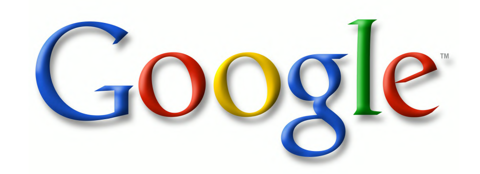
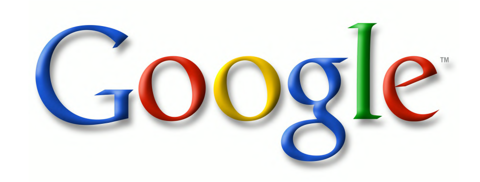
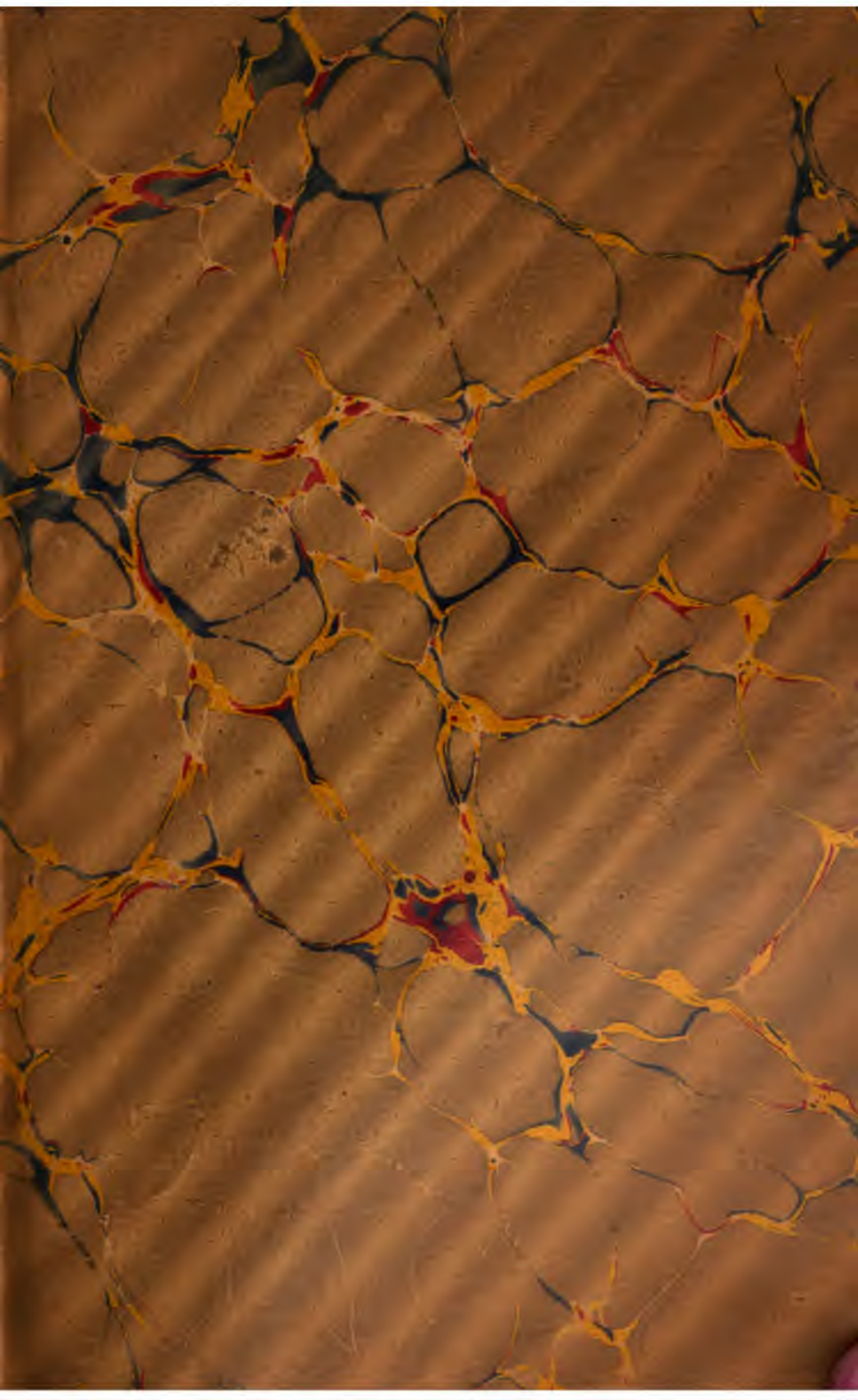







יהוה
INSTITVTIO THEOLOGICA
ANDOVERE FVNDATA MDCCCVII
Ps CXIX
169
כדברך
הבינני
JOH XVII
17
ὁ λογος
ὁ σος
αληθεια
εστι
ΑΚΡΟΓΩΝΙ
ΟΥ ΧΡΙΣΤΟΥ.



HISTOIRE

DES

INSTITUTIONS D'ÉDUCATION ECCLÉSIASTIQUE.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE E.-J. BAILLY,
PLACE SORBONNE, 2.

HISTOIRE

DES

INSTITUTIONS D'ÉDUCATION

ECCLÉSIASTIQUE,

PAR AUGUSTIN THEINER.

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR JEAN COHEN,

Bibliothécaire à Sainte Geneviève.

J'ai toujours cru qu'on réformerait le genre humain, si on réformait l'éducation de la jeunesse.

LEIBNITZ.

TOME PREMIER.

PARIS.

DEBÉCOURT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

1841.

AVIS DES ÉDITEURS.

Un livre avait paru en langue allemande, donnant l'histoire des institutions d'éducation ecclésiastique depuis les temps apostoliques ; ce livre composé à Rome, au milieu des traditions et des documens qui pouvaient le rendre exact et complet, avait été traduit en italien. On s'étonnait qu'il ne le fût pas aussi en français ; cette traduction était demandée par plusieurs personnes qui connaissaient son existence et son mérite ; ce sont ces désirs que nous venons satisfaire aujourd'hui, en publiant la traduction de l'*Histoire des Institutions d'éducation ecclésiastique,* par M. Theiner.

Sans prétendre juger ici cet ouvrage, il nous sera permis de dire que sa lecture intéressera et même instruira tous ceux qui le parcourront. En effet, il est riche de détails curieux ; il raconte les efforts successifs, et divers suivant les temps, que les papes, les plus saints évêques, les conciles, toute l'Église n'a cessé de faire pour donner à ses ministres une instruction solide et variée, en même temps qu'elle les formait aux mœurs sévères et au dévouement héroïque du sacerdoce chrétien.

Dans ce récit une grande gloire revient à l'Église d'Afrique des premiers siècles et à saint Augustin, à saint Augustin dont un autre pontife fait revivre aujourd'hui sur cette même terre les vertus et les lumières.

Mais le grand évêque d'Hippone n'est plus; et bientôt l'épiscopat africain, poursuivi, mutilé par la mort et l'exil, envoie à l'Europe plusieurs de ses membres qui semblent n'échapper à la persécution que pour venir nous doter des saintes institutions qui s'étaient d'abord développées dans leurs diocèses. Puisse la grâce de Dieu permettre qu'elles retournent maintenant florissantes aux lieux qui les ont vues naître !

L'époque de Charlemagne est également bien mémorable dans l'histoire des études ecclésiastiques; aussi tient-elle une grande place dans l'ouvrage de M. Theiner. On suit avec un vif intérêt Boniface, le grand et prodigieux Boniface, Boniface et les autres apôtres qui évangélisent l'Allemagne avec lui. Ce sont tout à la fois des maîtres, des missionnaires, des confesseurs de la vérité. Des disciples les environnent, écoutent leurs leçons et les accompagnent dans leurs travaux; ce sont des séminaires ambulans, des séminaires tout apostoliques, des écoles où l'on s'instruit et l'on prêche en même temps, où on s'applique à la prière et où on meurt pour la foi de Jésus-Christ.

Les séminaires ecclésiastiques pâlissent un moment : c'est lorsque les universités se fondent et grandissent; elles absorbent, pour ainsi dire, toute l'éducation.

Mais les Jésuites, saint Charles Borromée, le cardinal de Bérulle, saint Vincent de Paul, le vénérable M. Ollier s'appliquent, avec l'approbation et sous la direction des pontifes romains, à faire revivre partout les anciennes institutions d'éducation ecclésiastique. Le concile de Trente

confirme ou détermine tous ces saints et glorieux efforts.

L'ouvrage de M. Theiner paraît donc être bien complet; du commencement de l'Église il conduit jusqu'à nos jours l'histoire des établissemens d'éducation ecclésiastique.

Nous ferons cependant remarquer qu'il nous semble que, dans un pareil livre, saint Dominique et saint François, les institutions que ces grands hommes ont créées et qui ont eu de l'influence sur la direction scientifique et morale du clergé, appelaient une mention plus étendue.

Nous regrettons aussi que M. Theiner ait, pour ainsi dire, exclu de son travail l'Église d'Orient.

Nous faisons cette double remarque dans l'espoir que le savant auteur s'appliquera, dans une nouvelle édition, à combler les lacunes que nous signalons.

Quant à l'Église d'Orient, ce pourrait être l'objet d'un volume supplémentaire; qui, mieux que lui, pourrait le faire digne des deux autres que nous publions?

M. Theiner, du reste, suivant la coutume des auteurs allemands, a enrichi son ouvrage de notes nombreuses et très intéressantes, en même temps que de plusieurs pièces justificatives que tout le monde voudra lire.

Parmi ces pièces se trouvent les bulles des souverains pontifes pour la création et le développement des séminaires et notamment du collége germanique à Rome; on y voit aussi une immense et noble liste de tous les hommes célèbres sortis de cette grande et glorieuse école des Jésuites.

La résurrection contemporaine de l'Université catholique de Louvain devait trouver là sa place.

Pour notre compte, nous avons ajouté la belle instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Paris publiée en cette année même pour le rétablissement des conférences ecclésiastiques et l'institution d'une faculté de théologie.

Cette instruction n'a pas rencontré de critique ni de contradiction ; elle a été bien accueillie par tous, elle a été l'objet d'une louange universelle. Nous avons obtenu du savant et pieux pontife l'autorisation d'en faire un tirage particulier; de cette manière on pourra, à peu de frais, se procurer cette production si utile par ses enseignemens et à laquelle le caractère sacré de son auteur imprime une si grande autorité.

Nous ne disons rien de l'auteur même du livre dont nous donnons la traduction au public ; M. Theiner est assez connu dans le monde catholique et savant ; d'ailleurs l'introduction qu'il a placée en tête de son ouvrage, et dans laquelle il raconte avec foi et simplicité son retour à la croyance et à la pratique de la religion, le fera mieux apprécier qu'une biographie imparfaite, rédigée par une main étrangère.

A M. LE PROFESSEUR ******,

En réponse à la bienveillante épître qu'il a daigné adresser à l'auteur, le récit suivant, servant de préface à cet ouvrage, est respectueusement dédié.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

Vous avez eu, cher et respectable Ami, une influence si grande et si décisive sur la direction de ma vie religieuse, qui a eu pour résultat une réunion intime avec notre sainte Église catholique, apostolique et romaine, que j'ose compter sur votre indulgence si je me permets d'entrer dans quelques détails à ce sujet, ne fût-ce que pour faire connaître à vous et au public les circonstances qui se rattachent à l'origine de cet ouvrage.

Il y a déjà plus d'un an que je vous dois une réponse à votre aimable lettre du 13 octobre 1832. Vous aurez été surpris sans doute de voir interrompre si subitement et pour si long-temps une correspondance qui ne datait encore que de quatre mois, et dans laquelle je trouvais une source de félicité. Mais vous cesserez de m'en vouloir, quand je vous aurai dit que j'ai gardé le même silence avec tout le monde, même avec les personnes qui me sont les plus chères, avec ma famille.

La vie de chaque individu présente parfois des momens solennels où l'homme se méfiant de toute impression étrangère, rentre en lui-même, afin de n'avoir d'autres témoins de la lutte intérieure de sa vie spirituelle que sa conscience et son Dieu. Telle était la situation dans laquelle je me suis trouvé. Elle servira à vous expliquer mon silence. Aujourd'hui enfin je puis le rompre avec vous, avec ma famille, avec le public.

Vous vous rappelez, je pense, les premières lettres que je vous écrivis d'abord de Paris, puis d'Orléans. Je ne saurais y songer sans un vif sentiment de honte et de repentir. Oh! que j'étais alors misérable d'esprit! Je me trouvais, à l'égard de la contemplation chrétienne, dans ce moment terrible et effrayant où une décision quelconque était devenue inévitable. Ou bien je devais conser-

ver la position contraire à l'Eglise, dans laquelle je m'était placé, et défendre cette position contre les attaques auxquelles elle avait été en butte (c'était en effet le parti auquel je m'étais arrêté); ou bien il fallait rentrer dans le giron de notre sainte mère l'Eglise, afin d'y puiser de nouveau, avec toute humilité et abnégation, cette consolation et cette vie qui avaient animé ma jeunesse, et dont la seule pensée me reportait sans cesse avec une volupté ineffable vers ces années de bonheur. La Providence divine a daigné m'accorder cette dernière grâce. Le protestantisme, tant sous le rapport social *qu'en qualité* d'Eglise, en admettant même qu'il soit possible de reconnaître dans le protestantisme le caractère d'une Eglise dans la véritable acception du mot, était trop contraire à mes convictions politiques et religieuses pour que je pusse me décider en sa faveur; et quant à l'indifférentisme matérialiste, il m'avait trop fait souffrir pour que je pusse supporter plus long-temps son joug avilissant et son fléau dédaigneux. On aurait tort de penser que l'indifférence soit une chose très facile. J'ai pu, pendant le cours de mes plus belles années, acquérir la preuve du contraire; de ces années pendant lesquelles son souffle empoisonné tue inexorablement dans leur germe les plus beaux projets de la jeunesse, à moins que, par un retour inespéré de la destinée, une main

inconnue ne vienne les arroser, en attendant que les rayons ardens du soleil de midi les développent et les fassent parvenir à la maturité, en changeant ces projets en actions.

Les mouvemens qui, depuis l'an 1820, s'étaient manifestés dans l'Eglise catholique de Silésie, et qui, grâce aux efforts de mon frère et de moi, eurent tant de retentissement en Allemagne, ne purent manquer, par suite de la disposition particulière de notre esprit, de compléter une scission intérieure avec l'Eglise, dont la fausse direction de mes études avait été la première cause. Au moment de la décision, la perfidie et le manque de charité se mirent de la partie, et l'œuvre commencée sans Dieu, quoiqu'en son nom et avec les intentions les plus pures, et continuée dans l'aveuglement de la passion, fut, avec l'aide de Dieu, heureusement terminée; la foudre fut détournée de ma tête.

Alors s'ouvrirent pour moi de terribles jours d'épreuves. Je sentis le besoin de m'éloigner du théâtre de la défaite fraternelle et de me rapprocher de l'horizon de la réalité, que je m'étais déjà précédemment tracé à moi-même, mais qui, tant que je restais dans mon cabinet, se confondait un peu trop avec la sphère de l'imagination. Je choisis pour cela le moyen recommandé par les sages de l'ancienne Grèce, les voyages, afin de me livrer,

d'un côté, à des recherches scientifiques dans les trésors manuscrits des siècles passés, et d'étendre en même temps le domaine de mon expérience en étudiant de plus près les hommes, leurs mœurs et leurs usages.

L'Autriche, à laquelle m'attachaient d'ailleurs les plus doux souvenirs et les plus sacrés liens de famille, était surtout le but où m'attiraient mes désirs et ma curiosité. Aujourd'hui encore je me sens tout plein de l'impression que produisit sur moi l'aspect de l'église de Saint-Etienne de Vienne. Son architecture saisissante m'offrit, sous les traits les plus frappans, l'image fidèle du caractère religieux et politique de ce peuple honnête et heureux. Il est donc vrai! les nations se sont élevé des monumens dans leurs églises. La cathédrale de Cologne, cet édifice majestueux qui s'élance avec tant de hardiesse vers le ciel, cette conception gigantesque, la plus parfaite du genre gothique, est demeurée imparfaite par suite de l'abaissement de l'esprit et du caractère allemand durant les siècles plus modernes. Toutes les fois que le protestantisme ne s'est pas établi dans d'anciennes églises ou ne les a point copiées, il n'a fait de ses temples que des salons vastes et commodes, conformes à leur vraie destination sociale, à la seule possible. Oh! comme sous les voûtes de la vénérable cathédrale de Vienne, je m'efforçais de nourrir

mon esprit des douceurs de l'antique croyance dont elle offre de si belles garanties, afin de m'en remplir de nouveau! Là, pour la première fois, je sentis tout le vide de mon âme. Dans son aridité, elle n'était presque plus susceptible de recevoir la rosée céleste qui descendait avec une si grande abondance, par les prières réunies de tant de dévots prêtres et de tant de pieux fidèles, et répandait le baume fortifiant de la grâce dans le cœur des élus. Oui, mon âme était desséchée par les rayons brûlans d'une raison orgueilleuse et subtile.

Je conserve un bien vif souvenir des heures pénibles et douloureuses que j'ai passées à Vienne, sans foi et cependant avec un ardent désir d'en avoir. Malgré le froid rigoureux et l'épaisse neige, car nous étions au plus fort du grand hiver de 1829, je ne manquai pas une seule fois d'assister au salut dans l'église de Saint-Etienne. Je me mêlais à la foule pieuse, et appuyé contre une colonne, je prêtais de loin l'oreille à ces célestes symphonies, dans le doux espoir que leurs tons mélodieux rétabliraient l'accord troublé de mon âme, et souvent je versais une larme de regret sur la perte de la foi, trésor le plus précieux du chrétien. Plus d'une fois j'enviai le vieillard vénérable et dévot à côté duquel je m'étais placé, comme dans le voisinage d'une oasis rafraîchissante, afin de voir si dans son regard tranquille et enjoué je

pourrais comprendre le bonheur et la volupté que ressent un esprit qui met sa confiance en Dieu. Mais je demeurais trop abandonné à moi-même pour que de semblables impressions pussent suffire pour me réconcilier avec moi. J'évitais toute relation avec les ministres de notre religion, et cela d'après les conseils de ma famille elle-même. Toute robe noire m'était suspecte. A cette époque, j'aurais repoussé comme un fourbe Fénelon lui-même, s'il se fût présenté pour m'offrir ses avis. Mes amis et une partie de ma famille, peu satisfaits de l'impression inattendue qu'avait faite sur moi la vie religieuse de l'Autriche, m'engagèrent à raccourcir mon séjour à Vienne et à me rendre en Angleterre, pays, me disait-on, de la véritable liberté de conscience, en remettant à un autre moment mon voyage en Italie. Une circonstance d'une nature particulière me décida à suivre leurs conseils. Deux de mes meilleurs amis de Vienne, des hommes aussi respectables par leur profonde science que par leur position sociale et leur noble caractère, ne négligèrent rien pour me dissuader d'aller à Rome. Ils m'assurèrent le plus sérieusement du monde que deux jésuites s'étaient introduits dans la bibliothèque impériale où j'allais travailler tous les jours, et que s'étant placés à une table en face de la mienne, ils avaient fait mon portrait pour l'envoyer à Rome. Un rapport ainsi attesté ne me

permettait pas de balancer sur le lieu où je devais me rendre, car je ne savais pas encore dans ce temps-là que le démon pût pousser jusque là ses mensonges infernaux.

Nulle part je n'ai vu les résultats de la réforme du seizième siècle sous un aspect plus hideux et plus instructif qu'en Angleterre. L'orgueilleuse individualité du peuple anglais a complété l'œuvre du protestantisme, déjà si orgueilleux et si individualisant; et cet effet avait été prévu par Luther, le patriarche de la révolution, qui s'en explique par les plaintes les plus amères. En Allemagne, le protestantisme ne s'est jamais écroulé d'une manière aussi terrible qu'en Angleterre, parce qu'il y avait dans la pensée un certain lien d'union générale, faible à la vérité, mais à l'aide duquel il a fini par s'élever au-dessus de tout christianisme positif. Dans les cent sectes de l'église protestante d'Angleterre, j'ai trouvé, pour la première fois, l'explication des paroles par lesquelles Luther exprime avec tant de force la consécration de son œuvre. « Nous formâmes donc des sectes « et des rassemblemens, dans lesquels, au milieu « du peuple ignorant et insensé, nous ne cessâmes « de cracher et de tousser, ces mots : La parole « de Dieu ! Bien des gens d'un esprit supérieur et « excellent s'y sont trompés, et aujourd'hui beau- « coup de grands prédicateurs s'y heurtent, ne

« savent pas prêcher Moïse, ne peuvent pas bien « s'y conformer, sont extravagans, s'emportent, « se mettent en rage et en fureur, et répètent au « peuple : La parole de Dieu ! la parole de Dieu ! la « parole de Dieu (1) ! » Du reste, Luther n'hésite point à s'avouer l'auteur primitif de ce déchirement dans la société et dans l'Église qui distingua le seizième siècle, et il dit dans son langage à la fois vigoureux et burlesque (2) : « L'Évangile et la vé« rité produisent des mensonges diaboliques ; c'est « ainsi que les alimens produisent des excrémens, « que le vin le plus généreux se change en urine « et le sang vital en pus. Et c'est encore ainsi que « Luther produit *des faussaires et des séditieux*, « *des anabaptistes, des sacramentaires et autres* « *faux frères.* » En considérant sous ce point de vue l'église protestante, on se rappelle involontairement les paroles que saint Augustin adressait à ceux qui, de son temps, s'étaient séparés de l'Eglise, notamment aux donatistes (3) : « Sans comp« ter la sagesse, dont vous autres donatistes ne

(1) Œuvres de Luther, t. V, p. 5, 6; éd. Wittemb., 1575. (Dans ce passage et dans les suivans, le traducteur s'est efforcé, autant que possible, de conserver le caractère du style de Luther, qui s'accorde si peu avec le génie de la langue française.)

(2) Ibid., t. V, p. 75.

(3) *De Symbolo*, c. xxx.

« voulez pas reconnaître l'existence dans l'Eglise
« catholique, il y a bien d'autres motifs encore qui
« me retiennent avec raison dans son sein. Il y a
« d'abord l'accord de tous les peuples et de toutes
« les nations; et puis combien de chaînes fortes et
« bien chères du nom chrétien retiennent avec
« justice les hommes dans l'Eglise catholique,
« quoique, par la lenteur de notre conception ou
« du mérite de notre vie, la vérité ne se montre
« pas encore à nous avec une clarté parfaite! Mais
« chez vous, où l'on ne trouve rien de semblable
« pour m'inviter ou me retenir, je ne vois absolu-
« ment que la promesse de la vérité. »

Si après cela on jette encore un regard scrutateur sur la dégénération sociale de l'Eglise protestante en Angleterre, on est saisi d'étonnement à l'aspect des formes bizarres qu'elle présente. Combien souvent ne voit-on pas les chers petits enfans de M. le pasteur des âmes, grimper sur la chaire à côté de leur papa, et de là jeter à leurs camarades placés au-dessous des découpures de papier, tandis que leur père lit tranquillement, et sans se déranger, un sermon écrit, son débit monotone n'étant interrompu que par quelques gestes bizarres et disgracieux, quelques ennuyeux soupirs! Pendant ce temps, madame son épouse, assise sur les marches de la chaire, attend avec impatience la fin de ce discours si long et si dépourvu d'onction. Le sermon achevé,

le prédicateur, sa femme, ses enfans, passent dans une chambre appelée sacristie, et commencent à débattre, comme des marchands, le prix des fonctions ecclésiastiques avec les assistans. La femme cherche à attendrir le cœur des fidèles, en leur peignant la triste situation de son ménage que n'atteste que trop la façon misérable dont ses enfans sont vêtus. A de pareils tableaux, ne doit-on pas frémir pour le sort d'une Eglise qui traîne à ce point son existence dans la fange de la mondanité, et qui s'y est si complètement enfoncée! Sous ce rapport aussi, Luther a décrit de main de maître, et en traits frappans, la situation de sa société religieuse (4). « Un pauvre curé de « village est maintenant l'homme le plus méprisa- « ble qu'il y ait, puisqu'il n'y a pas de paysan qui « ne le regarde comme de la boue, et qui ne le « foule aux pieds, ce qui n'arrive que trop sou- « vent aujourd'hui. Le monde le repousse comme « un homme sans aucune valeur; c'est pourquoi il « faut ouvrir l'oreille de l'esprit, et s'adresser en ces « mots à ces personnes dédaigneuses : *Tu es un « cochon; si tu me manges, je serai mangé....* Or, « si les paysans, les bourgeois et les nobles sont « ingrats, s'ils méprisent la parole de Dieu, le curé « et le prédicateur, cela nous afflige, nous en som-

(4) OEuvres de Luther, t. III, p. 315, 316.

« mes émus, cela nous cause de l'humeur et de la
« colère, au point de nous faire oublier nos dons,
« tandis que nous devrions dire au contraire : Que
« nous fait un sac tout plein de princes, de rois,
« d'empereurs turcs irrités ? que dis-je ? un sac
« tout plein de diables ? » Le dogme d'après lequel
la foi, sans les bonnes œuvres, suffit au salut,
dogme que Luther, par la plus horrible monstruosité, posa pour principe fondamental de l'Eglise
protestante, et qu'il défendit avec une véritable
démence, a desséché pour jamais la moelle des os
des églises protestantes, sous le rapport matériel
et intellectuel, et les a condamnées à une stérilité
perpétuelle. « Moi, le docteur Martin Luther, évan-
« géliste indigne de Notre-Seigneur Jésus-Christ,
« je dis que cet article, que la foi seule sans œuvres
« justifie, demeurera inébranlable en dépit des
« empereurs romains, turcs, tartares et persans,
« du pape et de tous ses cardinaux, des évêques,
« prêtres, moines, nonnes, rois, princes, sei-
« gneurs, faux frères et enthousiastes, du monde
« entier avec tous ses diables ; et ils auront même
« par dessus le marché le feu de l'enfer à souffrir,
« et personne ne leur en saura gré ; c'est là ce que
« le Saint-Esprit a inspiré à nous, docteur Luther ;
« c'est là son véritable et saint Evangile (5). » De là

(5) *Loc. cit.*; p. 280.

les plaintes de Luther sur ce que les nouveaux prédicateurs meurent presque de faim, et sont obligés de faire en outre toutes sortes de métiers pour subsister. « Dans l'état où sont actuellement « les choses, dit Luther (6), nous en viendrons au « point que l'on sera obligé de renoncer à l'Evan- « gile, par la seule raison que ceux qui le prê- « chent n'y trouvent pas de quoi vivre. Il n'est « guère juste qu'ils le fassent gratuitement... Voilà « où nous en sommes déjà arrivés; personne ne « veut ni ne peut prêcher l'Evangile, parce que « nous sommes tous dans la crainte de tomber dans « la misère et de mourir de faim... Ainsi dès que « l'on veut rendre service à Dieu, on manque de « tout, et l'on meurt de faim. J'en ai dit la cause... « Autrefois, on pouvait donner aux pauvres deux « cents florins, tandis qu'aujourd'hui on n'en « trouverait pas un. Alors on fondait des villes plei- « nes d'églises et de couvens; maintenant nous ne « pouvons rien édifier..; les autres laisseraient tous « les prédicateurs mourir de faim le même jour... « Nous en viendrons donc bientôt au point que les « vrais prédicateurs seront obligés de renoncer à « leur profession et d'apprendre un métier qui leur « donne du pain. » Mais il faut convenir que Luther montrait bien peu de perspicacité, quand

(6) Ibid., t. V, p. 89, 136, 149, 193.

il accusait le démon du triste état où son Eglise était réduite. « Si les curés, les prédicateurs et les « ministres de l'Evangile sont aujourd'hui si pau- « vres, qu'ils soient près de mourir de faim avec « leurs femmes et leurs enfans, cela vient de ce « que les paysans, les nobles, les fonctionnaires, « les princes sont vendus au diable (7). » Son Eglise pliait sous le poids de la malédiction qu'il avait attirée sur elle. Le moyen même qu'il employa pour l'émanciper fut précisément celui qui riva pour elle les chaînes honteuses de l'esclavage et d'une éternelle réprobation, quelques efforts qu'il ait faits pour l'empêcher. « Quoique l'on ait « déjà tant dit et écrit sur ce sujet, dit Luther (8), « je suis, à mon grand regret, perpétuellement « obligé de leur mâcher, de les bourrer, de leur faire « entrer à grands coups de marteau dans l'esprit « la différence de ces deux royaumes (temporel et « spirituel), car le malin esprit ne cesse de pétrir « ensemble ces deux royaumes, et de les mettre « cuire dans la même marmite. Les souverains « temporels prétendent toujours, au nom du dia- « ble, enseigner à Jésus-Christ comment il doit se « conduire et gouverner son Eglise. » L'ignominie

(7) Luther, Discours de table; éd. Eisleben; p. 174; Francfort, p. 123; Dresde, p. 40.

(8) Discours de table; éd. Leipzick, p. 471.

que Luther avait attirée sur la nouvelle Eglise ne pouvait être mieux dépeinte que par Marheineke, un des théologiens protestans les plus spirituels et les plus distingués de notre temps. « Le protestan-« tisme, dit-il (9), n'a pas moins avili la dignité « cléricale. Pour éviter toute apparence de tendre « vers la hiérarchie catholique, les prêtres protes-« tans ne tardèrent pas à se dépouiller de tout ce « qui distingue extérieurement le prêtre, et se je-« tèrent humblement aux pieds de la puissance « séculière. Si le prêtre protestant n'était évidem-« ment pas appelé à gouverner l'Etat, ce n'était pas « une raison pour conclure que l'Etat dût gouver-« ner l'Eglise. Les récompenses que l'Etat accorde « aux ecclésiastiques ont rendu ceux-ci complète-« ment mondains. En déposant l'habit de prêtre, « ils ont renoncé à la dignité ecclésiastique. Du « reste, l'Etat a fait ce qui lui convenait, et tout le « tort doit retomber sur le clergé protestant. Bien-« tôt les prêtres n'ont absolument plus rien fait « que ce à quoi ils étaient tenus comme citoyens. « L'Etat ne les regarde plus que comme des em-« ployés de sa police. Il ne les respecte pas, et les « range dans la classe de ses plus minces fonction-

(9) Du vrai caractère du prêtre évangélique; cité par de Maistre, dans son ouvrage Du Pape, t. II, p. 90 de la traduction allemande.

« naires. *Depuis que la religion est devenue la ser-*
« *vante de l'Etat, on peut, dans cette situation*
« *avilissante, la regarder avec raison comme l'ou-*
« *vrage des hommes, et même comme une impos-*
« *ture.* Il était réservé à notre siècle de voir l'in-
« dustrie, l'hygiène, la politique, l'économie ru-
« rale et la police prêchées du haut de la chaire. Le
« prêtre doit croire qu'il remplit tous ses devoirs,
« qu'il atteint le but pour lequel il est dans le
« monde, quand il proclame en chaire les ordon-
« nances de la police. Ses sermons doivent rouler
« sur les remèdes à opposer à l'épizootie, sur l'u-
« tilité de la vaccine et sur l'art de prolonger la
« vie de l'homme. Comment s'y prendra-t-il, après
« tout cela, pour détacher les hommes des choses
« terrestres et périssables, quand il fait, par l'or-
« dre du gouvernement, tous ses efforts afin d'at-
« tacher les hommes à la galère de la vie? »

La haute église épiscopale d'Angleterre, en apparence la plus forte et la mieux consolidée de toutes celles qui nagent dans l'océan sans bornes de l'erreur, cache donc sa nudité sous le manteau profané et déchiré de l'ancienne hiérarchie. Dans sa position à l'égard des autres sociétés protestantes, elle est, si je puis m'exprimer ainsi, la grande bourse ecclésiastique de Londres où d'orgueilleux courtiers exercent avec une infamie et une impudence révoltantes leur honteux mé-

tier de prêtres. Il est bien vrai! en aucun pays, l'Eglise protestante n'a autant perdu qu'en Angleterre de son importance historique et de son élément spirituel. Là, elle s'est rabaissée jusqu'à n'être plus qu'un costume de convention dont on se pare le dimanche, et auquel l'Anglais, mercantile spéculateur, est aussi fermement et aussi consciencieusement attaché qu'il l'est à ses travaux les jours ouvrables. Et combien ne doit-il pas se féliciter de conserver encore cette dernière force morale !

L'Eglise d'Angleterre ne m'offrait donc point l'image que je m'étais flatté de trouver en elle, et qui aurait pu fixer la direction religieuse que mon esprit cherchait à prendre. Mes vœux m'entraînèrent après cela vers les Pays-Bas, où j'appris à connaître dans toute sa nudité le génie républicain et sanguinaire du calvinisme ; puis vers la France, où je me flattais que l'Eglise des Bourdaloue, des Bossuet, des Fléchier et des Massillon, m'offrirait, pour la guérison de ma foi religieuse, un remède que j'avais vainement cherché jusqu'alors.

Le moment que je choisissais pour visiter la France ne paraissait pas devoir être le plus favorable à mon dessein. C'était celui qui précéda de peu de mois la mémorable révolution de juillet, coup de foudre qui ébranla l'Erope d'une extrémité à l'autre, et parcourut la terre comme un génie prophétique. Mais ce fut précisément cette époque solen-

nelle d'épreuve et de crise qui, quoique je me fusse encore momentanément égaré dans la route de la foi, me révéla enfin, avec l'aide du ciel, le mystère de la véritable position de l'Eglise catholique dans l'histoire du monde. Il faut que je l'avoue, c'est en France, et surtout à Paris, que j'ai commencé à connaître la véritable politique et la véritable religion, mais cela par un chemin absolument inverse. Ce n'est pas de la religion même que j'ai tiré ma religion, mais je l'ai acquise et me la suis formée par l'étude des événemens politiques qui se passaient sous mes yeux. Combien ne dois-je pas, d'après cela, déplorer l'aveuglement de tant d'hommes, d'ailleurs généreux et honnêtes, qui se réjouissaient de la chute de l'*ancien trône*, parce qu'ils la regardaient comme l'annonce de la chute de l'*ancienne religion*, quoique sous d'autres rapports ils maudissent au fond du cœur la révolution parisienne! Cette manière de voir, je le dis à regret, fut celle de toute l'Allemagne protestante. L'Allemagne, pays de théories, fut assez prévenue et assez dépourvue de charité, pour mettre la révolution sur le compte de l'ancienne Eglise nationale de France, tandis que l'Angleterre, non moins protestante que l'Allemagne, mais que sa constitution politique rendait plus capable de bien juger les choses, comprit, dès le premier moment, toute la portée de cette révolution.

On serait dans une grande erreur si l'on se faisait un tableau douloureux de l'état de l'Eglise catholique en France. Il n'y a peut-être pas de pays où cette Eglise ait jeté des racines plus profondes; il n'y en a pas non plus où, à certains égards, elle se soit plus parfaitement fondue dans la partie solide du caractère national. Une Eglise qui s'honore d'avoir produit un Bossuet, un Fénelon, un Bourdaloue, un Massillon, un Mascaron, un Fléchier, un Bridaine, a su forcer l'estime même de l'école incrédule des encyclopédistes. Comment pourrait-on sans cela expliquer ce phénomène que, depuis la révolution de juillet, le protestantisme n'ait pas gagné un pouce de terrain en France, n'ait pas fait le moindre progrès dans les esprits, quoique sous le gouvernement précédent il n'ait cessé de se plaindre de l'oppression et de l'intolérance sous lesquelles il gémissait, et d'annoncer hautement que l'aurore seule d'une révolution suffirait pour ranger le royaume entier sous le sceptre de la réforme religieuse? Que voyons-nous au contraire? Nous voyons le catholicisme étendre de jour en jour davantage sa puissance, non seulement dans les diverses provinces, mais jusqu'au sein de la capitale, et nous trouvons parmi ses défenseurs et ses admirateurs des hommes qui naguere se montraient ses adversaires les plus acharnés, ou qui du moins se ren-

fermaient dans une stricte neutralité. Dans cette même capitale, séjour habituel des ennemis de toute religion, des familles entières professant le protestantisme rentrent dans le giron de l'Eglise catholique. Et tous ces signes si frappans nous apparaissent depuis la dernière révolution que les observateurs prévenus de notre Allemagne, enfoncés dans un vrai philosophisme religieux, saluèrent comme le signal de la chute prochaine et inévitable du catholicisme. Je crains bien qu'ils ne soient obligés d'ajourner la réalisation de leur rêve de bonheur au jour où la république sera proclamée; mais alors ce ne sera pas la religion catholique seule, mais le protestantisme et la France entière qui s'écrouleront, du moins pour quelque temps.

A quoi donc faut-il attribuer ce phénomène si agréable, si tranquillisant pour l'Eglise catholique? A-t-il son principe dans l'indifférence? Non certes. Ou bien le nouveau gouvernement répandrait-il par hasard de l'argent dans le peuple pour l'engager à fréquenter les églises, comme les protestans ne rougissaient point d'en accuser la branche aînée? Non, non; c'est l'œuvre d'une main plus puissante qu'il faut reconnaître en ceci! Le Français éprouve le besoin irrésistible de la religion, et il a la conviction que l'Eglise catholique offre seule le vrai moyen de s'unir avec le ciel, puisqu'elle seule

renferme la véritable vie de la foi, et qu'elle peut, par cette vie, se régénérer et se réformer d'une manière si merveilleuse; tandis que le protestantisme, par sa froideur intérieure, est condamné à une stérilité éternelle et ne soutient sa fragile existence qu'en renouvelant sans cesse les mêmes attaques et les mêmes calomnies contre le catholicisme.

Mais aussi, comment le ciel pourrait-il refuser ses secours et ses bénédictions à un clergé aussi distingué que celui de la France? Quiconque a été assez heureux pour le connaître de près, pour le voir, surtout le haut clergé et le respectable épiscopat, ne peut manquer de se sentir animé d'une sorte d'enthousiasme pour ces dignes ministres des autels. Plus les orages s'accumulent autour de l'Eglise pour l'éprouver, plus ils avancent avec courage dans les voies du Seigneur. Leurs sacrifices héroïques à l'époque du choléra ont frappé tout le monde d'étonnement et leur ont attiré le respect même des plus grands ennemis de la religion et des prêtres. Un seul esprit, celui de la douceur, de l'humilité, de l'abnégation et de l'amour du prochain anima à cette époque le clergé tout entier, depuis le premier jusqu'au dernier de ses membres. Les évêques se placèrent à la tête d'associations pieuses qui avaient pour but de procurer aux malheureuses victimes de l'épidémie des secours

de toute espèce ; ils fondèrent des établissemens de charité pour l'entretien et l'éducation des pauvres orphelins que le torrent dévastateur avait laissés au milieu du monde sans parens ou amis. Souvent on voyait les évêques eux-mêmes venir dans les hôpitaux et administrer les sacremens à la place de leurs prêtres accablés de fatigues, et offrir aux moribonds les dernières consolations que la religion leur donne pour les soutenir dans le grand voyage vers l'éternité. On remarqua à cette époque, que les maisons de secours dirigées par des ecclésiastiques étaient celles où la foule se portait de préférence. La jeunesse académique de Paris, jusqu'alors irreligieuse, témoignait un généreux désir de mourir entourée des soins et des consolations du clergé. Oh! combien de belles conversions couronnèrent les efforts de ces saints ministres de la religion! Des sectateurs même d'autres croyances se jetèrent avec joie dans les bras d'une religion qui savait inspirer à ses prêtres tant de courage et tant de saintes convictions.

Si, après cela, nous nous demandons d'où vient ce saint et saisissant enthousiasme du clergé français et quelle est son origine, nous la trouvons dans l'éducation exemplaire qu'il reçoit au séminaire et dans le magnifique accord qui règne entre tous ses membres, depuis le plus élevé jusqu'à celui qui occupe le dernier rang. Le plus pauvre

curé ou desservant de village trouve un accès aussi facile auprès de l'évêque que le prêtre le plus illustre ou le plus savant du diocèse, et le ton de la conversation est aussi simple, aussi amical, aussi affable avec l'un qu'avec l'autre. La porte de l'évêque s'ouvre à tout le monde sans exception. Chacun peut trouver auprès de lui la consolation et l'instruction dont il a besoin. Tous les prêtres du diocèse sont unis à leur chef par le lien de l'amour et de la religion. Cette sainte obéissance, cette douce soumission que le Seigneur nous recommande dans l'Évangile, comme principe vital de la hiérarchie chrétienne, s'est réalisée de la manière la plus frappante et la plus parfaite dans le clergé français. Tous ses membres agissent sous l'inspiration unique de leur évêque, et les évêques, à leur tour, sous l'inspiration de leur chef, du père commun de la chrétienté, du pape. Nulle part la nécessité et la sainteté de cette union intime avec le saint siége ne se présente sous l'aspect d'une conviction aussi pure et aussi noble que chez le clergé français. J'ai eu plus d'une fois l'occasion de m'en assurer par les preuves les plus touchantes. J'ai vu avec une profonde vénération le tendre soin avec lequel des évêques conservaient les lettres d'encouragement qu'ils avaient reçues de Pie VI et de Pie VII, dans le cours de la

première révolution. Ils me racontaient alors avec une joie et une satisfaction qui éclataient dans chacun de leurs regards, que ces lettres ne les avaient pas quittés un seul instant pendant leur émigration; qu'ils les avaient portées partout avec eux; qu'elles leur avaient servi de consolation et d'appui au temps de leurs épreuves, alors que, loin de leur chère patrie, privés de tout moyen de subsistance, sans autre abri que le dôme du ciel, ils annonçaient la parole du Seigneur sur les rives du Mississipi et étaient obligés d'interrompre parfois leurs fonctions apostoliques pour gagner un peu de pain en donnant des leçons de langues. Au milieu de ces privations, ils auraient renoncé à la vie plutôt que de perdre ces brefs du pape, qu'ils ont rapportés avec eux dans leur patrie, où ils les conservent encore comme un saint palladium. Aussi, ne peuvent-ils jamais les regarder sans répandre des larmes, tant la vue de ces écrits rappelle à leur âme de beaux et de grands souvenirs! Que d'inexprimables consolations je puisai dans leurs entretiens pleins d'onction! Je me sentis souvent profondément ému, et un jour je ne pus m'empêcher de répondre aux pieuses plaintes d'un évêque sur l'irréligion dont la France était de nouveau menacée : « La Providence ne saurait abandonner un pays qui a pour évêques

des hommes aussi dignes et aussi saints, chacun desquels mériterait d'être appelé le successeur de Fénelon. »

Je n'exagère point. L'episcopat français est une véritable réunion d'apôtres. Sous lui, l'Église française a conservé intact l'ancien esprit, et peut, sans crainte, soutenir la comparaison avec ce qu'il était dans les plus beaux temps du dix-septième siècle. On peut même dire qu'il a fait des progrès dans la connaissance des vrais principes de la hiérarchie par la destruction des honteuses chaînes du gallicanisme. L'Église française peut donc encore aujourd'hui être proposée pour modèle à toutes les autres. Le défaut de science qu'on lui reproche communément, et pas tout-à-fait à tort, est la suite naturelle de la malheureuse position sociale de cette Église; mais il faut avouer du reste que le respectable corps du clergé français est le premier à le reconnaître et à le déplorer. De toutes les corporations de France, il n'y en a point qui ait autant souffert que le clergé, et qui ait été indemnisée avec autant d'inégalité et d'injustice. Puisse le nouveau gouvernement, qui paraît animé envers l'Église nationale d'intentions favorables, quoique peut-être elles ne soient pas tout-à-fait désintéressées, puisse-t-il, dis-je, étendre ses soins sur l'Église! puisse-t-il bien se persuader que,

pour me servir de l'expression de Gœrres, le plus noble et le plus spirituel défenseur que l'indépendance ecclésiastique aît eu de notre temps, l'Église est le fondement sur lequel repose l'édifice de l'Etat. Alors le gouvernement tirera l'Eglise de l'existence éphémère et avilissante qu'elle traîne d'un budget à l'autre; il améliorera le sort du bas clergé et étendra sa sollicitude sur les séminaires où il s'instruit. Si après cela il sait conjurer la passion irréligieuse et la haine contre l'Eglise qui anime la chambre des députés et dont le volcan la menace tous les ans d'une éruption fatale, on la verra merveilleusement glorifiée. De son sein sortiront des lévites qui, de même que Fénelon et Bossuet, demeureront l'orgueil éternel de la nation. Des hommes de talent trouveront de nouveau dans l'Eglise une arène digne d'eux, et rempliront les vides dans les rangs des saints athlètes. Par leurs efforts réunis, une nouvelle vie spirituelle et religieuse se répandra dans la nation, et la France marchera à grands pas vers la véritable régénération sociale, qu'elle n'obtiendra jamais d'une façon durable qu'en la recevant des mains de la religion. Et cela n'est pas seulement vrai de la France; la société européenne tout entière ne sera rétablie sur une base solide qu'en prenant la religion pour point de départ. Toute usur-

pation commise sur la religion, tout préjudice qu'on lui porte est un attentat contre la société, et reçoit tôt ou tard son châtiment.

Que la situation du clergé, et surtout du bas clergé, est différente en Allemagne!

Quiconque a soutenu une lutte aussi vive que la mienne, pour parvenir à sa réconciliation religieuse, doit avoir connu par expérience l'anathème qui repose sur nos prêtres. J'ose à peine l'avouer, mais je le dis pour servir d'avertissement à d'autres, mon âme était complètement desséchée. Les scènes terribles du choléra à Paris, qui jetèrent tant de remords de conscience dans l'âme des légers Parisiens et qui ramenèrent tant d'incrédules dans le giron de l'Eglise, ces scènes elles-mêmes ne furent pas capables de m'ébranler. J'étais décidé, dans le cas où je tomberais victime de l'épidémie, à me présenter aux portes de l'éternité sans être réconcilié avec l'Eglise et par conséquent avec Dieu. Je me rappelle encore aujourd'hui le terrible moment, lorsque, dans la sixième nuit du choléra, qui étendait alors ses ravages sur tout Paris et répandait une panique générale dans tous les quartiers de cette grande ville, je sentis soudain des symptômes évidens de cette maladie. Bien convaincu que j'étais arrivé au terme de mon existence, je ne perdis pas pour cela ma tranquillité d'esprit. Je me contentai d'écrire à la

hâte quelques mots à ma famille, et d'envoyer chez mon ami le docteur Fabré Palaprat, célèbre comme grand-maître de l'ordre régénéré des Templiers, et dont j'avais fait la connaissance par l'abbé Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois. Les remèdes employés avec promptitude ne tardèrent pas à amener ma guérison, et je déchirai avec joie la fatale lettre qui devait annoncer ma mort à ma famille.

Je continuai à me livrer à mon inflexible incrédulité, même après que j'eus eu l'honneur de faire connaissance de l'abbé de Lamennais et que, d'après sa bienveillante invitation, j'eus passé huit mois dans une des plus célèbres maisons d'éducation de France, dans le collége de Juilly, près de Meaux, m'entretenant journellement avec lui et avec plusieurs prêtres distingués de son école. Là, pour la première fois, j'appris de nouveau à connaître la vie pratique de l'Eglise, quoique pour le moment je n'y prisse encore aucune part. L'exemple édifiant de haute piété que l'abbé de Lamennais y donnait dans la vie privée, jeta dans mon cœur le germe d'une nouvelle existence spirituelle et religieuse qui, avec l'aide de Dieu, s'est développée plus tard, d'une manière si miraculeuse. En attendant, quelle que soit mon estime et ma vénération pour cet ecclésiastique distingué qui, de sa voix inspirée et prophétique,

appelait si souvent notre attention sur les dangers qui menaçaient l'Église de sa patrie, il ne me fut pourtant pas possible de m'ouvrir à lui pour lui faire connaître les besoins de mon âme. Comme je ne considérais l'Eglise que sous le point de vue juridique; comme elle était à mes yeux le pur résultat du développement de la société humaine ; mais comme sous ce rapport aussi je plaçais l'Eglise catholique au-dessus de toutes les autres associations religieuses des temps anciens ou modernes, et défendais sa supériorité, il devenait impossible pour moi d'approuver les principes révolutionnaires que l'abbé de Lamennais cherchait à introduire dans l'Eglise. A la vérité, l'abbé de Lamennais a fait voir de la manière la plus spirituelle tout ce que le gallicanisme a de plat et de contraire à l'esprit de l'Eglise; mais il faut convenir aussi qu'il l'a combattu avec trop d'aigreur, et qu'après l'avoir abattu, il a tiré de ses débris un monstre d'une nature différente et bien plus dangereuse, un républicanisme tronqué et hermaphrodite, offrant toutes les marques de l'ivresse du siècle et de son vertige révolutionnaire. Une fausse science avait causé ma chute; ce n'était donc pas par une autre science également fausse que je pouvais remonter vers la vérité.

Poussé çà et là sur la mer immense du doute, je désirais ardemment de relire avec impartialité et

sans prévention les chefs-d'œuvre de la littérature catholique de la France, afin de voir s'il ne me serait pas possible d'y retrouver l'ancienne tranquillité de mon âme, et, par leur moyen, de me rattacher avec le même amour qu'autrefois à notre sainte Eglise. Je formai donc l'héroïque résolution d'acheter sur-le-champ les œuvres complètes de Bossuet, de Fénelon, de Bourdaloue et de Massillon, et je choisis même la plus belle édition de Paris. Cette circonstance occasionna un grand vide dans ma caisse, qui ne contenait, à cette époque, qu'environ quatre cents francs. Je m'éloignai après cela, pendant quelques semaines, de tous mes amis et de toute liaison de société, et je consacrai ce temps tout entier à l'étude non interrompue de ces ouvrages. Bourdaloue et Fénelon, mais surtout ce dernier, ne me quittaient jamais. Je les aimais tant que dans mes promenades du soir, au Mont-Calvaire, près de Saint-Cloud, j'en emportais toujours avec moi quelques volumes, afin de ne pas laisser passer un moment sans m'efforcer d'imprimer dans mon âme des passages de leurs œuvres divines. Les *Lettres spirituelles* de Fénelon, véritable mine d'or pour le chrétien qui médite, m'attachèrent particulièrement. Par elles je commençais la journée, et je la finissais par elles. Il me serait impossible de rendre compte de l'impression que faisait sur moi le lan-

gage à la fois naïf et édifiant de cet homme si parfaitement saint et pieux.

Je quittais donc cette bruyante solitude bien consolé, et, à certains égards, réconcilié avec moi-même et avec l'Eglise. Ce qui me manquait encore, c'était le bon exemple, et la conviction que les ecclésiastiques aussi étaient convaincus des vérités de notre religion, ce dont, même après cette retraite, j'avais de la peine à me persuader. J'allai un moment jusqu'à penser que Fénelon et surtout Bossuet n'y croyaient pas. Ils avaient exposé les dogmes les plus difficiles de l'Eglise avec une si admirable et si merveilleuse clarté, qu'ils devaient paraître évidens à l'œil le moins scrutateur; mais par la même raison, ils n'avaient rien laissé à faire à la foi. Les choses me semblaient trop claires pour être niées, mais aussi trop claires pour être crues. Que cet état de l'âme est effrayant! Après un combat si pénible et si heureusement soutenu, je me sentais, en quelque façon, dans un total abattement d'esprit, parce que je persistais à prendre pour juge de ma foi ma conviction individuelle, que Luther avait, d'un côté, posée comme principe fondamental du protestantisme, tandis que, de l'autre, il l'avait combattue en niant le libre arbitre. Cet amour-propre individuel qui accompagne incessamment l'incrédulité et l'hérésie, Fénelon m'apprit à le connaître et à l'abhorrer.

Ce fut à compter de ce moment que mes progrès dans la connaissance des vrais dogmes de notre Eglise furent rapides. La présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et, par suite, l'exposition du Sacrement de l'autel qui jusqu'alors avait si fort alarmé ma conscience, acquit pour moi une évidence incontestable. Je n'eus besoin pour cela que de relire les simples paroles de saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, chapitre XI, verset 23 et suivans; elles me persuadèrent mieux que les innombrables volumes qui ont été écrits sur ce sujet. Par ces paroles, le mot *signifie* des réformés, mot si vide de sens, et l'expression *devient* des luthériens, plus absurde et moins naturelle encore, sont réfutés avec la clarté la plus parfaite. Je ne pouvais concevoir comment Luther, l'homme des contrastes les plus marqués, avait pu tomber dans une si fade anomalie. Je me rappelai alors le célèbre passage d'Érasme de Rotterdam, sur l'Eucharistie, dans la lettre qu'il écrivait, en 1526, à Conrad Pellicon, et je compris toute la sainte conviction dont il devait être rempli, ce grand génie du seizième siècle, qui sut si bien apprécier la fausse science des révolutionnaires religieux de son temps, quand il l'exprime en ces termes : « Je dis.....
« que c'est un crime dans un chrétien de ne pas
« se conformer à l'autorité des conciles et à l'ac-

« cord qui existe depuis tant de siècles entre toutes
« les Eglises et toutes les nations. J'ai toujours
« déclaré qu'il m'était impossible de m'écarter de
« ce sentiment. Mais ce qui m'y confirme encore
« davantage, c'est que les Evangélistes et les Apô-
« tres disent positivement que c'est le *corps* qui
« est livré et le *sang* qui est versé, et qu'il me
« paraît singulièrement digne de l'amour inexpri-
« mable de Dieu pour les hommes, qu'après les
« avoir rachetés par le corps et le sang de son
« Fils, il veuille continuer d'une manière ineffable
« à les nourrir de sa chair et de son sang. Cela
« seul suffirait pour me rattacher à l'opinion de
« l'Eglise catholique, quand même rien n'aurait
« été décidé sur les diverses opinions. Quelle fo-
« lie ne serait-ce donc pas, si je voulais soutenir
« sans hésiter, que dans la communion, il n'y a
« que du pain et du vin !..... Que Jésus-Christ
« ne me soit pas en aide, si jamais j'ai pensé à rien
« de semblable ! Si parfois une pensée passagère
« m'est entrée dans l'esprit, rien ne m'a été plus
« facile que de la rectifier, en songeant à l'amour
« ineffable de Dieu pour nous et aux paroles de
« l'Ecriture, qui ont forcé *votre Luther lui-même,*
« *que vous mettez au-dessus de toutes les écoles,*
« *de tous les papes, de tous les conciles et de tous*
« *les fidèles*, à reconnaître ce qu'enseigne l'Eglise
« catholique avec laquelle cependant il n'a pas cou-

« tume d'être d'accord. Je sais que vous n'admettez
« pas l'autorité de l'Eglise ; quant à moi, je ne mé-
« prise pas l'Eglise romaine, et surtout quand toutes
« les Eglises s'accordent avec elle.... *C'est sur l'au-*
« *torité de l'Eglise que je crois à l'Evangile; c'est*
« *elle qui m'a appris à interpréter les paroles de*
« *l'Evangile. Jusqu'à présent, j'ai, avec tous les*
« *chrétiens, adoré Jésus-Christ dans l'Eucha-*
« *ristie, et je ne vois encore aucun moyen de m'en*
« *départir. Aucun motif humain ne me persua-*
« *dera jamais de renoncer à l'opinion générale*
« *et unanime de toute la chrétienté.* Ce peu de
« mots « Dieu créa le ciel et la terre » me frap-
« pent plus que tous les raisonnemens d'Aristote et
« de tous les philosophes, lorsqu'ils veulent prou-
« ver que le monde existe de toute éternité.....
« Nous devons être spirituels, dites-vous ; mais
« la chair (qui nous est donnée dans l'Eucharis-
« tie) empêche-t-elle la spiritualité? C'est une
« chair, mais qui ne tombe pas sous les sens;
« c'est le gage de l'amour de Dieu, l'œuvre de
« notre espérance. Je lis dans l'Ecriture-Sainte :
« *Ceci est mon corps* qui sera livré pour vous ;
« *ceci est mon sang* qui sera répandu pour vous. Où
« trouvez-vous écrit : *Ceci n'est pas mon corps, mais*
« *l'image de mon corps; ceci n'est pas mon sang,*
« *mais le signe de mon sang?.... Ces paroles*
« *de Jésus-Christ*, dites-vous, *peuvent être en-*

« *tendues dans ce sens! Mais s'ensuit-il de cela*
« *qu'elles doivent être entendues en ce sens? A*
« *quoi sert de vous présenter tant d'exemples des*
« *anciens chrétiens fidèles? Retournez, obscur-*
« *cissez, interprétez leurs paroles comme vous*
« *voudrez, vous ne trouverez pas un seul pas-*
« *sage qui dise clairement que le corps et le sang*
« *de Jésus-Christ ne soient pas dans le Sacre-*
« *ment.....* Au nom du ciel! qu'est-ce qui pour-
« rait m'engager à m'écarter de ce que l'Eglise ca-
« tholique a enseigné et fait pendant tant de siè-
« cles?.... Si ton esprit a balancé, comme tu avais
« coutume de le dire, ô toi qui ne comptes pour
« rien l'autorité des papes et des conciles, en re-
« vanche l'unanimité des Eglises catholiques a for-
« tifié mon esprit. *Si tu as la conviction que dans le*
« *Sacrement il n'y a que du pain et du vin, moi je*
« *me laisserais au contraire couper par morceaux*
« *plutôt que d'adopter ta manière de voir; et je*
« *souffrirais tout plutôt que de quitter le monde*
« chargé d'un tel crime contre ma conscience (10).»

Combien alors je me sentais heureux! Auparavant, je ne pouvais comprendre comment Dieu

---

(10) *Epist.* 847. *Oper. t. III, p. I, p.* 855; *édit. Illeric. Lugd. Bat.* 1703, *fol.* Je me suis servi de la traduction allemande de F. Geiger, dans ses « Observations sur l'épître du docteur bàron de Reichlin-Meldegg, à Sa Grandeur l'archevêque de Fribourg. » 1832. Voy. p. 20 et suivantes.

avait pu donner un si grand gage de sa grâce et de son amour pour le genre humain, qui se transformerait en une société de créatures pures comme des anges, s'il voulait seulement s'élever à la hauteur d'une semblable grâce. Je me trouvai alors pour ainsi dire au centre de la grâce divine, d'où les rayons vivifians de la vérité me pénétraient de tous les côtés. Cette grande conquête sur le domaine de la Foi fut suivie de plusieurs autres non moins importantes, jusqu'à ce qu'enfin je rentrai peu à peu dans la pleine possession de l'héritage de Jésus-Christ que j'avais perdu.

Je me trouvais, mon cher ami, au plus fort de ce terrible combat, bien convaincu que l'Eglise catholique est la seule vraie, mais, par suite de mes anciens préjugés, trop faible encore pour me décider ouvertement en sa faveur, lorsqu'au mois d'avril de l'année dernière je vous adressai une lettre dans laquelle je vous parlais en passant, et je dois malheureusement l'avouer, avec trop de légèreté du changement qui s'était opéré en moi. C'était, depuis plusieurs années, la première fois que je m'approchais de nouveau avec confiance d'un prêtre catholique. Et c'était un grand pas que je faisais! C'était d'ailleurs à quelque égard un défi impie que je faisais à la miséricorde de Dieu. Je désirais sortir de la pénible position dans laquelle je me trouvais. D'un côté, je voyais l'Eglise catho-

lique qui se présentait à mon âme dans toute sa majestueuse sainteté, quoique obscurcie par mes anciens préjugés; d'un autre côté, j'avais puisé de grandes consolations dans mes relations avec plusieurs sociétés religieuses et chrétiennes qui s'étaient formées à Paris, et lesquelles, bien qu'elles ne se rattachassent ni à l'Eglise luthérienne, ni à l'Eglise réformée, me déplaisaient pourtant par leurs égaremens; et je voulais que la réponse que je recevrais de vous servît à me décider soit en faveur de l'ancienne Eglise, soit en celle de ces associations religieuses. Je vous avais choisi, dans cette importante affaire, pour l'arbitre de ma conscience, et de la direction religieuse que je suivrais à l'avenir. La loyauté avec laquelle vous avez défendu, surtout depuis quelques années, la cause du Catholicisme en Allemagne, m'encourageait dans mon dessein. Avant vous, si le domaine de la théologie catholique avait été agrandi du côté de la science, il avait peu gagné du côté de l'esprit, et la direction que vous aviez prise à cet égard était un motif de plus pour que je m'adressasse à vous. Je voyais en vous le représentant le plus spirituel du Catholicisme en Allemagne, bien que je persistasse encore à le regarder comme identique avec l'ultramontanisme romain. J'éprouvais un si vif désir d'entrer avec vous en communication spirituelle que j'osai, dans

la même lettre, comme vous pouvez vous le rappeler, solliciter de vous un service purement matériel, savoir, de vouloir bien vous occuper de l'impression de l'ouvrage canonique que j'avais composé sur le décret d'Ivon, pendant les deux tristes mois du choléra de Paris, dans le seul but de calmer un peu ma conscience trop agitée. Votre goût décidé pour les travaux scientifiques me faisait espérer que vous répondriez du moins à cette partie de ma lettre. Mon attente ne fut pas trompée.

Le langage simple, mais plein de bienveillance, dans lequel votre réponse fut rédigée, et plus encore la touchante sympathie que vous me témoignâtes, firent sur moi la plus vive impression. Je trouvais en vous, comme je m'y étais attendu, un homme plein de fermes convictions. Je ne pouvais plus croire après cela que, dans notre Eglise, il manquât d'hommes profondément pénétrés de son saint esprit.

Après cela, je ne fus plus occupé que de me réconcilier complètement avec l'Eglise et d'exercer toutes les vertus prescrites aux chrétiens. J'allai plus souvent à l'église, et j'eus le bonheur d'acquérir la consolante conviction de l'utilité des prières faites pour des tiers, au sujet desquelles j'avais si souvent fait entendre des paroles de mépris, et que j'avais jusqu'alors regardées comme une imposture profitable seulement aux prêtres. J'entrai souvent

dans les églises de Paris, avec la ferme intention de donner quelques sous à des pauvres, afin qu'ils priassent pour certaine personne que je ne leur nommais point, mais qui était moi. J'avais toujours soin de choisir pour cela les personnes qui m'en paraissaient les plus dignes. Quelquefois je prenais des renseignemens sur leur compte; mais ce n'était pas sans peine que je m'y décidais. Je faisais parfois le tour de l'église pendant plus d'une demi-heure, avant de m'approcher de ces gens et de les trouver seuls. J'aurais préféré commettre un vol plutôt que de donner à quelqu'un, en présence d'un tiers, de l'argent pour qu'il priât pour moi. Je ne faisais jamais cette charité sans leur recommander le plus sérieusement du monde de bien prier. Et quand je recevais la réponse si éminemment française : « Ne vous embarrassez pas de cela, Monsieur, » je me sentais rempli d'une volupté inexprimable et comme régénéré. Plus d'une fois, je fus forcé de sortir de l'église par la première porte que je trouvais, afin de pouvoir me livrer en liberté à tout l'excès de ma joie.

Au mois de juin de l'année dernière, je me rendis à Orléans, dans le but d'écrire l'histoire de l'université de cette ville, fondée en 1305 par le pape Clément V, et qui présente tant d'intérêt à la nation allemande. J'y passai plusieurs semaines, livré à de profondes études. Ce séjour, qui me fut

de la plus grande utilité, compléta, à certains égards, ma réconciliation avec l'Eglise. J'eus le bonheur de faire la connaissance du vénérable évêque, M. Brumauld de Beauregard, prélat aussi distingué par ses hautes connaissances que par sa piété noble et éclairée, et l'un des hommes les plus vertueux de l'ancien et illustre épiscopat de France. La bonté vraiment paternelle avec laquelle m'accueillit ce vieillard qui, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, conservait encore toute la vigueur de la jeunesse, chez qui l'éclat magique d'une double dignité, du haut rang qu'il occupait et des cruelles épreuves qu'il avait soutenues en partie loin du sol de sa patrie, sans que sa piété et son courage se fussent démentis un seul instant, m'émut profondément, tandis que ses cheveux blancs m'inspiraient la plus haute vénération. Chaque mot qu'il m'adressait avec une si sainte onction tombait comme une goutte de baume fortifiant dans mon âme agitée. Que je puisais de consolations dans les saints entretiens de ce digne prêtre! Dans le cours de nos fréquentes conversations, qui roulaient sur les sujets les plus importans de la théologie et de l'histoire des temps anciens et modernes, sans en excepter les événemens contemporains et la position future du Saint-Siége à l'égard de l'Eglise, le vénérable évêque m'interrompait souvent par les marques d'appro-

bation les plus flatteuses; je versais alors d'abondantes larmes auxquelles le prélat répondait par cette touchante exclamation : « On voit bien que vous êtes allemand! » Hélas! il ne savait pas ce qui se passait dans le fond de mon cœur! S'il avait pu en sonder la profondeur, il aurait découvert la source de mes larmes. Je n'oublierai de ma vie l'entretien édifiant dans lequel j'appris à connaître l'évêque dans tout l'éclat de sa sublime et angélique piété, et où il me montra, comme conduit par une main invisible, l'abîme dans lequel je me trouvais; jamais je n'avais été dans une situation semblable. Les yeux remplis de larmes et la langue enchaînée, je demeurais muet dans le grand combat entre l'ancienne et la nouvelle direction de mon esprit. Malgré le vif enthousiasme dont j'étais saisi en ce moment pour la cause et pour le pieux évêque, j'eus de la peine à prononcer ce peu de mots : « Monseigneur, quand je serais un infidèle ou un athée, je rougirais de honte et je tomberais à vos pieds. Non, la France ne mérite pas d'avoir de pareils évêques. » Je fus forcé d'interrompre à l'instant l'entretien, sans même prendre congé du prélat. Ce que je n'avais pu faire en sa présence, je m'efforçai de l'effectuer dans la superbe et majestueuse cathédrale sur laquelle il a répandu tant de gloire, et où chaque jour de sa vie pieuse et agréable à Dieu, il élève au Ciel son

sacrifice d'actions de grâces. Là, je me plaçai en présence de Dieu, et je déposai sur son autel les sentimens dont j'étais encore tout pénétré. Complètement heureux, et comme animé d'une force nouvelle, je retournai dans ma retraite, maison de campagne située à peu de distance de la ville, et pris en main mon Fénelon, qui ne me quitta plus de toute cette journée. L'évêque qui, d'après la direction que je savais chaque fois donner à la conversation, devait, à ce qu'il me semblait, avoir jeté un regard si profond dans mon âme, ne fut pas peu étonné de mes expressions et surtout de ma retraite soudaine au milieu de notre entretien. Dans la soirée, il eut l'extrême bonté de me faire demander de mes nouvelles et d'exprimer le plus vif désir de me voir. Mais je voulais achever cette journée dans une entière solitude, de sorte que je ne retournai chez l'évêque que le lendemain matin. Egalement impatiens tous deux de nous revoir, nous reprîmes notre conversation avec notre calme accoutumé, en évitant avec soin de revenir sur ce qui s'était passé la veille, bien qu'il parût évident que le digne prélat souhaitait d'avoir l'explication de ma conduite.

Des preuves répétées de sa touchante sympathie me rendirent l'évêque si cher, que je l'aimais comme un père, et, vu que je n'avais jamais renoncé au projet favori de ma jeunesse, d'embras-

ser l'état ecclésiastique, je résolus d'entrer dans son séminaire pour m'y préparer. Si j'avais paru abandonner pendant quelque temps ce dessein, ce n'avait été que pour me livrer avec plus d'ardeur aux études scientifiques dont l'application peut devenir de la plus grande utilité pour la théologie. Cependant, le vénérable prélat combattait ma résolution en me disant que je ne trouverais à Orléans d'autre avantage que celui de la piété, et il me pressa d'aller à Rome. Mais, pouvais-je alors aller à Rome? J'aurais préféré, je crois, me rendre en Sibérie; tant j'étais encore rempli de préventions contre Rome. Et pouvait-il en être autrement quand on était parvenu à me persuader que, si je mettais le pied dans cette ville, je devais m'attendre inévitablement à une prison perpétuelle dans le château Saint-Ange, où je passerais le reste de ma vie en plein air, sans autre nourriture que du pain et de l'eau?

Qui m'eût dit que le souhait de ce pieux évêque se réaliserait dans l'espace de moins de six mois? Dans la suite de mon voyage en France, je fus accueilli avec la même bienveillance par tous les illustres évêques de ce royaume. Partout, je puisais auprès d'eux les mêmes consolations de la religion. Leurs entretiens resteront à jamais gravés dans ma mémoire; chaque souvenir que je leur con-

sacre augmente l'impression qu'ils ont faite sur moi. Je remerciais Dieu sans cesse de m'avoir mis en relation avec des hommes si pieux et qui travaillaient avec tant d'ardeur à l'avancement de son royaume. Plusieurs de ces dignes prélats, mais en particulier l'évêque d'Orléans, seront toujours les objets des prières que j'adresserai à Dieu. Je leur ai consacré déjà plus d'une larme de reconnaissance, et je ne cesserai jamais d'en faire autant. Mais, combien ma position ne devait-elle pas être pénible quand je me voyais accueilli avec tant de distinction, quand j'entendais admirer mon zèle ardent et pur pour la religion, et quand on me félicitait comme un des futurs défenseurs de la cause catholique! Dans plusieurs diocèses, on me fit les offres les plus avantageuses pour que je m'y fixasse, dans le cas où je persisterais à ne pas suivre le conseil que tout le monde s'accordait à me donner, d'aller à Rome.

Vous demanderez sans doute, et avec raison, mon respectable ami, comment, en de pareilles circonstances, je pouvais laisser plus long-temps en suspens la rectification de ma position spirituelle. Je conviens que j'eus besoin pour cela d'une grande résignation; mais je répugnais à m'ouvrir à un de ces vénérables évêques, par la crainte de troubler leurs saintes convictions, quoique je ne pusse ignorer que des cas semblables au mien ne

devaient pas leur être étrangers. Je me méfiais aussi de la trop grande sévérité du confessional français, et je tremblais que le conseil paternel d'aller à Rome, auquel je dois seul aujourd'hui mon salut, ne devînt un ordre absolu, circonstance qui, à cette époque, aurait pu renverser totalement l'œuvre de ma réconciliation; et pourtant, une fois que j'eus formé l'irrévocable résolution d'aller à Rome, je n'eus pas de désir plus vif que de me sentir purifié avant de poser le pied dans la ville du prince des apôtres. Arrivé à Marseille, où je demeurai pendant quatre semaines avant de pouvoir me décider à poursuivre ma route, j'éprouvai le besoin irrésistible de la réconciliation. Peu de jours avant mon départ, on reçut la nouvelle, heureusement controuvée, que le bateau à vapeur avait péri, corps et biens, sur le Rhône, et cette circonstance ne contribua pas peu à fixer mon irrésolution. En attendant, je ne sais si ce fut par incrédulité ou par le pressentiment du grand bonheur que mon âme devait goûter à Rome, je pris la résolution audacieuse et antichrétienne de me confier aux flots sans m'être réconcilié avec le Ciel. Je me disais, du reste, que cette main, qui, par des routes si merveilleuses, m'avait conduit dans l'espace resserré d'un navire, m'ouvrirait bien certainement le chemin de la barque de saint Pierre, dont l'entrée est si facile et si majestueuse. La seule préparation que

je fis fut de me rendre, la veille de mon départ, à Notre-Dame de la Garde, lieu de pélerinage situé non loin de la ville, sur une montagne haute et escarpée d'où la vue s'étend sur la vaste mer. Là, j'adressai ma prière à l'auguste étoile des marins, pour qu'elle daignât étendre jusqu'à moi la protection qu'elle avait si souvent accordée aux bâtimens en danger. Je chargeai aussi mon tailleur à Marseille, dont j'avais fait autrefois la connaissance au collége de Juilly, dans le cas où je périrais dans la traversée, d'en donner avis à ma famille; car je n'osais pas lui annoncer moi-même mon voyage, dont la nouvelle lui aurait causé plus d'émotion que celle de ma mort.

J'arrivai heureusement à Rome, au commencement du mois de mars, sans avoir éprouvé d'autre accident que le mal de mer. J'étais agité par les sensations les plus étranges. Si j'avais ajouté foi à l'ancien proverbe qui dit que la première impression est la meilleure, j'aurais quitté Rome de nouveau sur-le-champ, car ce premier aspect ne me satisfit nullement. Je ne puis attribuer cela qu'à un retour soudain de mes idées protestantes sur le Christianisme, et par conséquent sur le Catholicisme; car, hors de l'Église catholique, il ne peut plus y avoir de vrai Christianisme. Les idées que les réformateurs attachèrent à Rome, et que leurs successeurs continuent, à tort ou à raison, d'y

appliquer aujourd'hui, se réveillèrent en moi. J'allais mettre leur justesse à l'épreuve ; il semblait qu'elles voulussent se venger encore pour quelque temps sur moi, avant leur condamnation définitive. Pour le moment, ce n'était pas un beau ciel, les monumens de l'antiquité et les trésors de l'art que je cherchais. Je ne fis aucun usage des nombreuses lettres de recommandation que j'avais apportées avec moi pour des personnages de la plus haute distinction, cardinaux et autres ; elles m'auraient été de peu d'utilité dans ma position ; je ne les avais prises que comme une dernière ressource. Je voulais d'abord arranger les affaires de ma conscience, et voir, après cela, à quoi je devais me décider.

Cependant, je frappais tantôt à une porte, tantôt à une autre ; elles s'ouvraient, mais pas de la manière que je le désirais. Quoique je reçusse les invitations les plus cordiales, il ne m'arriva pas de frapper une seconde fois à la même. Mécontent, je retournai auprès de mes gais compagnons de voyage, de qui je m'étais dérobé pendant quelques jours sous le prétexte d'affaires, et je résolus de parcourir avec eux les ruines antiques et modernes de Rome, d'y passer quelques heures en de doux songes, et puis d'en prendre congé, peut-être pour toujours, dans l'espoir d'y puiser quelques scènes pour un roman philosophico-politico-reli-

gieux que j'aurais intitulé *le Diable en Voyage*, dont la composition était à cette époque une de mes pensées favorites ; il devait décrire la nouvelle direction de mon esprit et me dédommager du séjour que j'aurais fait à Rome. Je fus même sur le point de repartir, quand une circonstance particulière survint pour m'en empêcher. Je logeais dans la même maison qu'un jeune artiste français, qui partageait toute la frivolité de sa nation par rapport à la religion et à la politique, et qui, avec l'amour-propre du Français, ne manquait pas d'exposer librement ses opinions devant tout le monde. Toutes les fois que nous rentrions au logis, notre hôtesse ne manquait pas de nous demander avec intérêt comment nous trouvions les églises de Rome et leurs cérémonies religieuses. Nous étions en effet au milieu du carême, moment où Rome présente l'aspect le plus solennel. Dans ces occasions, je protégeais toujours la bonne femme contre les sarcasmes de cet artiste abandonné de l'art, et cette circonstance me procura toute sa confiance. Elle se mit donc à me parler des étrangers les plus distingués, et fit surtout l'éloge des Allemands et des Flamands, à cause de leur caractère tranquille et religieux ; elle protesta qu'elle ne recevrait plus jamais un Français dans sa maison. La conversation tomba par hasard sur M. Schlosser de Francfort-sur-le-Mein, qui, après

sa rentrée dans l'Église catholique, était mort précisément dans la chambre que j'occupais. Elle ne tarissait pas sur son amabilité, non plus que sur celle d'un de ses plus intimes amis, le révérend père Kohlmann, de la société de Jésus, qui l'avait visité presque tous les jours durant sa maladie. Au mot de jésuite, je dressai les oreilles, et, interrompant mon interlocutrice, je lui demandai quelques renseignemens plus précis sur ce père. Ceux qu'elle me fournit furent si favorables, que j'éprouvai sur-le-champ un vif désir de faire sa connaissance, d'autant plus que je crus me rappeler confusément que Sa Grandeur monseigneur l'archevêque de Bordeaux, comte de Cheverus, précédemment évêque de Boston en Amérique, m'avait fait le plus grand éloge d'un missionnaire jésuite allemand, devenu professeur à Rome. Monseigneur avait même voulu joindre aux lettres qu'il me donna pour les cardinaux Weld et Macchi, une troisième pour ce professeur; mais je la refusai, parce que je craignais les jésuites plus que je ne les aimais, et que j'étais persuadé que la prudence exigeait de moi de m'en tenir le plus loin possible.

Jusqu'à ce moment je n'avais jamais connu de jésuite en sa qualité de membre de l'ordre. Je dois, à la vérité, l'éducation de ma jeunesse à l'un des hommes les plus distingués de cet ordre, à

ce Kœhler si connu de tous les habitans de la Silésie, qui a eu la gloire d'être le premier à introduire dans cette province l'étude solide des langues orientales, dès avant la réunion de l'université protestante de Francfort avec la ci-devant académie catholique des jésuites de Breslau, en 1811. Kœhler a rendu à l'instruction publique en Silésie des services que reconnaissent également les catholiques et les protestans. Le gouvernement le plaça plus tard à la tête du collége catholique de Breslau, ancienne propriété des jésuites, et maintenant ouvert indistinctement aux chrétiens de toutes les communions; on lui accorda en même temps la chaire de langue orientale et d'exégèse biblique à la faculté de théologie catholique de l'université mi-partie. L'attachement de cet homme, que mon frère et moi nous payâmes plus tard de tant d'ingratitude, ne m'abandonna jamais, quoique du haut de sa chaire théologique, à l'âge de quatre-vingt-six ans, il crût devoir combattre contre nous et notre système, nonobstant la pénible certitude, pour un vieillard couronné d'une gloire si justement acquise, qu'il s'exposait par là aux jugemens les plus sévères, tant des catholiques que des protestans. Depuis ce temps, je me rappelle toujours avec une véritable joie que ce digne homme fit appeler un jour ma mère, femme d'une vertu antique et exemplaire, et la pria

instamment d'user de toute son influence sur nous, qui, de la part d'une telle mère, devait être fort grande, pour nous retirer de la route dangereuse que nous suivions. Notre mère qui, dans la naïveté de son cœur, s'accordait avec nous sur tant de points, était néanmoins si intimement convaincue de la vérité et de la sainteté de l'Eglise catholique, qu'elle n'hésitait pas à nous déclarer dans les termes les plus solennels, qui tantôt nous irritaient et tantôt nous faisaient sourire, mais qui nous causaient toujours une profonde émotion, que si jamais, par persuasion ou par d'autres motifs, nous étions assez impies pour changer de religion, elle nous abandonnerait sur-le-champ, ne nous reconnaîtrait plus pour ses enfans, et que, dût-elle tomber dans la plus affreuse misère, elle préférerait gagner son pain par le travail de ses mains ou demander la charité de porte en porte, plutôt que de rester avec nous, quand même nous parviendrions au rang le plus élevé. Elle allait tous les jours à la première messe, où elle priait Dieu de nous préserver de semblables pensées.

D'après la connaissance que j'ai acquise maintenant des jésuites, je puis certifier que Kœhler est digne de son ordre illustre. Je jouissais souvent, quand je l'entendais, avec la plus aimable simplicité, exprimer le pieux désir de mourir, s'il était possible, dans l'habit de son ordre. Privé

de toutes nouvelles de chez moi, j'ignore s'il a plu à la Providence d'appeler à elle ce généreux et infatigable défenseur de la vérité. Je serais trop heureux si je pouvais espérer que ces lignes frapperont ses regards; sinon, qu'elles soient au moins une légère offrande déposée par la reconnaissance sur sa tombe ombragée par les mérites du just.

Après m'être consulté pendant plusieurs jours, je résolus enfin, comme par une voix intérieure, d'aller trouver le père Kohlmann. J'étais encouragé par la pensée que j'avais déjà échappé aux écueils de tant de connaissances périlleuses. Il m'en coûta cependant beaucoup pour vaincre toutes mes préventions. Je me promenai pendant plus de deux heures devant la porte du collége du jésuite; je le contemplai de tous les côtés; je le quittai de nouveau pour quelque temps, et j'entrai successivement dans plusieurs églises pour adresser à Dieu une prière fervente, afin qu'il m'accordât encore dans cette occasion sa grâce et sa protection, d'autant plus que cette démarche devait être la dernière que je faisais à Rome pour parvenir à me réconcilier avec l'Eglise. J'entrai enfin dans cette fameuse maison, entièrement résigné à tout ce qui pourrait m'y arriver. Par bonheur, le père Kohlmann était chez lui. Pour arriver à son appartement, il fallait traverser deux longs corri-

dors ; oh! combien mon cœur battait pendant ce temps! Il me semblait que l'on me conduisait au supplice. Je regardai fixement le père; je lui adressai quelques questions insignifiantes, et je me convainquis sur-le-champ que ces pieux cénobites ne s'occupent absolument de personne que de Celui dont ils portent si dignement le nom.

J'épanchai donc mon cœur tout entier dans le sien. Je trouvai que dans sa poitrine battait un cœur allemand, et cela suffit pour lui assurer toute ma confiance. Il m'adressa ce langage si pur, si noble, si compatissant, que j'étais accoutumé, mon excellent ami, à trouver dans les lettres que vous m'adressiez dans mes momens d'épreuve. La ressemblance entre vous était si extraordinaire et si frappante, que si je n'avais pas su que c'était le père Kohlmann que j'avais devant moi, j'aurais été convaincu que c'était avec vous que je m'entretenais. Quelle surprise, quelle jouissance ce dût être pour mon âme! Il est donc vrai! des âmes généreuses dans des cœurs allemands se trouvent dans toutes les parties de la terre et sont partout les mêmes. Mon amitié pour le père Kohlmann se changea sur-le-champ dans le plus pur enthousiasme. Je remerciai Dieu de m'avoir donné sur la terre sacrée de Rome un si noble représentant de vous dont j'avais désiré si ardemment la société, et dont je ne m'étais éloigné depuis

quelques mois que pour ne pas vous faire participer aux souffrances de mon âme.

Si, d'un côté, je me sentais pénétré d'une joie céleste par le bonheur d'avoir fait la connaissance du père Kohlmann, je fus au même instant saisi d'un profond sentiment de douleur à la pensée que l'homme qui savait si bien parler à mon âme et pénétrer au fond de mon cœur, devait être précisément un jésuite. Mais après l'avoir quitté, m'étant livré à de profondes réflexions sur ce qui le regardait, je ne tardai pas à me convaincre que la force de son âme tirait précisément sa source de la force de son ordre. Je bannis à l'instant même ce nouveau préjugé.

Mes visites suivantes furent toujours de plus en plus intéressantes. Cependant je n'avais pas encore essayé auprès de lui de démarche décisive : je la réservais pour un moment solennel. Nous approchions de la Semaine-Sainte, quand on a coutume de faire, tous les ans, les exercices spirituels de saint Ignace de Loyola. Ils durent huit jours, sans compter celui de l'entrée et celui de la sortie. Le père voyait bien au trouble de mon âme qu'elle avait besoin d'un peu de repos et de recueillement; il eut, d'après cela, la bonté de me proposer de prendre part aux exercices qui devaient commencer le 25 mars, et m'assura que j'y puiserais beaucoup de consolation.

J'avais déjà appris en France les grands effets des exercices spirituels, et j'avais été sur le point de les essayer l'année dernière, d'après le conseil de l'évêque d'Orléans, à la maison de campagne des Sulpiciens, à Issy. Mais faire une retraite de ce genre chez des jésuites et sous des conditions si difficiles, me semblait devoir être l'entreprise la plus hasardeuse que j'eusse risquée de ma vie. Je cherchai donc tous les prétextes imaginables pour refuser cette offre. Tantôt c'était mon indignité intérieure, tantôt une disposition qu'il m'était impossible d'atteindre et qui était cependant indispensable à un acte si solennel; tantôt enfin des affaires importantes. Toutefois, je demandai quelques jours pour y réfléchir. Nous étions le mercredi, et c'était le lundi suivant que les exercices devaient commencer. Mon courage remporta la victoire, et le samedi matin j'annonçai au père que j'étais décidé à accepter ses offres. J'entrai donc dans la maison des exercices à Saint-Eusèbe, mais dans quelle prévision! J'étais fermement convaincu que je ne pourrais pas y rester trois jours. Poussé plutôt par la curiosité que par tout autre sentiment, je voulais apprendre à connaître, dans leur intérieur, ces jésuites dont j'avais tant entendu parler, d'autant plus que, même à Nîmes, on m'avait fait un portrait des plus défavorables de leurs maisons d'exercices. J'espérais du

moins que si j'en réchappais sain et sauf, mon séjour me fournirait la matière d'un article de journal intéressant. Je chargeai mon ami, le jeune artiste français, auprès de qui je prétextai un voyage à la campagne, de s'informer sérieusement de moi, chez une personne que je lui indiquai, dans le cas où je n'aurais pas reparu au bout de douze jours.

Mais quelle fut ma surprise! le saint silence qui régnait dans cette maison hospitalière sympathisait merveilleusement avec mon âme. Un si bon commencement me faisait espérer aussi une bonne fin. On me conduisit dans la chapelle, qui était petite, mais décorée avec goût; sa couleur gothique augmentait l'effet des paroles édifiantes du pieux orateur, excitait et nourrissait la dévotion dans le cœur des assistans. Au fond était la modeste chaire, en face de laquelle s'élevait l'image de Jésus crucifié, sur un piédestal artistement drapé de drap vert. C'était un aspect qui attachait et soulageait mon âme, quand parfois elle s'éloignait de la bouche du prédicateur pour se reposer sur la montagne du divin supplicié et y puiser le courage nécessaire pour suivre son exemple.

Le premier discours préparatoire me toucha vivement et bannit toute inquiétude de mon âme. L'exposition claire et simple du grand but des

exercices, ainsi que l'adresse pleine de bonté et d'onction, faite aux assistans pour les engager à s'éloigner s'ils ne se sentaient pas assez de courage et de force pour accomplir les exercices, dans les dispositions et avec les intentions de leur grand fondateur saint Ignace, fit sur moi l'effet que je désirais, et ne me permit pas de douter que je n'y trouvasse la satisfaction et la force d'âme que je cherchais depuis si long-temps, et que depuis plusieurs mois je faisais tant d'efforts pour obtenir.

Je me rappelai surtout en ce moment une de vos dernières lettres, mon très cher ami; celle dans laquelle vous répondiez aux doutes que j'exprimais sur l'utilité des séminaires en général, et me disiez avec tant de raison qu'il n'y a rien de plus beau et qui soit plus utile au prêtre que d'aller, après avoir achevé ses études à l'université, se retirer pendant un an ou deux dans une maison ecclésiastique, pour s'y préparer, dans une sainte solitude et dans une occupation constante de Dieu, aux divers soins de son auguste ministère. Vous ne manquâtes pas de glisser un mot de réprobation pour la trop grande sévérité des séminaires français dans la manière de développer la piété dans les élèves, manière qui ne satisfaisait nullement le profond sentiment religieux des Allemands; vous leur reprochâtes aussi, quant aux objets des études, de rester trop en arrière du progrès moderne de la

science. Il est inutile de m'étendre sur ce dernier défaut des séminaires français ; il est généralement reconnu, et le respectable clergé de France lui-même est le premier à le déplorer ; mais pour l'autre, dès le troisième jour des exercices de Saint-Eusèbe, je fus convaincu que vous aviez aussi parfaitement bien vu, et que les vénérables pères de la société de Jésus, ces grands connaisseurs des faiblesses morales de la nature humaine, ont très bien su s'en préserver.

Il me serait impossible de vous décrire le bonheur que me faisait éprouver la manière dont les exercices étaient dirigés. Les plus hautes vérités de la religion sont exposées ici dans un langage plein d'amour, et d'une manière bien faite pour attacher et émouvoir le cœur du pécheur le plus endurci, tandis que d'un autre côté on évite avec soin et prudence tout ce qui pourrait tendre à augmenter le poids qui pèse sur le pécheur ; aussi ne trouvai-je plus aucune difficulté à satisfaire aux plus grandes exigences ascétiques. En un mot, on se trouve au pied du mont des Olives, en présence de toutes les douleurs et de toutes les souffrances dont le cœur du pécheur pénitent peut être pénétré, et plein de courage et de joie, sous une direction et avec une persuasion semblable, on prend sa croix à son tour, pour suivre le Seigneur sur la route de la consommation.

Dès le quatrième jour des exercices, je me trouvai dans une situation qu'il ne me serait pas possible de décrire. J'étais complètement broyé. Mes anciennes passions recommencèrent encore une fois le combat, et la flamme éclata de nouveau; mais je soutins avec intrépidité ce dernier assaut, et la victoire couronna ma persévérance.

Je ne puis m'empêcher, mon respectable ami, de vous raconter une circonstance qui vous fera peut-être sourire en secret. Le dixième jour des exercices, je fus pris d'un violent mal de tête, dont je ne pus découvrir la cause. Je l'attribuai à mon oreiller de laine que je remplaçai d'après cela par mon manteau que j'avais apporté avec moi; mais ce changement ne chassa point la douleur, elle ne disparut que quand j'eus le bonheur de voir mon confesseur, le père Kohlmann, qui malheureusement arriva deux jours plus tard que je ne l'aurais voulu.

Je me rappellerai toute ma vie la scène touchante qui se passa, lorsque, dans la simplicité de cœur qu'exige le grand acte de la confession et que l'illustre Pascal, la couronne de Port-Royal, a décrite d'une façon si admirable (11), je développai au père la situation de mon esprit que, jusqu'à ce mo-

(11) Pensées; Part. I, art. v, n. 8; t. I, p. 194 et suiv. Paris, 1812.

ment, il avait plutôt devinée que connue. Nous versâmes tous deux des larmes abondantes, qui devinrent pour nous la source des plus douces consolations; mais que devins-je ensuite, quand ce même père qui venait de m'adresser un langage si plein de sympathie et si bien fait pour m'encourager, me dit qu'il reviendrait le lendemain de grand matin m'apporter les consolations de la religion, dont j'avais tant besoin et que je sollicitais avec tant d'ardeur? Quelle nuit horrible j'allais passer! Mais son courage, ses douces paroles et le soulagement que l'acte m'avait déjà procuré, me consolaient, me donnaient la force d'attendre ce dernier moment avec une entière soumission envers Dieu.

Ainsi qu'il me l'avait promis, le père arriva le lendemain matin de bonne heure. Il me dit sur-le-champ d'achever ma confession. A la question si j'étais entièrement convaincu des dogmes de la religion catholique, je répondis par l'assurance la plus sainte et la plus solennelle, et d'ailleurs cet homme vénérable en avait déjà trouvé plus d'une preuve dans mon discours. Il me donna alors l'absolution, en me prévenant toutefois que j'avais encouru l'excommunication et qu'il était nécessaire que je m'en fisse relever. Je le savais; je connaissais d'ailleurs cette peine par l'histoire, et je l'avais prise plus d'une fois pour le but de mes railleries. Mais je reconnaissais mes torts, et je ne demandais pas mieux

que de me soumettre à cette pieuse institution de l'Église.

Combien je me sentis fortifié, quand j'eus reçu l'absolution! Mes forces physiques avaient soutenu toute la lutte et avaient souffert autant que celles de mon âme : ce ne fut qu'après la réconciliation de celle-ci, et quand le vénérable père y eut mis le sceau en me donnant le baiser de paix dans un pieux et paternel embrassement, que celles-là se sentirent calmées à leur tour et reprirent leur ancien équilibre. C'était la première fois depuis plusieurs années que j'approchais de nouveau des sacremens de notre Église. J'avais méconnu Jésus dans les enseignemens qu'il a laissés au monde, et c'était par un prêtre d'une société qui porte si dignement le nom de Jésus, que je venais d'être réconcilié avec lui, tandis que la première haute instruction religieuse m'avait aussi été donnée par un prêtre de la même société. Je m'étais éloigné de Rome, et c'était dans Rome que j'étais rattaché à Rome. Quelle pensée! J'avais donc le bonheur de voir accomplir un de mes souhaits les plus ardens, le vœu que j'avais tant de fois adressé à Dieu du fond de mon cœur, celui d'être délivré de mes doutes affreux, avant la fin de ma trentième année.

Né le Jeudi Saint, 11 avril de l'année 1804, ce fut le 28 avril 1824 que je renonçai à mes études théologiques pour me livrer à celles de la philosophie et

du droit. Depuis ce moment, quoique toujours invinciblement entraîné sur le domaine de la théologie, je passai ma vie dans un combat perpétuel avec moi-même et avec l'Église, jusqu'à ce qu'enfin je fus assez heureux pour me réconcilier avec l'Église et avec moi-même, le mercredi de la Semaine-Sainte, 3 avril 1833.

Mais un bonheur bien plus grand m'était réservé. Je devais avoir la félicité de parler au Saint-Père. De quels sentimens ne fus-je pas pénétré, quand je m'approchai de l'auguste représentant de la première puissance du monde, de celle dont toutes les autres reçoivent leur consécration, et par laquelle seule elles existent! Jamais je ne m'étais senti aussi heureux que pendant le court entretien que le Saint-Père daigna m'accorder. Le père de la chrétienté me reçut avec la plus noble affabilité. Une semblable dignité sur la tête d'un homme qui ne possède d'autre éclat personnel que celui qu'il tire de sa constante occupation de Dieu, dans la tranquille solitude du cloître, orné et relevé par le caractère le plus doux et le plus aimable, qui le rend semblable à celui dont il est le représentant sur la terre, possède une puissance magique et mystérieuse que l'on peut sentir, mais qu'il est impossible de décrire. Pénétré à la fois de repentir et d'une inexprimable volupté, je me jetai aux pieds de cette puissance auguste, et là, versant

d'abondantes larmes, je répétai en présence de ma conscience et de mon Dieu, cette magnifique confession que Fénelon prononça peu de temps avant sa mort et qu'il a laissée à la postérité comme le chant du cygne (12).

---

(12) « O Église romaine! ô cité sainte! ô chère et commune patrie de tous les vrais chrétiens! Il n'y a en Jésus-Christ ni Grec, ni Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil; tout est fait un seul peuple dans votre sein; tous sont concitoyens de Rome, et tout catholique est romain. La voilà, cette grande tige qui a été plantée de la main de Jésus-Christ. Tout rameau qui en est détaché se flétrit, se dessèche et tombe. O Mère, quiconque est enfant de Dieu est aussi le vôtre. Après tant de siècles vous êtes encore féconde. O Épouse, vous enfantez sans cesse à votre époux dans toutes les extrémités de l'univers! Mais d'où vient que tant d'enfans dénaturés méconnaissent aujourd'hui leur mère, s'élèvent contre elle et la regardent comme une marâtre? D'où vient que son autorité toute spirituelle leur donne tant d'ombrage? Quoi! le sacré lien de l'unité, qui doit faire de tous les peuples un seul troupeau, de tous les ministres un seul pasteur, sera-t-il le prétexte d'une funeste division? Serions-nous arrivés à ces derniers temps où le Fils de l'homme trouvera à peine de la foi sur la terre? Tremblons, nous tous chers frères, tremblons, de peur que le règne de Dieu, dont nous abusons, ne nous soit enlevé et ne passe à d'autres nations qui en porteront les fruits. Tremblons, humilions-nous, de peur que Jésus-Christ ne transporte ailleurs le flambeau de la pure foi, et qu'il ne nous laisse dans les ténèbres dues à notre orgueil. O Église, d'où Pierre confirmait à jamais ses frères, que ma main droite s'oublie

Je recommande maintenant cette sainte confession à tous les chrétiens qui partagent ma croyance; et surtout aux Allemands. Que je voudrais pouvoir, mes chers amis, qui avez si long-temps poursuivi avec moi le chemin d'une Eglise naturelle, et toi, par dessus tout, mon frère bien-aimé, qui avec le zèle le plus irréprochable et le désir le plus pur d'arriver à la vérité, avez cru comme les autres que ce fantôme avait un corps, que je voudrais pouvoir vous communiquer les consolations que je trouvai aux pieds du Saint-Père. Votre joie égalerait certainement la mienne; vous vous rattacheriez à la sainte Eglise de Rome, la mère de toute vie spirituelle, et vous retrouveriez dans son sein cette satisfaction que vous cherchez en vain dans le relâchement des liens d'unité dont vous n'avez pourtant pas cessé de reconnaître l'indissolubilité. C'est le vœu du Père de la chrétienté, et il m'a chargé de vous le transmettre. Puisse ce vœu et la bénédiction apostolique qu'il vous envoie à ma prière vous rendre la paix de l'âme, vous réconcilier avec vous-mêmes et avec l'Eglise, et rétablir entre elle et vous cette sainte harmonie, le plus

---

elle-même, si je vous oublie jamais! Que ma langue se sèche à mon palais et qu'elle devienne immobile si vous n'êtes pas, jusqu'au dernier soupir de ma vie, le principal objet de ma joie et de mes cantiques! »

(*Fénelon, par Mgr. le card. de Beausset*, t. II, p. 170 et s.)

beau lien des âmes, et qui seule peut faire le bonheur des chrétiens pieux et éclairés par l'esprit du Seigneur.

J'ai encore un mot à dire sur l'ouvrage qu'on va lire. Ce fut à Saint-Eusèbe que je reconnus le fruit d'une retraite spirituelle, que je mis le sceau à la réconciliation de mon âme. Or, qu'est-ce qu'un séminaire, si ce n'est une retraite continue et spirituelle, qui n'est interrompue, ou pour mieux dire, relevée et rendue plus savoureuse, que par une sage distribution d'études?

Je reconnus alors qu'il existe un autre moyen et plus infaillible que les liens du plus saint, du plus chaste et du plus heureux mariage, que, dans mon ouvrage sur le célibat du prêtre, je regardais comme le seul qui pût rendre au clergé moderne son éclat, sa dignité et sa vraie destination céleste. Le clergé, par la force aveugle des circonstances, ne s'est aujourd'hui que trop confondu avec le monde. Le mariage ne pourrait qu'achever de le séculariser et de lui enlever jusqu'au dernier vestige de sa consécration céleste et sociale. L'homme qui jette un regard un peu profond sur le développement de l'esprit humain pendant les trois derniers siècles, doit nécessairement avoir reconnu que c'est par le mariage seul de ses prêtres que le protestantisme a perdu tout caractère spirituel et social; mais en même temps que ce n'est qu'avec ce mariage et

dans son intérêt qu'il a pu naître. Je conviens qu'en écrivant mon ouvrage, uniquement préoccupé de conserver scrupuleusement la vérité historique sur l'institution primitive du célibat des prêtres, je négligeai complètement ce point de vue, et ne songeai point à examiner attentivement ses résultats sociaux; ce qu'il aurait été du reste difficile d'exiger d'un jeune homme de vingt-quatre ans, qui décrivait avec toute la passion de son âge une institution mûrie par l'expérience de plusieurs siècles. Je partageais à cet égard l'erreur de plusieurs grands et généreux esprits des siècles précédens de l'Eglise, qui s'étaient flattés de mettre un terme à l'ancienne plaie de la démoralisation du clergé par le palliatif du mariage, qui ne pouvait au contraire qu'augmenter le scandale. Si le célibat, surtout dans les temps passés, a souillé effectivement l'histoire de l'Eglise de quelques taches qui offensent gravement les regards de l'homme moral, d'un autre côté, c'est essentiellement à lui que l'Eglise doit son époque la plus glorieuse, et il a rendu les plus grands services à la société humaine. C'est au célibat de ses prêtres et à l'héroïsme social de tant de prélats vénérables et distingués, dont ce célibat a été la pure source, dans ces momens d'épreuves solennelles que la Providence envoie parfois, comme l'annonce d'un avenir terrible, que l'Eglise doit sa

conservation et son pardon. Combien de fois et à combien d'époques différentes le zèle des prêtres pour la morale et leur exemple, n'ònt-ils pas introduit de nouveaux élémens de vie dans les veines malades de la société des hommes! La corruption de la société n'a jamais été la suite de la corruption du clergé : ce n'est que quand le clergé a contemplé sans s'émouvoir les effets des passions et la corruption générale des hommes, qu'elle s'est étendue aussi sur lui. C'est alors que le corps du clergé a été en partie attaqué par la contagion de la démoralisation sociale.

Quand les nouvelles sociétés religieuses du seizième siècle, c'est-à-dire celles des luthériens et des réformés, se flattèrent d'échapper à la corruption générale du siècle, et prirent part aux bacchanales de leurs apôtres, elles tombèrent dans une démoralisation si complète que leur esprit même en fut souillé, tandis que dans l'Eglise catholique, le mal, tout affreux qu'il était, n'attaqua que le dehors, et qu'elle put de nouveau, enveloppée de la sainte robe de la charité, se livrer avec des principes intacts au combat contre la démoralisation spirituelle et sociale de l'homme, que sa destination divine lui imposait. Le concile de Trente, seule réforme véritable et possible de l'Eglise, pour me servir de la belle expression de M. de Maistre, mit des bornes au mal, et con-

damna irrévocablement la réformation voluptueuse de Luther et de Calvin. L'Eglise catholique et ses partisans sincères furent de nouveau pénétrés de l'ancienne vie apostolique, tandis que les autres traînaient une existence languissante, ne se soutenaient que par l'attrait de la nouveauté, aidé du secours du mensonge et de la calomnie, et marchaient à grands pas vers leur ruine inévitable. Luther lui-même et les plus habiles d'entre ses sectateurs se virent forcés de reconnaître que les bonnes mœurs et la vie morale et spirituelle étaient restées du côté de l'ancienne Eglise, pendant que la leur était dévorée sans relâche par une corruption matérielle et spirituelle. « Par cette doctrine, dit Luther en parlant de *la sienne* (13), le monde devient pire de jour en jour. Autrefois, les hommes n'étaient possédés que d'un seul démon; aujourd'hui ils en ont sept dans le corps. Les démons entrent maintenant par troupes dans les gens, et tout éclairés que sont les hommes par la pure lumière de l'Evangile, ils se montrent plus avaricieux, plus rusés, plus égoïstes, plus impitoyables, plus dissolus, plus présomptueux et plus pervers qu'autrefois sous le papisme... L'interprétation de la Bible m'a coûté beaucoup de peine, et

---

(13) Sermons de famille; dans le deuxième sermon sur l'Avent; Iéna, 1559, in-f°.

n'est pas suffisamment estimée parmi vous. Elle est lue plutôt par nos adversaires que par nos amis. Je crois que le duc George (*prince catholique de Saxe*) lit plus assidûment la Bible que tous nos nobles (14)... Chez nous autres luthériens, la noblesse est si fière et si présomptueuse qu'elle semble indécise si elle doit marcher sur la tête ou sur les pieds, et les paysans sont si volontaires et si orgueilleux qu'on les dirait les seigneurs de tous les seigneurs, tandis que noblesse et paysans s'accordent pour mépriser Dieu, au point que je crains bien que nous ne le tentions trop fort et que nous n'excitions sa colère, jusqu'à ce qu'il se décide à nous frapper de sa foudre (15)..... Les paysans ont perdu tout frein par l'Evangile ; ils croient pouvoir faire ce qui leur plaît; ils ne craignent ni l'Enfer, ni le Purgatoire, et disent : *Je crois, donc je suis sauvé* (16). »

Nous pouvons donc soutenir hardiment que le protestantisme n'a été qu'un météore bruyant qui a déjà disparu de l'horizon de l'esprit et de la science, bien que les intérêts immoraux du siècle maintiennent encore momentanément son exis-

---

(14) Discours de table ; Eisleben, p. 622 ; Francfort, p. 433 ; Dresde, p. 52.

(15) Ibid. ; Leipsick, p. 471.

(16) Ibid. ; Eisleben, p. 209 ; Francfort, p. 148 ; Dresde, p. 323.

tence dans la sphère de la réalité. Aussi jamais prophétie d'un sage n'a été plus complètement vérifiée que celle de Fénelon, qui disait au philosophe protestant Ramsay que, pour le chrétien à la fois scrutateur et sincère, il n'y aurait bientôt plus d'autre alternative que d'être catholique ou déiste (17). Le protestantisme est devenu aujourd'hui un être de raison, et quant au déisme, il s'est condamné lui-même, lorsque élevé sur le trône du monde par Robespierre, un de ses dignes instrumens, il a fait voir combien peu il était capable de servir de principe régénérateur de la société humaine. La même conviction noble et sainte qui fit parler Fénelon inspira aussi le comte de Maistre, lorsque, dans une position exactement semblable à celle de l'évêque de Cambrai, il écrivait à une dame protestante : « Nous autres catholiques, nous pouvons citer des hommes distingués par leur rang, leur dignité, par leur esprit et leurs talens, qui, en dépit de tous les préjugés de secte et d'éducation, ont reconnu la vérité, et se sont

---

(17) OEuvres de Fénelon, t. III, p. 28; Paris, 1827, in-8°. C'est cet écrit de Fénelon qui a dirigé Thomas Moore dans son ouvrage intitulé : « Voyages d'un gentilhomme irlandais à la recherche d'une religion. » Voyez la critique de cet ouvrage dans le *Monthly Review* de mai 1833, reproduite dans la *Voce della Ragione*, *fascicolo* XXXIII, 13 *settembre* 1833.

réfugiés dans le sein de l'Eglise; et leur nombre est si grand que la liste de leurs noms remplirait des volumes. Essayez au contraire, je vous prie, de dresser une liste de ceux qui ont abjuré le Catholicisme pour embrasser votre secte. Bien certainement, vous ne trouverez que des libertins, des esprits turbulens et des hommes abandonnés. »

Notre Eglise doit sa régénération spirituelle et sociale, telle qu'elle l'a reçue du saint zèle et de l'inspiration divine des Pères du concile de Trente; elle la doit, dis-je, en premier lieu à l'éducation morale de ses prêtres, et spécialement à l'organisation donnée par ces Pères aux séminaires. La manière de maintenir cette institution ecclésiastique, conformément aux besoins du temps, est devenue pour l'Allemagne la grande question du siècle. Nous réfuterons plus bas les reproches que l'on a coutume de lui adresser. Moi aussi je la regardais avec méfiance et prévention; je la prenais pour une école préparatoire de monachisme, d'hypocrisie et de bigoterie ecclésiastique. Mais l'examen que j'en ai fait à Saint-Eusèbe m'a promptement convaincu du contraire.

Je fus tellement ravi des heureux résultats d'un établissement qui procure à l'esprit tant de nourriture céleste, que, sur-le-champ, et dès la quatrième journée des exercices, je formai le plan d'un grand ouvrage, dont le sujet serait une histoire

critique et pragmatique des séminaires. Jusqu'à ce moment, j'avais été bien éloigné d'entretenir même la pensée de me livrer à un pareil travail. Dans la joie de mon cœur, je fis part de mon projet au Père Maurel, jésuite français, qui m'avait été donné pour conseiller spirituel pendant mon séjour à Saint-Eusèbe, ce qui m'avait été d'autant plus agréable que je ne possédais pas encore une connaissance bien parfaite de la langue italienne. La sollicitude vraiment paternelle qu'il daigna me témoigner fit sur moi le plus heureux effet : j'en conserverai toute ma vie l'impression la plus agréable.

Si d'un côté je ne fus pas parfaitement satisfait de la réponse de ce Père, qui m'engagea à ne rien entreprendre avant d'avoir consulté le Père Kohlmann, d'une autre part je fus charmé de la prudence de cet homme aimable, si bien d'accord avec l'esprit de son ordre. J'attendis donc le Père Kohlmann. Avant de me confesser, je lui racontai toute la consolation que je tirais des exercices, et je lui dis que j'avais l'intention d'écrire un ouvrage sur ce sujet, comme sur les séminaires en général. A cette occasion, je déplorai la triste situation des séminaires en Allemagne, que je regardais comme la cause de la décadence de notre clergé, et je m'efforçai de lui faire sentir toute l'utilité de l'ouvrage que je voulais entreprendre. Le Père Kohlmann se montra d'accord avec moi sur ce point, mais il crut

devoir exiger que je suspendisse l'exécution de mon projet, pour lequel il ne me croyait peut-être pas encore assez de ténacité dans l'esprit ; mais je ne me laissai pas si facilement détourner. Dès le lendemain, quand ce Père m'eut imposé ma pénitence, je lui fis observer qu'il avait oublié un point important dans cette pénitence, un point qui devait m'en faire conserver un long et utile souvenir, et qui serait tout-à-fait dans l'esprit de la primitive Eglise ; quand il me demanda ce que je voulais dire par là, je lui répondis qu'il aurait dû m'imposer l'obligation d'écrire l'histoire des séminaires. Il sourit, et me permit sur-le-champ de considérer ce travail comme faisant partie de ma pénitence.

Telle fut donc l'origine de l'ouvrage que je publie aujourd'hui. Étant une pénitence, je ne pouvais avoir la prétention de lui donner toute la perfection possible. La pénitence morale, bien qu'accomplie avec la résolution la plus ferme, laisse toujours quelque chose à désirer dans le cœur d'un véritable pénitent. Je réservais à l'avenir son entier accomplissement. Dans tous les actes spirituels de ma vie future, je veux me laisser guider par le désir d'une perfection à laquelle tout mon but sera désormais d'atteindre.

Puisse donc cet ouvrage, qui entre dans le monde sous l'auguste habit de la pénitence, racheter les erreurs de ceux qui l'ont précédé et

rassurer la conscience de tous ceux, tant laïques qu'ecclésiastiques, qui ont été troublés ou scandalisés par les doctrines que j'ai professées jadis! Leur souvenir blesse profondément mon âme. C'est avec la conviction la plus pure que j'ai combattu pour ces erreurs qui se présentaient sous les formes les plus séduisantes, et c'est aussi avec la plus pure conviction que je reconnais ma faute. Je me sens heureux de pouvoir de nouveau me soumettre au jugement de l'Eglise, ce que je ne pouvais point faire tant qu'il était en opposition avec la susceptibilité de la conviction personnelle.

L'aveu sincère et plein de franchise que j'offre, avec une parfaite humilité et un profond respect, à l'Eglise et à ses augustes chefs, comme une garantie de ma nouvelle direction spirituelle, acquiert pour moi un prix plus grand, par une circonstance particulière. Dès le 31 août de l'année dernière, j'écrivis de Paris, aux autorités constituées de ma patrie, pour leur annoncer mon changement, dans des termes peut-être plus précis encore, et pour leur demander la permission d'entrer pour quelque temps au collége Stanislas, tant pour y continuer mes études théologiques interrompues que pour me livrer à de vastes travaux littéraires, à l'aide des ressources que je trouverais dans les bibliothèques publiques de Paris. Mais S. E. M. le baron d'Altenstein, ministre du culte

et de l'instruction publique, me fit remarquer qu'une plus longue absence pourrait nuire aux devoirs sacrés qui m'étaient imposés dans mon pays et m'engagea à y revenir.

Une autre preuve encore de la sincérité de ma conversion se trouve dans l'article qu'à la fin du mois de juillet de l'année dernière j'adressai, de Paris, à la Revue trimestrielle de Tubingue, et qui était intitulé *Coup d'œil sur l'Eglise de France.* Cet article offrira toujours de l'intérêt pour moi, car il présente, sous beaucoup de rapports, une autobiographie naïve de ma personne et de ma malheureuse conduite à Paris. Quelque vacillant que je fusse encore à cette époque, je me sentais pourtant heureux de l'avoir écrit. C'était un acte d'accusation adressé au grand et impitoyable aréopage de l'Allemagne, et j'y puisai le courage nécessaire pour faire cette confession générale que je dépose maintenant aux pieds du public de mon église.

Ma nouvelle direction spirituelle date donc d'une époque où je ne pensais pas encore à Rome, et où je ne connaissais encore d'autre jésuite que ce Kœhler, le précepteur de ma jeunesse, et qui était rentré dans les rangs du clergé séculier. Le petit nombre de respectables amis que je possède à Rome savent d'ailleurs que, lorsque j'y arrivai, cette direction était déjà parfaite, et que je n'ai pas eu besoin d'y rien ajouter. Ils ont même été

obligés de réfuter divers préjugés, fruits d'un excès de zèle, sans quoi je serais reparti depuis long-temps. Tout ce que je suis devenu, je le dois à la grâce divine; aussi ai-je acheté chèrement ma conversion. Je lui ai sacrifié, tant en Angleterre qu'en France, les positions sociales les plus belles et les plus honorables, qui m'étaient offertes par des académies, des colléges, des particuliers, tels entre autres que le prince Joseph de Chimay, à Blois, et même par le gouvernement. Je ne voulais pas traîner mon existence dans la nullité et dans les agrémens de la vie. Je préférais une existence simple et pythagoricienne, consacrée à la recherche de la sagesse; je voulais me montrer actif dans le vaste empire de la science, et n'avoir désormais aucune autre occupation.

Un juste et noble orgueil m'attacherait toujours à ma chère patrie, quand même je ne lui serais pas uni par les liens les plus forts de la reconnaissance. Si je reste encore pendant quelque temps éloigné de son sol, c'est seulement pour y rentrer plus digne d'elle.

Si je n'écrivais pas dans un siècle où une infâme avidité pour l'argent dévore tous les intérêts moraux de l'humanité, et où la vertu n'ose se montrer que sous la protection de l'or, j'aurais fait ressortir davantage quelques traits particuliers de ma position; mais je crains de n'en avoir déjà que trop dit.

Je m'attends que l'on jugera ma direction actuelle sous un tout autre point de vue. Je regarde comme au-dessous de moi de répondre au reproche d'être devenu *un sot* et un *homme à tête affaiblie*, ou à d'autres calomnies plus basses et plus passionnées encore; car, sous ce rapport, j'ai choisi Dieu seul pour juge et j'ai remis ma cause dans ses mains. Je me sens heureux de cette sottise et de cette faiblesse de tête qui ne peuvent manquer de me rendre plus fort dans la sagesse divine. J'ai préféré me placer à côté de ces petits et innocens enfans que le Seigneur aimait tant, et pour le salut desquels il est principalement venu dans le monde, qu'auprès de ces scribes hypocrites qui demandaient à Jésus-Christ de leur faire voir la lettre et le sceau de sa mission divine.

Mais il y a encore un autre prétexte de calomnie, au sujet duquel je demande la permission de dire un mot de justification; car, en cela, une passion aveugle et méprisable dirige ses traits empoisonnés, moins contre moi que contre une société respectable et religieuse qu'il m'est extrêmement pénible d'entendre attaquer. Je permets que l'on me traite de *jésuite*; cette injure ne m'égarera point dans ma route spirituelle et littéraire. Le stigmate de *jésuite* est devenu si commun aujourd'hui, qu'on l'applique à tort et à travers, même à ceux qui croient à peine à Dieu et à la conscience.

Pour ma personne, je ne regarde point une justification comme nécessaire, mais je la désire pour cet honorable corps religieux.

La passion a mis tout en mouvement; elle a évoqué l'enfer et ses puissances mensongères pour déprécier les travaux de cette société; on a vu jusqu'à quel point j'ai été moi-même le jouet de cette erreur et de cette illusion. Mais que chacun mette autant de gravité et d'impartialité que moi à examiner cette société, et je réponds bien que chacun arrivera aux mêmes résultats et reculera honteux et irrité devant les artifices infernaux du mensonge.

Le choix de mon travail littéraire a eu pour moi l'avantage de me faire connaître la société de Jésus, précisément du côté où elle présente des monumens impérissables de sa gloire et de sa grandeur. Je me suis trouvé dans la même position que le célèbre astronome Lalande. En s'occupant de son traité d'Astronomie, de cet ouvrage immortel, il fut frappé du grand nombre de jésuites qui avaient pénétré dans les plus grandes profondeurs de cette science; de même, en composant mon ouvrage sur les séminaires, je n'ai cessé d'admirer les efforts incroyables des Pères de la Société de Jésus pour perfectionner les établissemens d'éducation ecclésiastique, et plus encore les magnifiques résultats dont ces efforts ont été couronnés. Dans un temps où le mensonge audacieux peut se

livrer impunément à ses plus grands excès, il est du devoir de tous les amis de la vérité de rappeler à ces calomniateurs l'infamie de leur conduite, et d'attacher sur leur front la marque de réprobation dont ils s'efforcent de souiller tout ce qui est honorable. Qu'il me soit donc permis de citer le témoignage du seul Lalande en faveur des jésuites.

« Dans le *Bulletin de l'Europe* du 20 nivôse (*), « on me reproche d'être athée, d'être aussi laid « que Socrate, de manger des araignées, d'appeler « peler la duchesse de Gotha mon intime amie, « de dire que Newton savait passablement la « géométrie, d'avoir prédit une comète qui n'est « point arrivée, d'avoir fait ma cour au Pape, « d'avoir servi la messe d'un jésuite : tout cela ne « vaut pas la peine d'y répondre; mais le nom de « jésuite intéresse mon cœur, mon esprit et ma « reconnaissance. On a beaucoup parlé de leur « rétablissement dans le Nord, ce n'est qu'une « chimère; mais elle a rappelé tous mes regrets « sur l'aveuglement des gens en place en 1762. « Non, l'espèce humaine a perdu pour toujours et « ne recouvrera jamais cette réunion précieuse et « étonnante de vingt mille sujets occupés, sans

(*) Nouvelles considérations philosophiques et critiques, sur la Société des Jésuites (*par Mgr. Tarin, évêque de Strasbourg*), p. 34; Versailles, in-8°, 1817; *et* Annales philosophiques, morales et littéraires (*de Mgr. de Boulogne, évêque de Troyes*), t. I, an. 1800, p. 228.

« relâche et sans intérêt, de l'instruction, de la
« prédication, des missions, des conciliations, des
« secours aux mourans, c'est-à-dire des fonctions
« les plus chères et les plus utiles à l'humanité.

« La retraite, la frugalité, le renoncement aux
« plaisirs, faisaient de cette société la plus admi-
« rable assemblée de science et de vertu. Je les ai
« vus de près; c'était un peuple *de héros pour la*
« *religion et pour l'humanité*; la religion leur don-
« nait des moyens que la philosophie ne fournit
« pas. A quatorze ans je les admirais, je les aimais
« au point de demander mon admission, et je re-
« grette encore de n'avoir pas persisté dans cette
« vocation que l'innocence et le goût de l'étude
« m'avaient donnée. Parmi les calomnies absurdes
« que la rage des protestans et des jansénites exhala
« contre eux, je remarquai La Chalotais, qui porta
« l'ignorance ou l'aveuglement jusqu'à dire dans
« son réquisitoire que les Jésuites n'avaient pas
« produit de mathématiciens. Je faisais alors la
« table de mon Astronomie; j'y mis un article sur
« les Jésuites astronomes, le nombre m'étonna.
« J'eus occasion de voir La Chalotais à Saintes, le
« 20 octobre 1773; je lui reprochai son injustice,
« il en convint; il fut assassiné le 20 juillet 1774.
« Les crimes sont presque toujours punis.

« Mais les Jésuites étaient perdus depuis long-
« temps. Deux ministres, Carvalho et Choiseul,
« ont détruit pour jamais *le plus bel ouvrage*

« *que les hommes aient produit; une institution*
« *humaine dont aucune autre n'approchera ja-*
« *mais;* l'objet éternel de mon admiration, de ma
« reconnaissance et de mes regrets. »

Certes, Lalande est un homme qui ne saurait être suspect, et ces malheureux auraient de la peine à l'accuser d'obscurantisme religieux, littéraire ou politique. D'ailleurs, Lalande écrivait ainsi au milieu des orages de la révolution de 1793, et en face de la guillotine. Son tribut est par conséquent digne de ces martyrs de la religion et de la vérité.

Ce n'est pas ici le lieu de citer l'opinion des hommes les plus distingués, tant parmi les protestans que parmi les catholiques, et dont le témoignage est aussi irrécusable que celui de Lalande. Qu'il suffise de rappeler en passant l'immortel Buffon, le grand Montesquieu, le pieux et vertueux von Haller; puis Bacon de Vérulam, Hugues Grotius et Leibnitz, ce noble triumvirat de la science protestante; le célèbre Robertson, Jones, le père de l'étude pratique des langues orientales, Jean de Muller, le Tacite de l'Allemagne, qui appelle la Société de Jésus, *le rempart commun de toutes les autorités;* de nos jours enfin, le célèbre voyageur Caldcleugh, Dallas, l'ami intime de lord Byron, et à quelques égards aussi Spittler. Faut-il d'autres témoignages encore pour convaincre les hommes des cruelles injustices auxquelles la Société de Jésus

a été en butte, et pour aider à porter un jugement impartial sur ses travaux? Si aujourd'hui, en Allemagne, on fait, pour ainsi dire, métier de représenter les faits les plus incontestables qui ont rapport à cette société sous le jour le plus noir, et de la calomnier en se servant des termes les plus grossiers, c'est là malheureusement un signe douloureux des temps. Des ouvrages du genre de ceux de messieurs von Deppen, Froman, Ewald et Doerne, sont une tache au caractère allemand, d'ailleurs si équitable et si porté à la vérité. Il faudrait du moins faire son métier avec talent et adresse, comme les jansénistes de Port-Royal. Car c'est avec raison que M. de Bonald, le père de la philosophie chrétienne en France, a dit que les jésuites « peuvent s'honorer également de leurs amis et de leurs ennemis (18). »

---

(18) « Je commence par déclarer que je n'ai point hérité de préventions favorables aux jésuites; bien au contraire; mais j'ai voulu de bonne heure connaître à fond l'histoire de cette société célèbre. Je l'ai étudiée dans les critiques dont elle a été l'objet, bien plus que dans son apologie; et je me suis convaincu qu'elle avait été aussi utile à l'État qu'à la Religion, et que son *institut*, chef-d'œuvre du génie religieux, était le plus puissant auxiliaire de toute sage politique.

« Nulle association humaine n'a entrepris de plus grands travaux ni fait de plus vastes conquêtes sur l'erreur et la barbarie; aucune n'a mieux connu les hommes, et n'a eu

Si j'ai un regret à exprimer, c'est celui qu'en composant mon ouvrage, j'étais encore beaucoup trop sous l'empire de mes préventions contre la société de Jésus. J'aurais pu m'étendre beaucoup plus en parlant des services qu'elle a rendus aux établissemens d'instruction théologique. Plus d'une fois j'ai trop abrégé aux dépens de la vérité. Je

---

au même degré le talent de les former par ses usages et de les employer. Si cette société n'a pas produit, comme on l'a dit, des hommes de génie, elle n'en a pas eu besoin, parce que le génie était dans le corps, dont les membres recevaient leur direction. On lui a reproché l'ambition de gouverner : instituée pour gouverner les intelligences, elle a obéi à sa destination. Un particulier peut se tromper sur sa vocation, un corps ne se trompe jamais. Il ne faut pas oublier que celui-ci a paru dans le monde à l'époque de l'invasion de la réforme, dont on commence à juger les fruits, et qu'elle n'a cessé de la combattre.

« Il n'en fallait pas tant pour soulever la haine protestante, les ambitions jalouses, les rivalités académiques, philosophiques, antiques même ; aussi les jésuites ont été, depuis leur fondation, *signe de contradiction*, comme celui dont ils portent le nom, et ils seront *signe* de contradiction jusqu'à la fin. Mais s'ils ont été attaqués par de beaux esprits, ils ont été défendus par de plus beaux génies, même par des philosophes d'une religion différente ; et ils peuvent s'honorer également de leurs amis et de leurs ennemis. »

(Sur les derniers événemens de Prague (*à l'occasion de l'éducation de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux*). L'Ami de la Religion, n. 2159. Jeudi 26 septembre 1833 ; Paris.)

craignais d'un autre côté d'exciter contre moi l'envie égarée et impure des personnes de ma propre religion. Quand la passion s'attaque à des mérites aussi évidens, même de la part de ceux qui tendent au même but quoique par des routes différentes, elle devient alors un élément corrompu et profane que l'on ne saurait assez déplorer.

Puisse le tableau, bien que décoloré, des efforts de la société de Jésus que présentera cet ouvrage, être un rameau de laurier placé sur sa tombe, et avertir le siècle présent que le temps est enfin venu de déposer toutes ses préventions sur l'autel de l'innocence méconnue! Notre offrande montera jusqu'à l'oreille du Très-Haut. La bénédiction du Seigneur se répandra de nouveau sur nous, et son esprit viendra de nouveau habiter le cœur de notre jeunesse, aujourd'hui vide de Dieu. Le genre humain sortira alors de sa séparation spirituelle et matérielle; il reconnaîtra encore le signe de son salut dans le symbole sacré de la croix; et sous la protection de ce saint étendard de la victoire, qui si souvent sut rendre la vie au monde, il se rapprochera, dans la crainte de Dieu et dans un amour fraternel, de sa véritable destination divine.

Puisse la jeune génération de la société de Jésus, qui s'avance joyeuse et hardie, comprendre aussi sa mission et le but auquel elle doit aspirer! La société a joué un beau rôle dans l'histoire. Un plus

beau rôle encore lui est réservé. Il faut seulement qu'elle connaisse bien la position qu'elle occupe dans la suite des siècles. Elle seule, parmi tous les ordres monastiques ou religieux, peut se glorifier d'une destination si haute, si véritablement grande.

La science impie de la réforme du seizième siècle, ou la science sans conscience, comme Luther lui-même l'appelle si naïvement et si prophétiquement, quoique par la raillerie la plus profane, cette science qui, d'après l'expression de Luther, *par suite de la lumière de l'Evangile qu'il avait allumée pour tout le monde, s'était enivrée du Saint-Esprit au point d'en perdre la tête, et voulait absolument le dévorer avec les plumes et tout*, cette science réformatrice du seizième siècle s'est placée avec l'amour-propre le plus audacieux et le plus infernal à la place de la science de Dieu, et a rongé la société dans tous les sens, comme un ulcère dévorant.

Mais l'Europe éprouvait le désir le plus ardent de la science chrétienne dans les pensées et dans les actions, dans les mœurs et dans les usages, dans les arts et dans les connaissances. Il faut donc que cette science, cette raison devenue une passion de parti, qui se montre aujourd'hui le principe destructif de la société, qui a élevé son trône infernal à côté du trône de la science de Dieu, et qui

a poussé son impiété jusqu'à nier la science de Dieu et la sienne propre, soit renversée du haut de ce trône impie, et rejetée dans l'enfer d'où elle était sortie. C'est une belle tâche imposée aux peintres, aux sculpteurs et aux réalisateurs de la société humaine. Partout, dans tout l'empire de l'activité spirituelle, se montrent les plus grands, les plus beaux symptômes de son accomplissement. Il semble qu'un nouveau souffle de vie se prépare à pénétrer la société humaine.

Que le clergé s'arme donc pour ce saint œuvre! Son tour est arrivé. Ce n'est que par la consécration de la religion que nous pouvons parvenir à notre réconciliation et à notre rétablissement. Que la sphère de ses travaux est belle! Puisse aussi la société de Jésus entrer avec courage dans cette grande et noble lice! Elle accomplira ainsi sa véritable destination. Il s'agit de l'établissement de la céleste harmonie entre la science et la foi, dont la révélation divine est la source et le fondement. La société de Jésus n'est-elle pas entrée dans le monde pour combattre la fausse science; cette fausse science qui, sous différentes formes, n'a cessé de régner pendant le cours des trois derniers siècles? D'abord elle a paru sous celle d'une liberté illimitée d'opinion qui ne pouvait manquer d'amener à sa suite un désaccord complet entre la nature humaine et la société; puis fatiguée de cette

lutte acharnée, elle est devenue l'égalité parfaite de toutes les religions, pourvu que leurs principes sociaux et moraux fussent bons en apparence, et cette égalité devait nécessairement produire pour toutes les religions une indifférence parfaite. Enfin dans sa troisième métamorphose, car l'esprit humain ne peut jamais demeurer en repos, cette fausse science, sortant de cette apathie mortelle par un vertige révolutionnaire, s'est montrée un esprit de progrès, et dans son pouvoir despotique veut renverser tout ce qui existe et reconstruire la société sur des fondemens nouveaux, qui ne doivent conserver aucune relation historique ou spirituelle avec les temps passés.

Puisse donc la société de Jésus monter avec courage et fermeté au Capitole de la science chrétienne qui dans sa majesté s'élève de loin, du sein de la sombre nuit des préjugés, comme le palladium du genre humain, et apparaît déjà visiblement aux yeux de tant de prophètes! Qu'elle y monte la première sans s'inquiéter des cris que le vulgaire élèvera autour d'elle. De misérables caricatures ne servent qu'à augmenter l'éclat de la victoire. Vous qui avez su mieux qu'aucune autre réunion de bienfaiteurs du genre humain, vous placer à la hauteur du temps, vous saurez encore parvenir au faîte du Capitole chrétien, et y planter la sainte bannière sous laquelle le genre humain doit un jour se réu-

nir dans une parfaite et inaltérable concorde. Déjà vous avez pris pour y arriver un grand et noble élan.

Je vous embrasse fraternellement et je suis avec une amitié pure et chrétienne,

Votre sincère ami et admirateur,

AUGUSTIN THEINER,
de Breslau, en Silésie.

Rome, le jour de saint Stanislas, 13 novembre 1833.

HISTOIRE

DES

SÉMINAIRES ECCLÉSIASTIQUES.



Nous pouvons convenablement comprendre sous trois grandes périodes le développement des institutions pour l'instruction du clergé, que nous avons coutume d'appeler Séminaires.

Les premières traces certaines que l'on en rencontre remontent au quatrième siècle de notre ère. Nous compterons donc la première période depuis ce temps jusqu'au siècle de Charlemagne; nous commencerons la seconde à Charlemagne et nous la suivrons jusqu'à la

renaissance des lettres, dans le onzième siècle; nous verrons le caractère que ces institutions reçurent du grand élan que l'esprit humain prit pendant ce siècle et ceux qui le suivirent, si remarquables dans l'histoire de l'humanité. Enfin, nous prendrons le Concile de Trente pour le commencement de la troisième période, que nous étendrons jusqu'à notre temps. Puis, posant la main sur le cœur, nous nous demanderons en toute sincérité si les besoins du temps où nous vivons n'offrent pas un merveilleux rapport avec ceux du quinzième siècle, et si, par conséquent, une nécessité absolue ne nous ordonne pas de revenir aux institutions qui firent le bonheur de cette époque, et rendirent à l'Eglise un éclat qui lui permit de soutenir la comparaison avec l'âge d'or du quatrième et du cinquième siècles.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Des institutions pour l'instruction du clergé jusqu'au siècle de Charlemagne (1).

—

Si, après nous être demandé quel était l'état des institutions pour l'instruction des ministres des autels

---

(1) Afin de ne pas encourir de reproche de la part d'un docte pédantisme, il nous suffira d'indiquer les principaux écrivains qui ont traité le même sujet que nous. Il y a d'abord LUD. THOMASSINI : *Vetus et Nova Ecclesiæ Disciplina*, p. I, lib. III, c. II-VI, p. 353-361, *Venetiis* 1773, *in-fol.*; puis GIOVANNI DI GIOVANNI : *La Storia de' Seminarj chiericali; Roma* 1747, in-4°. Le premier de ces ouvrages se distingue par quelques notices historiques, quoique cette partie ait été com-

pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, ne pouvant trouver aucun témoignage positif de leur existence, nous allions, à l'imitation d'un vain et pointilleux scepticisme, marquer le clergé de cette époque du sceau de l'ignorance, on pourrait, avec raison, nous accuser, sinon d'une coupable témérité, du moins d'une précipitation et d'un défaut de charité sans exemple. Comment pourrait-on mesurer d'après la même échelle un champ sur lequel Dieu descend encore du ciel, dans toute sa miraculeuse plénitude et

---

posée avec une faiblesse extraordinaire, en comparaison des autres; le second renferme des aperçus pratiques pour l'organisation intérieure des séminaires. L'un et l'autre vivront d'après cela honorablement dans la mémoire. Sous le rapport pratique, il ne faut pas négliger non plus l'article de FERRARI, dans sa *Prompta Bibliotheca canonica, etc., art. Seminarium*, p. 345-362, t. VII; *Romæ* 1789, in-4°.

Le célèbre docteur de Sorbonne LAUNOY a aussi fait quelques recherches à ce sujet, mais il a été beaucoup moins heureux que son successeur Thomassini. Son ouvrage ne commence à acquérir de l'intérêt qu'avec l'histoire de l'Université de Paris, c'est-à-dire avec le soixantième chapitre. Les parties qui précèdent ne doivent être regardées que comme une introduction à cette histoire. Voyez : *De Scholis celebrioribus à Carolo M., seu post eumdem Carolum per Occidentem instauratis*. C. 1-58, p. 1-62. *Oper.* t. IV, p. 1. *Coloniæ Allobrogum* 1732, *in-fol.*

Notre petit ouvrage ne prétend à aucun autre mérite qu'à celui d'avoir consulté immédiatement les véritables sources et de s'être en même temps débarrassé de tout vain étalage d'une inutile science.

toute sa vivifiante fraîcheur, pour apporter à l'humanité la paix que son Fils lui avait annoncée, et celui qui a eu besoin du travail de l'homme pour le féconder? N'était-ce pas, en effet, à cette époque que l'esprit de Dieu parlait encore directement par la bouche de ses sublimes et saints confesseurs; que Jésus-Christ promettait à tous ceux qui suivraient avec sincérité et dévouement à Dieu le sentier de sa doctrine, tous les secours célestes et terrestres? N'était-ce pas aussi à cette époque que des hommes, pauvres d'instruction temporelle, et ne possédant d'autres richesses terrestres qu'un bâton d'appui et une besace vide, se confiaient aux flots de la mer, franchissaient des montagnes inconnues et parcouraient des contrées lointaines qu'aucun pied n'avait encore foulées, pour porter à des peuples différens de mœurs et de langage, la parole de l'Evangile; qu'ils expliquaient cette parole à chacun de ces peuples en la langue qui lui était propre, et plantaient au milieu d'eux, sur les autels déjà abandonnés de leurs dieux, la Croix, signe du salut? Alors ces hommes étaient animés par l'exemple de leur divin maître, consolés peut-être par l'espoir d'un sort plus heureux que le sien, puisque Jésus-Christ avait dit aux apôtres, et par conséquent à tous ceux qui les imiteraient: « Celui qui croit en moi, fera les œuvres que je fais, et en fera encore de plus grandes, parce que je vais à mon Père. » (*Jean*, xiv, 12.)

Oh! que ces paroles sacrées ont été bien accomplies! Si, en quittant la vie de ce monde, Jésus-

Christ avait à peine pu rassembler autour de lui un cercle de soixante-dix apôtres et disciples, bientôt après nous voyons des provinces entières et puis toute la terre civilisée rendre hommage à la voix de ces apôtres, abandonner le culte des idoles, établi depuis si long-temps, et si respectable aux yeux des peuples, et embrasser celui d'un Dieu né au sein de l'humilité.

Dans quelle âme cette nouvelle métamorphose sociale pouvait-elle se montrer avec plus de force que dans celle du grand Jérôme et du divin Chrysostome, les deux plus beaux ornemens de l'Eglise; des hommes qui, en sagesse, en connaissance du monde et en science, surpassaient tout ce que le paganisme qui s'écroulait, et qui, par cela même, n'en paraissait que plus grand, pouvait leur opposer? Tandis que, d'un côté, l'archevêque de Constantinople (2) dans de pieux épanchemens et avec l'onction évangélique qu'il avait reçue de la nature, à la vue de la sainte victoire de la Croix sur l'idolâtrie, leva les yeux au ciel et demanda à Dieu de lui continuer sa protection,

---

(2) Ἢ οὐχ ὁρᾷς τὴν οἰκουμένην πᾶσαν προςελθοῦςαν; τὴν πλανὴν σβεσθεῖσαν; τὴν τῶν μοναχῶν φιλοσοφίαν ὑπὲρ τὸν ἥλιον λάμπουσαν; τοὺς τῶν παρθένων χορούς; τὴν ἐν βαρβάροις εὐλαβείαν; πάντας ὑπὸ ζυγὸν δουλεύοντας ἕνα; οὐδὲ γὰρ παρ' ἡμῶν ταῦτα προςείρηται μόνον, ἀλλὰ καὶ ἄνωθεν παρὰ τῶν προφητῶν. (*Homilia VI in Epist. ad Corinth., § 3. Tom. X, p. 48, oper. Ed. B. de Montfaucon. Parisiis* 1718, *fol.*)

d'un autre côté, Jérôme (3) fait entendre à la ville et au monde une voix de tonnerre, alors que, dans un discours plein de noblesse, il raconte au préfet de Rome, Gracchus, dernier rejeton d'une race célèbre dans l'histoire de la république, et qui venait de se faire chrétien, les miracles qui avaient accompagné le triomphe de la Croix. On croit voir revivre en lui Cicéron, lorsque, dans le forum, entouré des temples des dieux tombant en ruines, il défend la cause du Christianisme et montre à Rome, déchue de la hauteur de sa domination matérielle, le chemin d'un autre empire plus vaste encore que le premier, et éternel, parce qu'il est spirituel. On voit les pieuses troupes de moines et de prêtres arriver à Rome des provinces les plus éloignées de l'empire et même des contrées où l'aigle romaine n'a point pénétré encore. Semblables aux légions qui jadis revenaient annon-

(3) Dii nationum cum bubonibus et noctuis in solis culminibus remanserunt. Vexilla militum crucis insignia sunt. Regum purpuras et ardentes diadematum gemmas patibuli salutaris pictura condecorat. Jam Ægyptius Serapis factus est christianus. Marnas Gazæ luget inclusus, et eversionem templi jugiter pertimescit. De India, Perside, Æthiopia monachorum turbas quotidie suscipimus. Deposuit pharetras Armenius, Hunni discunt psalterium, Scythiæ frigora fervent calore fidei; Getharum rutilus et flavus exercitus ecclesiarum circumfert tentoria; et ideo forsitan contra nos æqua pugnant acie, quia parii religione confidunt. S. Hieron. Epist. LVII, p. 591. Opp. t. IV, p. II; ed. Martianay; Parisiis 1705, fol.

cer leurs victoires et jouir de leur triomphe, ces troupes pacifiques viennent proclamer la victoire de l'Evangile et monter au Capitole, devenu chrétien, pour y recevoir le laurier impérissable dû à leurs travaux. Rome est déjà pour Jérôme la Rome de notre temps, la mère de l'Eglise et la maîtresse de l'univers. Si ce n'eût été son enthousiasme pour Rome, n'aurait-il pas préféré le sol classique de la Judée, le théâtre des miracles de notre divin maître, pour y entreprendre son gigantesque ouvrage de la traduction de la Bible, qui, en sortant de ses mains, est devenue le canon de l'Eglise?

On comprend maintenant de quelle noble école sortaient les hommes dont les puissantes mains posèrent pour le Christianisme, dès avant le quatrième siècle, les fondemens de l'empire qu'il devait un jour exercer sur le monde. Plus tard, les circonstances extérieures étant devenues plus favorables à l'Eglise, l'influence immédiate de la grâce de Dieu se montra avec moins de prépondérance. Je ne prétends pas dire par là que cette influence immédiate de Dieu ait cessé ou se soit affaiblie, car nous en avons vu de tout temps les effets les plus merveilleux, lorsque le service du Seigneur l'a exigé; tels, par exemple, que les travaux des missionnaires de la Société de Jésus, envoyés par le Saint-Siége, depuis le milieu du seizième siècle. Quoi qu'il en soit, quand l'Eglise fut sortie de l'enfance et parvenue à l'âge d'agir, elle eut besoin d'un grand nombre d'ouvriers, chez lesquels une volonté pieuse et décidée pour la cause de la vertu, remplaçait

souvent une véritable vocation. Dès lors elle dut songer à procurer à ses membres, par une éducation convenable, la dignité que les premiers confesseurs recevaient directement de la bouche de Dieu. C'est sous ce rapport que j'ai pu dire que, dans les siècles suivans, l'*influence immédiate de la grâce de Dieu se montra avec moins de prépondérance.* J'ai fait cette observation, afin que mes paroles ne fussent pas faussement interprétées.

Il devait, en effet, en être de l'Eglise et de son développement sur la terre, comme de l'éducation des hommes. Ne serait-il pas injuste de supposer que l'amour d'une mère pour son nourrisson diminue à mesure que celui-ci approche de l'âge de raison? N'est-ce pas toujours le même amour si pur, le même tendre attachement qui veille sur le berceau de l'enfant endormi et qui accompagne de ses vœux le jeune homme lorsqu'il se développe?

Les institutions célèbres qui, vers le deuxième siècle de l'Eglise, se formèrent dans la Grèce asiatique, sous la domination romaine, institutions d'autant plus fréquentées qu'elles se rattachaient aux pieuses traditions d'une si illustre antiquité et qu'on les regardait comme le seul moyen de maintenir l'honneur des anciens dieux de la Grèce contre les innovations du Christianisme, durent naturellement éveiller chez les chrétiens le désir de nourrir l'enthousiasme de leur foi dans des institutions du même genre. L'école des catéchistes à Alexandrie, qui était précisément la ville la plus active et la plus spirituelle de ce qu'on appelait

alors la Grèce, celle où l'on combattait avec le plus de passions perverses contre la religion chrétienne; véritable patrie des différentes sectes, tant du Christianisme que du paganisme, Alexandrie devint la pépinière d'une foule de vénérables pasteurs de l'Eglise. Là, Origène, surpris de la majesté de l'esprit grec, essaya de lutter, mais parfois avec des forces inégales, contre les spirituels partisans de l'ancien culte; là encore, Athanase, soutenu par ses pieux moines, qui, à cette époque, se posaient les avocats du Christianisme, cueillit ses plus beaux lauriers en présence de sophistes qui n'opposaient que de faibles élégies sur la chute du culte des faux dieux, à ses vigoureuses preuves de la sainteté du Christianisme.

L'école des prêtres d'Emesse (4), ainsi que celle de Nisibe, purent se glorifier d'avoir produit plusieurs hommes distingués. La première acquit une si haute réputation, qu'elle reçut le nom d'académie de Perse; mais elle fut supprimée par l'empereur Zénon, à l'instigation de Nestorius et du trop fameux Théodore de Mopsueste.

La science ne prit réellement un grand élan dans l'Eglise, qu'à l'époque de l'établissement des couvens, c'est-à-dire à celle où ayant acquis un développement convenable, ils purent se considérer comme partie intégrante de l'Eglise. Tant que les religieux se bornèrent à vivre dans la solitude et y

---

(4) Theodoreti Hist. eccles. lib. II, c. v et vi, p. 573-582. Ed. H. Valesius et Reading. Cantabrigiæ 1720, fol.

laissèrent briller la flamme de la foi chrétienne loin des regards, ou du moins sous les yeux de ceux-là seulement qui étaient aussi pieux et aussi contemplatifs qu'eux-mêmes, ils ne purent avoir qu'une influence médiocre, toute belle et toute divine qu'elle était, et n'apparaître que comme des ascètes d'une vie plus sublime et plus parfaite. Mais quand des hommes tels qu'Athanase, Basile, Chrysostome, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Hilaire, Augustin et Jérôme, dans le cours de leur vie active, se virent si souvent obligés de déposer la pourpre et le bandeau de leur dignité, pour chercher un asile hospitalier parmi ces hommes saints et pieux, et lorsqu'en sortant d'auprès d'eux ils reparaissaient sur la scène du monde, remplis de nouvelles inspirations pour la divine cause du Christianisme, alors le monachisme dut prendre un caractère ecclésiastique d'un ordre plus élevé; à sa position, jusqu'à ce moment purement chrétienne, vint se joindre une position sociale : il entra dans l'histoire du monde.

Cette influence historique du monachisme, non seulement sur l'Eglise, mais encore sur l'Etat, ne saurait être méconnue, même par les yeux les plus prévenus. Il n'est pas moins vrai que si l'Eglise n'avait pas puisé des forces dans le bain salutaire de la consécration du monachisme, elle aurait éprouvé de grandes pertes. Le monachisme ne tarda pas à envelopper et à pénétrer tous les élémens de l'Eglise. C'est donc là qu'il faut chercher son élément divin, là sa divine origine.

Les saints fondateurs de l'état monastique surent partager sagement leur temps entre l'exercice des vertus pratiques du Christianisme et de la vie contemplative, et celui des occupations scientifiques. Cassien, ce grand législateur du monachisme, nous en offre la preuve la plus belle. Ainsi la science se fixa peu à peu et presque exclusivement dans les cloîtres. Jérusalem (5) surtout fut regardée comme le centre de l'instruction monacale et par suite comme la pépinière du clergé. Les papes Cirice (6) et Innocent I (7) s'expriment de la manière la plus favorable sur l'instruction des moines, qui les rendait éminemment propres aux fonctions ecclésiastiques, et ne manquent pas d'y ajouter le souhait que le reste du clergé pût aussi se préparer à sa haute vocation par une retraite loin du monde, par une vie contemplative et par la culture des sciences. Les empereurs Arcadius et Honorius (8), par un édit de l'an 398, adressé à Césaire, préfet de Rome, ordonnent aux évêques de remplacer les prêtres qu'ils perdent par des sujets tirés des couvens, attendu qu'ils sont sûrs d'y trouver des hommes de

---

(5) And. Touttee in Vita S. Cyrilli Hieros., c. XIV, p. LXXXII.

(6) Epist. ad Himerium Tarrac., c. XIII. Dans les Conciles du père Hardouin, t, I, p. 851.

(7) Epist. II, c. X, ad Victricium Rothomag. Dans le père Hardouin, loc. cit., p. 1001, tiré de Gratian, XVI, l. c. III.

(8) L. XXXII. C. Theod. de episcopis et clericis. XVI, 2.

vie et de mœurs éprouvées. Jérôme déclara souvent, et parfois même avec une impitoyable sévérité, que les moines étaient de beaucoup préférables aux clercs pour les fonctions de l'Eglise. « Le sacerdoce, écrivait-il à Pammaque (9), est honoré par le vœu du moine. » Les prêtres un peu trop mondains de Rome ne l'aimaient pas, à cause de sa vie sobre et sévère qu'il aurait désiré qu'ils imitassent. Il répondit à leurs observations, avec une raillerie dédaigneuse : « Je n'ai absolument rien à dire sur les clercs ; je les respecte fort et je trouve leur vie digne d'éloges. Mais pourtant alles dans le cloître si vous voulez apprendre à devenir prêtres (10). » Chrysostome (11), le plus noble et le plus éloquent défenseur du monachisme, veut que les cloîtres ne servent pas seulement à l'éducation du clergé, mais encore à celle des laïcs, et il exhorte les parens à envoyer leurs enfans passer dix et même vingt ans dans ces couvens pour y être affermis dans la piété et l'amour de Dieu. Augustin, évêque d'Hippone, sut maintenir l'état monastique dans un milieu convenable entre le clergé et le peuple. Parfois, à la vérité, il relève avec force certains abus, qui dès lors s'étaient glissés dans la vie du cloître, abus inséparables de toute institution qui se rattache au monde, mais qui,

---

(9) *Sacerdoti honoratur proposito monachi*, epist. xxxv, p. 260, ed. cit.

(10) Epist. xcv, p. 776.

(11) *Adversus oppugnatores vitæ monasticæ*, lib. III, c. xvii. Opp. t. I, p. 109 ; ed. Montfaucon.

dans ce cas, servent précisément à imprimer aux couvens le sceau de leur divinité, puisqu'ils se sont maintenus pendant tant de siècles en dépit de leurs imperfections. Il désapprouve par exemple l'invasion excessive du monachisme dans le clergé ; mais cela ne l'empêche pas de le reconnaître comme le type le plus parfait de la dignité ecclésiastique, à laquelle doivent tendre tous les ministres des autels. Augustin (12) raconte avec un ravissement vraiment céleste comment, lorsqu'il n'était encore que laïque et pendant son séjour en Italie, il avait vu des chrétiens pieux des deux sexes s'efforcer d'imiter la manière de vivre des moines, et il ne trouve pas de termes assez forts pour exprimer l'impression que produisirent sur lui ces processions de laïques, surtout à Rome et à Milan, où le grand Antoine s'était placé à leur tête.

A compter de ce moment, Augustin ne renonça jamais à l'espoir de voir le clergé de sa patrie orné de ce beau caractère de dignité monacale. Car aussitôt qu'il eut pris les ordres, comme nous l'apprend son biographe Possidius (13), Augustin s'empressa de fon-

---

(12) *De moribus ecclesiæ catholicæ*, lib. I, c. XXXI, XXXII, XXXIII. Opp., t. I, p. 528, sq.; edit. Benedict. Antverpiæ 1700, fol.

(13) Factus presbyter monasterium intra ecclesiam mox instituit, et cum Dei servis vivere cœpit secundum modum et regulam sub sanctis Apostolis constitutam. Maxime ut nemo quidquam proprium in illa societate haberet, sed ut eis essent omnia communia, et distribueretur unicuique, prout cuique opus erat; quod jam ipse prior fecerat, dum

der, dans le jardin attenant à son église et que lui avait donné en présent le pieux évêque Valérius, qui l'avait ordonné prêtre, un couvent pour ses clercs, afin d'y vivre en commun avec eux, à la manière des apôtres, dans la prière, le jeûne, les veilles et l'étude des sciences. Cette institution d'Augustin (14)

---

de transmarinis ad sua remeasset..... Vestis ejus et calceamenta et lectualia ex moderato et competenti habitu erant, nec nitida nimium, nec abjecta plurimum..... Cum ipso semper clerici una etiam domo ac mensa sumptibusque communibus alebantur et vestiebantur. (*Vita S. Augustini*, c. v, xxii, xxv. *Opp. S. August.*, t. X, p. III, p. 260, 272, 274; ed. Parisiens.) On peut aussi comparer avec cela l'ouvrage classique du jésuite Morcelli : *Africa christiana*, t. III, p. 109; Brixiæ 1819, 4°.

(14) Écoutons saint Augustin lui-même décrivant cet établissement : « Ut ergo nos non diu teneam, præsertim quia ego sedens loquor, vos stando laboratis : nostis omnes, sic nos vivere in ea domo, quæ dicitur domus episcopii, ut, quantum possumus, imitemur eos sanctos, de quibus loquitur liber Actuum Apostolorum. Nemo dicebat aliquid proprium, sed erant illis omnia communia (Act. iv, 32)..... Veni ad istam civitatem propter videndum amicum, quem putabam me lucrari posse Deo, ut nobiscum esset in monasterio; quasi securus, quia locus habebat episcopum. Apprehensus, presbyter factus sum, et per hunc gradum perveni ad episcopatum. Non adtuli aliquid, non veni ad hanc Ecclesiam, nisi cum iis indumentis, quibus illo tempore vestiebar. Et quia hoc disponebam, in monasterio esse cum fratribus, cognito instituto et voluntate mea beatæ memoriæ senex Valerius dedit mihi hortum illum, in quo nunc est

n'avait, si je puis m'exprimer ainsi, de commun avec les monastères que l'économie intérieure; du reste,

monasterium. Cœpi boni propositi fratres colligere, compares meos, nihil habentes, sicut nihil habebam, et imitantes me : ut quomodo ego tenuem paupertatulam meam vendidi et pauperibus erogavi, sic facerent et illi, qui mecum esse voluissent, ut de communi viveremus; commune autem nobis esset magnum et uberrimum prædium ipse Deus. Perveni ad episcopatum : vidi necesse habere episcopum exhibere humanitatem assiduam quibusque venientibus sive transeuntibus : quod si non fecisset, inhumanus diceretur. Si autem ista consuetudo in monasterio prætermissa esset, indecens esset. Et ideo volui habere in ista domo episcopii mecum monasterium clericorum. Ecce quomodo vivimus. Nulli licet in societate nostra habere aliquid proprium. Sed forte aliqui habent. Nulli licet : si qui habent, faciunt, quod non licet. Bene autem sentio de fratribus meis, et semper bene credens ab hac inquisitione dissimulavi : quia et ista quærere quasi male sentire mihi videbatur. Noveram enim, et novi omnes, qui mecum viverent, nosse propositum nostrum, nosse legem vitæ nostræ....... Sane etiam hoc noverit Caritas Vestra dixisse me fratribus meis, qui mecum manent, ut, quicumque habet aliquid, aut vendat et eroget, aut donet et commune illud faciat. Ecclesiam habet, per quam nos Deus pascit. Et dedi dilatationem usque ad Epiphaniam, propter eos, qui vel cum fratribus suis non diviserunt, et dimiserunt quod habent apud fratres suos, vel nondum de re sua aliquid egerunt, quia exspectabatur ætas legitima. Faciant inde quod volunt : dum tamen sint pauperes mecum, simul expectantes misericordiam Dei. Si autem nolunt, qui forte nolunt, certe ego sum qui statueram, sicut nostis, nullum ordinare clericum, nisi qui mecum vellet manere :

c'était un séminaire, une pépinière pour le clergé, dont les membres devaient s'engager à mener une vie

---

ut si vellet discedere a proposito, recte illi tollerem clericatum, quia desereret sanctæ societatis promissum cœptumque consortium. Ecce in conspectu Dei et vestro muto consilium: qui volunt habere aliquid proprium, quibus non sufficit Deus et Ecclesia ejus, maneant, ubi volunt et ubi possunt, non eis aufero clericatum. Nolo habere hypocritas....... Sufficiant hæc nunc interim Caritati Vestræ. Quod egero cum fratribus meis, annuntiabo vobis. Spero enim bona. Omnes mihi libenter obediunt: nec inventurus sum aliquos habere aliquid, nisi aliqua necessitate religionis, non occasione cupiditatis. Quod ergo egero post Epiphaniam, Caritati Vestræ in Domini voluntate nuntiabo; et quomodo litem finiero inter duos fratres, filios presbyteri Januarii, non vobis tacebo. Multa locutus sum, date veniam loquaci senectuti, sed timidæ infirmitati. Ego, sicut videtis, per ætatem modo senui, sed per infirmitatem corporis olim senex. Tamen si Deo placet, quod dixi modo, ipse det vires, non vos desero. Orate pro me, ut quantum inest anima in hoc corpore, et qualescumque vires suppetunt, in verbo Dei serviam vobis (Sermo CCCLV. *De vita et moribus clericorum suorum*, § 2, 6, 7; Opp., t. V, p. I, p. 961-963; edit. Benedict; Antverpiæ 1700, f°) ....
Nuntio ergo vobis unde gaudeatis. Omnes fratres et clericos meos, qui mecum habitant, presbyteros, diaconos, subdiaconos et Patricium nepotem meum tales inveni, quales desideravi. Sed qui de sua qualicumque paupertate, quod statuerant, nondum fecerunt, hi duo sunt, Valens diaconus et paulo ante dictus nepos meus subdiaconus; sed matris vita impediebat, quia inde vivebat. Exspectabatur in illo etiam legitimæ ætatis accessus, ut, quod faceret, firmissime

semblable, laquelle, bien que bien moins sévère que celle des religieux cloîtrés, avait cependant beau-

---

faceret. Nondum autem fecit, quia ipsos agellos habet cum suo fratre communes, et sub indiviso eos possident........ Et vos exhortor, Fratres mei, si aliquid vultis clericis dare, sciatis, quia non debetis quasi vitia eorum fovere contra me. Omnibus offerte, quod vultis, offerte de voluntate vestra. Quod commune erit, distribuetur unicuique, sicut cuique opus erit: Gazophylacium adtendite, et omnes habebimus. Valde me delectat, si ipsum fuerit præsepe nostrum, ut nos simus jumenta Dei, vos ager Dei. Nemo det byrrhum, vel lineam tunicam, seu aliquid, nisi in commune : de communi accipio et mihi ipsi, cum sciam, commune me habere velle quidquid habeo........ Ecce dico, audistis, audiunt. Qui habere voluerit proprium et de proprio vivere, et contra ista præcepta nostra facere, parum est ut dicam, non mecum manebit, sed et clericus non erit. Dixeram enim, et scio me dixisse, quod si nollent suscipere socialem vitam nostram, non illis tollerem clericatum ; sed seorsum manerent, seorsum viverent, quomodo nossent Deo viverent. Et tamen ante oculos posui, quantum malum sit a proposito cadere. Malui enim habere vel claudos, quam plangere mortuos. Qui enim hypocrita est, mortuus est. Quomodo ergo, quicumque voluisset extra manere et de suo vivere, non ei tollerem clericatum : ita modo quia placuit illis, Deo propitio, socialis hæc vita, quisquis cum hypocrisi vixerit, quisquis inventus fuerit habens proprium, non illi permitto, ut inde faciat testamentum, sed delebo eum de tabula clericorum. Interpellet contra me mille concilia, naviget contra me quo voluerit, sit certe ubi potuerit, adjuvabit me Deus, ut, ubi ego episcopus sum, ille clericus esse non possit. Audistis, audierunt. Sed spero in Deum nostrum et misericordiam

coup de rapport avec elle. C'était dans le but de se mettre en état de remplir d'une manière plus digne le ministère de l'Église.

Le vœu de charité et celui de pauvreté étaient les bases fondamentales de cette institution. Personne ne pouvait rien posséder en propre. Si l'on avait quelque propriété personnelle, il fallait ou la distribuer parmi les pauvres, ou la donner au séminaire.

Augustin était bien convaincu que dans ces temps où l'Eglise était sans cesse exposée aux plus cruelles épreuves, le clergé ne pouvait se maintenir et résister à la séduction des honneurs et des richesses temporelles, que par de l'union, par une haute force morale et par une noble abnégation. C'est pourquoi il imposa à son clergé l'obligation de faire partie de cette institution; il ne conférait les ordres à personne qui n'eût été élevé et instruit sous ses yeux dans ce séminaire. « Le clerc, « dit Augustin, qui ne voudra pas se soumettre à « ma vie commune, pourra soulever mille conciles « contre moi et s'embarquer pour quelque contrée « que ce soit, afin de porter plainte contre moi, il « pourra être assuré que je ne l'en effacerai pas moins « de la liste de mon clergé. Si Dieu me vient en aide, « il ne sera jamais prêtre là où je suis évêque. Vous « l'avez entendu et compris. Mais j'espère en Dieu et

---

ejus, quia sicut dispositionem meam istam hilariter acceperunt, sic eam pure fideliterque servabunt. (*S. Augustini sermo* CCCLV, *de vita et moribus clericorum suorum*, § 3-14, p. 966 sq. loco citato.)

« en sa grande miséricorde, que tous suivront la ré-
« solution que j'ai prise fidèlement et consciencieuse-
« ment, car tous l'ont accueillie d'un cœur joyeux. »

Cependant cette inspiration si sainte devait exposer Augustin aux plus honteuses calomnies ; telle est d'ailleurs presque toujours la récompense des plus généreux efforts. Il est doux de voir ce noble vieillard, arrivé au déclin de sa vie si active et si pleine d'émotions, en léguant son institution à son clergé comme un saint testament, s'efforcer d'établir la pureté de ses intentions, et se mettre à l'abri de tout soupçon d'avoir voulu accaparer des héritages ou se livrer à d'autres artifices non moins indignes de lui. Augustin n'en continua pas moins à travailler sans relâche pour son institut, sans s'inquiéter des jugemens téméraires auxquels il était exposé. Dans sa lettre aux évêques Aurélius (15), Paulin (16) et Possidius (17), il s'étend avec complaisance sur les grands progrès que ses ecclésiastiques faisaient dans son séminaire, et il exhorte tous les évêques, ses confrères, à l'imiter en formant de semblables établissemens (18).

---

(15) Epist. xx. Opp., t. II, p. 21, ed. cit.

(16) Epist. cxlix, l. c., p. 382.

(17) Epist. ccxlv, l. c., p. 62.

(18) Ego perfectionem, de qua locutus est Dominus : Vade, vende omnia quæ habes, etc., vehementer adamavi, et sic feci et ad hoc propositum quantis possum viribus alios exhortor, et in nomine Domini habeo confortes, quibus hoc per meum ministerium persuasum est. (Epist. lxix, l. c. p. 159.)

L'excellence de cette institution, si conforme aux besoins du temps, et l'une des plus belles et des plus durables créations de saint Augustin, fut généralement reconnue, et sa nécessité non moins universellement sentie. Les plus pieux évêques de l'Eglise d'Afrique s'empressèrent à l'envi de suivre l'exemple de saint Augustin. De tous côtés on demandait des prêtres sortis de son séminaire (19). Possidius (20), Evodius (21), Benenatus (22), Sevère (23), Novatien (24) et Alypius (25) le tendre ami de sa jeunesse, introduisirent successivement des maisons d'éducation chez leur clergé, et, à ce qu'il paraît, sous la direction et l'inspection de leur illustre confrère et ami.

---

(19) Proficiente doctrina divina sub sancto et cum sancto Augustino in monasterio Deo servientes Ecclesiæ Hipponensis Clerici ordinari cœperunt, etc. Ac deinde innotescente Sanctorum servorum Dei proposito, continentia et paupertate profunda, ex monasterio, quod per illum esse et crescere cœperat, accipere Episcopos et Clericos pax Ecclesiæ atque unitas et cœpit primo, et postea consecuta est. Nam ferme decem Augustinus Ecclesiis dedit, etc. Et ipsi ex illorum sanctorum proposito venientes monasteria instituerunt, et cæteris Ecclesiis promotos fratres ad suscipiendum sacerdotium præstiterunt. (*Vita S. Augustini*, c. II. Opp., t. X, p. 264.)

(20) S. August., epist. CCXLV, l. c., p. 612.

(21) S. August., epist. CLXII, p. 432.

(22) S. August., epist. CCLIV, p. 668.

(23) S. August., epist. LXII et LXIII, p. 113.

(24) S. August., epist. LXXXIV, p. 155.

(25) S. August., epist. CXXV, p. 276.

C'est ainsi que saint Augustin dota l'Eglise d'Afrique d'une institution qui l'éleva au rang des plus respectables Eglises de la chrétienté. Plût au ciel que l'époque de son éclat n'eût pas été de si courte durée ! En attendant, il semblerait que la Providence eût décrété qu'Augustin placerait l'Eglise de sa patrie sur la scène de l'histoire et l'en ferait descendre avec lui ; car elle fut en effet ensevelie dans le même tombeau que ce saint.

Mais, de même que la mort n'est que le passage à une vie plus parfaite, l'institution de saint Augustin ne périt que pour se relever plus belle.

Les évêques si pieux, si animés par l'esprit de Dieu, qui avaient eu le bonheur d'échapper aux ruines du saint temple qu'ils avaient défendu avec tant d'opiniâtreté, ou, comme Victor (26), évêque de Vita, s'ex-

---

(26) Victor nous parle d'un bannissement d'évêques, de prêtres, de diacres et d'autres fonctionnaires de l'Église, à l'occasion de laquelle 4976 ecclésiastiques furent chassés d'Afrique (voyez *Historia persecutionis Vandalicæ*, lib. II, c. VIII, p. 30, ed. Th. Ruinart ; Parisiis 1694, 8°). A Carthage seule 500 prêtres périrent (*Victor*, l. c., lib. V, c. IX, p. 78). Combien le clergé d'Afrique devait être riche en personnes et en sublimes vertus ecclésiastiques ! Aussi combien le sentiment douloureux que l'on éprouve ne s'augmente-t-il pas quand on songe que ce furent les évêques et prêtres ariens, dont on vantait *les lumières* et qui furent *de dignes prédécesseurs de sectaires plus modernes*, qui offrirent à Genseric et à ses sanguinaires vandales de servir de bourreaux contre le clergé catholique, et qui surpassèrent leurs

prime dans un langage où respire l'affliction la plus profonde, jusqu'à ce qu'il ne restât pas pierre sur pierre, et pas une brebis pour paître, ces évêques, dis-je, étant allés chercher en Italie ou dans les Gaules une nouvelle patrie, transplantèrent la tendre plante de saint Augustin sur le sol où ils avaient trouvé un asile, et elle y réussit si bien qu'elle ne tarda pas à remplir de ses fruits tout l'Occident.

A la tête de ces hommes vénérables, il faut placer Fulgence, évêque de Ruspa. Il n'avait accepté des habitans de cette pieuse ville la dignité d'évêque que sous la condition expresse qu'ils assigneraient un terrain sur lequel il pût faire construire pour son église un séminaire, afin d'y faire élever son clergé. Il ne faut donc pas s'étonner s'il protégea ces institutions dans sa nouvelle patrie, la Sardaigne. Etant débarqué à Cagliari avec une troupe de dévots prêtres, petite réunion tout animée du même enthousiasme que lui pour le royaume du Seigneur, et dans laquelle se trouvait même deux évêques, il y recommença sur-le-champ avec eux la vie qu'il avait précédemment menée en Afrique.

Les hommes les plus distingués d'entre les prêtres séculiers et réguliers et d'entre les laïcs, qui s'étaient rendus en foule à Cagliari, de tous les coins de la Sar-

---

maîtres en atrocité. Genseric donna, dans plus d'une occasion, des preuves d'une noble humanité, dont ces furieux ariens avaient perdu jusqu'au plus faible sentiment. (*Victor*, l. c., lib. V, c. II, p. 81.)

daigne, pour offrir leurs hommages aux nouveau-venus, furent tellement saisis de respect à la vue de Fulgence et de ses compagnons que tous, d'un commun accord, se réunirent à lui et adoptèrent la même vie. On s'occupa immédiatement de la construction d'un vaste séminaire, que le biographe de Fulgence appelle un couvent, et qui devait servir de demeure à tous les membres de la congrégation. Fulgence présidait à cet institut, qui procura à Cagliari une si haute importance que l'on s'adressait au séminaire de Fulgence comme à un aréopage théologique, dont les décisions étaient demandées dans les questions les plus graves et les plus épineuses (27).

Les évêques Faustus et Rufinianus (28) fondèrent des institutions du même genre en Sicile où ils s'étaient réfugiés après avoir été chassés d'Afrique. Eulalius (29),

---

(27) Similitudinem magni cujusdam monasterii, monachis et clericis adunatis, sapienter effecit. Erat quippe eis commune cellarium, communis oratio simul et lectio, etc. Domus illa tunc Calaritanæ civitatis oraculum fuit, etc. Divinam volentibus audire diligentius lectionem ministrabat ibi Dominus plenissimæ expositionis ædificationem. Delectabat nobiles viros, si fieri posset, quotidie beatum Fulgentium cernere disputantem. (*Ferrandus in Vita B. Fulgentii*, c. xx, p. 21. *Operibus S. Fulgentii præmissa ;* Parisiis 1684, 4°.)

(28) Ferrandus in Vita B. Fulgentii, c. iv, p. 5, ed. cit.; et *Ruinart*, Comment. de persecutione vandalica, lib. II, c. iv, xi et xii, p. 429, 504 sq. ed. cit.

(29) *Johannis de Johanne* Dissert. select. ad Cod. diplomat.

évêque de Syracuse, les seconda de son mieux dans leurs entreprises. On le regarde comme celui qui le premier introduisit l'état monacal en Sicile, et qui donna aux couvens la belle et bienfaisante direction qui devait les rendre des pépinières pour le clergé.

D'après ce que dit Ermodius (30), on croit pouvoir conclure qu'à l'époque de l'émigration des prêtres africains, et peut-être par suite de cet événement, une institution semblable se forma aussi à Milan; il nous parle du moins d'une école de théologie dans la maison de l'évêque. Nous apprenons de Jules Pomerius (31) que saint Paulin, évêque de Nola, en avait une aussi. Paulin (32) avait vendu toutes ses propriétés, tant mobilières qu'immobilières, les avait partagées entre

Siciliæ Panormi 1743, f°. Cap. III de monasteriis Siciliæ, p. 431.

(30) Epigram. XVI et Dict. X, p. 1066, 1075. Inter Oper. J. Sirmondi, t. I, ed. Venet. Cf. *B. Oltrocchi*, Mediolanensis, historia Ligustica, t. I, p. 240. Mediolani 1795, 4°. *Saxi* de studiis Mediolan. Prodrom. § 5.

(31) De vita contemplativa, lib. II, c. IX, p. 25 sq. inter Opp. S. Prosperi, tom. II; Venetiis 1744, f°.

(32) On ne saurait rien imaginer de plus touchant que les adieux de saint Paulin aux joies de ce monde, et sa conversion au christianisme, tels qu'il les décrit dans son épître à Ausone :

Quid abdicatas in meam curam, Pater,
Redire musas præcipis?
Negant Camœnis, nec patent Apollini
Dicata Christi pectora.
Fuit ista quondam non ope, sed studio pari,

les pauvres de l'église et avait adopté avec ses ecclésiastiques une manière de vivre semblable à celle de saint Augustin. En nous le racontant, Jules exprime le désir que tout le clergé pût suivre son exemple. Les efforts de saint Eusèbe (33), évêque de Verceil, ne s'étant portés que sur l'état monacal, il ne peut pas en être question ici.

Il paraît qu'à Rome les pépinières pour le clergé avaient été adoptées de tout temps; car quand saint Léon I[er] (34) écrit aux évêques d'Afrique qu'ils ne doi-

---

Tecum mihi concordia,
Ciere surdum Delphico Phœbum specu,
Vocare Musas Numina.
. . . .
. . . .
Nunc alia mentem quis agit, major Deus,
Aliosque mores postulat :
Sibi reposcens ab homine munus suum,
Vivamus ut vitæ Patri.
Vacare vanis otio aut negotio
Et fabulosis litteris
Vetat, suis ut pareamus legibus,
Lucemque cernamus suam.

(*Carmen X, ad Ausonium*, p. 363; ed. Lud. Ant. Muratori; Veronæ 1736, in-f°. *Cf. Murator. in vita S. Paulini*, c. VII-X, p. XIV-XXII.)

(33) S. Ambrosii Epist. LXIII, § 66 et 67, et Serm. LVI, de Natali, S. Eusebii Vercell. Episc. Opp. t. VI, p. 213 sq.; t. VIII, p. 179; edit. Benedict.; Venetiis 1782, in-4°.

(34) Merito Sanctorum Patrum venerabiles sanctiones, cum de sacerdotum elatione loquerentur, eos demum idoneos

vent conférer les ordres à personne qui n'ait été élevé depuis sa plus tendre enfance à l'exercice de la discipline ecclésiastique, et quand il s'en rapporte à cet égard aux respectables maximes des saints Pères des premiers siècles, il est évident qu'il entendait par là leur recommander la fréquentation des écoles ecclésiastiques ou séminaires, dont l'incontestable antiquité dans l'Eglise d'Occident se prouve évidemment par cette circonstance. Quel intéressant spectacle d'activité ecclésiastique et spirituelle Rome ne nous offre-t-elle pas quelques années plus tard, sous le pontificat d'Agapet! Nous trouvons les séminaires florissant dans la forme précise que saint Augustin leur avait donnée. Non content de cela, le pontife voulut encore fonder une grande académie de théologie, qui devait lutter avec celles d'Alexandrie et de Nisibe. Ce projet de prédilection ne fut rompu, ainsi que nous l'apprend Cassiodore (35), que par l'arrivée des barbares sous les murs de Rome.

---

sacris administrationibus censuerunt, *quorum omnis ætas a puerilibus exordiis usque ad provectiores annos per disciplinæ ecclesiasticæ stipendia cucurrisset*, ut unicuique testimonium prior vita præberet. (Epist. XII. Opp. t. I, p. 673 ; ed. Ballerin. Venetiis 1756, in-f°.)

(35) Nisus sum cum beatissimo Agapito urbis Romæ, ut, sicut apud Alexandriam multo tempore fuisse traditur institutum, nunc etiam in Nisibi civitate Syrorum Hebræis sedulo fertur exponi, collatis expensis in urbe Romana professos doctores scholæ potius acciperent Christianæ, unde anima susciperet æternam salutem, et casto atque purissimo elo-

Ce fut aussi sous Agapet qu'Arator lut dans l'église de Saint-Pierre-aux-Lions, en présence de tout le clergé et du peuple, son magnifique poème de l'histoire des apôtres. Cette lecture dura quatre jours, et reçut des applaudissemens unanimes (36). Le monde avait déjà pris une autre direction. On s'était détourné des choses terrestres pour s'occuper de celles du Ciel. Pendant que le vaste empire romain tombait en ruines, les regards s'étaient dirigés vers cet autre empire qui était resté debout, et les cœurs y avaient puisé des consolations pour l'avenir. Le forum passa dans l'église. Au pied d'un humble autel, dont le seul ornement était une croix, on écoutait avec plus de satisfaction les exploits des simples disciples de Jésus-Christ que l'on n'avait entendu jadis les harangues des Scipions, des Gracques et de Cicéron, auprès des majestueuses colonnes et en face des merveilleux arcs de triomphe dont l'aspect rappelait aux contemporains le souvenir des victoires de leur patrie.

Quand l'esprit créateur de saint Benoît, le Cassien de l'Occident, eut réussi à acclimater sur ce sol moins ardent le monachisme, cette riche plante de l'Orient, alors les institutions pour l'instruction du clergé acquirent un caractère plus grave, et en même temps une plus grande extension. Saint Benoît les porta par-

---

quio fidelium lingua comeretur. (*Præf. divinar. lectionum.* Opp. t. I, p. 2, ed. Garet. Rothomagi 1679, in-f°.)

(36) Baron. Annal. eccl. ad a. 535, n. 89, 93. Biblioth. Patrum, t. VIII, p. 700, ed. Lugd. Cassiodor. l. c.

tout où ses pieux ouvriers purent pénétrer et répandre la lumière de l'Evangile. Le pape Grégoire Ier (37), surnommé à juste titre *le Grand*, en donna le plus généreux exemple. Son palais devint un vaste séminaire. Là se réunissaient des jeunes gens qui aspiraient au bonheur de devenir ministres des autels, et des hommes déjà vieillis au service de l'Eglise où ils s'étaient même distingués; ils menaient en commun une vie de prières, de veilles et d'études qu'ils joignaient aux devoirs de leur profession, dans le but de se rendre doublement utiles à l'humanité et à l'Eglise. Grégoire était leur père à tous. Il était le génie créateur de ce grand institut ecclésiastique d'où sont sortis les hommes les plus éminens, tels que Pierre-le-Diacre, Emile, Jean-le-Défenseur, Marinien, évêque de Syracuse, Augustin et Mellitus, les apôtres de l'An-

---

(37) Cæterum prudentissimus Rector Gregorius remotis a suo cubiculo sæcularibus clericos sibi prudentissimos consiliarios familiaresque delegit, inter quos Petrum, etc. Monachorum vero sanctissimos sibi familiares elegit, inter quos, etc...... Cum quibus Gregorius die noctuque versatus, nihil monasticæ perfectionis in palatio, nihil pontificalis institutionis in Ecclesia dereliquit. Videbantur passim cum eruditissimis clericis adhærere Pontifici religiosissimi monachi, et in diversis professionibus habebatur vita communis: ita ut talis esset tunc sub Gregorio penes urbem Romanam Ecclesia, qualem hanc fuisse sub Apostolis Lucas, et sub Marco Evangelista penes Alexandriam Philo commemorat. (*Johannes Diaconus in Vita S. Gregorii*, lib. II, c. XI et XXII. Opp. t. X, p. 48, 51.)

gleterre, qui tous, en outre des missions apostoliques dont Grégoire les avait chargés, s'efforcèrent d'introduire partout des institutions semblables à la sienne.

L'Angleterre doit l'éclat de la science, la haute réputation de piété, et en général toute la civilisation par laquelle elle se distingua de bonne heure entre les peuples voisins, aux immortels efforts d'Augustin et de ses généreux compagnons. Ils transplantèrent dans ce pays, encore enfoncé dans la plus profonde barbarie intellectuelle et sociale, la haute et florissante culture du Latium, et donnèrent à l'Eglise d'Angleterre le sceau de perfection qui distinguait celle de Rome dont elle doit être regardée comme la fille. Augustin ayant demandé au Saint-Siége quelle manière de vivre il devait introduire parmi le clergé anglais, Grégoire lui envoya le plan de l'institut d'Augustin d'Hippone, qui lui avait servi à lui-même de modèle pour l'établissement de son séminaire (38). Grégoire permettait

---

(38) Mos Sedis Apostolicæ est, ordinatis Episcopis præcepta tradere, ut in omni stipendio, quod accedit, quatuor debeant fieri portiones, etc. Sed quia fraternitas tua, monasterii regulis erudita, seorsum fieri non debet a clericis suis in Ecclesia Anglorum, *hanc debet conversationem instituere, quæ initio nascentis Ecclesiæ fuit Patribus nostris, in quibus nullus eorum ex his, qui possidebant, aliquid suum esse dicebat, sed erant eis omnia communia.* Si qui vero sunt Clerici extra sacros Ordines constituti, qui se continere non possunt, sortiri uxores debent, et stipendia sua exterius accipere. Quia et de iisdem Patribus novimus scriptum, quod

toutefois d'excepter de cette vie commune les clercs qui n'avaient pas encore reçu le sacrement de l'ordre et qui ne voulaient point prêter le vœu de chasteté, sans pour cela les priver de leur part dans les revenus.

Les séminaires pour le clergé séculier luttèrent de zèle avec ceux des couvens. Cependant ces derniers paraissent avoir, en définitive, remporté l'avantage sur les autres.

Il est inutile d'exposer ici les merveilleux progrès que firent ces institutions ou d'énumérer les hommes célèbres qui en sortirent et qui portèrent dans les contrées les plus lointaines les fruits de leur instruction. Ces détails sont connus et ont d'ailleurs été déjà décrits par une plume habile (39). Il suffira de remarquer que

---

dividebatur singulis, prout cuique erat opus, de eorum quoque stipendio cogitandum atque providendum est, et sub ecclesiastica regula sunt tenendi, ut bonis moribus vivant, et canendis psalmis invigilent, et ab omnibus illicitis et cor et linguam et corpus Deo authori conservent. Communi autem vita viventibus jam de faciendis portionibus, vel exhibenda hospitalitate et adimplenda misericordia, nobis quid erit loquendum, cum omne, quod superest, in causis piis ac religiosis erogandum est; Domino docente : Quod superest, date eleemosynam. (*Epist. S. Gregorii M.*, lib. XI, epist. LXIV, t. II, p. 1151 sq., edit. Benedict.; Parisiis 1705, in-f°.) Tiré de *Beda Histor.*, lib. I, c. XXVII, p. 32. Ce passage est encore cité dans Gratian, Recueil de Droit. Dist. 52, cap. *Si qui vero sunt Clerici.*

(39) *John Lingard :* Les Antiquités de l'Église Anglo-

les langues de Rome et de la Grèce devinrent si familières au clergé anglais, qu'on eût dit qu'elles leur étaient naturelles. Il les parlait avec tant de facilité, que le vénérable Bède assure qu'en entendant ces prêtres, il était impossible de connaître qu'ils n'étaient pas Grecs ou Romains. Théodore (40), né en Grèce, et qui fut plus tard archevêque de Cantorbéry, ainsi qu'Adrien, africain, évêque de Niridiano près de Naples, l'un et l'autre également distingués par la sainteté de leur vie et qui étaient profondément versés dans la discipline monacale et cléricale, furent envoyés, en l'an 670, par le pape Vitalien, en Angleterre, pour répandre plus encore dans cette île pieuse la religion, et avec elle les arts et les sciences. Ils paraissent avoir mis la dernière main à l'œuvre sublime d'Augustin. Par leurs efforts, le clergé séculier de l'Angleterre reçut un caractère monacal. Le siége épiscopal de l'île de Lindisfarne devint, sous l'évêque

---

Saxonne, traduites de l'anglais par A. Cumberworth fils; Paris 1828, p. 385 sq.

(40) Et quia literis simul ecclesiasticis et secularibus, ut diximus, abundanter ambo erant instructi, congregata discipulorum caterva scientiæ salutaris quotidie flumina in rigandis eorum cordibus emanabant: ita ut etiam metricæ artis, astronomiæ et arithmeticæ ecclesiasticæ disciplinam inter sacrorum apicum volumina suis auditoribus contraderent. Judicio est, quod usque hodie sunt de eorum discipulis, qui latinam græcamque linguam æque ut propriam, in qua nati sunt, norunt. (*Beda Hist. eccles.*, lib. IV, c. XI, p. 153, ex edit. J. Smith; Cantabrigiæ 1772, in-f°.)

Aidan (41), une pépinière pour toute l'Angleterre. Là, moines, prêtres, diacres, chantres, lecteurs et tous les autres fonctionnaires ecclésiastiques, vivaient sous une règle commune. Aidan était leur père, leur maître, leur gouverneur et leur guide. Le séminaire d'York paraît avoir acquis la plus haute renommée pour la science, sous Aelbert, successeur du célèbre Egbert. Aelbert (42), qui présidait à cet institut, sa-

---

(41) Siquidem a temporibus antiquis in insula Lindisfarnensium Episcopus cum clero et Abbas solebat manere cum monachis, qui tamen et ipsi ad curam Episcopi familiariter pertinerent. Quia nimirum Aidan, qui primus ejus loci Episcopus fuit, cum monachis illuc et ipse monachus adveniens monachicam in eo conversationem instituit, quomodo et prius B. Pater Augustinus in Cantia fecisse noscitur, scribente ei reverendissimo Papa Gregorio, quod et supra posuimus........ Una eademque habitatio utrosque simul tenet, etc. Omnes loci ipsius Antistites usque hodie sic episcopale exercent officium, ut regente monasterium Abbate omnes presbyteri, diaconi, cantores, lectores, cæterique gradus ecclesiastici, monachicam per omnia cum Episcopo regulam servent. (*Beda Hist. eccles.*, lib. IV, c. 27; et *in vita S. Cutberti*, c. XVI, p. 165 et 241, ed. cit.)

(42) Et simul Euborica præfertur in urbe Magister.
Ille ubi diversis sitientia corda fluentis
Doctrinæ et vario studiorum rore rigabat :
His dans Grammaticæ rationis graviter artes,
Illis Rhetoricæ infundens refluamina linguæ.
Istos veridica curavit cote polire,
Illos Aonio docuit concinnere cantu.
Castalida instituens alios resonare cicuta,

vait admirablement bien unir les connaissances temporelles et spirituelles. On ne peut assez s'étonner de la variété extraordinaire des études qu'il faisait entrer dans son plan. Toutes les sciences, même l'astronomie, la botanique, l'histoire naturelle, la physique, l'arithmétique, etc., y trouvaient leur place. Le saint zèle d'Aelbert passa à son successeur Eanbald (43), qui enrichit cette institution d'une belle et magnifique bibliothèque dont Alcuin nous a transmis la description.

Et juga Parnassi lyricis percurrere plantis.
Ast alios fecit præfatus nosse Magister
Harmoniam cœli, solis lunæque labores,
Quinque poli conas, errantia sidera septem,
Astrorum leges, ortus, simul atque recessus,
Aerios motus pelagi terræque tremorem,
Naturas hominum, pecudum, volucrumque, ferarum,
Diversas numeri species, variasque figuras.
Paschalique dedit solemnia certa recursu,
Maximæ Scripturæ pandens mysteria sacræ.
Nam rudis et veteris legis patefecit abyssum.
Indolis egregiæ juvenes quoscumque videbat,
Hos sibi conjunxit, docuit, nutrivit, amavit.
Quapropter plures per sacra volumina doctor
Discipulos habuit, diversis artibus aptos.

....

(43) Huic sophiæ specimen, studium, sedemque, librosque,
Undique quos clarus collegerat ante Magister,
Egregias condens uno sub culmine gazas.
Illic invenies veterum vestigia Patrum,
Quidquid habet pro se Latio Romanus in orbe,
Græcia vel quidquid transmisit clara Latinis :

Nous trouvons dans le catalogue, non seulement tous les écrivains ecclésiastiques, mais encore tous les auteurs de l'antiquité païenne, tant grecque que romaine.

Les pieux rois Oswald et Sigebert (44) contribuèrent aussi grandement aux progrès de l'éducation scientifique du clergé anglais. Ce dernier ayant reçu le saint baptême en France, et étant retourné après cela dans son royaume, fonda, avec le secours de l'évêque Félix, plusieurs séminaires, d'après le modèle de ceux des peuples voisins (45).

L'Irlande (46) paraît aussi s'être distinguée, dès l'origine, par ses maisons d'éducation pour le clergé. Plusieurs d'entre les hommes les plus célèbres du clergé anglais ne dédaignèrent pas, même après

---

Hebraicus vel quod populus bibit imbre superno,
Affrica lucifluo vel quidquid lumine sparsit.

....

(*Alcuinus de Pontif. Eboracens. apud Mabillon Acta SS. O. S. B.*, Sæc. III, p. II, p. 510, 512; Venetiis 1754.)

(44) Beda Histor. eccles., lib. III, c. I, p. 105.

(45) In patriam regressus, ubi regno potitus est, mox ea, quæ in Galliis bene disposita vidit, imitari cupiens, instituit scholam, in qua pueri litteris erudirentur, juvante se Episcopo Felice, quem de Cantia acceperat, eique Pædagogos ac Magistros juxta morem Cantuariorum præbente. (*Beda*, l. c. lib. III, c. XVIII, p. 121.)

(46) Quos omnes Scoti libentissime suscipientes victum eis quotidianum sine pretio, libros quoque ad legendum, et magisterium gratuitum præbere curabant. (*Beda*, l. c. lib. III, c. XXVII, p. 136.)

apprend à parler toutes les langues, excepté celles de la piété et de l'onction ecclésiastique, et qui, en définitive, ne dépasse guère le grec et n'est pas même très ferme sur le latin.

L'Eglise d'Espagne n'offre pas un exemple moins satisfaisant dans les soins qu'elle se donnait pour l'instruction du clergé. Dans ses conciles, nous trouvons les traces les plus évidentes de l'existence de séminaires. L'éducation monacale et cléricale s'y trouvaient combinées de la manière la mieux entendue. Les Pères du second concile tenu à Tolède, en 531 (53), prirent la sage mesure de n'admettre au sacrement de l'ordre que les personnes qui, depuis leur

(53) De his, quos voluntas parentum a primis infantiæ annis in clericatus officio vel monachalis posuit, pariter statuimus observandum, ut mox cum detonsi vel ministerio lectorum contraditi fuerint, in domo Ecclesiæ sub episcopali præsentia a præposito sibi debeant erudiri. At ubi octavum decimum ætatis suæ annum compleverint, si gratia eis castitatis Deo inspirante placuerit, hi tanquam appetitores arctissimæ vitæ levissimo Domini jugo subdantur; ac primo subdiaconatus ministerium probatione habita professionis suæ a vigesimo anno suscipiant. (*C. Tolet. C. I. Hard.*, t. II, p. 1139, 1140.)

Ce canon, de même que le suivant du quatrième concile de Tolède, sont cités par Sylv. Puevo : Collectio maxima conciliorum Hispaniæ epistolarumque decretalium celebriorum a J. Card. de Aguirre edita, nunc vero ad juris canonici corporis exemplum nova methodo digesta. (P. I, lib. II, tit. 1 et 2, p. 109; Matriti 1784, in-4°.)

plus tendre jeunesse, avaient été élevées dans les séminaires, sous les yeux de l'évêque, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et puis, après avoir passé encore deux ans dans le même institut, s'étaient décidés à prononcer le vœu de chasteté. Parvenus ainsi à l'âge de vingt ans, ils devaient être faits sous-diacres, à vingt-cinq ans diacres, et prêtres seulement à trente. Les Pères du quatrième concile de Tolède (54), de l'an 633, distinguaient même déjà deux classes de séminaires, les grands et les petits. Le grand séminaire se trouvait dans le palais épiscopal; il était placé sous la surveillance immédiate de l'évêque et destiné à ceux qui étaient déjà prêtres, diacres ou sous-diacres. Le petit n'était que pour les jeunes clercs, et fondé dans quelque lieu voisin de l'église. Les jeunes gens qui s'y réunissaient étaient placés sous la direction d'un prêtre âgé et respectable, qui devait prendre un soin particulier, non seulement de leur vie et de leurs mœurs, mais encore de leurs intérêts temporels. Ceux d'entre les prêtres et les diacres que leur grand âge ou leurs infirmités ne permettaient pas de vivre sous les yeux de l'évêque, pouvaient, d'après la décision du concile, demeurer seuls, mais toujours sous la surveillance d'un prêtre respectable, qui devait les accompagner partout pour observer leur bonne conduite et censurer leur mauvaise.

---

(54) Can. 21, 22, 23. Hard. C. C., t. III, p. 585 sq. Ce dernier passage fut encore répété dans le dixième concile de l'an 656 (Hard. l. c. p. 977). Plus tard il passa dans le décret de Gratien, XII, l. c. *Omnis ætas.*

Les séminaires de l'Allemagne jouirent d'un sort bien plus favorable que ceux des autres pays, et n'eurent pas à combattre les mêmes obstacles. A peine la lumière bienfaisante de l'Evangile eut-elle pénétré dans les sombres forêts de ce pays, que les instituts pour l'éducation du clergé s'y montrèrent en grand nombre et jetèrent un grand éclat. Ils parvinrent dès leur origine à ce haut degré de perfection que ceux d'Angleterre, de France et d'Italie n'atteignirent qu'après le cours de plusieurs siècles, avec difficulté, et grâce aux efforts d'hommes illustres et saints.

L'Allemagne doit les premiers commencemens durables de la foi chrétienne au saint zèle d'apôtres anglais. Depuis les peines que Grégoire le Grand s'était données pour l'Angleterre, celle-ci devint l'institutrice et la mère spirituelle de l'Allemagne. Saint Landbert (54) et saint Willibrod (55), évêques d'Utrecht, au commencement du huitième siècle, avaient été formés en Angleterre, et ils apportèrent en Allemagne la science de leur pays. Ce dernier, peu satisfait des connaissances qu'il avait acquises dans le célèbre couvent de Rhissa, dans le comté d'York, fit encore un voyage en Irlande, où il avait été appelé par la rénommée de plusieurs saints et savans professeurs de théologie, afin de se perfectionner dans la crainte de Dieu et dans les sciences sa-

---

(55) Vita ejus, § 2, ap. Mabillon Acta SS. O. S. B. Sæc. III, p. I, p. 61 ; Venetiis 1734, in-f°.

(56) Vita ejus ab Alcuino, § 3, 4, l. c., p. 364 ; ibique Mab. de S. Willibrodi monasterio, p. 585.

crées. La demeure de saint Radbert (57), évêque de Worms, dans l'année 718, ressemblait à une vaste école, à un séminaire, non seulement pour le clergé de son diocèse, mais encore pour celui des évêchés éloignés. Autour de lui s'assemblèrent une foule d'ouvriers dans la vigne du Seigneur, afin de puiser dans sa conversation et dans celle des personnes qui l'environnaient les inspirations nécessaires à leur profession. Il est bien probable que Radbert et ses prêtres vivaient en commun. Car lorsqu'il reçut du duc Théodebert de Bavière l'invitation d'apporter dans ses états l'Evangile du Seigneur, il entreprit cette mission apostolique avec trente de ses compagnons, posa les fondemens de l'évêché de Salzbourg, et y érigea par la suite le célèbre couvent de Saint-Pierre. Radbert n'avait jamais été moine, ce qui ne l'empêcha pas d'être le plus zélé partisan de la vie religieuse chez les deux sexes. Il confia l'établissement des couvens de femmes à sainte Ehrentrude (58) qui avait été élevée dans les plus célèbres couvens de la France. Saint Corbinius (59), premier évêque de Freysingen, qui avait aussi reçu son éducation au monastère de Saint-Germain, près de Paris, quoiqu'il n'eût pas

(57) Catholicæ fidei et evangelicæ doctrinæ totius bonitatis nobilissimus refloruit doctor.... Ita innumerabiles ad ejus sanctissimam convenerunt doctrinam, et ab eo æternæ salutis documenta susceperunt. (*Vita ejus*, § 3, l. c. p. 324.)

(58) Vita ejus, l. c. p. 333.

(59) Vita ejus, § 1 et 8, l. c. p. 471, 475.

non plus été moine lui-même, travailla fortement à la propagation du monachisme, et s'efforça d'en communiquer la dignité au clergé.

L'époque la plus brillante pour l'Allemagne chrétienne et pour ses écoles ecclésiastiques commença sous Boniface, de qui les efforts pour l'extension de la religion et pour les progrès de l'éducation scientifique du clergé lui ont fait donner, avec raison, le surnom d'apôtre de l'Allemagne. Boniface (60), avec un zèle infatigable et désintéressé, dans ses saints travaux apostoliques, appela auprès de lui, en Allemagne, les hommes les plus distingués et les plus savans du clergé de sa patrie, fonda une vaste congrégation, et les envoya ensuite jusque dans les provinces les plus écartées de la Germanie pour y répandre la religion et les connaissances. Des religieuses dévotes, éclairées par l'esprit du Seigneur, et bien versées dans les connaissances temporelles et spirituelles, furent également emportées par un saint zèle pour l'extension du royaume du Seigneur, et s'unirent avec joie aux hommes généreux que Boniface avait convoqués pour l'aider dans son œuvre; elles échangèrent les champs fleuris de leur belle patrie contre les sauvages déserts de l'inhospitalière Allemagne. Les noms de Burchard et de Lullus, de Wil-

(60) Vita ejus, § 25, ap. Mabillon A. SS. O. S. B., sæc. III, p. II, p. 38; ibique Vita S. Liobæ, Abbatissæ Biscofheim, § 9, p. 226. In terram Anglorum legatos et epistolas misit, atque ex diverso clericorum ordine nonnullos accersivit doctos lege divina.

libald et de son frère Winnibald, de Witta et de Grégoire; ceux de Chunihilde, aïeule de saint Lullus, et de Beratghit sa fille, de Chunedricte, de Thècle, de Lioba, et de Waldburge, sœur de saint Willibald, seront éternellement célébrés dans les annales de l'histoire d'Allemagne. Chunihilde et sa fille Beratghit, l'une et l'autre fort instruites, rendirent des services immortels dans la Thuringe, de même que Chunedricte et Thècle en Bavière. Wolfhard (61), prêtre à Hasenreuth,

(61) Igitur postquam felix gens Anglorum per Apostolatum memorandi Papæ Gregorii, qui, etsi non aliarum gentium, ipsius tamen et esse Apostolus meruit et dici, ab infidelitatis tenebris eruta pium nomen Christi et Christianitatem cœpit amplecti, quasi fructuosæ arboris radix ad humorem gelidi marmoris surculata emisit propaginem, et, acsi ex surculo primæ et originariæ juventutis in fide, maximam crevit in arborem, ministrante illi viredinem evangelicæ fluento doctrinæ. Ex hac multæ subductæ increvere, ut, se Oceani pelagus transponentes, et miro germine pullulantes, nostris efficerentur saltibus altiores. Hujus eminentis arboris ramus beatus exstitit Bonifacius orthodoxus antistes, qui ob fidei cunctis imitabile meritum fines patrios et dulcia rura postponens, dum ignotum exsulando adiit callem, summi Pontificii Magontiæ infulatu suscepto, alienam in nobis quasi propriam cœpit habere tellurem. Ejusdem floridæ atque frondosæ arboris Britannicæ rami ad nos usque exstitere protensi duo beati, cum castissima sorore Virgine Christi Walpurga, Christi Confessores Willibaldus et Wunebaldus, qui similiter ob amorem cœlestis patriæ peregrinari cupientes, ipsum, qui peregre profectus est in regionem longinquam, accipere sibi regnum et reverti, et ipsi præ-

dans la province d'Eichstadt, nous a transmis, dans son pieux enthousiasme, un beau tableau du départ de cette sainte colonie. Il regarde saint Boniface comme le roi de cette illustre réunion d'apôtres, comme le rejeton le plus fertile de ce grand arbre qui avait pris racine par les soins de Grégoire le Grand, et avait couvert l'Angleterre de son bienfaisant ombrage.

Boniface (62) ayant réuni dans une association les hommes venus en foule d'Angleterre, soit d'après son invitation, soit de leur propre mouvement, attirés par

---

cincti lumbos castitatis tegmine, lucernas bonorum operum in manibus portantes, secuti sunt Regem. (*Vita S. Walpurgis*, c. I; *Mabillon*, A. SS. O. S. B., sæc. III, p. II, p. 262, ed. cit.)

(62) Tunc etiam Ecclesiæ repente instaurantur, et prædicationis ejus doctrina multiformiter emanavit; monasteriumque congregata servorum Dei unitate et monachorum sanctitate constructum est in loco qui dicitur *Ordorp*, qui propriis sibi more apostolico manibus victum vestitumque instanter laborando adquisierunt. Sicque sanctæ rumor prædicationis ejus diffamatus est, in tantum inolevit, ut per maximam jam Europæ partem fama ejus perstreperet, et ex Britanniæ partibus servorum Dei plurima ad eum tam Lectorum quam etiam Scriptorum, aliarumque artium eruditorum virorum congregationis conveniret multitudo. Quorum quippe quamplurimi regulari se ejus institutioni subdiderunt, populumque ab erraticæ gentilitatis profanatione plurimis in locis evocavere: et alii quidam in provinciam Hessorum, alii etiam in Thuringiam dispersi, late per populorum pagos ac vicos verbum Dei prædicabant. (*Vita S. Bonifacii*, § 24, l. c. p. 16.)

la haute renommée qu'il s'était déjà acquise dans la cause de l'Evangile en Allemagne, paraît avoir mené avec eux une vie commune, semblable à celle des séminaires de sa patrie. On reconnaît clairement cette circonstance dans le récit de Willibald. Le biographe de saint Solus(63), qui écrivait vers l'an 790, ne peut pas trouver des paroles assez fortes pour peindre dignement l'école de Boniface d'où sortirent les défenseurs de l'Eglise les plus saints et les plus savans que l'Allemagne ait produits.

Les efforts de saint Boniface pour donner au clergé d'Allemagne la dignité monacale, et en même temps la science, furent assistés de ceux de Chrodegang, évêque de Metz en 762. Celui-ci, convaincu que le clergé ne pouvait se soutenir et exercer une influence bienfaisante sur la société que par une haute gravité, qui devait se manifester tant dans sa conduite que dans sa science, proposa d'adopter pour son institution une méthode de vie semblable en tout à celle qu'un siècle auparavant les Pères du concile de Tolède avaient prescrite au clergé (64). C'est pourquoi Chro-

---

(63) O quam felix collegium beatissimi Bonifacii! dum et lucernæ episcoporum, presbyterorum ac cæterorum graduum copiose de suis per totum mundum lucerent. (*Vita S. Soli Confessoris in Germania*, § 3; ap. *Mabillon*, l. c. p. 392.)

(64) Solerter rectores Ecclesiarum vigilare oportet, ut pueri et adolescentes, qui in congregatione sibi commissa nutriuntur vel erudiuntur, ita jugibus ecclesiasticis disciplinis constringantur, ut eorum lasciva ætas et ad peccandum

degang, dans le paragraphe qui traite proprement de l'éducation de la jeunesse ecclésiastique, rappelle le canon ci-dessus mentionné du concile de Tolède; de sorte que celui-ci peut être considéré comme une sanction plus ample de l'autre.

Par l'établissement de Chrodegang, qui fut ac-

---

valde proclivis nullum possit reperire locum, quo in peccati facinus proruat. Quapropter in hujusmodi custodiendis talis a Prælatis constituendus est vitæ probabilis frater, qui eorum curam summa gerat industria, eosque ita arctissime constringat, qualiter ecclesiasticis doctrinis imbuti et armis spiritalibus decenter parere, et ad gradus ecclesiasticos quandoque digne possint promoveri.

Libuit præterea ob ædificationem congruam et instructionem negotii, de quo agitur, quamdam Sanctorum Patrum sententiam huic operi inserere, qui ita se habet: « Prona est enim omnis ætas ab adolescentia in malum. Quiqui autem in clero puberes aut adolescentes existunt, omnes in uno conclavi atrii commoverentur, ut lubricæ ætatis annos non in luxuria, sed in disciplinis ecclesiasticis agant, deputati probatissimo seniori, quem et magistrum doctrinæ et testem vitæ habeant, et cætera. » His ita præmissis, oportet, ut probatissimo seniori pueri ad custodiendum, licet ab alio erudiantur, deputentur. Frater vero, cui hæc cura committitur, si eorum curam parvi penderit, et aliud, quam oportet, docuerit, aut his aliquam cujuslibet læsionis maculam ingesserit; severissime correptus ab officio amoveatur, et fratri alii hi committantur, qui eos et innocentis vitæ exemplis informet, et ad opus bonum peragendum excitet. (*Regulæ Canonicorum*, c. XLVIII. *De pueris nutriendis, custodiendisque. Apud Harzheim concilia Germaniæ*, t. I, p. 110.)

cueilli avec une approbation merveilleuse et qui servit d'exemple aux évêchés d'Allemagne et de France, la direction monastique acquit de la prépondérance dans le clergé. Les efforts de Boniface et de ses compagnons triomphèrent par là complètement. Leur résultat fut, en outre, que les écoles des couvens qui commençaient à s'élever, et qui ne tardèrent pas à acquérir une haute célébrité, servirent de pépinières pour le clergé.

A la tête de ces écoles doit être placée celle du couvent de Fulde. Sturmius (65), qui en fut le fondateur, et qui était le disciple et le compatriote de Boniface, par qui il avait été envoyé au Mont-Cassin, siége fondamental de l'ordre de saint Benoît, pour y recueillir le vrai type social de semblables congrégations, et l'apporter en Allemagne, Sturmius, dis-je, put compter à sa mort quatre cents religieux, indépendamment de ceux qui étudiaient la théologie dans son couvent et qui se destinaient à la prêtrise séculière.

Grégoire, évêque d'Utrecht, disciple de saint Boniface, Français d'origine, avait, à ce qu'il paraît, achevé ses études en Angleterre, et s'était de là réuni à Burchard, à Willibald et aux autres qui, ainsi que nous l'avons vu, s'étaient rendus en Allemagne sur l'invitation de Boniface. C'était un des hommes les

---

(65) Vita S. Sturmii, § 14; ap. Mabillon, l. c. p. 250. Vita S. Liobæ, § 10, l. c. p. 226.

(66) Vita S. Gregorii, § 10; ap. Mabillon, l. c. p. 295. *Clericos canonicos monasterii.*

plus vertueux de son temps. Il avait établi dans son palais d'Utrecht une école pour des prêtres et des religieux, qui égala les plus beaux établissemens de ce genre, si elle ne les surpassa pas. Là se rendaient en foule, ainsi que nous l'apprend Luidger (67),

(67) Non enim ex una qualibet gente ejus erant discipuli congregati, sed ex omnium vicinarum nationum floribus adunati; et tanta familiaritate et mansuetudine lætitiaque spiritali illuminati sunt, ut luce clarius daretur agnosci, quia de uno patre spiritali et de matre omnium charitate generati sunt et coadunati. Quidam enim eorum erant de nobili stirpe Francorum, quidam et de religiosa gente Anglorum; quidam vero et de novella Dei plantatione diebus nostris inchoata Fresonum et Saxonum; quidam autem et de Baguariis et Suevis, vel de quacumque natione et gente misisset eos Deus: quorum minimus ego sum, modicus et infirmus alumnus. Quibus omnibus undecumque, quasi ad unum ovile collectis, pius Pater et Pastor Gregorius et spiritalia nutrimenta doctrinarum et eloquiorum Dei, et *corporalia* alimenta eadem devotione procuravit et donavit: et ita inspiratus a Deo exarsit in amore et institutione discipulorum, ut nullus pene præteriret dies, quo non primo mane paterna sollicitudine consedens, singulis quibusque venientibus, prout quisque quæsivit, proculum vitæ propinaret et irrigaret eloquio Dei.

Ipsorum quoque discipulorum ejus plurimi tam nobiles erant, tantoque præditi ingenio et doctrina Dei, ut ad arcem episcopatus et merito vocarentur et venirent; plurimi vero eorum æqualiter edocti et disciplinati, etsi non tanto gradu sublimati sunt, meritis tamen non erant exigui, sed scientia et charitate Dei eximii. (*Vita S. Gregorii*, § 15, 16; *ap. Mabillon*, l. c. p. 298.)

élève de cette institution, et plus tard, en 809, évêque de Munster, les jeunes gens les plus habiles et les plus honorables de la France, de l'Anglegleterre et des pays nouvellement convertis de l'Allemagne, tels que la Frise, la Saxe, la Bavière et la Souabe. Ils étaient tous placés sous l'inspection de saint Grégoire. Il vivait en commun avec eux; il était leur père et leur pasteur. De son école sortirent les hommes les plus influens de l'Eglise. Grégoire n'avait jamais été moine, non plus que Willibald, évêque d'Eichstadt, disciple de saint Boniface, ni que saint Virgile, évêque de Salzbourg, qui tous deux érigèrent des couvens dans leurs palais et les destinèrent à l'éducation des moines et des prêtres.

Le séminaire de Willibald (68) paraît avoir rivalisé

(68) Ast cito postquam ille strenuus almi Dei athleta monasterialem mansionis locum inhabitare cœpit, statim undique de illis regionum provinciis et nihilominus longinquis regionum limitibus ad saluberrimum ejus sapientiæ dogma confluere cœperunt: quos ille quodammodo omnes, ut gallina quæ sub alis solet suos tegendo enutrire fetus, ita et ille Pater S. Willibaldus, ut mater Ecclesiæ, plures per ævum suæ pietatis parma protegendo Domino deferebat adoptivos natos. Et quemadmodum alumnus suos alere solet infantes, ita et ille nutriendo divinæque pietatis lacte leniter lactando pascebat, usquedum illi confoti et de infantia eruditi eleganterque edocti, ad juvenilem pulchræ indolis pubertatem pervenerunt, et nunc secundum magistri præcedentis exemplum, sancta sectantes dogmatum ejus dona, multis micant adminiculis. (*Vita ejus*, § 32; ap. *Mabillon*, l. c. p. 346.) L'auteur de la seconde biographie de saint Willibald s'ex-

avec celui de Grégoire d'Utrecht; il produisit du moins une foule d'hommes distingués. Virgile (69) était Irlandais de naissance, et comptait dans sa patrie au nombre des hommes les plus savans.

Les couvens pour l'éducation des femmes paraissent avoir rivalisé de la manière la plus noble avec ceux qui furent institués pour l'éducation du clergé. Sainte Lioba, que saint Boniface avait nommée abbesse de Bischofsheim, était renommée par la sainteté de sa vie et pour sa profonde érudition. Depuis sa plus tendre jeunesse elle avait cultivé toutes les sciences, même temporelles; elle connaissait à fond les Pères de l'Eglise, les décrets des conciles et tout le droit canon. Elle était la gloire de son siècle. De pieux princes, de saints évêques, prêtres et moines, s'adressaient à elle, recherchaient son amitié, la révéraient comme une prophétesse et prenaient son conseil dans les choses de Dieu. Lioba enseignait elle-même ses religieuses, et sa maison acquit en peu de temps la plus haute réputation. Elle devint la pépinière et le modèle de tous les couvens de religieuses de l'Allemagne, et sa renommée égala celle de l'institution de

---

prime à ce sujet dans les termes suivans : « Nec mora Ecclesiæ fundamenta cœpit ponere, *claustrum et officinas Cleri signare*, et quælibet divinæ necessaria servituti sagaciter disponere. L. c. p. 353.

(69) ...... Litterarum studiis ita animum applicuit, ut inter doctos sui temporis atque climatis doctissimus haberi potuisset. (Ap. *Mabillon*, l. c. p. 280.)

saint Martin de Tours, en France. Rodolphe (70), moine de Fulde, et biographe de sainte Lioba, dit que les religieuses faisaient chez elle de si grands progrès dans les sciences du Ciel, que beaucoup d'entre elles devinrent plus tard des institutrices dans d'autres couvens, au point qu'il y avait fort peu de maisons religieuses dans ces contrées qui ne désirassent avoir des institutrices sortant de l'abaye de Bischofsheim.

Nous voici donc arrivés au siècle de Charlemagne. D'après ce que nous avons pu recueillir du petit nombre de témoignages épars qu'il nous a été possible de rassembler, on pourra du moins conclure que l'Eglise et l'instruction scientifique de ses membres n'étaient pas, à cette époque reculée, dans un état aussi déplorable que nous le représentent les orgueilleux détracteurs du moyen âge. Nous passons maintenant à la seconde période.

---

(70) Vita S. Liobæ, § 11, 12 et 21. Ap. *Mabillon*, l. c. p. 227, 232.

SECONDE PÉRIODE.

État des Écoles ecclésiastiques depuis le siècle de Charlemagne jusqu'au concile de Trente.

On croira sans peine que les institutions pour l'éducation du clergé, que, dans la période précédente, nous avons vues parvenir à un si haut degré de perfection, n'auront pas dégénéré dans celle où nous entrons, les temps leur étant devenus de plus en plus favorables. Mais pour qu'elles devinssent aussi utiles et aussi durables que possible, et pour que leur bienfaisante influence ne se bornât pas à l'Eglise, mais s'étendît aussi sur l'Etat, elles avaient besoin d'une protection plus puissante que celles qu'elles avaient obtenues jusqu'alors. Elles la trouvèrent dans Charlemagne.

Charlemagne savait qu'une éducation solide, fondée sur la religion, est la meilleure base sur laquelle l'Etat puisse s'appuyer et le ciment le plus fort pour réunir les élémens divers de son vaste empire, et les fondre dans un tout homogène. Aussi sembla-t-il, si je puis m'exprimer ainsi, avoir partagé sagement son temps entre la direction matérielle et intellectuelle de son gouvernement. En effet, ne le voyons-nous pas, au retour de ses campagnes glorieuses et triomphantes, d'une part, se consulter avec ses paladins sur les affaires les plus importantes et les plus minutieuses de son empire, et de l'autre, s'asseoir au milieu de pieux évêques, réunis par l'esprit du Seigneur dans de saintes intentions, pour prendre part avec eux à l'administration de ses sujets chrétiens? Charles promet aux évêques enflammés de zèle pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, tous les secours dont ils peuvent avoir besoin pour voir leur sainte et grande œuvre couronnée du succès le plus complet. Aussi les renvoie-t-il à la véritable source. C'est de Rome, centre de la chrétienté, qu'ils doivent faire venir leurs professeurs, afin d'apprendre d'eux la parole du Seigneur dans toute sa primitive pureté. Rome était le seul modèle d'après lequel ils devaient se régler. D'après elle, il fallait former, non seulement la constitution intérieure de l'Eglise, mais encore sa constitntion extérieure. Charlemagne ne crut pas pouvoir mieux transformer son voyage à Rome en marche triomphale pour son empire, qu'en ramenant avec lui de Rome en Allemagne des hom-

mes tels qu'Alcuin et d'autres également versés dans toutes les langues de l'antiquité, ainsi que dans la discipline de l'Eglise, pour transplanter sur le sol de la Germanie et dans la Gaule la culture intellectuelle de l'Italie.

Ce fut au troisième retour de Charlemagne de Rome, l'an 787, qu'il amena avec lui une troupe choisie d'hommes versés dans toutes les sciences spirituelles et temporelles, et ce fut alors aussi qu'il publia sa célèbre *Constitutio de scholis per omnia episcopia et monasteria instituendis* (1), qui devint sur-le-champ la loi fondamentale de tous ses Etats. Et comment aurait-il pu donner une plus belle preuve du tendre intérêt qu'il prenait au bien de l'Eglise, qu'en adressant à son confident Alcuin le pieux et saint souhait de posséder seulement douze prêtres comme Jérôme et Augustin; à quoi Alcuin fit cette réponse sublime : « Le Créateur du ciel et de la terre n'en « a pas eu autant, et tu en voudrais douze (2)! »

D'après la sage ordonnance de Charlemagne, pour me servir de l'expression de Jonas, évêque d'Orléans, toutes les sciences devaient servir d'abord à l'avantage et à l'ornement de l'Eglise. De là les dispositions admirables qu'il prit pour se procurer des copies belles et cor-

(1) Voyez Baluzii Capitularia Regum Francorum, t. I, p. 201 sq.; Parisiis 1677, in-f°. J. Mabillon Annal. O. S. Benedicti, lib. XXV, § 63, t. II, p. 260; ed. cit. Harzheim Concilia Germaniæ, t. I, p. 261 sq.

(2) Epistola cxxiv, t. I, p. 180 sq.; ed. Frobenii; Ratisbonæ 1777, in-f°.

rectes des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, des Rituels, des Pères de l'Eglise, pour rétablir le chant grégorien et pour régler d'autres points encore de discipline ecclésiastique. Et plus tard, quand il eut associé ses fils au gouvernement de l'empire et qu'il se fut, par là, procuré plus de loisir pour se livrer à ses occupations de prédilection, il ne dédaigna pas de comparer lui-même le texte des livres saints avec des manuscrits latins, grecs (3) et même syriaques, si nous devons ajouter foi au témoignage de Thégon, afin d'en rétablir la pureté (4).

La lecture des Pères de l'Eglise et celle des décrets des Conciles était le délassement auquel Charlemagne aimait le plus à se livrer. Pendant ses repas, il avait toujours auprès de lui la *Cité de Dieu* de saint Augustin (5). On conçoit, d'après cela, qu'un mo-

---

(3) Curæ est nobis, ut ecclesiarum nostrarum ad meliora semper proficiat status, oblitteratam pene litterarum reparare satagimus officinam, et ad pernoscenda sacrorum librorum studia nostro etiam quot possumus invitamus exemplo. Inter quæ jampridem universos veteris ac novi Testamenti libros, librariorum imperitia depravatos, ad amussim correximus. (*Carolus M. in præfatione Homiliarii, seu Homiliarum a Paulo Diacono compilatarum. Eginhardus in vita Caroli, ap. Duchesne SS. Rer. Franc.*, t. II, p. 102 sq. *Mabillon Analecta Vet.*, t. I, p. 25.)

(4) Vita Caroli, ap. Duchesne, l. c. p. 277.

(5) Inter cœnandum..... delectabatur et libris S. Augustini, præcipue his, qui de *Civitate Dei* prætitulati sunt. (*Eginhard*, l. c. p. 103.)

narque qui puisait ses connaïssances dans les ouvrages de maîtres si sublimes, ait pu poser d'une main ferme les fondemens éternels de l'empire universel du Christianisme, et l'on conçoit aussi qu'il ait pu développer avec une liberté et une harmonie véritables l'ensemble de tant d'Etats réunis par son gigantesque génie. Rien ne nous fait mieux connaître les admirables facultés dont Charlemagne était doué pour le gouvernement, que le concile convoqué à Mayence en 813 (6).

---

(6) Incipientes igitur in nomine Domini communi consensu et voluntate tractare pariter de statu veræ religionis, ac de utilitate et profectu christianæ plebis, convenit nobis, de nostro communi collegio clericorum seu laicorum tres facere turmas, sicut et fecimus. In prima autem turma consederunt Episcopi cum quibusdam notariis, legentes atque tractantes sanctum Evangelium, nec non Epistolas et Actus Apostolorum, Canones quoque ac diversa Sanctorum Patrum opuscula, pastoralemque librum Gregorii, cum cæteris sacris dogmatibus : diligenti studio perquirentes, quibus modis statum Ecclesiæ Dei et christianæ plebis profectum sana doctrina et exemplis justitiæ inconvulsum, largiente gratia Dei, perficere et conservare potuissent. In alia vero turma consederunt Abbates, ac probati Monachi, regulam Sancti Benedicti legentes, atque tractantes diligenter, qualiter monachorum vitam in meliorem statum atque augmentum cum Dei gratia perducere potuissent. In tertia denique turma sederunt Comites et Judices, in mondanis legibus decertantes, vulgi justitias perquirentes, omniumque advenientium causas diligenter examinantes, modis, quibus poterant, justitias terminantes. (*Præfatio Concilii ap. Harz.*, l. c. p. 406.)

C'était une véritable diète. Nous y voyons les évêques, les moines et les comtes réunis en conseil dans trois grandes divisions, et chacune prendre des résolutions pour les devoirs et les besoins de leur état. Les évêques s'occupent des saints Evangiles, des Epîtres et des Actes des Apôtres, des décrets des Conciles, des ouvrages des Pères de l'Eglise, etc.; les abbés s'entretiennent de la règle de saint Benoît; les comtes et les juges enfin composent et rédigent les lois temporelles de l'empire. Charlemagne est l'âme qui dirige cette grande assemblée. Il laisse aux trois principaux corps de ses Etats le droit libre et sacré de se consulter eux-mêmes sur leurs besoins, et se contente d'apposer le sceau de la légalité sur leurs décisions.

On s'étonne avec raison à la vue d'une sagesse gouvernementale si profonde et si purement chrétienne. Charlemagne savait vraiment donner et assurer à l'Eglise sa constitution, autrement qu'à la pointe d'une avide épée.

La loi sur les écoles, publiée en 787, fut répétée presque mot à mot dans la capitulaire d'Aix-la-Chapelle, de 789 (7). Le monarque y parle évidem-

(7) Et ut scholæ legentium puerorum fiant, psalmos, notas, cantus compotum, grammaticam per singula monasteria vel episcopia discant : sed et libros catholicos bene emendatos habeant : quia sæpe, dum bene aliquid Deum rogare cupiunt, per inemendatos libros male rogant. Et pueros vestros non sinite eos vel legendo, vel scribendo corrumpere. Et si opus est Evangelium, vel Psalterium et Missale scribere, perfectæ ætatis homines scribant cum omni

ment des écoles supérieures pour les moines et les prêtres. Nous ne tarderons pas à voir que ces écoles avaient toutes la forme des grands séminaires, tels que nous les avons déjà décrits. Du reste, les uns et les autres s'ouvraient aussi pour les fils des laïques, notamment pour ceux des ducs, des comtes et des autres grands fonctionnaires de la couronne. C'est pourquoi Charlemagne promit de donner aux religieux de riches abbayes, aux prêtres des évêchés et aux seigneurs de grandes places, pourvu qu'ils s'appliquassent avec zèle à l'étude des sciences.

Les écoles des couvens avaient aussi, à ce qu'il paraît, le caractère de séminaires pour les ecclésiastiques séculiers. On croyait qu'en les fréquentant, on acquérait mieux la gravité nécessaire au ministère des autels. C'est ainsi que Hincmar, l'illustre archevêque de Reims (8), nous apprend qu'il avait été élevé, depuis sa plus tendre enfance, dans le couvent de Saint-Denis; qu'il y avait porté l'habit ecclésiastique (*habitum canonicum*); qu'il y avait été ordonné prêtre, et qu'il en était sorti pour aller à la cour de Louis-le-Débonnaire.

Par l'érection de l'académie d'Osnabruck, Charlemagne fonda, en 804, une institution de hautes

---

diligentia. (Cap. LXXII, *ap. Harz.* CC. *Germ.*, t. I, p. 282; *Baluz. Capitul. Reg. Francor.*, lib. I, cap. LXVIII, t. I, p. 237, et lib. VI, cap. CCCLXXVII, p. 714 et 992, l. c.)

(8) Hincmari Oper. t. II, p. 304; ed. J. Sirmond; Parisiis 1645, in-f°.

études pour le clergé (9). On y devait spécialement enseigner les langues grecque et latine, qu'il fut prescrit au clergé d'apprendre. Par l'acte de fondation, l'empereur accorda aux évêques d'Osnabruck le privilége de traiter les affaires qui pourraient, le cas échéant, avoir rapport à tous mariages entre les enfans des empereurs allemands et grecs, d'être chargés des ambassades à Constantinople, de dresser les contrats de mariage, etc.

Les Pères du troisième concile de Tours, en l'an 813, décidèrent que ceux qui voulaient recevoir le sacrement de l'ordre, devaient s'y préparer par un séjour plus ou moins long dans le palais épiscopal, afin d'y apprendre à remplir les fonctions de leur profession et afin qu'on eût le temps d'examiner leurs mœurs et leurs habitudes, pour voir s'ils étaient dignes d'entrer dans la prêtrise (10). Là, nous voyons bien exactement quelle était la forme des grands séminaires. D'ailleurs, le décret de ce concile est un simple extrait du vingt-troisième canon du quatrième concile de Tolède. D'un autre côté, on apprend que le célèbre Théodulphe (11), évêque d'Orléans, dans

(9) Diploma Caroli M. ap. Baluz. Capitular., t. I, p. 417, et ap. Du Theil et Brequigny Diplomat., etc., t. I, p. 369; Parisiis 1804, in-f°. Baronius ad a. 804, n. 12. Annal. eccles., t. XIII, p. 397 sq.; ed. Mansi; Luccæ 1743, in-f°.

(10) Can. 12 et 32, ap. Mansi Collect. Ampliss. Concil., t. XIV, p. 85 sq.

(11) C. xxvi, inter opera J. Sirmondi, t. II, p. 671 sq.; ed. Venet. 1728, in-f°.

une capitulaire adressée aux prêtres de son diocèse, ordonne que les curés, en se rendant aux assemblées du clergé, qui, d'après l'ancienne pratique de l'Église, se tenaient régulièrement chaque printemps et chaque automne, devaient amener avec eux deux ou trois des jeunes clercs qui les assistaient dans les cérémonies du culte, afin qu'on pût juger des progrès qu'ils avaient faits dans les connaissances nécessaires à leur profession. Ces jeunes gens étudiaient sans doute dans des espèces de petits séminaires, qui étaient établis, soit dans des villages, soit dans de petites villes, et placés sous la surveillance de pasteurs respectables et pleins d'expérience. D'après la manière dont Théodulphe parle de ces élèves, on voit qu'ils vivaient en commun dans la maison du curé. Or, de ces petits séminaires, on passait dans le grand, qui se tenait ordinairement dans le palais de l'évêque. Les uns et les autres étaient donc soumis à la haute inspection du prélat. Les Pères du concile de Châlons-sur-Saône, en 813, ordonnèrent aux évêques de suivre les lois rendues par Charlemagne au sujet des maisons d'éducation du clergé, et de veiller à leur exécution, afin qu'il en sortît de dignes ministres du Seigneur, de qui l'on pût dire qu'ils étaient le sel de la terre, et qui fussent si versés dans les sciences, qu'ils pussent lutter, au besoin, non seulement contre les hérétiques, mais contre l'Antechrist lui-même (12).

Le grand zèle de Charlemagne pour les écoles du

---

(12) Can. 13, ap. Mansi, t. XIV, p. 94.

clergé et l'activité qu'il déploya à les organiser, passèrent à ses successeurs Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve. Le premier peut, à cet égard, être dignement placé à côté de son illustre père.

En effet, au concile national tenu à Aix-la-Chapelle, en 816, Louis proclama, comme loi de l'Eglise, les règles posées par Chrodegang pour la manière de vivre du clergé, dont nous avons parlé dans la période précédente, et, par là, il contribua plus qu'aucun de ses prédécesseurs, à l'instruction du clergé. A compter de ce moment, un caractère monastique bien entendu, sauf la sévérité des règles particulières à chaque ordre, devint l'élément dominant chez le clergé séculier. Ainsi furent posés les fondemens durables de l'éducation des membres de l'Eglise ; car le trait distinctif de l'institut de Chrodegang était la vie commune, par laquelle il cherchait à développer, dès la jeunesse, dans le clergé ce haut caractère moral qui règne chez les religieux, et cette éducation scientifique dont il a besoin pour bien remplir son ministère.

Les Pères du concile d'Aix-la-Chapelle surent combiner sagement avec la capitulaire de Chrodegang le célèbre discours *de vita clericorum* de saint Augustin, ainsi que le vingt-troisième canon déjà cité du concile de Tolède (13), c'est-à-dire précisément les passages que nous avons désignés dans la période précédente

---

(13) Cap. XXXV, CXII, CXIII, ap. Harz., t. I, p. 467, 489-498.

comme formant les bases des séminaires. Louis fit publier les actes de ce concile par les primats, c'est-à-dire par les archevêques de Bordeaux, de Sens et de Salzbourg, et ordonna que cette institution fût introduite le plus tôt possible dans tous les diocèses. Les évêques devaient, en outre, prendre soin que plusieurs exemplaires du texte du concile, correctement transcrits, fussent déposés dans les principales églises de leur ressort (14).

L'institut de Chrodegang, surtout depuis l'extension que Louis-le-Débonnaire lui avait donnée au concile d'Aix-la-Chapelle, n'avait rien de commun avec l'institution plus moderne des chanoines réguliers, non plus qu'avec les chapitres. Ces établissemens sont d'une tout autre nature et appartiennent à des temps fort différens. On retrouve des traces des chapitres dans les siècles les plus reculés de l'Eglise. On reconnaîtra évidemment que les règles de Chrodegang, imposées au clergé par l'empereur Louis, ne regardaient que les prêtres séculiers, quand on verra que, dans la capitulaire publiée en 816, peu de temps après le concile d'Aix-la-Chapelle, l'empereur ne désigne que trois classes de prêtres dans l'Eglise : les chanoines, les moines et les laïcs (15).

---

(14) Mansi Collect. Ampliss., t. XIV, p. 277-289; Harz., t. I, p. 540.

(15) Studuimus, sagacissima investigare inquisitione, qualiter unicuique ordini, *Canonicorum* videlicet et monachorum et *Laicorum*, juxta quod ratio dicebat, et facultas

Rien ne fait donc connaître plus clairement le but de Louis, que cette manière de l'exprimer. Sous le nom de chanoines, il ne pouvait comprendre que le clergé séculier, jouissant de l'institut de Chrodegang. Le biographe de saint Ludger, évêque de Munster, qui avait commencé ses études dans le séminaire fondé par Grégoire, à Utrecht, dans le siècle précédent, et qui les avait achevées à York, en Angleterre, sous la direction d'Alcuin, se sert des mêmes termes en parlant du séminaire fondé par saint Ludger à Munster, qu'il appelle *Monasterium canonicorum* (16). Ludger n'avait jamais été moine. Pour doter son séminaire, il avait vendu tous les palais et toutes les propriétés territoriales que Charlemagne lui avait donnés. Il partageait son temps entre la prédication publique dans l'église et l'instruction de ses jeunes élèves, dont il s'occupait dès le point du jour (17).

---

suppetebat, Deo opem ferente consuleremus. (*Ap. Hartzh.*, t. I, p. 543.)

(16) Vita S. Liudgeri, § 8 et 9; ap. Mabillon Acta SS. O. S. Benedicti, sæc. IV, p. I, p. 20; ed. cit. ibique altera ejusdem S. vita, § 4 et 5, p. 35.

(17) Erant autem in illa schola Gregorii (*Ultrajecti*) et alii condiscipuli nobiles et prudentes: e quibus alii episcopi postea exstiterunt, alii in minoribus gradibus doctores Ecclesiæ....... Erat S. Liudgerus in scripturis sanctis eruditissimus, tamque ardenter alios erudire gestiens, ut præter publicas prædicationes quoque mane discipulis suis per se traderet lectiones, ipse nihil extra faciens, quam quod in scripturis faciendis invenit. (*Vita ejus*, lib. II, § 6, p. 22, 27, 35, l. c.)

Louis montra toujours le plus beau zèle pour maintenir les règles établies par son père au sujet des écoles ecclésiastiques, et, dans ses capitulaires de l'an 823, il ordonne aux évêques d'entretenir ces écoles avec le plus grand soin, et d'en ériger dans les lieux où il n'y en avait pas encore. Il exige aussi que les curés amènent aux assemblées diocésaines quelques uns de leurs élèves les plus distingués, pour que l'on puisse juger publiquement de leurs progrès (18). Ce généreux appel de l'empereur ne demeura pas sans effet. Les évêques s'exprimèrent à cet égard avec la plus grande franchise au concile national de Paris, en 826, et reconnurent qu'un de leurs devoirs les plus sacrés était de veiller avec un soin rigoureux à l'éducation du clergé (19).

---

(18) Scholæ sane ad filios et ministros Ecclesiæ instruendos vel docendos, sicut nobis præterito tempore ad Altiniacum promisistis et vobis injunximus, in congruis locis, ubi necdum perfectum est, a vobis ordinari non negligatur.... Inter nos pari consensu decrevimus, ut unusquisque episcoporum in scholis habendis et ad utilitatem Ecclesiæ militibus Christi præparandis et educandis abhinc majus studium adhiberet. Et in hoc uniuscujusque studium volumus probare, ut quando ad provinciale Episcoporum concilium ventum fuerit, unusquisque rectorum scholasticos suos eidem concilio adesse faciat; quatenus et cæteris Ecclesiis noti sint, et ejus solers studium circa divinum cultum manifestum fiat. (*Capitular.*, lib. II, *Præf.* c. v, *ap. Baluz.*, t. I, p. 737. Capit. lib. II, Addit. c. v, p. 1137, *et in Conc. Paris. VI*, lib. I, c. xxx.)

(19) Ut in Scholis habendis et educandis militibus S. Dei

Aux diverses espèces d'écoles ecclésiastiques fondées par Charlemagne, il s'en joignit, sous Louis-le-Débonnaire, une cinquième espèce qui paraît avoir eu à peu près la forme des académies érigées plus tard. Ce fut du moins à elles que celles-ci durent leur origine. Les Pères du concile prièrent l'empereur de fonder au moins dans trois villes de son empire des institutions de hautes études. Ils se promettaient une grande utilité de leur établissement, qui devait tourner à la gloire de l'Eglise de Dieu, et offrir la plus sûre garantie du maintien de la science et de l'éducation ecclésiastique (20). Ces trois écoles devaient rivaliser pour l'éclat avec la *Schola palatina* qui se tenait toujour dans le palais de l'empereur. Là se rassemblait l'élite de la nation, pour me servir des expressions de saint Radbod, évêque d'Utrecht, qui avait étudié dans l'école palatine de Louis-le-Débonnaire, avec Etienne et Mancius, évêque de Tongres et de Châlons-sur-Marne. C'était moins pour parvenir aux hautes digni-

---

Ecclesiæ operam daremus. (*Conc. Par.*, lib. III, c. I. *Mansi*, t. XIV, p. 126.)

(20) Obnixe ac subliciter vestræ celsitudini suggerimus, ut, morem paternum sequentes, saltem in tribus congruentissimis Imperii vestri locis scholæ publicæ ex vestra authoritate fiant : ut labor patris vestri et vester per incuriam, quod absit, labefactando non depereat. Quoniam ex hoc facta et magna utilitas et honor sanctæ Dei Ecclesiæ, et vobis magnum mercedis emolumentum et memoria sempiterna accrescet. (*Conc. Paris.*, lib. III, c. XII, t. XIV ; *Mansi*, p. 599.)

tés ecclésiastiques que par un pur amour des sciences qui s'y enseignaient mieux que partout ailleurs (21). D'après les renseignemens que nous avons pu recueillir sur les principales écoles, il paraît que ce furent celles de Tours, de Lyon et de Fulde que les Pères du concile de Paris désignèrent pour les hautes études ecclésiastiques ; ce sont du moins celles-là qui ont acquis la plus grande renommée tant pour l'étendue de l'enseignement que pour la science de leurs professeurs et le nombre de grands hommes qui en sont sortis.

Le pape Eugène II rendit de grands services à l'éducation théologique, tant en Italie que dans l'Eglise en général. Le canon publié par ce pontife au concile de Rome, en 826, confirma les lois rendues par Charlemagne et par Louis-le-Débonnaire, sur l'organisation des écoles (22). Soixante-sept évêques d'Italie assistèrent à ce concile et en signèrent les actes. Tira-

(21) ... Ad Caroli Regis Francorum, inde ad Ludovici ejus filii aulam se contulit : non ut palatinos honores ambiret, sed quod intra Regis palatium liberalium disciplinarum studia præclare colerentur. (*Vita ejus*, § 1 ; *ap. Mabill. Acta SS. O. S. Benedicti*, sæc. v, p. 28.)

(22) De quibusdam locis ad nos refertur, non magistros neque curam inveniri pro studio litterarum. Idcirco in universis Episcopiis subjectisque plebibus et aliis locis, in quibus necessitas occurrerit, omnino cura et diligentia habeatur, ut magistri et doctores constituantur, quia studia litterarum liberaliumque artium ac sancta habentes dogmata assidue doceant : quia in his maxime divina manifestantur atque

boschi (23) et Affo (24) remarquent, non sans raison, que ce fut proprement ce canon qui donna lieu à l'établissement des séminaires en Italie. Celui qui se tenait dans l'église de Saint-Jean de Latran à Rome paraît avoir rivalisé de gloire avec l'école palatine de l'empereur d'Allemagne. Le pape Léon III (25), l'ami le plus intime de Charlemagne, et son successeur, Pascal I[er] (26), y étaient entrés dès leur plus tendre jeunesse pour y faire leurs études. Il est assez vraisemblable que Charlemagne avait reçu de ce séminaire, *ex sacrosanctæ Ecclesiæ Patriarchio,* les professeurs que lui envoyèrent Adrien I[er] et Léon III.

Le zèle de Charles-le-Chauve et de ses évêques pour les écoles ecclésiastiques s'accrut en proportion de la détérioration des temps. Les tristes guerres civiles auxquelles la France était en proie depuis une lon-

---

declarantur mandata. (*Conc. Rom.*, c. XXXIV ; *Mansi*, t. XIV, p. 1028.)

(23) Storia della letter. Ital., lib. III, c. XVII, XXIII, t. VII, p. II, p. 220, 245 ; Roma 1784, in-4°. *Francesco Tonelli* Ricerche historiche di Mantova, t. I, p. 259 ; Mantova 1799, in-4°.

(24) ..... Non avrà tardato il nostro vescovo di Parma, Lantperto, a dar esecuzione ad un si pio e si giusto comando, però da lui ripetiamo l'origine delle scuole nostre dirette specialmente all' istruzione de' Chierici destinati al Santuario. (*Storia della Città di Parma*, t. I, p. 134 ; Parma 1792, in-4°.)

(25) Anastasius, lib. Pontif. in vita Leonis III. Ex. ed. J. Vignolii, t. I, p. 236 ; Romæ 1752, in-4°.

(26) Anastasius, l. c. Vita Paschalis I, p. 320.

gue suite d'années avaient eu une influence funeste sur les institutions d'éducation. Les Pères du concile qui s'assembla à Valence, en 855, sous la présidence des archevêques de Lyon, de Vienne et d'Arles, firent entendre de justes plaintes, et en appelèrent à Charles, afin qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il protégeât les écoles pour le salut et l'avantage de l'Eglise, d'autant plus que leur décadence, quoique passagère, avait déjà produit une grande ignorance parmi le clergé (27). Les Pères du concile de Meaux, tenu en 845, s'étaient déjà exprimés à ce sujet d'une façon non moins positive (28). Les Pères ordonnèrent que chaque évêque devait avoir auprès de lui pour enseigner les clercs, un ecclésiastique versé dans la sainte Ecriture et dans l'explication des Pères de l'Eglise; tandis qu'à l'avenir nul ne devait plus être admis au sacrement de l'ordre, qui n'eût pas passé au moins une année dans quelque *société* ecclésiastique, soit à la campagne, soit à la

---

(27) ..... Quia ex hujus studii longa intermissione pleraque Ecclesiarum Dei loca ignorantia fidei et totius scientiæ inopia invasit. (*Can.* 18, *ap. Mansi*, t. XV, p. 10.)

(28) Ut quisquis Episcopus talem se pro viribus habere decertet, qui juxta sincerissimum et purissimum sensum catholicorum Patrum de fide et observatione mandatorum Dei, sed et prædicationis doctrina presbyteros plebium assidue instruat et informet, ne domus Dei vivi, quæ est Ecclesia, sine lucerna verbi divini remaneat. Sed et idem talis existat, quem amor pecuniæ non vexet, aut reprobi mores et conservatio reprehensibilis periculose devastet, etc. (*Can.* 35 et 52, *ap. Mansi*, t. XIV, p. 825, 837.)

ville, afin que ses mœurs, sa conduite et sa science pussent être éprouvées. Or, par ces *sociétés*, les Pères entendaient nécessairement les grands et les petits séminaires. Il paraît aussi que ces derniers étaient mentionnés dans les capitulaires d'Hérard, archevêque de Tours (29), et de Gauthier, évêque d'Orléans (30), de l'an 858.

Pour ce qui regarde les écoles de hautes études, dont il a été question sous Louis-le-Débonnaire, lors du sixième concile de Paris, nous les voyons maintenant apparaître avec un caractère bien plus décidé. Les pieux Pères du concile de Tulle, de l'an 859, en déplorent amèrement la décadence (31). Ils regar-

---

(29) Mansi, t. XV, p. 504.

(30) Mansi, t. XV, p. 506.

(31) Ut scholæ sanctarum scripturarum et humanæ quoque litteraturæ, unde annis præcedentibus per religiosorum imperatorum studium magna illuminatio Ecclesiæ et eruditionis utilitas processit : deprecandi sunt Principes nostri, et omnes fratres et coepiscopi nostri instantissime commonendi, ut ubicumque omnipotens Deus idoneos ad docendum, hoc est fideliter et veraciter intelligentes donare dignatur, constituantur undique publicæ scholæ, scilicet ut utriusque eruditionis, et divinæ scilicet et humanæ, in Ecclesia Dei fructus valeat accrescere. Quia, quod nimis dolendum est et perniciosum maxime, divinæ scripturæ verax et fidelis intelligentia jam ita dilabitur, ut vix hujus extrema vestigia reperiantur. Et idcirco ingenti cura et studio remedium procurandum est. (*Conc. Tullon.*, can. 10; *Mansi*, t. XV, p. 540.)

dent leur maintien comme la plus sûre protection contre l'ignorance, qui, au grand détriment de l'empire du Seigneur, semble vouloir pénétrer avec tant de force dans l'Eglise, et ils exhortent en conséquence l'empereur, le roi, tous les princes et tous les évêques de l'empire, de maintenir les hautes écoles publiques, et de les pourvoir de professeurs habiles et instruits. A ce concile étaient réunis les chefs de l'Eglise les plus distingués, les plus savans et les plus pieux de la France et de l'Allemagne. Nous nous contenterons de nommer les archevêques de Sens, de Lyon, de Bourges, de Cologne, de Reims, de Besançon, de Trêves, de Rouen et de Tours; les évêques de Noyon, d'Aix, d'Utrecht, de Grenoble, de Tulle, de Soissons, de Beauvais, de Bâle, de Metz, de Verdun, d'Auxerre, de Paris, de Strasbourg, de Senlis, de Chartres, d'Evreux, de Valence, de Tongres, d'Orléans, de Meaux, de Laon, de Châlons-sur-Marne, du Mans, de Coutances, de Saint-Brieuc, de Seez, de Châlons-sur-Saône, de Lisieux, d'Embrun, de Langres, de Bayeux, d'Amiens, et plusieurs autres. La demande unanime de tant de princes éclairés de l'Eglise, pour l'érection et le maintien des académies, doit certes être considérée comme le signe le plus satisfaisant, lorsqu'il se montre à une époque si reculée. C'était toujours les évêques qui, dans les temps de malheur, élevaient la voix pour l'avantage de l'Eglise. Puissent les évêques de nos jours posséder autant de courage apostolique, porter également leurs justes plaintes au pied du trône des princes, et implorer d'eux la même

liberté d'améliorer l'état des écoles et de l'instruction ecclésiastique! L'histoire de l'Eglise et l'exemple sublime de leurs prédécesseurs, célèbres à la fois par la science et la piété, sont les plus saints argumens qu'ils puissent employer pour la défense de leur juste et bonne cause.

Ces écoles publiques, ou pour mieux dire ces académies, se distinguaient sous deux rapports principaux des grands et des petits séminaires : en premier lieu, en ce qu'indépendamment de la théologie, on y enseignait aussi les sciences, pour autant du moins que leur connaissance pouvait contribuer à la plus parfaite intelligence de l'Ecriture sainte ; et secondement, en ce que tout le monde, de quelque diocèse et de quelque pays que l'on fût, était admis à les visiter.

De ce canon et de celui du troisième concile de Valence, il résulte évidemment que dans ces siècles reculés, les empereurs, les rois, les princes et les évêques, en fondant les écoles publiques ou académies, n'avaient autre chose en vue que le progrès des études théologiques ; aussi l'éducation y était-elle purement ecclésiastique. Du reste, les Pères du concile ne s'expliquent point sur les lieux où il pourrait être convenable d'établir ces écoles ; ils observent seulement qu'il faut choisir ceux où se trouvera le plus grand nombre d'hommes instruits. C'est là une circonstance qu'il ne faut point oublier, et qui sert à expliquer comment, dans le moyen âge, tant de célèbres académies se sont élevées dans de petites villes sans aucune importance historique.

Charles-le-Chauve contribua extraordinairement à

l'éclat des académies. Le biographe contemporain de saint Germain, évêque d'Auxerre, ne tarit point à ce sujet. L'empereur appelait de toutes parts les professeurs les plus célèbres de hautes sciences et surtout de philosophie, et faisait les plus grands sacrifices pour les fixer dans ses Etats. « Les sciences de la Grèce, dit ce religieux, parurent, sous le règne de Charles, avoir quitté leur patrie pour venir habiter l'Allemagne et la France. » Ce furent encore cette fois l'Angleterre et l'Irlande qui répandirent sur le sol de la France et de l'Allemagne la semence de leurs trésors scientifiques. « Plus un Irlandais était savant, dit encore ce même moine, plus il aspirait après l'honneur d'offrir ses services à Charles, le Salomon de son siècle (32). »

Charlemagne et ses successeurs, qui, bien que moins puissans que lui, étaient aussi favorablement disposés pour l'Eglise et l'Etat, avaient enrichi l'Allemagne et la France d'une foule d'écoles ecclésiastiques qui por-

---

(32) Id tibi singulare studium effecisti, ut sicubi terrarum magistri florent artium quarum principalem operam philosophia pollicetur, hos ad publicam eruditionem undequaque tua celsitudo conduceret, comitas attraheret, dapsilitas provocaret..... Quid Hiberniam memorem contempto pelagi discrimine pene totam cum grege philosophorum ad littora nostra migrantem? quorum ut quisquis peritior est, ultro sibi indicit exilium, ut Salomoni sapientissimo famuletur. (*Prologus Vitæ S. Germani*, § 2, Acta SS., t. VII, *Julii*, p. 222, et ap. *Duchesne SS. Rer. Franc.*, t. II, p. 470, 471; *Baron.* ad. a. 876, n. 38, 39.)

tèrent les plus beaux fruits. Il ne pourrait entrer dans notre plan de faire l'énumération de tous ces établissemens. Mabillon nous en a fourni la liste avec un zèle infatigable qui lui était inné (33). Nous renvoyons à lui et nous nous contenterons de parler de celles d'entre les écoles ecclésiastiques qui ont acquis la plus grande gloire scientifique, et sur lesquelles Mabillon s'étend moins qu'à l'ordinaire,

Quant à ce qui regarde l'Italie, Léon IV rendit, lors du concile de Rome, en 853, de grands services aux écoles de théologie de ce pays (34). Il renouvela l'ordonnance rendue par Eugène II, au concile de Rome de l'an 826, et y ajouta quelques développe-

---

(33) Annal. O. S. Benedicti, lib. XXV, § 77 ; XXVI, § 48 ; XXVII, § 14 et 74 ; XXVIII, § 79 et 91 ; XXIX, § 88 ; XXX, § 2 ; XXXI, § 32 ; XXXII, § 3, 44, 47. 57 ; XXXIII, § 25, tom. II, pag. 268, 298, 336, 363, 416, 422, 472, 475, 543, 562, 589, 592. En outre, lib. XLIX, § 44 et 66 ; L, § 46, 72 ; LII, § 12 et 33 ; LIII, § 1 ; LVI, § 93 ; LVII, § 65, 77 et 100 ; LVIII, § 21, 26, 105 et 113 ; LIX, § 18 et 62 ; LX, § 8 ; LXI, § 20, tom. IV, pag. 17, 26, 61, 72, 142, 160, 201, 338, 374, 380, 389, 404, 406, 437, 440, 446, 474, 484, 533, edit. cit.

(34) ..... Et si liberalium artium præceptores in plebibus, ut assolet, raro inveniuntur, tamen divinæ scripturæ magistri et institutores ecclesiastici officii nullatenus desint, qui et annualiter proprio Episcopo de ejusdem actionis opere sollicite inquisiti debeant respondere. Nam qualiter ad divinum utiliter cultum aliquis accedere possit, nisi justa instructione doceatur? (Can. XXXIV, *Mansi*, t. XIV, p. 1014, 1024.)

mens. Léon était élève du séminaire de Saint-Jean-de-Latran (35). Il paraît aussi que, dès les temps les plus reculés, il existait à Rome un séminaire pour les jeunes gens de la nation anglaise. On fait ordinairement remonter sa fondation au temps d'Ina. Le roi Alfred-le-Grand, restaurateur des lettres en Angleterre, le trouva en existence, lors de son voyage à Rome, en 889, mais le bâtiment venait d'être détruit par un incendie. Alfred le rétablit sous le nom de *collegium saxonicum* (36). Ce séminaire est aujourd'hui le collége anglais.

Anschard, moine de Corbie, plus tard archevêque de Brême, ayant été appelé en Danemarck par le pieux roi Harald, pour y répandre le Christianisme, fut convaincu que la fondation de séminaires était le moyen le plus sûr de rendre les conversions solides. Il en érigea deux, l'un à Lund et l'autre à Turholt, à l'extrémité du Danemarck. Harald unit ses efforts à ceux d'Anschard pour soutenir cette institution. Ce fut avec peine qu'il parvint à racheter douze enfans de ces idolâtres Danois, et il les envoya sur-le-champ à Turholt pour les faire élever (37).

Les écoles théologiques de l'Allemagne et de l'Angleterre maintinrent pendant le sixième siècle l'éclat

---

(35) Anastasius in Vita Leonis IV.

(36) J. Spelmani Vita Alfredi M., lib. I, § 7, p. 6; lib. II, § 63, p. 106; Oxoniæ 1678, in-f°. Cf. Lingard.

(37) Vita S. Anscharii, § 14, 35, 63, ap. Mabillon Acta SS. O. S., Bened. sæc. IV, p. II, p. 87, 107, 111; Annal. O. S. B., lib. XXIX, § 79, t. II, p. 497.

de leur renommée. Saint Adalbert, archevêque de Prague, avait fait ses études au séminaire de Magdebourg (38), tandis que Pepin, évêque de Wurtzbourg, alla jusqu'à faire venir pour son séminaire des professeurs de Rome (39). Celui du couvent de Schœnau, était particulièrement célèbre comme pépinière du clergé allemand. C'est de là que sortit saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne (40). Le fameux séminaire épiscopal de Munster forma saint Ethelwald, qui fut évêque de cette ville, et Oswald, archevêque d'York (41). Le séminaire archiépiscopal de Cantorbéry jouissait toujours de la réputation que lui avait faite Théodore-le-Grec. L'archevêque saint Odon, président de cette institution, était si versé dans les langues grecque et latine, que dans ses momens de loisir il composa des hymnes en ces deux langues, qu'il écrivait en prose avec beau-

---

(38) ..... Sub quo turba juvenum et liberorum copia multa nimis crescente studio floruerunt. (*Vita ejus*, § 4, 5, 8, ap. Mabillon, Acta SS. O. S. B., sæc. v, p. 825.)

(39) Vita S. Wolfgangi, § 4, ap. Mabillon, l. c., p. 790. Aschaffenbourg avait aussi un séminaire. L'archevêque Willigis, de Mayence, nous en a laissé une intéressante description dans une Charte de 976, qu'on trouve chez Gudenus Codex dipl., t. I, p. 352, 357.

(40) ..... Ubi tunc in Germaniæ partibus maxime pollebat scholare studium. (*Vita S. Wolfgangi*, § 3, p. 790, l. c.)

(41) Vita S. Oswaldi, § 1, p. 709, et vita S. Ethelwaldi, § 6, p. 599 sq., ap. Mabillon, Acta SS. O. S. B., sæc. v.

coup de facilité (42). Pour se faire une juste idée de l'instruction du clergé anglais, il suffit de savoir que plusieurs hommes de mérite de ce pays professaient avec éclat dans des écoles célèbres, telles entre autres que celle de Fleury-sur-Loire. Saint Cadroc, Irlandais d'origine, un des hommes les plus savans de son siècle, poussé aux voyages par le désir de s'instruire, fut invité, lors de son passage par Fleury, à y donner quelques leçons. Cette école de couvent put se glorifier d'avoir formé les membres les plus distingués du clergé séculier de France et d'Allemagne (43). Elle dut, à cette époque, une partie de sa célébrité à son abbé l'illustre Abbo. D'après le témoignage du biographe de saint Cadroc, ce saint était profondément versé dans toutes les sciences imaginables. Adalbert, évêque de Metz, l'appela auprès de lui et lui confia la direction du couvent de Saint-Félix et du séminaire; mais Cadroc ne tarda pas à quitter Metz pour retourner dans sa patrie (44). Nul

---

(42) ..... Quarum linguarum plerisque tunc temporis in gente Anglorum usus erat, a discipulis beatæ memoriæ Theodori Archiepiscopi profectus, factusque est S. Odo in utraque lingua valde gnarus, ita ut posset poemata fingere, prosam continuare, et omnino quidquid ei animo sederat, luculentissimo sermone proferre. (*Vita S. Odonis*, § 2, *ap. Mabillon*, l. c., p. 288.)

(43) In Floriacensi monasterio scholæ clericorum, etc. (*Vita S. Abbonis ap. Mabillon Acta SS. O. S. Bened.*, sæc. VI, p. I, p. 34.)

(44) ..... Quid ultra? quod poeta cecinit et orator dixit,

ne contribua plus à la restauration des sciences, et ne rendit de plus grands services à l'Eglise d'Angleterre que l'illustre Dunstan, archevêque de Cantorbéry (45). Dunstan est, sans contredit, un des plus beaux et des plus nobles caractères politico-religieux de l'ancienne histoire d'Angleterre, et c'est précisément pour cela qu'il a été si mal compris et si cruellement méconnu. Il doit être regardé, sous quelques rapports, comme le sauveur de l'Eglise d'Angleterre. Glastonbury, son séjour de prédilection, où il avait coutume de se retirer pour chercher la solitude loin du monde, devint la pépinière des hommes les plus savans, les plus pieux et les plus saints de l'Angleterre et de l'Irlande.

La France se distingua dans le onzième siècle par ses savantes académies théologiques de Lyon, de Lan-

---

quidquid philosophus cogitavit expertus est, nihil illum fugit, quidquid numero, pondere et mensura; tractus et auditu a quoquam investigatum est, ebibit, ad ultimum astrorum occultos tactu et cursus radio doctius Egino, quo nescio an aliquis in cœli hierarchia probatior sit, designavit; taliterque edoctus, æquore remenso, ad Beanum rediit; et per totam Scotiam conservis suis triticum sapientiæ sibi creditum fideliter erogavit. Licet enim Scoti multa millia pædagogorum habeant, sed non multos patres : in disciplinis enim artium hic illos genuit. (*Vita ejus*, § 11, *ap. Mabillon Acta SS. O. S. Ben.*, sæc. v, p. 486.) Comparez au sujet de Cadroc, John Lanigan : *An history of Ireland, from the first introduction of Christianity among the Irish to the beginning of the thirtheenth century; Dublin* 1832, vol. III, p. 396-402. Cet ouvrage est plein de recherches profondes.

(45) J. Lingard, dans l'ouvrage cité.

gres et de Chartres. Elles étaient dans l'état le plus florissant. Saint Majol, abbé de Cluny (46), fit ses études à Lyon, attiré par la renommée des professeurs du séminaire archiépiscopal. Mu par des sentimens semblables, saint Halimard, plus tard archevêque de Lyon (47), et le célèbre Adelmon, évêque de Bresse, étudièrent dans les séminaires de Langres et de Chartres. Les élèves de ces académies, qui se tenaient toujours dans les palais des évêques, vivaient en commun, tout-à-fait à la manière de ceux des séminaires primitifs, ainsi que nous l'apprend Adelmon lui-même dans l'ouvrage où il décrit sa vie d'étudiant avec Bérenger, sous l'illustre évêque Fulbert de Chartres. Il remarque, à cette occasion, que lui, Bérenger, et les autres élèves devaient tirer plus de gloire d'avoir étudié ensemble sous la direction de Fulbert, que Platon, lorsqu'il se vante de sa liaison avec Socrate (48). C'est ce même

---

(46) Prædicta quidem tunc civitas omnes excellebat sibi propinquas tam religione virtutum, quam studio liberalium artium. (*Vita S. Majoli*, § 5; *Mabillon*, l. c., p. 766.)

(47) Decursa pueritia a patre suo traditur Domino Brunoni, Lingonum præsuli, qui eum liberali cernens ingenio valere, canonicorum studuit collegio copulare. In ea itaque urbe, cum philosophos virosque audiret ecclesiasticos, nulli sodalium erat inferior in sapientia. (*Vita S. Halimardi*, § 1, 3, *ap. Mabillon Acta SS. O. S. B.*, sæc. vi, p. II, p. 34.)

(48) Collectanium te meum vocavi propter dulcissimum illud contubernium, quod cum te adolescentulo ipse ego masculus in Academia Carnotensi sub nostro illo venerabili Socrate (*Fulberto*) jucundissime duxi, cujus de convictu

Bérenger qui, plus tard, rendit l'école de Tours si fameuse par ses discussions dogmatiques. Le séminaire de Reims, illustré par les plus grands hommes de la France, acquit une renommée presque euro-ropéenne, par son chef Gerbert, archevêque de cette ville, et pape sous le nom de Sylvestre II, dont la science merveilleuse lui valut, parmi ses contemporains, la réputation d'un magicien. L'école conventuelle, nouvellement érigée à Fécamp, reçut un grand relief sous Guillaume, ancien abbé à Dijon, et fut, en outre, comptée parmi les premières écoles de France, pour le clergé séculier (49). Le séminaire épiscopal de Tulle a été immortalisé par saint Adalbert et par saint Bruno, cousin de l'empereur Conrad III, et pape sous le nom de Léon IX. Parmi tous les jeunes gens qui y étaient élevés sous les yeux de l'évêque, et au nombre desquels on comptait les fils des personnages les plus distingués de l'Etat, Adalbert et Bruno se distinguèrent par leurs dispositions, ainsi que par leur vertueuse et sainte conduite (50).

---

gloriari nobis dignius licet, quam gloriabatur Plato, etc. (*Epistola ejus ad Berengarium præmissa operi de veritate Corporis et sanguinis Domini in Eucharistia, inter Opera Veterum Brixiæ Episcoporum;* Brixiæ 1757, in-f°. *Ibique Mabillon de schola Turonensi et Remensi.*)

(49) Vita ejus, § 14. Mabillon Acta SS. O. S. B., s. VI, p. II, p. 290 sq.

(50) Hinc ergo tali collegæ indivisibiliter gemino connexus affectu spectabilis puer Bruno insistebat litterarum gymnasio, deque liberalitate sua sibi congaudebant mutuo. Quibus

La petite ville de Brioude (Haute-Loire) avait dès lors son séminaire dans l'église de Saint-Julien. Le saint abbé Robert y reçut son éducation (51).

En Allemagne, nous voyons les séminaires d'Utrecht, de Fulde (52), de Worms et de Wurtzbourg conserver leur ancienne renommée. Saint Wolbold, qui, vers l'an 1021, était évêque d'Utrecht, et qui avait été élevé dans le séminaire de cette ville, se distingua particulièrement par sa haute science (53), de même que Burchard, qui, vers l'an 1022, était évêque de Worms. Burchard fit venir de l'abbaye de Gemblours les professeurs du séminaire, et entre autres le moine Albert, qui l'assista dans la rédaction de son célèbre décret (54). A son retour à Gemblours, dont il fut plus tard abbé, Albert rendit son couvent si fameux, par sa renommée personnelle, qu'il devint sur-le-champ la pépinière des hommes les plus dis-

---

etsi adhærebant nobilia examina puerorum, ipsi tamen duo omnibus suis consodalibus præmicuerant tam capacitate liberalium studiorum quam honestorum excellentia morum. (*Vita S. Leonis IX*, lib. I, c. III, IV, *ap. Mabillon Acta SS. O. S. B.*, sæc. VI, p. II, p. 53.)

(51) Vita S. Roberti, § 3, ap. Mabillon, l. c., p. 195.

(52) Vita S. Bardonis Archiepiscopi Mogunt., § 2, 10, ap. Mabill., l. c., p. 6 et 11.

(53) Omnes in clero præcellebat Ecclesiæ Ultrajectensis, in qua etiam fuerat *canonicus a puero*; quæ tunc temporis religione, pariterque divinis et humanis vigebat disciplinis. (*Vita ejus*, § 3, *ap. Mabillon*, l. c., p. 158.)

(54) Vita Olberti, § 3, ap. Mabillon, l. c., p. 526.

glise de Saint-Pierre, un séminaire, devenu fameux par son élève saint Guillaume, évêque de Braunsweiller (59). Il dut son éclat à saint Héribert (60) et à Bruno, archevêque de Cologne. L'un et l'autre avaient reçu une brillante éducation, le premier dans le séminaire de Wurtzbourg, et le second dans celui d'Utrecht. Bruno (61) fit ses études à Cologne avec les fils de princes et de rois, qui avaient coutume d'y

---

(59) Coloniæ apud ædem S. Petri Apostolorum Principis corpori congregationis sociatus. (*Vita ejus*, § 3, *ap. Mabillon*, l. c., p. 678.)

(60) Vita ejus apud Bolland. Acta Sanct., t. II, Mart., p. 468.

(61) Generosa regum proles, annos circiter quatuor habens, liberalibus litterarum studiis imbuenda venerabili Baldrico Episcopo Trajectum missa est..... Postea nullum penitus erat studiorum liberalium genus in omni græca vel latina eloquentia, quod ingenii sui vivacitatem aufugeret. ..... E scholis in Palatium evocavit germanum Otho, etc. Oblitteratas diu septem liberales artes ipse retexit. Quidquid historici, oratores, poetæ et philosophi novum et grande perstrepunt, diligentissime cum doctoribus cujuscunque linguæ perscrutatus est..... Israel, Episcopus Scotigena, sub cujus magisterio illustrissimus hic plurimum se profecisse testatus est..... Quocunque circumagebantur tabernacula aut castra regalia, bibliothecam suam, sicut arcam dominicam circumduxit, ferens secum et causam studii sui et instrumentum : causam in divinis, instrumentum in gentilibus libris ; ut puta doctus paterfamilias, qui novit de thesauro suo proferre nova et vetera. (*Vita ejus apud Surium*, ad 11 octobr., p. 703. Coloniæ Agripp. 1574, in-f°.)

envoyer leurs enfans, à compter de leur quatrième année. Il eut pour maître, vers l'an 1070, le célèbre évêque Balderich, et il profita si bien de ses leçons, qu'en fort peu de temps il avait parcouru tous les trésors littéraires de Rome et de la Grèce. Othon, frère aîné de Bruno, dès qu'il eut été élevé à la dignité impériale, l'appela à sa cour, pour y rétablir, dans son ancien éclat, l'Ecole palatine. Bruno y organisa sur-le-champ des cours complets des sept arts libéraux. Il s'entendit avec les professeurs pour qu'ils expliquassent tous les chefs-d'œuvre des historiens, des orateurs, des poètes et des philosophes latins et grecs, afin que les élèves devinssent parfaitement instruits dans toutes les branches des sciences, bien convaincu que ces connaissances étendues, envisagées sous le point de vue religieux, forment le plus bel ornement de l'Eglise. Partout où Bruno allait, soit qu'il visitât les églises de son diocèse, ou qu'il accompagnât son frère et la cour impériale dans leur résidence d'été, jamais il ne se séparait de sa bibliothèque, qui se composait d'un heureux choix des meilleurs écrivains chrétiens et païens. Elle le suivait partout comme une arche sainte; il y puisait des renseignemens dans les cas difficiles que présentait l'exercice de ses fonctions, et une occupation à la fois utile et agréable pour ses momens de loisir. Ce fut encore un Irlandais, du nom d'Israël, évêque lui-même, qui rendit à Bruno les plus grands services dans la direction de son séminaire. Saint Annon, successeur de saint Bruno, était également versé dans

les sciences ecclésiastiques et mondaines. Il avait fait ses études avec le grand Altmann et avec Frédéric, évêque de Munster, dans le séminaire de Paderborn (62). Il n'ignorait rien de ce que l'antiquité grecque et romaine avait produit de remarquable, soit en poésie, soit en philosophie. Altmann, qui s'est rendu célèbre comme professeur au séminaire de Paderborn, et qui est connu comme un des plus saints et des plus généreux soutiens de la discipline ecclésiastique, en Allemagne, pendant le règne malheureux de l'empereur Henri IV, s'efforça de rétablir chez les membres de son clergé la science et la pureté des mœurs. Il n'ordonnait aucun prêtre chez qui il n'eût reconnu d'avance ces deux qualités essentielles de sa profession (63). Le séminaire d'Osnabruck jetait, à cette époque, le plus vif éclat. Deux évêques vertueux et pleins de mérite, Meinwerk et Idamus, son neveu et son successeur, l'immortalisèrent. Par l'activité infatigable de ces hommes, l'école de théologie de Paderborn obtint une supériorité marquée sur toutes les autres écoles de l'Allemagne. Meinwerk avait été élevé dans les séminaires de Halberstadt et de Hildesheim, où il fut, de même que son parent saint Henri de Saxe, plus tard empereur, disciple de saint Bernard (64). Ce fut de lui qu'il acquit cette vaste

(62) Ejus vita in Act. Sanct. Surii ad 4 decembr., p. 700, l. c.

(63) Ejus vita, § 2 et 18. Boll. Act. Sanct., t. II, Augusti, p. 367 et 371.

(64) Vita ejus, § 4. Boll. Act. Sanct., t. I, Jun. Compa-

érudition et cette admirable habileté dans les arts mécaniques qui lui furent si utiles dans le gouvernement de son Eglise, et surtout dans la direction de son séminaire. Idamus, digne héritier du génie de Meinwerk, et qui mourut en 1066, fit entrer toutes les sciences dans son plan d'éducation. Les professeurs du séminaire, excités par l'exemple de leur illustre chef, ne se contentèrent pas de suivre la méthode du *trivium*; ils étendirent leur plan jusque sur le *quadrivium*, et enseignèrent, indépendamment de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique, qui formaient le *trivium*, encore l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie, sciences dont se composait le *quadrivium*. Ils y ajoutèrent encore des cours sur Horace, Virgile, Salluste et l'aimable Stace. Les élèves prenaient plaisir, dans leurs momens de loisir, à cultiver les arts des Muses, tels que la poésie, la musique et l'éloquence; ils se livraient aussi avec zèle à la copie des anciens manuscrits qu'ils ornaient de belles miniatures. Cette école était exclusivement ouverte aux jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. La discipline y était maintenue avec une sévérité inexorable. Une fois qu'un jeune homme était entré au séminaire, il n'était plus permis à ses parens de le visiter ou même de lui parler, attendu, disait l'évêque, que leurs caresses pouvaient facilement le rendre vain ou entêté, et incapable de se livrer à l'étude des sciences (66).

---

rez à cela Mabillon Acta SS. O. S. Benedicti, sæc. VI, p. II, p. 337-349.

(65) Studiorum multiplicia sub eo floruerunt exercitia,

Nous poursuivrons donc ici l'histoire des institutions d'éducation théologique pour le clergé séculier pendant cette seconde période.

Comment se fait-il qu'après le commencement du douzième siècle, nous ne trouvions presque plus de renseignemens sur l'existence des séminaires? Ces institutions semblent, dans ce siècle, et surtout dans le suivant, avoir été détruites, même de nom, et avoir disparu de l'Eglise. Au commencement du seizième siècle, quand saint Ignace de Loyola forma la résolution hardie de rendre à l'Eglise, au moyen de l'institut qu'il se proposait de fonder, son ancienne considéra-

---

et bonæ indolis juvenes et pueri strenue instituebantur norma regulari, proficientes haud segniter in claustrali disciplina omniumque litterarum doctrina. Claruit hoc *sub* ipsius sororio *Imado* episcopo; sub quo in Paderbrunnensi Ecclesia publica floruerunt studia : quando ibi musici fuerunt et dialectici, enituerunt rhetorici clarique grammatici; quando magistri artium exercebant trivium, quibus omne studium erat circa quadruvium : ubi mathematici claruerunt et astronomici, habebantur physici atque geometrici, viguit Horatius, magnus et Virgilius, Crispus ac Sallustius, et urbanus Statius; ludusque fuit omnibus insudare versibus et dictaminibus jocundisque cantibus. Quorum in scriptura et pictura jugis instantia claret multipliciter hodierna experientia; dum studium nobilium clericorum usu perpenditur utilium librorum..... Adolescebant quoque secum in tirones militiæ cœlestis, Anno Archiepiscopus Coloniensis, Tritherieus Monasteriensis, et perplures alii, strenui postmodum in vinea Domini operarii. (*Vita S. Meinwerci*, cap. XI, § 78, p. 537, l. c.)

tion et son ancien éclat, il ne retrouva plus, pour ainsi dire, aucun vestige de séminaires. L'ignorance des temps s'était principalement attaquée à ces établissemens, au point que lorsque les Pères du concile de Trente confirmèrent l'institution des séminaires et les proclamèrent dans l'Eglise, il ne manqua pas de gens qui les regardèrent comme des choses nouvelles.

Deux causes peuvent avoir contribué à ce phénomène extraordinaire; l'une intérieure et tenant à l'organisation sociale, l'autre extérieure et politique. La première précéda l'autre, et toutes deux s'unirent pour enlever à l'Eglise ce beau lien spirituel qui, pendant tant de siècles, l'avait si heureusement enlacée et lui avait donné la vie et la consécration.

Le régime féodal qui, sous la protection et d'après l'exemple de l'Eglise, s'était développé depuis Charlemagne et avait produit de si beaux fruits pour l'ensemble du Christianisme, perdit avec la fin du onzième siècle sa pureté et sa sublimité primitive, en partie par la faute des souverains, mais plus encore par l'indignité des grands vassaux qui firent tourner avec perfidie à leur avantage personnel, la bonté et la faiblesse de tant de monarques. L'injuste désir de l'indépendance, ainsi que l'impure soif des richesses, avaient ébranlé et détruit le lien qui attachait les vassaux à leurs seigneurs suzerains et ceux-ci à l'empereur. L'Etat et l'Eglise eurent beaucoup à souffrir dans cette crise sociale. L'ancienne union fut à la vérité rétablie par la main forte d'une suite de monarques habiles, quoiqu'ils ne fussent pas irréprochables; mais cette

fois elle n'eut pour fondement que la nature impure de l'intérêt privé. Elle ne pouvait donc pas manquer de se dissoudre de nouveau et pour jamais, par l'effet de la lutte contre son fondateur qui se renouvelait sans cesse sous mille formes diverses.

Si nous jetons un regard scrutateur sur la nature de l'état social de l'Eglise et du clergé pendant les huitième, neuvième, dixième et onzième siècles, nous y trouverons, entre l'Eglise et ses ministres, un lien semblable à celui qui existait en même temps dans l'Etat. La vie canonicale, qui s'était introduite presque partout chez le clergé, peut être regardée comme le dernier perfectionnement du système féodal dans l'Eglise, système auquel l'admirable hiérarchie de ses ministres donnait une vie si pure et si heureuse. Les mêmes causes qui ébranlèrent et détruisirent cette belle organisation sociale dans l'Etat, détruisirent aussi, après l'avoir ébranlée, l'organisation analogue de l'Eglise, et cela avec les mêmes circonstances et les mêmes phénomènes.

Il ne saurait entrer dans notre plan de pénétrer plus avant dans l'origine de cette grande révolution du système social de l'Etat et de l'Eglise. Il doit nous suffire de la rappeler comme un fait généralement connu et avoué.

La décadence et puis la cessation complète de la vie canonicale chez le clergé devaient nécessairement réagir de la manière la plus funeste sur les séminaires. On peut assurer qu'ils tombèrent avec la cessation de la vie canonicale.

Mais il y eut une autre circonstance encore qui influa peut-être davantage sur le sort des séminaires, ce fut l'établissement des universités dans le douzième siècle.

Quoique le renouvellement de l'activité spirituelle et scientifique dans les académies du douzième et du treizième siècle, à la tête desquelles se présentent celles de Bologne et de Paris, qui donnèrent l'impulsion à toutes celles de l'Europe, offre, sans contredit, un bel et saisissant spectacle; quoique ce renouvellement ait produit de grandes et bienfaisantes révolutions dans le vaste empire des connaissances humaines, il fut néanmoins accompagné d'une réaction non moins grande, qui eut l'effet le plus funeste sur l'état général des sciences dans les temps qui suivirent, et prépara surtout le malheureux seizième siècle.

A la vérité, plusieurs de ces académies acquirent un éclat et une renommée qui les placèrent au-dessus des plus célèbres écoles dont s'était glorifié, dans ses plus beaux temps, l'ancien empire romain. Les professeurs de droit de Bologne procurèrent à cette ville une célébrité au moins égale à celle dont avaient joui les écoles de droit de Rome, de Constantinople et de Béryte, sous Théodose et Justinien-le-Grand. Paris put de même, par ses théologiens, soutenir la comparaison avec Jérusalem, Alexandrie et Nisibe. Elle a surpassé de beaucoup en durée et en gloire sa rivale l'académie de Bologne; car elle était fondée sur une base sociale plus pure et plus solide. La

constitution de l'académie de Bologne était tout-à-fait républicaine et démocratique, et elle dut par conséquent périr avec la chute de l'esprit audacieux et impur des républiques italiennes, tandis que l'académie de Paris, fondée sur le principe monarchique, plus pur en lui-même, put suivre le développement de ce principe pendant le seizième et le dix-septième siècle, et conserva pendant ce temps sa réputation et son influence. Il faut convenir toutefois que cette réputation a reçu quelques taches ineffaçables par le coupable abus d'une puissance orgueilleuse et pleine de présomption. L'académie de Bologne ne figure dès lors dans les fastes littéraires que par son existence, qu'elle ne soutint qu'à l'aide du souvenir d'un éclat depuis long-temps éteint.

La renommée des académies, et surtout de celles d'Italie, attira auprès d'elles des professeurs et des étudians de divers pays. L'attrait de la science, joint à celui des emplois honorifiques, pour lesquels les personnes qui avaient fréquenté les académies d'Italie et de France obtinrent d'abord une certaine préférence, et plus tard un privilége exclusif, engagea tous les esprits supérieurs de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Pologne, de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse, des pays du nord, tels que le Danemarck et la Suède, de la France, de l'Espagne et du Portugal, à se rendre en foule aux académies italiennes. Après y avoir achevé leurs études, ils allaient encore passer quelques années dans les académies les plus

célèbres de France, telles que Montpellier, Paris et Orléans.

Parmi ces hommes, formés dans les académies, et qui y étaient arrivés déjà instruits et pleins d'expérience dans la partie pratique de la vie, il y en avait fort peu qui retournassent dans leur patrie. Ceux qui se distinguaient par leur renommée scientifique, montaient souvent plus tard dans ces mêmes chaires du haut desquelles une si vaste érudition avait découlé pour eux. D'autres, qui montraient une aptitude plus remarquable pour les affaires ecclésiastiques et temporelles, trouvaient dans la noble hiérarchie de la cour de Rome une sphère digne de leurs travaux, et ils entraient à son service. La cour de Rome, de son côté, ne négligeait rien pour s'entourer des hommes les plus distingués des différentes nations. Elle était chargée de veiller aux intérêts les plus sacrés de tous les peuples; et comment aurait-elle pu remplir convenablement cette haute mission, si ce n'est par l'intermédiaire des organes les plus habiles de ces divers pays? Le beau ciel de l'Italie attira aussi une foule d'hommes moins habiles et moins vertueux. Ceux-ci échangeaient les campagnes inhospitalières de leur patrie pour le sol classique du Latium, et dépensaient dans une molle oisiveté les revenus des riches bénéfices qui leur avaient été accordés pour leur faciliter le moyen de perfectionner leurs études dans les pays étrangers. A cela il faut ajouter que la plupart des hommes qui retournaient chez eux, quoiqu'ils fussent en général du nombre de ceux qui avaient le moins

profité de leurs études, y revenaient néanmoins entourés d'une auréole qui leur donnait des droits aux fonctions les plus élevées. Pour acquérir ces droits, il suffisait d'avoir étudié dans une des académies de Bologne, de Padoue, de Pise, de Ferrare ou de Rome, en Italie; de Paris, de Montpellier ou d'Orléans, en France, et d'y avoir pris le bonnet de docteur. Une fois parvenus aux dignités qu'ils ambitionnaient, ils se reposaient honteusement sur les lauriers cueillis dans les académies étrangères, et s'embarrassaient fort peu des progrès des institutions scientifiques de leur patrie. Souvent aussi ils étaient devenus incapables d'agir utilement pour elles. Le dérèglement qui, dès l'origine, régna dans les académies, et surtout dans celles d'Italie, avait brisé toutes les facultés morales. Ces déréglemens ont été décrits d'une manière fort touchante par les plus célèbres professeurs et même par des papes, tels qu'Alexandre III, Innocent III, Honorius IV, Grégoire IX, Innocent IV, Alexandre IV et Grégoire X, qui connaissaient par expérience cette vie dissolue, ayant été eux-mêmes élevés dans ces institutions, où ils étaient parvenus aux plus hautes dignités académiques.

C'est ainsi que l'instruction scientifique du clergé se perdit dans les différens pays. Toute la vie scientifique se concentra dans l'Italie. Les académies italiennes furent regardées comme le point de réunion de toutes les connaissances. On eût même dit que l'érudition n'avait aucun prix, si elle n'était puisée à des sources étrangères et surtout italiennes. Les sé-

minaires dépérirent donc à mesure que les académies étrangères augmentaient en éclat et en réputation, et finirent par être entièrement dépossédés par elles. Hors du petit nombre de ces établissemens où la science était cultivée, il n'y eut partout qu'une profonde ignorance, jusqu'à ce qu'enfin, par suite de l'ambition politique et de l'effervescence générale qui se manifestaient et qui dominaient dans la société, sentimens que ces établissemens eux-mêmes avaient préparés et nourris, la sainte flamme des connaissances humaines commença, même chez eux, à s'éteindre.

On me ferait tort, si l'on me regardait comme un détracteur des institutions du moyen âge, qui jetèrent tant d'éclat. Leur élan gigantesque m'a fortement saisi. J'ai long-temps partagé l'aveugle idolâtrie que tant d'esprits généreux ont professée et conservent encore pour elles, cette aveugle idolâtrie que l'Eglise d'Allemagne paie aujourd'hui si cher, puisque l'on a cru pouvoir, par les mêmes moyens, répandre en elle une nouvelle vie. Mais on a oublié, en outre, que nos académies ne sont qu'une bien indigne contrefaçon de celles du moyen âge.

Je ne dis point anathème à cette belle époque historique de la science et de l'art européens. Elle a commencé à Pierre Lombard ; elle a produit Thomas d'Aquin, Duns Scotus, Albert-le-Grand, Bonaventure et Alexandre de Hales, et elle s'est terminée au Dante, au Dante, génie dont on n'a pas même compris la grandeur, qui planait dans les sphères les plus sublimes et les plus pures de la foi et de la poésie

sacrée, qui tirait toutes ses grandes et magnifiques conceptions du cercle sacré de la sensibilité chrétienne et qui les réunissait dans un tout céleste, s'élevant à une hauteur que pourrait à peine atteindre le regard du plus profond philosophe ou l'aile du plus audacieux poète.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier que cette grande époque n'ait été injustement vantée aux dépens des siècles plus modestes qui l'avaient précédée, et non moins injustement présentée comme un modèle au nôtre. Au lieu de porter un jugement sur les travaux académiques de ce temps si florissant, il suffira de faire la comparaison entre cette brillante époque scientifique et le siècle précédent. Pour ne pas sortir du cercle étroit que nous nous sommes prescrit, et ne parler que des séminaires, nous nous permettrons de demander à cette sublime époque académique ce qu'était devenu alors le saint zèle des évêques pour l'instruction du clergé? Où étaient les prélats qui composaient avec tant de facilité et une si parfaite onction en latin et en grec de pieuses hymnes à la louange de Dieu et à la gloire des saints de son Eglise? Où étaient les jeunes élèves du clergé en état de prêcher et d'écrire les langues du Latium et d'Athènes aussi couramment que les naturels du pays? Où étaient ces saints professeurs des sciences, qui n'attendaient que dans le ciel la récompense de leurs travaux et de leurs efforts? Où ces profondes études en astronomie et en mathématiques? Qu'était devenue enfin cette vie si sainte qui distinguait également le haut et le bas

clergé, et qui, dans l'une et l'autre classe, avait produit des hommes que leur érudition, leurs vertus et leur piété, rendront à jamais l'admiration du monde et qui seront à jamais salués du titre de bienfaiteurs du genre humain ? Nous pouvons dire avec raison que cette époque si pieuse et si sainte fut celle de la jeunesse poétique, de l'art et de la science chrétienne en Europe ; elle passa modestement et sans bruit devant les hommes, dans de saintes aspirations vers Dieu, et ne voulut laisser après elle d'autres traces que son mérite, dont elle avait trop d'humilité pour parler elle-même.

L'époque des académies ne perdit que trop promptement son auréole poétique ; elle fit bientôt voir que l'étude n'était plus qu'un moyen d'arriver à la fortune. Le jurisconsulte ne se livrait qu'au droit, et s'efforçait de connaître à fond le code de Justinien, afin de parvenir à des postes élevés dans l'Etat; les théologiens pâlissaient sur Gratien et les décrétales, qui devaient leur procurer la mitre et la crosse. La science perdit, dans ce siècle, son premier élément pur et divin et devint l'impur levier qui devait conduire à l'éclat et aux trésors terrestres. C'est là aussi la raison pour laquelle ce siècle a beaucoup parlé de lui-même et pour laquelle on parlera en tout temps beaucoup de lui.

Les résultats funestes que ne pouvaient manquer d'avoir pour l'Eglise ces institutions si renommées n'échappèrent pas à des papes clairvoyans. Ils firent entendre les plaintes les plus amères sur la disposi-

tion que manifestait le clergé d'abandonner les établissemens formés dans leurs patries respectives, pour fréquenter les académies étrangères, sous le prétexte de se perfectionner dans les sciences par des voyages. Les pontifes démêlèrent dans cette ardeur apparente pour l'instruction, le goût des aventures. Innocent III, Honorius IV et Grégoire IX firent les efforts les plus généreux pour soutenir les séminaires à côté des académies. et surtout pour en bannir l'indigne usage de faire payer l'instruction qu'on y donnait, usage qui passa des unes dans les autres, et qui en fermait la porte à un grand nombre de personnes. Alexandre III ordonna dans le concile de Latran, tenu à Rome en 1179, que, dans chaque cathédrale, il y eût au moins un docteur en théologie pour enseigner *gratuitement* la science et la discipline de l'Eglise aux jeunes gens qui voudraient se consacrer à l'état ecclésiastique (66). Innocent III réitéra, en 1215, dans le quatrième concile de Latran, à peu près la même ordonnance, et l'étendit aux églises collégiales (67). Ces deux papes ne manquèrent pas, non plus que leurs successeurs Honorius IV et Grégoire IX, de donner toute la considération possible à ces professeurs des écoles épiscopales, en leur accordant à peu près les mêmes droits et priviléges, ainsi que le même titre, dont jouissaient les professeurs dans les académies d'Italie et de France; mais le succès ne couronna pas leurs efforts.

---

(66) C. I, de magistris, V, 5.

(67) C. IV, de magistris, V, 5.

Les modestes écoles épiscopales ne purent point, pour la considération et l'influence, se placer à côté de ces grandes académies qu'entouraient tant de prestiges. Elles tombèrent, et d'autant plus complètement que la vie commune, qui avait été leur principal soutien, se perdit avec elles. La liberté et l'indépendance qui s'étaient développées dans les académies d'Italie et de France, se communiquèrent aussi à ces institutions et hâtèrent leur chute totale. La décadence des séminaires, surtout en Allemagne et dans les pays du nord, eut lieu avec une promptitude incroyable; ce qu'il faut d'ailleurs attribuer en partie à cette circonstance que, lors de l'érection de s académies, la vie canonicale du clergé s'était déjà dissoute, et cette dissolution ébranla les séminaires jusque dans leurs fondemens.

Il ne restait plus après cela que les écoles des couvens qui offrissent encore quelques faibles moyens d'instruction pour le clergé; mais elles aussi souffrirent considérablement par la décadence générale de l'éducation ecclésiastique. Le monachisme lui-même éprouvait le besoin de sortir de l'état honteux de démoralisation scientifique et sociale dans laquelle il avait été entraîné par la démoralisation du clergé. Il prit des mesures hardies et dignes d'éloges pour parvenir à sa régénération; mais sa réforme eut pour but plutôt le renouvellement d'une vie chrétienne et divine que l'extension de l'éducation scientifique. A cela il faut ajouter qu'à cette époque le clergé régulier, surtout en Allemagne, avait eu des collisions trop

fortes avec le clergé séculier. Ils étaient placés en face l'un de l'autre, comme deux corps distincts et indépendans, qui s'examinaient et se surveillaient réciproquement avec des regards de méfiance. Les religieux fermaient toujours de plus en plus leurs écoles au clergé et profitaient avec beaucoup d'adresse de sa décadence, préférant introduire les membres de leurs propres corps dans les places vacantes, que de former pour ces places des clercs tirés du clergé séculier.

Si, avec cela, on prend en considération que la décadence rapide des séminaires rendait indispensable la fréquentation des académies étrangères, tandis que cette fréquentation même était fort coûteuse, on concevra facilement que toutes les places un peu lucratives du clergé, tous les bénéfices, durent devenir le partage de la noblesse, et que la bourgeoisie, quoique incontestablement plus instruite, s'en trouva écartée, au grand détriment de l'Eglise. Les fils mêmes des plus riches bourgeois ne trouvaient pas aisément le moyen d'avancer les frais d'un séjour prolongé dans les académies étrangères. D'un autre côté, on ne sait que trop le peu d'intérêt que la noblesse prenait au bien de l'Eglise et aux devoirs qu'elle s'était imposés, elle qui ne cherchait qu'à accumuler un grand nombre de bénéfices sur une seule tête, afin de pouvoir continuer dans sa patrie, sous la mitre, la vie déréglée et luxueuse qu'elle menait dans les académies italiennes. L'histoire, et particulièrement celle de l'Eglise d'Allemagne, nous en a transmis les récits

les plus effroyables. Depuis le prévôt du chapitre jusqu'à l'évêque, à l'archevêque et au primat, tout était devenu mondain. A la vérité, la constitution politique du pays en était en grande partie cause. Les cas ne sont pas rares où les évêques et les archevêques, dans le cours d'une longue carrière, à laquelle leur ancienne noblesse les avait destinés en naissant, ne visitaient que deux fois leurs cathédrales, le jour de leur installation et celui de leurs funérailles. Deux fois ils visitaient avec pompe leurs églises; la première, lorsque, au milieu des acclamations du peuple, ils prenaient possession de leur siége vénérable, et la seconde, lorsque, par leur mort, ils laissaient, aux acclamations des chrétiens, ce même siége à un successeur pour lequel on demandait instamment au ciel plus de vertus que n'en possédait le prélat qui l'avait précédé.

Les choses en étaient venues au point, en Allemagne, dans les treizième, quatorzième et quinzième siècles, que la cour de Rome se vit plus d'une fois forcée d'y envoyer des hommes respectables pour gouverner des diocèses négligés et pour remplacer de grands fonctionnaires ecclésiastiques par des administrateurs provisoires. Le mal inexprimable que ce terrible et révoltant préjugé des quartiers de noblesse a fait à l'Eglise d'Allemagne, est encore trop présent à la mémoire de tous pour qu'il puisse être nécessaire d'en parler ici. Dans aucun autre pays, l'Eglise n'a fait à cette idole d'aussi grands sacrifices: ce fut là la perte de l'Eglise d'Allemagne. L'exemple

de l'illustre Pierre Eichspalter, fils d'un pauvre tonnelier de Mayence, qui s'éleva du rang le plus bas à l'une des dignités les plus sublimes de la chrétienté, qui, devenu archevêque de Mayence, primat de l'Eglise d'Allemagne et archichancelier du saint Empire romain, plaça son trône entre celui du successeur de saint Pierre et celui de l'empereur d'Occident; cet exemple est presque unique et ne pouvait se présenter que dans des temps aussi terribles que ceux dans lesquels le plébéien Eichspalter se fraya la route vers sa brillante et immortelle dictature de l'Eglise et de l'Etat. Dans les effroyables dissensions qui s'élevèrent entre l'empereur Louis de Bavière, prince sincèrement pieux, mais égaré par des moines insensés et remplis d'un fanatisme religieux et politique, et le *pape* Jean XXII, ce fut Eichspalter qui tint d'une main ferme les rênes de l'empire d'Allemagne, qu'il sut préserver de l'anarchie dont le menaçait cette *lutte* impie.

La cour de Rome seule se mit au-dessus du préjugé social qui devint si funeste à l'Eglise d'Allemagne. Dans le choix de ses ambassadeurs, elle ne prenait en considération ni la naissance ni la nationalité; elle ne se laissait guider que par la dignité et le mérite de la personne. De là l'étonnante grandeur et la vraie popularité chrétienne que la cour de Rome acquit et maintint à l'époque de son plus grand éclat temporel.

Loin de moi la pensée de faire, dans l'esprit du siècle qui ne cesse de se révolter contre toute autorité divine et humaine, une leçon de libéralisme aux

membres respectables de la noblesse qui ornent aujourd'hui par leurs talens les siéges épiscopaux de l'Allemagne, ou qui sont destinés à y monter un jour. Je cherche bien moins encore à calomnier des morts qui ont obéi à la voix du temps dans lequel ils ont vécu et qui était devenue peut-être pour eux une nécessité et une loi. Ils ont laissé après eux de grands et d'ineffaçables souvenirs. Les majestueux temples gothiques dont l'Allemagne possède un nombre bien plus considérable qu'aucun autre pays, sont les résultats de leurs saints efforts. Je ne parle pas des innombrables fondations pieuses et charitables, qui sont l'ouvrage de tant de vénérables prélats allemands. Aujourd'hui que l'aveuglement d'une ingrate postérité a recouvert leurs ruines d'un voile funèbre, ces mêmes ruines témoignent encore de leur grandeur passée. Loin de moi donc toute pensée de malveillance ou de détraction! Mais je n'ai pu refuser ce tribut à la vérité.

Quant à ce qui regarde la portion actuelle de la noblesse allemande, par rapport à l'Eglise, je suis plus que personne pénétré du saint désir d'en voir les membres les plus riches et les plus influens se rattacher encore au service des autels. Si jadis un préjugé social et historique semblait avoir réservé l'état ecclésiastique à la noblesse, un nouveau préjugé, aussi social et aussi historique que l'ancien, semble aujourd'hui l'éloigner de cet état, ou du moins de ses rangs inférieurs, dans lesquels, à la vérité, il y a peu à moissonner pour la terre, mais d'autant plus pour le

ciel. La détestable irréligion de notre siècle a brisé aussi chez nous la force morale de la noblesse. Elle s'est livrée à l'aveuglement du temps et a bu dans la coupe empoisonnée. Il suffira de remarquer que les inconcevables outrages dont l'Eglise a été couverte dans les dernières années du dix-huitième siècle, sont partis, pour la plupart, des mains de la noblesse et ont été légalisés par elle aux yeux des peuples ivres de vengeance.

Si jadis l'éclat de la naissance et l'attrait des richesses appelaient la noblesse au service des autels, que ce soit à présent l'éclat du mérite qui l'y fasse entrer. Puisse-t-elle descendre dans ce champ ensemencé des mérites célestes, et là, remplie d'un saint zèle pour la cause de Dieu, rivaliser avec ses collègues de la bourgeoisie, moins favorisés qu'elle des biens de la fortune, mais appelés comme elle à la même sublime profession! La Providence a donné aux fils de la noblesse le moyen d'offrir à leur épouse céleste une plus riche dot que les enfans des pauvres roturiers qui ne lui apportent en mariage que leur personne et leurs vertus. Puissent-ils s'en servir pour guérir les blessures qu'ils lui ont autrefois portées! Les vénérables siéges de Mayence, de Trèves et de Cologne n'ont sauvé du naufrage de leur ancien éclat et de leur ancienne importance, que leur nom seul et les grands souvenirs historiques qui s'y rattachent. Les siéges épiscopaux de l'Allemagne, asiles de la civilisation, de la science, de l'ordre public et de la liberté, sont tombés. Ils ont été injustement dépouillés

de leur éclat terrestre, de leurs richesses et par conséquent du moyen de remplir parmi les hommes leur mission de bienfaisance; mais en revanche, la Providence les a couronnés d'un éclat plus grand de richesses et de bonheur célestes. Puisse la noblesse, par de purs et saints efforts, combattre aussi pour les obtenir! Puisse-t-elle saisir cette palme de la victoire céleste et ouvrir à d'autres la route qui y conduit! Puisse-t-elle rendre à l'Eglise ce qu'elle en a reçu! Elle a une grande dette à acquitter envers elle et envers Dieu. Le moment est plus qu'aucun autre favorable à ce paiement; car il est une vérité sainte et incontestable qu'il ne nous est pas permis de cacher et que nous avouons avec nos larmes: la malheureuse réformation du seizième siècle est principalement son ouvrage. C'est, en effet, d'Allemagne qu'elle est sortie, d'Allemagne où Hus et Luther furent les principaux personnages de ce grand drame.

Après cette courte digression qui exigeait un mot d'excuse, qu'il me soit permis de revenir sur le sort des séminaires.

Quand l'empereur d'Allemagne, pour remédier enfin à la décadence de l'éducation ecclésiastique, mal évident et que tout le monde sentait, songea à établir des académies à Cologne, à Prague et à Vienne, sur le modèle de celles de l'Italie, il était trop tard. Le mal avait fait de trop grands progrès. D'ailleurs, le séjour de ces académies était accompagné, pour le clergé allemand, d'autant d'inconvéniens que celui des universités italiennes. La grande masse de ce corps était déjà livrée

à une misère trop profonde pour qu'il lui fût possible de visiter même les écoles de sa patrie, qui, du reste, n'étaient que des copies décolorées de leurs illustres et orgueilleuses sœurs de l'Italie, et elles éprouvaient beaucoup de peine à fonder sur une base tant soit peu solide leurs prétentions à la renommée scientifique.

Les Pères du concile de Bâle furent les derniers qui firent des démarches méritoires pour les progrès de l'éducation scientifique du clergé (68). Ils se montrèrent disposés à maintenir l'institution des séminaires, et ils renouvelèrent les décrets qu'Alexandre III et Innocent III avaient précédemment rendus à ce sujet. Mais ces Pères avaient des affaires trop importantes à régler, pour qu'ils pussent s'attacher avec toute l'ardeur nécessaire à celle-là. Ils étaient chargés d'étouffer le vaste incendie qui déjà se manifestait dans l'Eglise et dans l'Etat, et qui n'attendait *que le* moment favorable pour éclater dans toute sa fureur. Malgré leurs efforts, ils n'étaient parvenus qu'à rétablir une paix apparente dans la position sociale de l'Eglise et de l'Etat. Il leur manquait la consécration nécessaire pour résoudre ce grand problème du siècle, et plus ils se livraient eux-mêmes aux troubles et aux erreurs de ces temps malheureux, plus ils tremblaient à l'aspect de l'horrible tempête qui grondait sur l'Etat et sur l'Eglise, et qui menaçait de les

---

(68) Sessio XXXI, c. III, apud Harduin. Coll. Conc., t. VIII, p. 1248 sq.

précipiter tous deux dans l'abîme. Et comment auraient-ils pu la conjurer, eux qui, dans leur triste et malheureuse timidité, témoins irrécusables d'une mission manquée, crurent devoir lui faire tant et de si honteux sacrifices?

La solution de ce saint problème était donc réservée à un moment solennel, au moment où les élémens hétérogènes qui, par la faute du temps, s'étaient introduits dans l'Eglise, parvenus à l'entier développement de leur impiété, n'attendaient plus que la main puissante qui, armée et cuirassée de la force de Dieu, devait les repousser loin de l'Eglise.

Cette époque était celle du CONCILE DE TRENTE. Ignace de Loyola reçut de la Providence l'auguste mission de dissiper cette nuit profonde et orageuse par le sacré flambeau de l'Evangile, et de frayer aux Pères du concile de Trente la route de la sainté cité de lumière. Ignace devint le courageux et divin héraut des siècles suivans, qui furent ceux de la régénération et de l'éclat de l'Eglise.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Histoire et état des établissemens d'éducation pour le clergé depuis le Concile de Trente jusqu'aux temps actuels.

—

Le concile de Trente ouvrit ses séances dans l'année 1545, et les continua, en y comprenant une interruption de dix ans, jusqu'en 1563. Le but du concile était d'écarter des élémens étrangers qui, par la suite des temps, s'étaient introduits dans l'Eglise, d'y rétablir par ce moyen la paix troublée, et en même temps de mettre fin au désaccord qui régnait dans tout le corps politique de la chrétienté.

S'il existait un parti qui se prétendait exclusivement appelé à condamner sans réserve l'ancien ordre de choses, et qui se flattait de pouvoir par là le renverser totalement, introduisant ainsi dans la vie intérieure, religieuse et politique du peuple chrétien, le

germe d'une entière dissolution ; il y avait aussi un autre parti auquel il était réservé de s'opposer avec force à ce torrent destructeur, de retenir ensemble les élémens disjoints de l'Eglise, et de ramener par ce moyen une nouvelle harmonie vitale en place de la mésintelligence générale du siècle.

De grands phénomènes sont toujours accompagnés de grandes réactions. Après l'alliance des réformateurs vint la société de Jésus. Ils se mesurèrent sur-le-champ aux yeux du monde et ils continuèrent à se combattre ; car tous les deux se montrent depuis leur entrée dans l'histoire et dans la vie comme deux principes opposés. L'un comme le principe révolutionnaire et destructeur, et l'autre comme le principe de réconciliation et de conservation de la nouvelle société chrétienne.

Notre siècle marche à grands pas vers le moment solennel où l'arrêt éternel de la Divinité prononcera la victoire et l'existence exclusive de l'un ou de l'autre de ces principes. Celui qui aura vaincu deviendra immédiatement le guide de la société humaine, entrant dans une nouvelle époque d'organisation et de développement. Par son moyen seulement la destinée humaine mûrira dans une céleste concorde.

La passion a fait place à la vérité ; l'histoire a prononcé son jugement. Nous avons vu la société de Jésus, cette sublime apparition dans le sein de l'Eglise, tomber victime de l'aveugle fureur d'un siècle livré aux sauvages excès d'une force brutale. Nous sentons le vide que cette société a laissé. Nous pouvons donc élever de nouveau courageusement la voix de la justice,

et nous exprimer avec franchise, sans effroi ni crainte, sur ses travaux.

Ignace de Loyola en fut le fondateur ; elle prit le nom de Société de Jésus, à cause du but sublime qu'elle se proposait ; et par ce nom divin, elle donna la plus noble garantie de la pureté de ses efforts. Ignace lui assigna une sphère si vaste que la Société, dans sa position, tant à l'égard de l'Eglise que des autres ordres monastiques, doit être regardée comme le fruit le plus parfait de l'arbre vigoureux du monachisme, dont la croissance se développait depuis tant de siècles. En présentant au monachisme le sentiment sublime de la plus noble abnégation et la plus haute perfection contemplative, au clergé séculier la profonde connaissance des hommes et de la vie pratique, cette Société ne pouvait manquer d'acquérir une importance qui l'exposa en même temps à l'envie des religieux cloîtrés et des prêtres qui vivaient dans le monde.

La principale action de la Société de Jésus se dirigeait vers l'extension du Christianisme dans des contrées lointaines et inconnues, et vers le maintien de la religion, surtout dans les pays où son existence était compromise par les discussions qui s'étaient manifestées dans l'Eglise d'Allemagne. L'Allemagne et le nord de l'Europe furent donc le grand théâtre de ses travaux.

Ignace avait jeté un regard profond dans la nature humaine et dans l'état de la société à l'époque où il vivait, lorsqu'il prononça que l'amélioration des établissemens d'éducation pour la jeunesse et pour le

clergé était la condition fondamentale du rétablissement de l'ordre dans l'Eglise et dans le monde : car l'ignorance est la mère de tous les maux. C'était en effet la crasse et honteuse ignorance qui pesait comme un cruel cauchemar sur ce siècle malheureux ; c'était elle qui avait poussé aussi les réformateurs à méconnaître les dogmes sacrés et infaillibles de l'Eglise, à ne pas comprendre le principe de son existence, et enfin à rompre définitivement avec elle.

C'est pour cela que l'éducation de la jeunesse devint le principal objet des efforts de saint Ignace. Car il sentait bien que c'était par elle que l'on devait commencer, si l'on voulait conjurer l'orage dès son origine. Le rétablissement des anciens séminaires ecclésiastiques, que nous avons vus fleurir depuis les immortels efforts de saint Augustin dans les premiers temps de l'Eglise, jusque dans le douzième siècle, quand ils donnèrent lieu à la fondation des académies qui leur firent malheureusement perdre leur ancienne importance pour disparaître plus tard totalement; ce rétablissement, disons-nous, lui paraissait être le plus sûr moyen de parvenir au grand résultat auquel il tendait. Il commença donc par former un vaste plan de séminaires et de colléges, qu'il voulait d'abord mettre à exécution en Allemagne, parce qu'il jugeait que c'était le pays où il était le plus important de prévenir l'invasion des doctrines contraires à l'Eglise. Pendant qu'il s'occupait en secret du grand plan qu'il avait formé pour l'Allemagne, en fondant à Rome une école de théologie pour de jeunes allemands capables, ses disciples travail-

laient déjà sans relâche dans le pays même, sous la protection de princes de l'Eglise éclairés et pieux, à procurer au clergé une éducation morale et scientifique et à soutenir l'ancienne foi de l'Eglise au milieu de mille dangers.

L'institut de saint Ignace devint le modèle de toutes les écoles théologiques fondées sous la protection immédiate du Saint-Siége, et servit même, ainsi que nous le verrons plus bas, de guide aux Pères du concile de Trente dans leur célèbre décret sur les séminaires. Quand ce ne serait que pour ce motif, nous serions suffisamment justifiés en faisant connaître les principales circonstances qui accompagnèrent la fondation de cet institut; mais en qualité d'Allemand, nous y serions encore porté par un sentiment de sainte reconnaissance (1).

A Rome, c'était surtout le cardinal Moronus qui favorisait le plan d'Ignace. Moronus revenait d'Allemagne où il s'était rendu en qualité de nonce du pape, et où il avait vu de près les premiers actes de Luther et des réformateurs. Assisté du pieux et savant cardinal Cervinus, plus tard pape sous le nom de Marcel II, il s'adressa au pape Jules III, lui exposa l'état reli-

---

(1) Nous avons puisé ces détails principalement dans le grand et savant ouvrage du père Jul. Cordara, intitulé: *Collegii Germanici et Hungarici historia, libris quatuor comprehensa. Accessit catalogus virorum illustrium, qui ex hoc collegio prodierunt;* Romæ 1770, in-f°. C'est aussi de cet ouvrage que nous avons tiré les pièces justificatives que l'on trouvera à la fin de ces volumes.

gieux de l'Allemagne, et lui fit remarquer les dangers qui pourraient en résulter si le Saint-Siége continuait à contempler froidement ces tristes événemens. Cervinus soumit ensuite au pape le plan formé par Ignace pour l'érection à Rome d'une école pour les jeunes gens de la nation allemande, et s'efforça de lui faire comprendre la grande utilité dont une semblable fondation serait pour l'Eglise. Le pontife accueillit favorablement cette proposition; il promit sur-le-champ d'y consacrer la moitié du revenu de sa fortune privée, et de la communiquer sans retard au collége des cardinaux, afin de les intéresser aussi à une si généreuse entreprise.

Le pape ayant convoqué le consistoire, l'ouvrit par un discours plein de dignité, dans lequel il dépeignit avec force les mouvemens politiques et religieux de l'Allemagne, et les dangers imminens qu'ils présentaient non seulement pour l'empire, mais encore pour l'Eglise tout entière. Jules remarqua avec raison que la véritable cause de ce bouleversement religieux se trouvait dans la destruction complète de la discipline et dans l'affreuse immoralité du clergé, suites inévitables de la honteuse ignorance qui, comme nous l'avons dit plus haut, avait envahi le clergé depuis la suppression des célèbres écoles et séminaires épiscopaux.

Le pape démontra que pour guérir le mal qui dévorait l'Allemagne, il fallait commencer par organiser d'une autre façon l'éducation du clergé. Il communiqua au consistoire le plan de l'institut d'Ignace et en développa tout le mérite. Moronus parla après le pontife,

et après lui Cervinus. L'un et l'autre appuyèrent le discours vigoureux de Jules, et firent sentir l'indispensable nécessité, pour le bien de l'Eglise, de mettre au plus tôt à exécution le plan d'Ignace. Les deux orateurs furent vivement applaudis. Il n'y eut qu'une voix dans l'auguste sénat. Tout le monde était également convaincu de la nécessité du projet proposé. On décida à l'unanimité l'érection d'un collége qui serait confié à la direction des Pères de la Société de Jésus, et dans lequel de jeunes allemands capables seraient élevés à Rome dans l'étude des sciences théologiques, pour retourner ensuite dans leur patrie, afin de pouvoir se charger d'y défendre la foi de l'Eglise. Les trente-trois cardinaux présens au consistoire souscrivirent immédiatement pour une somme de 3,065 sequins qu'ils s'engageaient à payer tous les ans. Un acte sur parchemin devait attester à la postérité la fondation de cet institut (2). Cet acte fut signé par les cardinaux qui indiquèrent à côté de leur nom le montant de leur contribution annuelle. Sur le frontispice on voit, selon l'usage du temps, un hiéroglyphe en

---

(2) Cet acte s'est conservé jusqu'à nos jours dans les archives du collége. Nous ne donnons que la bulle d'érection, telle qu'elle se trouve dans le *Bullarium* romain. (*Bullar. Rom.*, t. IV, p. I, p. 293. *Edit. Car. Coquelines;* Romæ 1751, in-f°.) En citant cet ouvrage, nous nous référerons très souvent à l'édition de Luxembourg (ou pour mieux de Genève), et nous lui donnerons le titre de *Bullarium magnum*. Cordara a aussi donné la bulle de Jules III dans son ouvrage; elle se trouve aux pages 44-48.

forme de croix autour duquel on lit ces mots : *Vias tuas Domine demonstra mihi.* Le saint Père éprouva une si grande joie à la vue de ce document, que l'attirant vivement à lui, il saisit la plume et s'écria : « Il « est convenable que je donne ici l'exemple. Puisqu'il « s'agit d'une œuvre si sainte, si pieuse, si digne de « louanges, je veux y contribuer annuellement pour « cinq cents sequins. » Les cardinaux de Paris, d'Augsbourg, de Lorraine et de Compostelle s'intéressèrent vivement aussi à cet institut, et mirent beaucoup de générosité dans leurs contributions. Le duc de Guise, cardinal de Lorraine, souscrivit pour 250 sequins.

Ignace fut chargé sur-le-champ par le pape et les cardinaux de s'occuper de la formation du collége, et d'en confier la direction aux membres de sa Société. Une commission de six cardinaux, tous protecteurs de l'institut, lui fut adjointe, afin qu'il pût d'autant plus sûrement atteindre son but. La bulle d'érection, publiée par Jules, le 31 août 1552, fut immédiatement imprimée, et plusieurs exemplaires en furent envoyés à chacun des princes et des dignitaires ecclésiastiques de l'Allemagne.

Après cela, Ignace montra la plus grande activité. Il écrivit sans retard à Cologne, à Prague et à Vienne, où ses disciples travaillaient déjà avec ardeur dans la cause du christianisme ; il les engagea à choisir des jeunes gens de talent et à les envoyer à Rome pour son institut. Son vœu le plus cher tendait à réunir avant la fin de l'année un nombre d'élèves suffisant pour pouvoir ouvrir les cours. Son premier soin fut

ensuite de dresser les lois qui devaient régir l'établissement. Il les partagea en deux rubriques (3). Elles contiennent les règles que les clercs doivent observer à leur entrée dans le collége, pendant leur séjour et à leur départ. Ignace pourvut après cela à deux besoins essentiels du collége, par la fondation d'une chapelle et la formation d'une bibliothèque contenant les ouvrages dont la nécessité était urgente. Enfin, il s'occupa de choisir le recteur du collége, et il accorda la préférence à un Français, André Frusius, qui était un homme aussi actif que savant. Indépendamment de trois langues anciennes, la latine, la grecque et l'hébraïque, dont l'étude était usuelle à cette époque, on y enseigna encore, par la permission spéciale du Saint-Siége, qu'Ignace demanda et n'obtint pas sans peine, la philosophie, la physique, l'exégèse et toutes les hautes sciences.

Ainsi qu'Ignace l'avait désiré, dès le milieu de décembre, et avant le commencement de l'année scholaire de 1552, vingt-deux jeunes gens arrivèrent pour étudier au collége. Leur nombre s'accrut de jour en jour, et l'année suivante il y en avait déjà cinquante-cinq. Avec ces élèves arrivèrent en même temps d'autres jeunes Allemands qui sollicitèrent l'hospitalité au collége et la permission d'achever leurs études théologiques en compagnie de leurs compatriotes. C'est là l'origine de l'institut des *convictores*, qui ne contribua

(3) Voyez Pièces justificatives, n. II, d'après Cordara, p. 49-52.

pas peu, dans la suite, à augmenter la renommée du collége. A leur entrée dans la maison, les élèves étaient tenus de prêter deux sermens (4), celui de vivre conformément aux règles et aux constitutions du collége, et celui de confesser fidèlement et de défendre, contre tous ceux qui penseraient différemment, la pureté de la foi, telle qu'elle avait été enseignée par la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, sous la suite non interrompue des successeurs de saint Pierre.

La première prestation de serment eut lieu le 21

---

(4) Ego N. N., intellecto sancti hujus collegii instituto, ejus me legibus et constitutionibus libenter submitto, ac Summi Pontificis et Reverendissimorum Protectorum intentionem, in litteris apostolicis et constitutionibus expressam, me in eodem collegio manendo et ab eo discendo servaturum, coram Deo et Vobis promitto. Romæ die N. mense. N. anno N. Ita est Ego N. N.....

Ego N. N. coram Domino Deo et omnibus, qui adsunt, manu codici sacro imposita, sincero animo et simplici verbo ac sensu profiteor, me in fide dogmatibusque ac ritibus universis idem penitus sentire cum Ecclesia Catholica atque Orthodoxa, quæ unica est, et certa Domini Nostri Jesu Christi institutione per summos Pontifices Romanos usque in hunc diem gubernata. Alias vero doctrinas et opiniones contrarias tanquam erroneas abjuro, in quarum etiam expugnationem hujus collegii pium institutum probo et amplector, ac promitto cum Dei gratia fideliter prosequi, juxta omnes ipsius tam generales quam particulares constitutiones. In cujus rei fidem nomen meum manu propria hic adscribo. Romæ die N. Ego N. Cf. Cordara, l. cit., lib. I, § 20, 21, p. 14.

novembre 1552, à l'arrivée des huit premiers élèves allemands. En mémoire de cette auguste solennité, ce jour fut fixé pour la fête du collége.

La renommée de cet institut se répandit bientôt d'un bout de l'Allemagne à l'autre. Deux princes distingués par leur piété et par leur sagesse ne tardèrent pas à le prendre sous leur protection spéciale. Le duc Albert de Bavière envoya sur-le-champ le célèbre jurisconsulte Henri Schweiger, son conseiller du cabinet, à Rome, pour prier Ignace de lui indiquer le moyen de former dans ses Etats une école du même genre (5). Ignace accueillit avec joie la pieuse demande du duc; il fit connaître à Schweiger toute l'organisation de son institut, lui communiqua la bulle de fondation de Jules III, et lui remit copie des statuts qu'il avait rédigés pour le collége allemand (6); mais le plan du duc fut plus tard déjoué. L'empereur Ferdinand Ier, non content d'avoir établi deux colléges pour la jeunesse à Prague et à Vienne, et de les avoir dotés avec une munificence tout impériale, ne négligea rien pour faire prospérer l'institut d'Ignace pour la jeunesse allemande. Il fit rechercher dans toutes les académies d'Allemagne, et surtout à Vienne, à Prague, à Cologne, à Ingolstadt, les jeunes gens les plus honorables et les plus capables, qui consentiraient à embrasser la profession ecclésiastique, et les envoya,

(5) Inter epistolas S. Ignatii, lib. IV, ep. VI, p. 507; Bononiæ 1804, in-4°.

(6) S. Ignatii Ep., lib. IV, epist. XXXII, p. 555.

à ses frais, au collége allemand, à Rome. Les clercs se partagèrent en deux grandes troupes et prirent deux chemins différens; ce qui n'empêcha pas que, grâce à la sage prévoyance de l'empereur, ils n'arrivassent le même jour et à la même heure à Rome, où Ignace, le recteur, et les autres professeurs du collége les reçurent à la porte de la ville, et leur firent faire une entrée triomphale. Ferdinand en fut si satisfait et se réjouit si fort du brillant succès qu'obtinrent les colléges des Jésuites à Prague et à Vienne, qu'il pria Ignace de faire composer, par un savant théologien de son ordre, un manuel de théologie qui pût servir de fondement à l'étude de cette science dans les universités de l'Allemagne (7).

Le pontificat de Marcel II, qui avait été l'âme de l'institut, promettait de lui devenir plus avantageux encore que celui de Jules III : malheureusement il ne dura que vingt-un jours. Sous Paul IV, il ne fut pas possible de beaucoup faire pour le collége; car Paul croyait pouvoir arranger les affaires d'Allemagne par la force des armes, tandis que c'étaient celles de la foi dont elles avaient besoin. Ignace et ses amis demeurèrent donc seuls chargés de soutenir le collége, et ils ne dédaignèrent pas d'implorer pour cela le secours des chrétiens pieux. En attendant, le nombre des aspirans augmentait tous les jours. L'empereur Ferdinand venait d'y envoyer encore douze élèves. Malheureusement ils ne purent trouver place au col-

---

(7) Epist. S. Ignatii, lib. IV, ep. II, p. 501 sq., ed. cit.

lége, par le défaut absolu de fonds. Ignace, tant par amour pour cette brave jeunesse que par respect pour le zèle pieux de l'empereur, leur accorda provisoirement l'hospitalité dans la maison de son ordre; et l'empereur fut si touché d'une action si noble et si généreuse, qu'il envoya sur-le-champ quatre cents sequins pour le collége allemand, avec la promesse solennelle d'y faire passer tous les ans une somme pareille.

Cependant la situation du collége devenait de plus en plus précaire. La guerre destructive qui, par suite de la politique qu'avait adoptée Paul IV, désolait aussi l'Etat de l'Eglise, la rendit plus déplorable encore. Ignace se vit forcé de disséminer les élèves des colléges dans les différentes maisons de l'ordre en Italie, attendu que ni le pape ni les cardinaux ne voulaient contribuer à son entretien. Le célèbre cardinal d'Augsbourg lui-même, qui s'était montré jusqu'alors le plus ardent défenseur de l'institut, se retira et s'exprima en termes assez durs sur les perpétuels sacrifices d'argent qu'Ignace réclamait pour le soutenir. Ignace lui répondit avec calme et dignité : « que si l'on se repentait de la bienveillance que l'on avait témoignée pour l'institut, on n'avait qu'à le lui abandonner tout-à-fait; qu'il s'efforcerait de le soutenir, et qu'il périrait plutôt que de délaisser ses chers allemands; qu'il ne fallait pas demander beaucoup aux hommes, mais attendre tout du secours de Dieu, et que les difficultés qu'il éprouverait ne feraient que l'encourager davantage dans son œuvre. » Dans une conversation

intime, Ignace, animé d'un enthousiasme presque prophétique, prédit qu'un temps viendrait où un pape, non seulement tirerait le collége de sa triste situation, mais deviendrait son père, son plus généreux bienfaiteur, et s'efforcerait de lui assurer une durée éternelle. Ce pape, ainsi que nous le verrons bientôt, fut Grégoire XIII.

Le dernier rayon d'espérance parut s'éteindre par la mort de son fondateur, qui arriva le 31 juillet 1556. Les élèves furent profondément émus à cette nouvelle. Ils élevèrent à sa mémoire, dans l'église Saint-Apollinaire, un autel avec cette inscription : *S. Ignatio S. J. fundatori, collegium germanicum auctori suo posuit.* Après cela, la situation du collége fut réellement déplorable. On ne savait s'il continuerait à subsister ou s'il s'écroulerait tout-à-fait : on eût dit que tout se réunissait pour l'accabler. Le recteur Frusius, qui en avait partagé tout le soin avec Ignace, mourut dans l'automne de la même année. Ce fut une perte bien sensible ; mais la Providence lui avait réservé un sauveur dans Jacques Lainez, le plus digne héritier de l'admirable piété et de l'infatigable activité de son prédécesseur. Le premier soin de Lainez fut de remplacer Frusius par le célèbre Guisinius.

La position de l'Italie, toujours en proie aux horreurs de la guerre, ne permettant pas au gouvernement d'accorder de grands secours au collége, Lainez s'adressa, comme l'avait fait précédemment Ignace, aux principales familles de Rome, et les somma de contribuer au soutien de cette pieuse institution.

Bellay, évêque de Paris, cardinal et doyen de l'illustre sénat, s'efforça, à la prière de Lainez, de faire en sorte que les cardinaux qui demeuraient à Rome se réunissent et donnassent sur leurs propres fonds une somme annuelle de quatre cents sequins pour l'entretien du collége. Bellay afferma, en outre, au collége un domaine considérable dont la reine Catherine de Médicis venait d'hériter dans les marais de Terracine.

Lainez augmenta encore les revenus du collége, en donnant plus d'extension à la pension (*convictum*). La grande réputation dont cet institut jouissait depuis plusieurs années s'était répandue dans plusieurs pays : de toutes parts on était jaloux de l'honneur d'y être admis, moyennant le paiement d'une certaine somme. Il en résulta que les fils des plus anciennes familles nobles de l'Allemagne, de la France et de l'Italie accouraient à Rome, pour y achever leurs études, en qualité de *convictores*. Ainsi qu'on peut le croire, les externes étaient assujétis à des lois moins sévères que les élèves. Leur nombre s'éleva à plus de deux cents.

Avec Pie IV commença une nouvelle époque pour notre institut. Attaché par les liens de l'amitié la plus intime aux illustres maisons d'Allemagne des Alsemps et des Truchsess, il lui accorda une protection bien digne de la famille des Médicis, à laquelle il appartenait. Il augmenta les fonds qui lui avaient été assignés et y ajouta une rente de cinq cents sequins. Le pape prit tant d'intérêt au collége, qu'il daigna l'honorer d'une visite. Il fut reçu à la porte de la

maison par cette troupe de pieux jeunes gens, tous agenouillés et chantant des hymnes solennelles de réjouissance. Surpris de l'admirable discipline qui y régnait et des progrès que faisaient les élèves, il ne tarit pas, de retour dans son palais, sur l'éloge de tout ce qu'il avait vu et entendu. Il n'eut plus, après cela, de désir plus vif que de voir fleurir le collége. Pie V n'y fut pas moins favorable : lui aussi accorda toute son attention à l'institut et en augmenta considérablement les fonds. François Borgia, digne successeur de Lainez ; dans la direction de l'ordre, assisté de Charles Borromée, plus tard archevêque de Milan, et sincère admirateur de la Société de Jésus et du collége allemand qu'elle dirigeait, fut assez heureux pour améliorer encore la situation de ce collége, et elle demeura en cet état jusqu'à la mort de Pie V.

Mais Grégoire XIII, bien que, dans l'origine, il se montrât assez froidement disposé pour le collége allemand, comme pour les affaires religieuses de l'Allemagne en général, attendu que l'Orient, la Turquie et la Grèce semblaient offrir un champ bien plus brillant à son vaste génie, Grégoire XIII, dis-je, devint son second fondateur. C'est de son pontificat que nous pouvons dater la véritable existence du collége allemand. Ce changement dans les dispositions de Grégoire XIII, changement d'une si haute importance pour l'Eglise, fut l'œuvre du cardinal d'Augsbourg. Othon revenait d'Allemagne à Rome, accompagné du grand Canisius, le restaurateur des sciences dans l'Alle-

magne catholique ; il avait vu de ses propres yeux la triste situation de l'Eglise dans ce pays. Il s'adressa donc directement à Grégoire, lui fit part de ce qu'il avait vu en Allemagne et lui exposa l'indispensable nécessité d'agir à cet égard avec force et résolution. Le cardinal Moronus appuya la démarche d'Othon auprès du pape. L'un et l'autre s'efforcèrent de dissuader le Saint-Père de son projet favori de délivrer la Grèce, attendu que le plan qu'il avait formé contre la Turquie avait déjà échoué par la lâcheté et la perfidie des princes italiens ; ils lui exposèrent combien son zèle serait plus utilement employé en Allemagne, disant que le projet, d'ailleurs louable et bien digne du chef de l'Eglise, d'adoucir les maux de la Grèce, n'offrirait en définitive qu'un bien faible avantage sous le rapport de la civilisation spirituelle et chrétienne, tandis qu'au contraire le salut de l'Eglise dépendait de la situation religieuse de l'Allemagne. Othon termina avec un élan d'enthousiasme vraiment antique : « Le chemin par les Alpes, dit-il, pour aller au secours de l'Allemagne est bien plus facile que celui de la mer Egée pour sauver la Grèce de l'oppression. » Grégoire, surpris de la chaleur qu'Othon avait mise dans ses paroles, lui adressa cette question captieuse : Quel bien pouvait-il sortir d'un pays tel que l'Allemagne, livré sans cesse aux dissensions intestines? « Heureusement, répondit Othon, les Pères de la Société de Jésus sont réunis aujourd'hui en conseil (il s'agissait d'élire le successeur de Borgia). Parmi eux se trouve Canisius, le plus pieux des hommes et celui qui

connaît l'Allemagne mieux que personne. Si tu veux l'écouter, tu sauras bientôt ce qui doit être fait, ce qui peut être entrepris pour le salut de l'Eglise. » Grégoire témoigna beaucoup de considération à Canisius dont il avait déjà appris à estimer le mérite; il le fit appeler sur-le-champ. Canisius ne parut pas sans effroi en présence du pape, par qui il fut accueilli avec une cordialité dont il fut émerveillé et à qui il présenta un tableau fidèle de la situation de l'Allemagne. Il mit dans son discours une hardiesse et une intrépidité, garans incontestables de son zèle apostolique, et en même temps l'éloquence la plus entraînante. Canisius remarqua sagement que cette situation si triste ne pouvait être changée que par l'établissement de séminaires pour le clergé dans le sens des Pères du concile de Trente; mais que pour les rendre aussi utiles qu'ils pouvaient le devenir, il était avant tout nécessaire de faire venir à Rome de jeunes Allemands capables, qui voulussent se consacrer à l'état ecclésiastique, et de les faire élever dans le collége fondé par Jules III, afin que, parés de tous les ornemens de la science et de la morale, ils pussent retourner en Allemagne pour y maintenir la pureté de la foi et y travailler à la fondation d'autres établissemens du même genre. Grégoire répondit au discours plein d'onction de Canisius : « Il est donc juste que j'achève l'édifice dont Jules a posé les fondemens. » En conséquence, après divers entretiens avec les cardinaux Othon et Moronus, et avec Mercurien qui venait d'être nommé général des Jésuites, Grégoire résolut de

compléter la fondation du collége. Il fixa le nombre des élèves à cent, et consacra à leur dotation une somme de dix mille sequins par an, payable en partie par la chambre apostolique, et prise en partie sur certains bénéfices ecclésiastiques ou même sur la fortune particulière du pape. Au mois d'août de la même année 1573, Grégoire, après avoir chargé le célèbre Gaspard Gropper, auditeur de Rote, et le cardinal Delfini, son nonce à Vienne, de donner avis de ses résolutions à tous les princes, et les avoir exhortés à y coopérer, fit rédiger une nouvelle charte de cet acte solennel de fondation (1).

A compter de ce moment, le collége allemand devint la pensée de prédilection de Grégoire. Peu de jours après qu'il eut publié la bulle de confirmation du collége, il le visita pour se convaincre par lui-même de ses progrès. Ce jour fut un des plus heureux pour l'institut. Grégoire, entouré d'un nombreux et brillant cortége de cardinaux et de seigneurs de la ville, fut reçu à la porte du collége par les élèves agenouillés, et conduit directement par eux dans la chapelle. Là Grégoire s'assit, et après s'être entretenu pendant quelque temps avec les professeurs de l'insti-

---

(8) *Bullar. Mag.*, t. II, p. 402. *Bullar. Roman.*, t. IV, p. III, p. 259. Grégoire accorda, dans les années 1574 et 1576, encore quelques priviléges à ce collége. *Bullar. Mag.*, t. II, p. 14, 280, 325, 404. *Bullar. Rom.*, t. IV, p. III, p. 325. Il est nécessaire de consulter ces deux bullaires, car ils se complètent mutuellement, attendu que c'est tantôt l'un et tantôt l'autre qui offre le plus de détails.

tution, il se fit présenter les élèves que, plein d'un saint zèle, il désirait connaître plus particulièrement. Pendant que la troupe des jeunes gens s'approchait dans un silence solennel du Saint-Père et se jetait respectueusement à ses genoux, l'un d'entre eux se leva et prononça, au nom de tous, une harangue courte, mais pleine du sentiment que devait inspirer cet auguste moment, et par laquelle il remercia le pape de l'immense service qu'il avait rendu à la nation allemande, de la bienveillance qu'il témoignait aux élèves et de l'honneur dont il venait de les combler. Grégoire, étonné des nobles paroles du jeune homme, se sentit ému jusqu'aux larmes. La bibliothèque, les dortoirs, le réfectoire et toutes les autres pièces du collége furent examinés avec soin par le Saint-Père. Grégoire trouva l'espace un peu trop resserré pour pouvoir entretenir un nombre suffisant d'élèves. Il leur manquait aussi une maison pour les exercices spirituels. Il chargea sur-le-champ Michel Lauretan, recteur de l'institut, de lui faire un rapport plus détaillé sur tout ce qui était nécessaire pour monter convenablement le collége. Par suite de ce rapport, le collége allemand reçut à peu près la forme qu'il a conservée jusqu'à nos jours.

La prédilection de Grégoire pour cet établissement augmentait de jour en jour. Lauretan, ainsi que les professeurs et les élèves, étaient admis en tout temps auprès de lui, et n'avaient jamais besoin de se faire annoncer, ce qui était sans contredit un privilége fort rare dans un siècle où l'on poussait si loin l'étiquette

de cour. Quand parfois il tombait dans une profonde mélancolie, soit par l'effet de sa grande vieillesse, ou par les soins du gouvernement, son regard s'épanouissait dès qu'on lui parlait de son collége allemand.

Les temps et les circonstances avaient rendu nécessaires divers changemens dans les statuts qu'Ignace avait rédigés pour le collége. Grégoire les fit reviser par Lauretan, et les incorpora dans la nouvelle bulle de confirmation qu'il publia en 1584 (9). Ce réglement, qui s'appliquait également à l'institut que Grégoire avait fondé pour la nation hongroise, sur le modèle du collége allemand, et qu'il soumit tous deux, ainsi que nous le verrons plus bas, aux mêmes lois, ne subit plus de changement et demeura le code par lequel le collége fut régi.

Voici en peu de mots quelles furent les lois fondamentales de cette institution.

Les élèves admis dans le collége devaient être originaires de la Haute-Allemagne, c'est-à-dire de l'Alsace, du Rhin, de la Bavière, de la Souabe, de la Franconie, de la Westphalie, de la Saxe, de la Silésie, de la Prusse, de l'Autriche, du Tyrol ou de la Hongrie. Ils devaient être d'une naissance honorable, sains de corps et avoir atteint l'âge d'environ vingt ans. Les nobles pouvaient toutefois y être reçus à l'âge de

(9) *Bullar. Roman.*, t. IV, p. IX, p. 49. *Cordara*, p. 93-100. Nous n'avons pu nous empêcher de reproduire ce superbe monument dans toute son originalité. Cela nous épargne un commentaire étendu. Voyez aux Pièces justificatives, le n. III.

seize ans. Après un séjour de six mois dans le collége, pendant lequel ils étaient censés avoir eu le temps de réfléchir au grand but et aux devoirs sacrés de l'institut, afin de ne pas se repentir plus tard de leur démarche, ils étaient tenus de prêter le serment (10) de

---

(10) « Ego N. N. filius N. N. diœcesis N. nationis N.
« plenam habens hujus collegii notitiam, legibus et institutionibus ipsius, quas juxta Superiorum interpretationem
« complector, sponte me subjicio, easque pro posse servare
« coram Deo et Vobis promitto. Juro, me velle statum ecclesiasticum amplecti, et ad omnes sacros, etiam presbyteratus, ordines, cum Superioribus visum fuerit, promoveri : cumque iidem mandaverint, me statim in patriam
« reversurum. Juris civilis ac medicinæ studia non professurum, aliamque vitæ rationem, præsertim aulicam, non
« sectaturum : sed continuo, ubi e collegio dimissus fuero,
« in patriam ad juvandas animas remigraturum, etiam ante
« constitutum studiis ordinarium terminum, si ita animarum
« saluti, aut pro collegii commodo Superioribus ejus visum
« fuerit expedire. Collegii autem instituta juxta Superiorum
« interpretationem servaturum, nec a communi vivendi
« ratione discessurum. Insuper juro, quod ubi in patriam e
« collegio discedens remigravero, inde saltem triennio durante a die mei reditus nullo sub quæsito colore discedam,
« in Italiam et multo minus Romam rediturus, nisi de proprii Ordinarii in scriptis et ex causa quadam urgente ibidem expressa licentia impetranda, et ab Eminentissimis
« hujus collegii pro tempore Protectoribus approbanda.
« Insuper spondeo et juro, quod dum in collegio permanebo, et postquam ex eo sive completis sive incompletis
« studiis exiero, ante elapsum triennii terminum sine Apostolicæ Sedis licentia, vel post triennium sine licentia

se consacrer réellement à l'état ecclésiastique, et à leur retour en Allemagne de se livrer exclusivement à cet état et de ne point professer ou enseigner en même temps d'autres sciences, telles que la médecine ou le droit. La piété nécessaire à l'état ecclésiastique, ainsi que l'exercice des vertus spirituelles qu'il exigeait, leur étaient particulièrement recommandés. La manière de vivre était commune pour tous. Personne ne pouvait sortir de l'institut, sans la permission du recteur et sans un motif particulier. La discipline la plus sévère était exercée sur tous les élèves quant à la morale, à la religion et à la science. Le temps des études était limité à dix années dont les trois premières étaient consacrées à la philosophie et aux hautes sciences, les quatre suivantes à la théologie scholastique, et les trois dernières à la théologie morale. Après avoir terminé leurs études, les élèves devaient rester encore trente jours dans le collége, après quoi on leur donnait des habits et de l'argent pour pouvoir retourner en Allemagne. Des jeunes gens qui montraient des talens d'un ordre supérieur pouvaient rester encore quelque

---

« E. E. Cardinalium Protectorum nullam religionem, socie-
« tatem aut congregationem regularem ingrediar, nec in
« earum aliqua professionem emittam. Quod si cum licentia
« prædicta in religionem, societatem, aut congregationem
« aliquam ingressus fuero, spondeo ac juro, in patriam sta-
« tim ad juvandas animas me reversurum. Sic me Deus
« adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia. » Cf. Cordara, p. 174 sq. Cette formule renferme les deux premiers sermens rapportés dans la note 4.

temps à Rome, si le recteur du collége jugeait qu'ils pouvaient lui être utiles. Si l'un d'entre eux désirait entrer dans un ordre, il était libre de le faire, mais seulement en Allemagne. Les places destinées aux élèves ne devaient pas rester vacantes pendant plus d'un an. Les clercs les plus distingués pouvaient, après avoir subi les examens nécessaires, obtenir des dignités académiques, telles que le baccalauréat, la licence et le doctorat. La nomination du recteur et des professeurs, ainsi que toute la direction spirituelle et temporelle de l'institut, étaient confiées à perpétuité aux Pères de la Société de Jésus.

Ce fut ainsi que s'éleva par degrés cet établissement qui, dès son origine, excita l'admiration des Italiens et de toutes les nations catholiques, et devint un sujet de gloire pour les Pères de la Société de Jésus. A eux se rattacha la haute réputation que l'établissement ne tarda pas à acquérir; car ils reconnurent bientôt que la jeunesse allemande possédait amplement de quoi la justifier. De son côté, Grégoire fut récompensé des grands sacrifices qu'il avait faits pour l'institut, par la justice que rendirent au mérite de cet institut les pieux catholiques et les grands dignitaires de l'Eglise d'Allemagne.

Grégoire mourut en 1585. Sa mort causa une vive émotion dans l'Allemagne catholique, qui se sentait animée de la plus sincère reconnaissance pour un si grand pontife. Pour le collége, l'anniversaire de cette mort devint une journée de deuil.

Les papes Grégoire XIV (11), Alexandre VII (12), Clément X (13), accordèrent au collége allemand leur auguste protection. Benoît XIII, ce grand restaurateur de l'ancienne discipline de l'Eglise, était tellement prévenu en sa faveur, à cause de l'ordre admirable qui régnait parmi les élèves, qu'il le présentait comme un modèle, non seulement aux autres colléges, mais encore au clergé tout entier. En voyant ces jeunes gens si moraux et si pleins de talens réunis dans l'église de Saint-Ignace, où Benoît assistait à la solennité, il s'écria : « Puissent tous les ecclésiastiques et tous les élèves des autres colléges prendre exemple de vous ! » Les princes catholiques d'Allemagne luttaient noblement avec les papes pour procurer à cet établissement toutes les distinctions, tous les priviléges possibles. L'empereur Ferdinand II lui accorda, en 1628 (14), celui de conférer des grades académiques donnant tous les avantages de ceux que l'on aurait reçus aux universités de Bologne, de Paris et d'autres villes, en sorte que les jeunes gens qui y seraient promus pussent jouir, dans toute l'étendue du Saint-Empire romain, des droits et priviléges attachés à ces grades.

---

(11) Par des priviléges de l'an 1591. *Bullar. Roman.*, t. V, p. I, p. 274.

(12) Par des priviléges de l'an 1662. *Bullar. Roman.*, t. VI, p. V, p. 303. *Bullar. Mag.*, t. VI, p. 169.

(13) Par des priviléges de l'an 1676. *Bullar. Roman.*, t. VII, p. 308. *Bullar. Mag.*, t. XI, p. 128.

(14) Voyez Cordara, p. 158-160, et l'Appendix, n. IV.

Il s'ensuivit que le collége allemand devint la pépinière des hommes les plus distingués. Presque tous les grands talens que l'Allemagne peut énumérer, soit dans l'Eglise, soit dans l'Etat, y furent formés. Leur grand nombre ne peut manquer d'exciter la surprise, et l'on se sent involontairement saisi d'admiration pour les illustres chefs d'une institution qui a pu faire tant de si grandes et si belles choses. L'ami de la vérité se demande avec raison comment l'Allemagne, ce pays si pieux, dont le caractère se distingue surtout par un profond sentiment de justice et d'équité, que les orages politiques les plus violens n'ont jamais effacé, a pu s'oublier un moment au point de se laisser entraîner par les illusions de son siècle, et je ne dis pas de méconnaître les services que cet institut lui a rendus, mais de les dédaigner et de les regarder avec froideur.

Nous venons maintenant de tracer en peu de mots l'histoire d'un établissement qui est devenu le modèle de tous les autres instituts ecclésiastiques que nous appelons séminaires.

Retournons à présent sur nos pas et reprenons le fil de notre récit, afin de voir quel a été le développement des séminaires en d'autres lieux.

Singulière et remarquable coïncidence d'événemens! L'institut d'Ignace acquit une importance semblable, mais plus grande encore que celui d'Augustin, dont il n'était qu'une imitation sagement appropriée aux besoins des temps. Mais Augustin fut beaucoup plus heureux qu'Ignace. Il put voir les résultats de son

institut, tandis qu'Ignace, au milieu du travail de l'enfantement, fut enlevé par la Providence à qui il dut abandonner le soin d'accomplir ses saintes intentions. Peut-être est-ce à une des causes auxquelles il faille attribuer le brillant succès qui couronna son œuvre. La main de la Providence sut lui donner cette perfection et cette extension qu'il n'aurait peut-être pas obtenues, pendant la vie d'Ignace, au milieu de l'agitation des mauvaises passions.

Il n'y avait partout qu'une voix sur l'excellence du plan de l'institut de saint Ignace. L'Eglise était convaincue de sa nécessité. Les évêques les plus pieux et les plus savans se prononçaient hautement en sa faveur. Il n'avait besoin que d'une protection plus puissante pour être généralement adopté dans l'Eglise. Il la trouva dans le cardinal Polus et dans les Pères du concile de Trente. Polus, l'un des hommes d'état les plus illustres et les plus éclairés de son temps, l'intime ami et l'admirateur de saint Ignace et de sa société, ayant rédigé, en 1556, un projet de réforme pour l'Eglise d'Angleterre sa patrie, y avait introduit un plan pour l'établissement de séminaires ecclésiastiques, exactement semblable à celui du collége allemand (15). D'après la liaison intime qui existait entre Polus et Ignace et la vive sympathie que le premier témoignait

(15) Decret. XI, apud Labbe et Cossart. Collect. Concil., t. XIV, p. 1753-1755. Dav. Wilkins Concilia M. Britanniæ, t. IV, p. 135; Londini 1757, in-f°; et chez Le Plat, Monumenta Concilii Tridentini inedita, t. IV, p. 594-596; Lovanii 1784, in-4°. Voyez aussi l'Appendix, n. V.

pour les travaux de l'autre, on peut conclure avec vraisemblance que le projet de Polus est sorti de la plume d'Ignace. D'ailleurs Polus s'était adressé, dès l'année 1555, par une lettre aux évêques de Cambrai et de Tournai (16), pour les exhorter à former dans leurs diocèses des séminaires d'après le plan de saint Ignace. Il leur offrit à cet effet de leur envoyer quelques membres capables et actifs de la Société de Jésus, petite encore, mais déjà éprouvée. Polus voyait bien que les malheurs qui menaçaient l'Eglise ne pouvaient être conjurés que par l'établissement de séminaires ; car ce n'est que par leur moyen que l'on peut se procurer un clergé bien discipliné, instruit et pénétré de l'esprit de l'Eglise. La proposition de Polus fut adoptée avec de légères modifications par les Pères du concile de Trente, qui lui donnèrent quelque extension (17). Ce fut encore un des amis les plus chands de saint Ignace, saint-Charles Borromée, qui enflamma l'enthousiasme des Pères du concile pour l'érection des séminaires. Charles, qui n'était pas encore lié avec le cardinal Polus, avait observé à Rome les grands progrès que les jeunes allemands faisaient dans le séminaire si admirablement dirigé par les Pères de

---

(16) Epist. 58. Oper., t. V, p. 116; Brixiæ 1757, in-4°. Cf. Epist. LIX, l. c., p. 117-119. S. Ignatii Epist., lib. I, epist. XVII ; lib. IV, epist. XVI et XXIX, p. 282, 522, 552, ed. cit.

(17) Sessio XXIII de Ref., c. XVIII, apud Labbe, t. XIV, p. 870-873. Voyez Appendix, n. VI, d'après Harzheim Concilia Germaniæ, t. VI, p. 894 sq.

la Société de Jésus. Le décret pour l'établissement des séminaires fut rendu dans l'avant-dernière session, en 1563. Quoique porté sous la rubrique des réglemens disciplinaires, il n'en acquit pas moins généralement force de loi.

Peu de temps après la vingt-huitième session du concile, le pieux évêque d'Avesa, Baudouin de Barga (18), remit un avis théologique sur le décret de réforme de cette session, dans lequel il s'exprima avec une grande franchise sur la nécessité des séminaires et exhorta les évêques à travailler par tous les moyens possibles à un si noble but. Sa sage prévoyance s'appliquait surtout à augmenter et à assurer les fonds des séminaires, et le moyen le plus convenable lui paraissait être de leur accorder plusieurs bénéfices dans les villes et dans les campagnes.

Encouragés par l'exemple de Baudouin, les Pères assemblés à Trente adressèrent, le 23 juillet 1563, au pape Pie IV, une lettre dans laquelle ils insistèrent de nouveau sur la nécessité de la prompte exécution du décret des séminaires, et supplièrent le pape d'y veiller avec toute l'autorité qui appartenait au Saint-Siége. Charles Borromée se chargea d'être auprès de Pie l'interprète de leurs désirs; ce fut lui qui remit au pontife la lettre de Trente (19). Pie, touché de la

---

(18) Apud Martene et Durand Amplissima Collectio Veter. Scriptor. et Monumentorum, t. VIII, p. 1350; Parisiis 1733, in-f°.

(19) Cette lettre se trouve dans les œuvres de Jules Po-

noble sympathie que les évêques montraient pour l'amélioration du clergé, profita de la première occasion qui se présenta pour récompenser dignement leur zèle. Ce fut le 18 août 1563, au moment où Pie célébrait le service anniversaire de son prédécesseur Paul IV. Aussitôt que la cérémonie fut terminée, il rassembla les cardinaux et les consulta sans délai sur la demande des Pères du concile de Trente, qui lui avait été remise par Charles Borromée. Le pape et les cardinaux décidèrent unanimement que des séminaires devaient être établis dans tous les diocèses de l'Eglise; et afin de donner l'exemple, ils ordonnèrent qu'il en serait sur-le-champ fondé un à Rome, dans le sens du décret du concile. Pie consacra à la construction du bâtiment et à la dotation de l'institut une somme de 6000 scudi par an, prise sur les fonds de la chambre apostolique, et nomma une commission de quatre cardinaux, au nombre desquels se trouva Charles Borromée, pour veiller à l'exécution de ce décret (20). Pie, dans le discours plein d'onction

---

giani, *ex edit. Lagomarsinii*, t. III, p. 388. Voyez la note 20.

(20) « Alli 18 Agosto 1563, il Papa diede parte a' Cardinali del decreto fatto dal concilio nell' antecedente mese sopra l'erezione de' Seminarii, con occasione, che in detto giorni erano andati a S. Pietro per celebrare l'essequie anniversarie di papa Paolo IV. Dopo le quali essequie essendosi li cardinali congregati per intervenire alla cerimonia d'aprir la bocca al cardinale Luigi d'Este, che di poco era venuto da Ferrara a Roma per pigliar il cappello cardinalizio,

qu'il prononça le 30 décembre 1563, pour déclarer la clôture du concile de Trente, s'exprime de la manière la plus positive sur le décret des Pères au sujet des séminaires, et se vante de l'avoir exécuté à Rome et à Bologne, c'est-à-dire dans les deux villes qui de tout temps avaient été le siége d'écoles théologiques; mais, en parlant de Rome, il n'a pu vouloir entendre par là que l'érection du séminaire romain (21). Dans

---

e non essendosi potuto fare tale cerimonia in detto giorno per accidente occorso, il papa si servì di tale congiuntura per dar parte a' cardinali, già congregati, di tal decreto, e mostrare il suo desiderio di porlo in esecuzione, e disse di assegnar per tal' opera sei mila scudi d'entrata l'anno, la qual somma disse, che havrebbe fatto sborsare dalla camera apostolica, sintantochè tal denaro fosse provisto nel modo, che ordina il concilio, e deputò una congregazione di quattro cardinali, oltre al cardinale di Carpi, decano del sacro Collegio, che pensassero al luogo dell' abitazione, a' ministri e maestri, etc. I cardinali furono Giacomo Savello, Marc' Antonio Amulio, Carlo Borromeo, Vitelloto Vitelli. » Ce récit se trouve dans une histoire manuscrite du séminaire romain, qui se conserve dans les archives de cet institut, et d'où le jésuite Jérôme Lagomarsini l'a tirée pour l'insérer dans *Julii Pogiani, Sunensis, epistolæ et orationes, olim collectæ ab Ant. Mar. Gratiano, nunc ab Hieron. Lagomarsinio S. J. adnotationibus illustratæ ac primum editæ*; Romæ 1754-1758, 4 vol. in-4°. Notre passage se trouve au tome III, p. 388. Cet ouvrage est fort important pour l'époque du concile de Trente. Nous aurons souvent occasion de le citer.

(21) « Placet etiam nobis, quod a Tridentino concilio

la séance consistoriale tenue le 14 avril 1564, au Vatican, dans la cour de Constantin, Pie revient encore sur ce sujet et expose sans réserve aux cardinaux la nécessité de ne pas tarder plus long-temps à exécuter le décret de Trente sur les séminaires. L'érection du séminaire de Rome, qui a été connue d'après cela plus particulièrement sous le nom de séminaire romain, fut encore une fois résolue (22). Dans la séance du 28 juillet 1564, tenue dans l'église de Saint-Marc, et à laquelle presque tous les cardinaux assistèrent, Pie décida, avec l'approbation des cardinaux présens, que la direction du séminaire serait confiée aux Pères de la Société de Jésus (23). Il prit en même temps à bail pour mille scudi par an le palais de la famille de Colonna, situé dans les environs des saints Apô-

divinitus decretum est, ut Romæ ac Bononiæ seminaria instituantur ecclesiasticæ disciplinæ; ubi alantur et iis moribus atque artibus informentur pueri, ut inde soboles existat et copia bonorum ecclesiæ ministrorum.» Ce discours est imprimé chez Lagomarsini, l. c., p. 381-392. Ce passage se trouve p. 387.

(22) Die veneris 14 aprilis 1564, apud S. Petrum in palatio apostolico in aula Constantini fuit consistorium, in quo sanctissimus dominus verba fecit de seminariis, a Tridentino concilio decretis, eorum institutionem haud amplius differendam, et urbem hanc cæteris exemplo esse debere, et ita hortatus est cardinales, super ea re deputatos, ut tam bonum opus facere maturarent, seque, quantum illi æquum judicassent, in eam rem tributurum. (Tiré des *Acta Consistorialia*, transmises par Lagomarsini, l. c., p. 389.)

(23) Apud Lagomarsinium, l. c., p. 389.

tres, pour y loger le séminaire. Mais cet institut ne s'ouvrit qu'au mois de février de l'année suivante. Dans l'intervalle, le célèbre cardinal Antoine Amulius eut la douce satisfaction d'avoir pu devancer, dans son diocèse de Rieti, la lenteur romaine; car à peine le décret du concile eut-il été rendu, que ce prélat ouvrit un séminaire pour vingt-six jeunes gens, qu'il dota avec une générosité et une magnanimité exemplaires, la ville de Rieti n'y ayant contribué que pour la modique somme de mille scudi (24). Cette ville a donc eu la gloire d'avoir fondé le premier séminaire en vertu du décret du concile de Trente.

Le célèbre Jésuite Jean-Baptiste Perusio fut le premier recteur du séminaire romain.

Cet établissement couronna aussi les nobles efforts des Jésuites et immortalisa les services qu'ils rendirent à l'Eglise. Quatre des plus saints papes et plus de quatre-vingts cardinaux des plus dignes et des plus dis-

---

(24) « Hoc unum etiam non tacebo, quod, cum decretum fuerit in sancta synodo sess. XXIII, c. XVIII; ut in civitatibus erigeretur seminarium, illustrissimus cardinalis meus M. Antonius Amulius primus fuit inter episcopos, qui illud erexit, et ascivit in illud pueros XXVI, juxta tenuitatem sumptus. Reatina enim civitas vix ad mille aureos accedit. Itaque desidero, ut dominatio vestra illustrissima, cum rescribet domino meo, illi hac de re congratuletur. Certe laude dignus est, qui tam sanctum opus magno desiderio flagrantique voluntate inchoavit, et Dei gratia perfecit. » (*Lettre de J.-F. Lombard au cardinal Hosius, évêque de Warmie, du 24 juillet* 1564; se trouve chez Lagomarsini, l. c., p. 389.)

tingués, plusieurs centaines d'archevêques, d'évêques et autres ecclésiastiques, sont sortis de son sein; la meilleure de toutes les preuves de l'excellence de son institution.

Pie IV se montra toujours disposé à prendre les séminaires sous sa protection et à venger l'innocence calomniée de ceux qui les dirigeaient.

Daniel, archevêque de Mayence, ainsi que le grand Othon, cardinal archevêque d'Augsbourg, furent les premiers princes allemands de l'Eglise qui surent bien apprécier le mérite des Jésuites sous le rapport des instituts d'éducation ecclésiastique de l'Allemagne. Le dernier les avait appelés dans son diocèse pour leur confier la direction des études de la jeunesse chrétienne, et surtout de la partie d'entre elle *qui se* destinait à l'état ecclésiastique, et dès l'an 1562 il leur avait donné un collége pour y établir provisoirement un séminaire. Cette circonstance suffit pour l'exposer, ainsi que son pieux collaborateur, aux plus indignes calomnies. Il s'adressa donc au pape, qui, dans une lettre du 30 décembre 1564 (25), lui témoi-

(25) « Non sine magna admiratione cognovimus, libellos quosdam, maledictorum, probrorum et contumeliarum plenos, nuper disseminatos per Germaniam fuisse, ad odium infamiamque conflandam universo ordini societatis Jesu, et quibusdam ex ea præcipue, qui sunt cæteris notiores. Sane id moleste tulimus. Intelleximus enim, id antiqui hostis instinctu actum fuisse, ut quoniam ab ejus societatis collegiis quæ sunt in Germania et aliis provinciis, magna et multiplex his miseriis temporibus ad ecclesiam Dei utilitas perve-

gna toute sa satisfaction de la confiance qu'il avait accordée aux Jésuites, réprima avec justice les infâmes calomnies des malveillans, et l'exhorta à poursuivre avec courage la voie dans laquelle il était entré pour le salut de l'Eglise et de l'Etat. Encouragé par cette lettre, Daniel érigea à Mayence un séminaire spécialement destiné au clergé, auquel, en mémoire des immortels services de saint Boniface, il donna le nom de ce saint, et qu'il plaça sous la direction des Jésuites, comme étant ceux qui devaient maintenir l'œuvre de saint Boniface (26).

---

nit, eorum bona opera per malevolorum hominum obtrectationes et calumnias impediantur......................
Quia igitur obtrectatorum calumniæ in tam gravi injuria hoc saltem attulerunt commodi, ut, quanto illi magis hujus collegii et societatis universæ famam atque existimationem lædere voluerunt, tanto magis ipsius collegii et societatis innocentia, et vitæ et morum honestas patefacta sit, nostraque et fratrum nostrorum de ejus societatis piis et laudabilibus institutis non confirmata modo, sed aucta etiam opinio, ad officium nostrum pertinere duximus, his litteris veritati et innocentiæ testimonium impertire. Proinde fraternitatem tuam hortamur, ut collegium societatis ejusdem, quod in civitate tua metropolitica est, tanto posthac studiosius tuere, quanto injustius et impudentius istos obtrectatores de ea societate detrahere conatos fuisse reperimus : ipsumque collegium omni favore et benignitate, sicut adhuc fecisti, prosequi, atque, ut quamplurimum Dei honori et animarum saluti inservire possit, adjuvare perseveres. » (Reproduit par Lagomarsini, t. II, p. 164; et t. III, p. 390 sq.)

(26) Nic. Serrarii S. J. Rerum Moguntiacar., lib. I, c.

Pie V, digne successeur de Pie IV et l'un des plus saints pontifes qui aient occupé le siége de saint Pierre, dirigea toute son attention vers le rétablissement de l'éclat de l'Eglise. Plusieurs lettres qu'il écrivit pendant son court pontificat de six ans, en sont des preuves évidentes. Dans sa noble et magnifique épître adressée à Christophe Roxas Sandoval, évêque de Cordoue (27), il trace avec une douleur

---

xxxii. De Seminario S. Bonifacii, t. I, p. 92; ed. Chr. Joannis; Francof. a. M. 1722, in-f°; ibique in vita Danielis, lib. V, cap. x, p. 875 sq.

(27) « Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Posteaquam, ita providente Deo, apostolicæ servitutis officium indignis humeris nostris impositum est, non sine acerbissimo animi dolore gemituque, miserabilem ac flebilem Christianæ Reipublicæ statum attente considerantes, eos omnes excitare, commovere et exstimulare cogimur, quos Deus in partem sollicitudinis sub nostra vigilia ad Ecclesiæ suæ sanctæ regimen convocavit; ut nobiscum omnes in hanc curam incumbant, et ad tam grave hoc magnumque onus sustinendum adjuvent, atque corroborent infirmitatem nostram: ut, dum caput membrorum et membra capitis mutuis fulciuntur auxiliis, Ecclesia Dei, quæ tam afflicta ac deformata reperitur, recreata tandem erigatur, et erecta rite conformetur; atque in tot tantisque calamitatibus non solum a domesticis, sed ab externis etiam inimicis defendere se tutarique possit. Non ignorat Fraternitas tua, quam longe lateque sese perniciosæ diffuderint hæreses: neque te fugit, quam certam et efficacem hujusmodi malo ad perdendas dominicas oves occasionem dederit pastorum negligentia, et quam magnam vim adhunc morbum augendum habeant

vraiment apostolique un tableau fidèle de la décadence de l'Eglise, et ne trouve de salut pour elle que

---

corrupti ac depravati ecclesiasticorum hominum mores. Jam vero perspicere potuisti, quam imminutus inter laicos sit cultus pietatis, quam aucta licentia simul et impudentia. At plane intelligis, Frater, quantopere sint nobis pertimescenda iræ divinæ flagella, ob nostra populique Christiani peccata nobis intenta. Ad has igitur, quibus afflicta laborat Ecclesia, tot tantasque plagas utcumque sanandas, et ad iram Dei aliquo modo avertendam atque placandam; unicum vobis remedium superest, diligens videlicet sacrosancti OEcumenici Concilii Tridentini decretorum custodia ac fidelis observatio. Itaque pro eo, quanti facis Omnipotentis Dei cultum, Fraternitatem tuam admonemus ac rogamus, ut ejus, quam sustines personæ memor et officii, omnia, quæ in ipsa Synodo tam pio, prudenti ac maturo judicio Deo favente constituta ac sancita sunt, deinde sacrosanctæ hujus Apostolicæ Sedis autoritate et decreto comprobata, et, ut per universum Christianum orbem conservarentur, in ipsumque inducerentur, promulgata ac mandata fuerunt, plene præstare et exequi omnino procures. Et vero quoniam sacri Præsules subditis suis ad recte vivendum exemplar esse debent, sæcularesque homines mores suos ad sacerdotum vitam et exemplum instituere et conformare consueverunt; da operam, Frater, atque effice diligenter, ut Ecclesiæ tuæ Clerum populumque universum cum salutaribus monitis ac præceptis, tum etiam virtutum exemplis et charitatis consiliis et officiis, ad colenda pietatis studia excites et impellas; cavens in primis, ne in te quidquam offendatur, quod animabus tibi commissis peccandi occasionem præbere possit, aut malum exemplum: curabisque diligenter, opportune et importune, ut clerici, qui minus honeste vivunt, admoniti

dans un ferme et saint attachement aux décrets du concile de Trente. Le rétablissement de l'ancienne discipline de l'Eglise, l'amélioration de la conduite morale des prêtres et la restauration de la science chez le clergé, forment les principaux sujets de cette épître pleine d'onction. Les séminaires, qu'il exhorte les évêques à établir le plus promptement *possible*, lui paraissent être le seul moyen de changer d'une manière efficace et durable la triste situation de l'Eglise. Pour terminer, il demande à l'évêque de lui envoyer la liste des ecclésiastiques de son diocèse qui se distinguent par leur piété, par la pureté de leur conduite et par leurs progrès dans les sciences, afin qu'ils puissent être pris immédiatement sous la protection du Saint-Siége et parvenir aux hautes *dignités* de l'Eglise.

Christophe se trouvait précisément à Tolède, assemblé en concile avec les évêques d'Osma, de Palencia, de Ségovie et de Siguenza, quand la lettre du pape lui parvint en 1565. Il présidait la réunion dans laquelle il s'était déjà prononcé avec franchise sur les maux de l'Eglise, et avait pris les mesures les plus sages

---

corrigantur; eos argue, obsecra, increpa, ut probe vitam instituant; ac, si opus fuerit, Ecclesiasticæ disciplinæ severitatem in eos exerce. Clericorum vero collegium, quod proborum sacerdotum seminarium ac fundamentum esse debet, ex salutari ejusdem Concilii decreto, ut quamprimum erigatur, enitere, erectumque omni ope et officio prosequere. » (Epistolar., lib. I, ep. 1, p. 2 sq.; ed. Goubau; Antverpiæ 1640, in-4°.)

pour y remédier, entre autres, la résolution de fonder des séminaires (28). A la clôture du concile, il adressa à Pie une lettre (29), dans laquelle il lui dépei-

(28) Actio III de Reformatione, cap. XXVII, apud Aguirre Concilia Hispaniæ, t. V, p. 406, edit. Catalani; Romæ 1746, in-fol.

(29) « Beatissime Pater, jam accepimus litteras, quas beatitudo tua ad nos inscribi constituit, quibus opportune satis tanquam clementissimus parens ostendisti, quanta tuum animum tenet anxietas ob calamitates et ærumnas, quas istis miserrimis temporibus et fert et patitur Ecclesia; quibus sanandis et reficiendis remedia applicas propria et necessaria. Merito nos, tuæ beatitudinis indigni filii, ingentes Deo agimus gratias, qui his calamitosis temporibus te pastorem pervigilem ac patrem piissimum divina sua providentia creavit, eundemque omnes obsecramus obnoxie, ut te diutissime incolumem servare dignetur. Ii, beatissime Pater, quibus apud nos nullum reformationis erat desiderium, quique ad libitum turpem degere vitam exoptabant, hac una spe fulciebantur, Sacrum Tridentinum Concilium non exacte servandum fore, atque a Sede Apostolica se ex his legibus solutionem adepturos sperabant. At res ita se habet, ut ipse P. S. refers, ut ad propellenda scandala et abusus exstirpandos nullum aliud efficacius remedium valeat inveniri, quam solertem adhibere diligentiam, ut Sacræ Tridentinæ Synodi statuta et sanctiones plena observantia custodiantur. Hoc clarius luce apparet in civitatibus et populis, in quibus vigilanter vel tantillo rigore dictum Concilium observatum est; expediretque, ut omnes ferventiore conatu invigilaremus enitentes, ut de confessariis rigide fieret periculum, et ut conjicio, res magni momenti esset, ut sanctitas tua nobis omnibus hoc idem commendaret; sed

gnait sous les couleurs les plus vives la malheureuse situation de l'Eglise d'Espagne, et lui fit part des af-

---

potissimus omnium existit fructus, parochos ac dignitate condecoratos clericos, ut in suis resideant ecclesiis, constrictos esse. Ad hæc, ut choro sacris precibus, horariis concinendis assistant, multum operæ impenditur. Cum autem hactenus canonici tot legibus essent soluti, totque privilegiis gauderent, Prælatis eos cohibere minime licebat: itaque, turpem atque inhonestam vitam degentes, publice domesticas concubinas alebant. Sed divino beneficio, postquam provincialem Synodum celebravimus, templorum mundities et puritas instaurari cœpit. Curavimus enim, ut Sacerdotum filii domo ejicerentur juxta quandam sanctionem hujus provincialis Synodi, quæ proxime elapsis diebus Toleti celebrata fuit. Quod decretum indigne ferentes aliqui ex ecclesiastico senatu, impudenti quadam audacia ad tuam Sanctitatem confugientes, te P. B. appellaverunt. Magna tamen nos tenet spes, ipsis id refugii, quod appetunt, apud istam Apostolicam Sedem defuturum omnino; et in aliis, in quibus ambiunt favorem ad laxe lauteque vivendum in dispendium totius gregis Christi, o Beatissime Pater (non ambiens jurisdictionem loquor), nihil quidquam ita commodum canonicis, quam ut nullis prorsus immunitatibus aut privilegiis eos gaudere permittas. Possem et alia multa referre, quæ ob ejusdem Concilii decreta in meliorem frugem restituta sunt, ea tamen, ne tuam Sanctitatem prolixius referendo defatigem, sciens prætermitto. Merito quidem, Beatissime Pater, nos tua Sanctitas hortatur, ut sedulo Seminarium instituamus, quoniam ex eo magnos proventus speramus. Hic in nostra provincia diebus elapsis sedulo quæsivimus, quam viam commode possemus inire, ut pueri ali atque institui possent. Sed quia modus erigendi et creandi desti-

faires qui s'étaient traitées au concile, ainsi que des mesures qu'il avait prises pour satisfaire au vœu que le

---

natus per sacrum Concilium pendebat a contributione omnium ordinum et hospitalium, inter quos multi indigent et pene inedia deficiunt, apparuere statim complura impedimenta; via tamen expeditissima, quæ sese obtulit, ea fuit, ut Sanctitas tua simplicia beneficia ac patrimoniales portiones ad prædictum Seminarium destinari jubeat, atque ita minimo negotio commodo fiet. Nobis enim hæc via maxime apta visa est earum omnium, quæ poterant inveniri. Aliqui jam aguntur anni, postquam intellexi, quanti emolumenti Seminarium hoc esse posset, idque in hac civitate Cordubensi ex clericis jam adultis erexi, necessarios sumptus suppeditans, ibique ipsis theologiæ responsa narrantur, virtutisque solide instituuntur operibus, orationi vacant, nec non iis in exercitiis, quibus eos instructos esse docet, quibus, postquam suum peregerint cursum animarum, salutis cura ac populorum administratio committenda est: his beneficia, vicarias, rectoratusque defero, hinc homines evadunt, quos divini honoris atque cultus cura vehementer tangat, tantumque operæ nobis in Dei obsequio præstant, vera loquor, P. S., ut eorum quilibet nostras vicarias vices fidissime gerat. Optarem, P. B., ut cæteri præsules simile collegium erigerent huic nostro, nec proinde mihi est in votis, ut seminarium, quod Sacra Synodo jussi sumus, prætermittatur. Aliud item memoria dignum hic Clerici aggrediuntur negotium; nam sacro adventus dominici ei quadragesimali tempore oppida finitima confessionibus audiendis ut in dispersionem adire consuescunt: maxima denique commoda experimur ex hoc collegio dimanare. Quare utilissimam rem existimamus fore, si ubicumque seminarium fuerit institutum, simul eidem jungatur X viri jam sacerdotes, qui orationi, pietatis

pape avait exprimé dans sa lettre. Christophe*, dans cet écrit, déplore avec des larmes amères la hon-

---

operibus, sacrorumque sacramentorum administrationi sedulo navent operam, nam, si in similes evasuri sunt viros a pueris, qui prima grammatices ediscunt rudimenta, donec trigesimum attingant annum, exspectandi sunt ibi necesse erit decem et septem aut eo amplius in seminario detineantur; ut tuæ Sanctitati perspectum esse credo. Maxima egestas, qua Christi Ecclesia laborat, talium Sacerdotum est. Experimur enim, terram, quæ sacerdotum virtute clerum sortita est, incolas etiam virtute præditos in lucem emittere. Ne grave fastidium Sanctitati tuæ ingeram, maxima commoda, quæ hi clerici peperunt nostratibus, tacite prætermittere consilium est. Per te jubemur, B. P., ut ad tuam Sanctitatem catalogum transmittamus eorum Sacerdotum, qui, catholicæ adhærentes doctrinæ, honestatem *eruditionem*que morum integritate conjungunt, quique idonei sint, ut Deo optimo maximo atque istæ apostolicæ Sedi dignum obsequium præstent, quo quidem nuntio mirifice in Domino sumus animo refecti. Erant enim hactenus boni viri non solum oblivioni traditi, sed etiam contumeliis ac variis injuriis affecti, et bene gestum secum esse censebant, si vel primatim in suis tuguriis pauperem et honestam vitam traducere per improbos licuisset. Nunc vero justi hac sola recordatione, quam eorum deinceps se habituram spondet tua Beatitudo, veluti sibi ipsis restituti, caput erigentes majores in divino obsequio concipiunt vires. Quodsi B. P. sic animum adjiciens nobis auxiliares porrigis manus, in sublime virtus erigetur honorum opera, uberrimus sanctimoniæ fructus producent, improbique contabescent et dentibus suis frement. Sortiti sumus in hac nostra diœcesi divino beneficio duo collegia Societatis Jesu, quorum opera uti-

teuse démoralisation du clergé, et fait connaître son avis, d'après lequel le seul moyen d'y porter remède est de fonder des séminaires qu'il regarde comme des pépinières, non seulement d'instruction, mais encore

---

mur; ipsi tamen ex nimia caritate, qua pollent, libenter nobis suam ipsam præstant, quos in maximam Ecclesiæ utilitatem et episcoporum juvamen his nostris temporibus divina providentia suscitavit. Sunt et aliorum cœnobiorum patres et vitæ sanctimonia et eximia litteratura, qui eadem in re nobis favent. Sunt præterea apud nos haud dissimiles antiquis patribus, qui exemplo et oratione multum nos juvant. Ad hæc nostra diœcesis non parva ministrorum fovetur copia, habemus non paucos coadjutores, qui nullo alio sibi privato commodo proposito præter divinum honorem nobis suis piis laboribus opitulantur, per totius nostri districtus oppida dispersi sacris confessionibus audiendis concionibusque piis ad populum habendis, quorum catalogum hic ad te, B. P., mittimus simul cum his litteris, unde cui rei ad divinum obsequium eorum unusquisque idoneus sit tuæ Sanctitati pro comperto erit, sed inter alia hoc nobis maximopere visum est, ut causæ, quæ ad istam Apostolicam Sedem vel ad nuntium, qui in his regionibus tuas vicarias sustinet vices, deferantur, hominibus laude dignis, et qui suum munus fide solent obire, committantur, hos habebit Sanctitas tua in hoc catalogo inscriptos, qui licet canonici non sint, nec amplis dignitatibus constituti (ut jus exigere videtur), tuæ tamen Beatitudinis auctoritate, ut in melius eat, facile poterit dispensari. Vale Beatissime Pater. »

Cette lettre de l'évêque ne se trouve ni chez Aguirre, ni dans les autres recueils des conciles; j'ai eu le bonheur de la trouver à Paris, dans une correspondance inédite du cardinal de Lorraine. (MS. Lat., n° 3382 de la Bibl. du roi.)

de piété et de bonnes mœurs. C'est pourquoi il exprime aussi le souhait que tous les évêques puissent le plus tôt possible en fonder dans leurs diocèses. « Car ce sera, dit-il, seulement quand le clergé aura « repris son ancienne dignité, son ancienne renommée « de morale, de piété et de science, ce qui, de même « qu'aux siècles primitifs de l'Eglise, ne pourra avoir « lieu que quand il aura été élevé, dès sa plus tendre « jeunesse, sous la direction de maîtres sages et pieux « et sous l'inspection constante de l'évêque, ce sera « alors seulement que le Christianisme parviendra à « sa plus haute perfection et deviendra le salut des « Etats. » Christophe parle ensuite, avec les éloges qu'ils méritent, des travaux des Jésuites à Cordoue, et des secours qu'ils lui ont accordés pour l'*érection* du séminaire dont il leur avait confié la *direction*. *Il* finit par dire qu'il joint à sa lettre la liste des dignes prêtres qui ont des droits particuliers à la bienveillance de Sa Sainteté.

Pie dut naturellement être saisi d'une *sainte* douleur à l'aspect de la négligence de ces prélats qui préféraient dépenser, libres de tous soucis, leurs vastes revenus, plutôt que de s'occuper de l'extension de la religion ou de l'amélioration des écoles ecclésiastiques. Dans le nombre de ces prêtres négligens et peu dignes des soins généreux du Saint-Siége, il paraît que l'on doit compter l'évêque de Gubbio; les lettres de Pie en font foi (30). Après avoir inculqué à cet évêque la

(30) Lib. III, ep. XXVII, p. 193 sq.

nécessité d'obéir aux décrets du concile de Trente, et notamment le devoir sacré d'ériger un séminaire dans son diocèse, il continue en ces termes : « D'après « cela, je ne puis assez m'étonner que tu aies pu, « ainsi que je l'ai appris par des avis dignes de foi, « négliger jusqu'à présent l'établissement d'un sémi- « naire dans ton diocèse. Je déplore du fond de mon « cœur que ceux qui devraient donner un bon exemple « aux autres se montrent si tardifs et si négligens à « l'égard d'une mesure d'une si haute utilité pour l'E- « glise. Je te somme en conséquence de te rappeler « tes grands devoirs, de bien peser l'avantage qui « résulte pour l'Eglise des séminaires, et de ne pas « retarder plus long-temps l'exécution de ce décret, « ce qui aurait dû être fait depuis long-temps. Garde- « toi surtout qu'aucune jouissance terrestre ne t'em- « pêche de remplir les devoirs imposés à un bon et « vertueux pasteur; et rappelle-toi plutôt que, de « même qu'en entrant dans le monde nous n'avons « rien apporté avec nous, nous ne devons aussi « rien emporter en le quittant que nos bonnes ou « mauvaises actions. Songe enfin que les biens de « l'Eglise ne t'ont point été donnés comme ta pro- « priété, mais qu'ils t'ont été confiés pour les em- « ployer à des œuvres pieuses et agréables à Dieu, et « que toi, ainsi que moi, nous devons un jour rendre « compte devant le tribunal du Très-Haut du bon ou « mauvais usage que nous en aurons fait. Du reste, je « suis convaincu que, encouragé par notre fraternelle « invitation, tu remplaceras à l'avenir ton ancienne

« négligence par un zèle d'autant plus ardent pour
« l'érection de ton séminaire diocésain. Mais, si,
« malgré cela, tu tardais encore, mon devoir me
« mettrait dans la pénible nécessité de recourir à ton
« égard, et à celui des autres vénérables évêques qui
« pourraient être coupables de la même inexactitude,
« à des moyens qui peut-être ne vous seraient point
« agréables, tandis qu'ils me paraîtraient malheureu-
« sement indispensables à moi, aux soins de qui est
« remise la haute surveillance de toutes les églises de
« la chrétienté. En attendant, je te conjure encore
« une fois, en Jésus-Christ notre Seigneur, de rendre
« inutile de ma part une semblable mesure, ce que tu
« feras en remplissant promptement ta promesse. »

En écrivant au chapitre de la cathédrale d'Evora, *en* Portugal (31), Pie blâme, avec non moins de force, le peu de dispositions que montraient les chanoines à seconder l'archevêque dans l'érection d'un séminaire diocésain. « Ne faut-il pas s'étonner, leur dit-il, de ce
« que vous refusez de contribuer à l'établissement des
« séminaires pour satisfaire vos goûts sensuels? Si vous
« préférez cette satisfaction, vous devez préférer aussi
« de renoncer à la sainte et ecclésiastique institution
« pour l'éducation de la jeunesse que le concile de
« Trente a ordonnée; vous voyez sans doute avec plai-
« sir que vos prêtres et tout votre clergé soient igno-
« rans et grossiers. En attendant, aucun d'entre vous
« ne pourra nier qu'il n'y a rien de plus honteux pour

(31) Lib. III, ep. xxx, p. 201.

« l'état ecclésiastique. » Pie les exhorte ensuite à prêter tous les secours possibles à l'archevêque pour hâter la construction et la dotation du séminaire.

Rien ne prouve mieux le saint zèle de Pie pour l'érection des séminaires que la correspondance qu'il chargea la Congrégation des cardinaux interprètes du concile de Trente de tenir à cet égard. Elle nous a été transmise par l'illustre jésuite Jérôme Lagomarsini dans son édition des œuvres du célèbre Jules Poggiano, qui tint la plume pendant les années 1565 à 1568, en qualité de secrétaire de cette congrégation.

Nous trouvons les plus nobles témoignages du zèle apostolique de Pie pour les séminaires dans ses lettres à l'infant cardinal d'Espagne, archevêque de Braga(32), aux archevêques de Bénevent (33), de Naples (34), de Reggio (35), de Salerne (36), de Trani (37) et de Turin (38), ainsi qu'aux évêques de Bergame (39), de Casal (40), de Catanzaro (41), de Come (42),

---

(32) Epist. CXCVIII, CCLXVIII, CCCXVI, p. 439, 469, 492, inter J. Poggiani Opera, edit. cit., t. I.

(33) Epist. CLXXXI, p. 430.

(34) Epist. CLXXXVI, CCXXIV, CCCVIII, p. 433, 450, 488.

(35) Epist. CX, p. 395.

(36) Epist. CCLXXX, p. 475.

(37) Epist. CCL, p. 440.

(38) Epist. CXXIV, p. 403.

(39) Epist. CCLIV, p. 461.

(40) Epist. CXXVI, p. 404.

(41) Epist. CCLIX, p. 463.

(42) Epist. CLIV, p. 417.

d'Imola (43), de Messine (44), de Nicastro (45), de Nocera (46), de Pavie (47), de Polizio (48) et de Savone (49). Les évêques de ces différentes villes sont exhortés, dans les lettres qui leur sont adressées, à ne rien négliger pour l'éducation et l'instruction du clergé, et, à cet effet, de fonder au plus tôt des séminaires, conformément au décret du concile de Trente. A plusieurs d'entre eux, le Saint-Siége promet son aide et leur indique les moyens les plus convenables pour atteindre le but qu'ils se proposeront.

Le pontife portait ses regards de tous côtés. La situation de l'Eglise d'Allemagne était pour lui un grand sujet de préoccupation. Il connaissait les plaies sous lesquelles ce pays gémissait, et son premier désir était de les guérir. Il adressa une lettre pleine d'onction aux princes et aux évêques d'Allemagne. Pendant qu'il inculquait aux uns le devoir pressant et indispensable de veiller à l'exécution des décrets du concile de Trente, et notamment de celui qui regardait l'érection des séminaires pour l'éducation du clergé, il s'efforçait de faire sentir aux autres la nécessité de se rattacher de plus en plus à l'Eglise et à son chef, afin de con-

(43) Epist. CXXVII, CXXXIII, p. 405, 408.
(44) Epist. CXXXII, p. 407.
(45) Epist. CCV, p. 442.
(46) Epist. CCIV, p. 441.
(47) Epist. CXCI, CCXXVIII, p. 435, 451.
(48) Epist. XXI, p. 347.
(49) Epist. CCXCIX, p. 484.

server, par ce saint accord, l'unité et la pureté de l'Eglise, et de fonder le salut des Etats qui dépend exclusivement de cet accord.

Deux lettres touchantes sont adressées au clergé de Freisingen (50); le pape y peint à grands traits l'avilissement moral du clergé d'Allemagne, et surtout de celui de Bavière, avilissement qu'il regarde comme la véritable cause du schisme de l'Eglise, et expose la nécessité de fonder un séminaire à Freisingen. Dans une troisième lettre au célèbre Thaddée Eck (51), chancelier du duc de Bavière, il le prie d'intervenir auprès du prince pour que l'entreprise de l'évêque n'éprouve pas de plus longs retards. Pie exhorte aussi l'archevêque de Gran (52), primat de Hongrie, de faire établir le plus tôt possible des séminaires dans tous les diocèses de ce royaume dont les pieux souverains ont donné de tout temps de si magnifiques preuves de leur dévotion, ainsi que de leur fidélité et inébranlable attachement à l'Eglise catholique et à son chef. Il le presse d'autant plus vivement d'exaucer promptement cette prière apostolique, que son prédécesseur, Pie IV, en avait déjà obtenu de lui la promesse solennelle. Le cardinal Delfinus, nonce du pape en Hongrie, fut chargé de veiller à l'exécution

---

(50) Lib. I, ep. XII et XIII, p. 28-32. Chez Harzheim Concil. Germaniæ, t. VII, p. 585 sq.

(51) Lib. I, ep. X, p. 24-26. Lünig Spicileg., t. III, p. 96.

(52) Lib. I, ep. II, p. 6-8.

de la promesse de l'archevêque. Aussi l'année n'était pas encore expirée, que l'archevêque Olaüs (53) avait bâti un séminaire dans son diocèse et l'avait richement doté. L'empereur Maximilien confirma sur-le-champ l'institution et lui accorda sa protection souveraine. La lettre du pape à l'archevêque de Prague est de la même teneur et eut le même résultat. Il l'exhorte aussi à établir un séminaire dans son diocèse, et lui présente l'exemple du pieux évêque d'Olmutz qui n'avait pas balancé à en fonder et en doter un. Il lui ordonne en conséquence de convoquer sur-le-champ un concile pour s'occuper de cette affaire. Le saint Père ne manque pas de faire à l'archevêque cette belle observation qu'il peut compter sur la haute approbation que cette œuvre obtiendra de S. M. l'empereur, *et il* l'engage à hâter la construction de l'édifice, afin qu'à son retour d'Italie à Prague, le monarque puisse le trouver achevé et puisse être agréablement surpris (54). L'archevêque mit tout en œuvre pour remplir les souhaits de Pie; et, en effet, en revenant à Prague, Maximilien trouva le séminaire achevé et récompensa généreusement les peines et les sacrifices de l'archevêque, qui, d'après l'exemple de l'évêque d'Olmutz,

---

(53) F. Peterfy Concilia Hungariæ, t. II, p. 185; Vindobonæ 1746, in-f°.

(54) « Probabit tuam in hac re piam sedulitatem maxime ipse pro sua pietate Cæsar, si, priusquam Pragam veniat, hæc abs te perfecta fuisse cognoverit. » (Lib. II, ep. XIV, p. 93-97.)

confia la direction de l'établissement aux Jésuites (55).

Rien ne fait mieux connaître les nobles dispositions de Pie V envers les princes chrétiens que sa lettre à l'empereur Maximilien (56). C'était en lui, qu'à la

(55) J. Schmidt Historia Provinciæ Bohemiæ Societatis Jesu, p. I, lib. III, c. 121.

(56) « Quod quidem gaudium nostrum ut sit perpetuum, assiduis precibus ab omnipotente Deo postulamus, speramusque fore, ut tu, cujus in tuenda Ecclesiæ dignitate præcipuæ partes esse debent, pro ea Imperii, quam obtines majestate, quotidie magis satagas peragere, quæ ad Ecclesiæ dignitatem eam conservandam pertinent, quam majores tui, nobilissimi et Romanæ Ecclesiæ in primis amantissimi imperatores, conservare pro viribus suis semper conati sunt. Qua in re, sicut ea non desideramus abs te, quæ sunt supra vires tuas, sic ea, quæ fieri præstarique possunt, magnopere semper requiremus. Quæ quidem si tu, sicuti pro comperto habemus, tibi facienda esse duxeris, multo majorem firmioremque filiis tuis servatæ fidei in Jesum Christum Dominum nostrum, quam regnorum hæreditatem relinques. Nam terrena regna, Fili charissime, perpetua non sunt, et sine animæ detrimento amitti recuperarique possunt : imo vero eo animo a Regibus et Principibus omnibus obtinenda sunt, ut pro salute animæ, Religionis amore et veræ pietatis studio, si occasio ita tulerit, et amittere parati sint potius, quam cœlorum Regnum, quod et æternum est, et omnibus aliis Regnis, quantumvis magnis, præferendum. Hoc autem tantum abest, ut Imperiis et Principatibus conservandis impedimentum aliquod afferre possit, ut nulla meliori quam hac ratione conservari possint, quodque te tamen facturum non dubitamus, extremum illud sit. Si tu (quod te valde hortamur) facies id, quod et persona tua, et

vue de la triste situation de l'Eglise d'Allemagne, il avait mis toutes ses espérances; il le regardait comme

---

fide jusjurandoque dignum sit; quodque exspectatur ab eo, qui est præcipuus Ecclesiæ advocatus, nos te tanquam charissimum Filium omni nostra benevolentia, amore voluntateque complectemur, sicuti semper complexi sumus: *nihil*que prætermittemus earum rerum, quas ad dignitatem Majestatemque tuam augendam amplificandamque pertinere putabimus. » (Lib. II, ep. xix, p. 106 sq.)

Le témoignage d'un contemporain nullement suspect, du célèbre Krato de Kraftheim, nous apprend jusqu'à quel point cette lettre était réellement l'expression de l'âme généreuse du pontife. Ce Krato était le médecin ordinaire de Maximilien II et de Rodolphe II, l'ami de Luther, de Mélanchton et d'autres chefs de sectes de l'époque, avec lesquels il avait étudié aux Universités de Wittemberg, de Leipzick *et de* Heidelberg. Quoique catholique, il était peut-être trop favorable aux idées religieuses des protestans. Dans ses lettres aux réformateurs, il exprime sans cesse la plus grande admiration pour la haute piété et pour les généreux efforts de la maison d'Autriche, afin de mettre un terme aux malheurs religieux et politiques de l'infortunée Allemagne, malheurs qui furent la suite de la réformation, qu'il appelle une licence théologique plus nuisible au développement de l'Évangile que toutes les armes des tyrans. Voici entre autres ce qu'il écrivait à Herdeisen, pasteur protestant à Nuremberg: « Rescriberem, ut par est, tuæ disertissimæ et prudentissimæ epistolæ diligenter, si per valetudinem possem. Triduo lecto affixus jaceo, id non fit, nisi vehementer ægrotem. Fiat benigna Dei voluntas. In manibus mea vita tuis, mea tempora vitæ, cecinit Eobanus cum Davide. De nostra profectione certa adhuc nobis sunt omnia. Aliis, ut audio, non

l'appui, le défenseur de l'Eglise. C'est pourquoi il l'adjure de veiller à l'adoption des décrets du concile

---

item. Narrantur enim vicinis nostris gravia pestilitate, et qui ad Rhenum sunt, armorum strepitu terrentur. Inaugurabitur tamen hic Rudolphus rex XVIII die Septembris et affirmabit et confirmabit Bohemis, se eadem esse sententia de religionis libertate permittenda, qua se esse pater sancte declaravit. Si optimi principes aliter essent instituti, nihil in iis, quod ad pietatem attinet, desiderari posset. Non credo Evangelicissimos tam crebro et multum orare et sacris vacare, quam illi solent, tam sobrie vivere, tanta humanitate et benignitate erga omnes homines esse. *Certe hic immundissimus, perversissimus et ingratissimus mundus non meretur principes Austriacos, sed Nerones, Caligulas, Domitianos et his deteriores. An non ista licentia theologica magis cursum sacrosancti Evangelii impedit, quam omnia tyrannorum arma?* Crede mihi, is qui de proscriptionibus scripsit, animum benignissimi Cæsaris ignorat. Non dubito, quin hoc velint Hispani, sed non omnia fiunt, quæ ipsi volunt. Rex quidem, qui natura mollissimus est, facile ab illis ad omnia flectitur. Noster non ita facile. Et ea est sapientia nostræ Augustæ, ut nullis dissensionibus nec actionibus de republica sese ingerat; suam religionem et gynæcæum curat. Utinam Bohemi hæc, quod habent et in manibus illis est, recte administrare possent. Ego nullos prorsus idoneos homines ad tantas res recte constituendas reperiri in hac gente arbitror. Multos, qui clamare et turbare possint et dicere. Hoc fit in Saxonia, esse scio. Aberrat igitur animus meus a bona spe. Polonica minantur ruinam sibi et vicinæ Poloniæ. Lascius huc non venit. De Bekesio silentium. Quidam huc venisse Dudithium narrant; mihi nondum est visus, nec domo exire possum. Bene vale. X septemb. 1575; Pragæ. » J'ai trouvé cette

de Trente en Allemagne, et lui rappelle les mérites de son illustre maison, qui s'était toujours fait un devoir sacré de protéger les droits de l'Eglise et de la religion. L'épître de Pie respire toute l'onction de celles des papes des siècles primitifs de l'Eglise, dont le langage inspiré est malheureusement devenu inintelligible à nos cœurs dépourvus de foi.

Avec Grégoire XIII commença une nouvelle ère pour les écoles ecclésiastiques. Nous pouvons l'appeler avec raison le père et le restaurateur des sciences théologiques. Si, depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à lui, le Saint-Siége avait fait peu de chose par lui-même en leur faveur, et si, sous ce rapport, nous ne pouvons guère citer que le renouvellement par Paul IV, en 1558, du collége Capranica (57) qui existait déjà depuis Martin V et Nicolas V (58), sous Grégoire, au contraire, Rome fut dotée d'une foule d'écoles ecclésiastiques du caractère le plus grandiose, qui devinrent les modèles de toutes les autres du même genre et qui donnèrent lieu à la fondation d'un grand nombre de séminaires.

Grégoire poursuivit avec le zèle, la magnanimité

---

intéressante lettre à Paris, dans le manuscrit n° 8588 de la Bibliothèque du roi. J'ai l'intention de publier la correspondance autographe de Krato avec les réformateurs.

(57) Bull. Rom., t. IV, p. I, p. 349; t. IV, p. II, p. 329. B. M., t. II, p. 216.

(58) Au nombre des plus anciennes institutions de ce genre, il faut placer le séminaire de Tortose, qui avait été confirmé par Pie V dès l'an 1568. Bull. Rom., tom. IV, p. III, p. 40.

et la constance d'une âme généreuse la route dans laquelle il était entré. Le collége allemand, dont on peut le regarder comme le véritable fondateur, lui servit de modèle dans ses plus grandes entreprises. De même qu'à l'origine de son pontificat il se montra disposé à procurer le salut de l'Elise, de même plus tard il voulut l'assurer par la conquête spirituelle du monde. On eût dit qu'il rassemblait en lui l'esprit des deux grands Grégoire, le premier et le septième. Nous savons ce que le premier fit à Rome pour les écoles ecclésiastiques et les fruits qu'il en retira. L'autre (59) conjura les rois de Norwége et de Danemark d'envoyer de leurs pays à Rome des jeunes gens capables, afin que *sous l'aile des princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul*, ils pussent s'instruire des pures vérités de la religion, et retourner ensuite dans leur patrie pour les y enseigner et les y répandre. Quant à Grégoire XIII, il voulut que tous les peuples de la terre pussent participer à ce don divin du Saint-Siége, et vinssent à Rome pour s'y abreuver à la source limpide

---

(59) Rogamus vos, uti et Regi Danorum denuntiavimus, ut de junioribus vestris et nobilibus terræ vestræ ad Apostolicam sedem mittatis, quatenus sub alis Apostolorum Petri et Pauli sacris ac divinis legibus edocti, Apostolicæ Sedis ad vos mandata referre, non quasi ignoti, sed cogniti, et quæ christianæ religionis ordo postulaverit, apud vos, non quasi rudes et ignari, sed lingua atque scientia moribusque prudentes, digne Deum prædicare, et efficaciter, ipso adjuvante, gentem istam excolere valeant. (Lib. VI, ep. XIII, apud Hard. Concil., t. VI, p. I, p. 1405.)

de la parole divine. Il fonda en conséquence à Rome diverses écoles théologiques pour des jeunes gens de presque toutes les nations, qui, formés ainsi au service du Seigneur, devaient ensuite verser parmi les peuples les vérités salutaires de la religion, comme autant de canaux d'irrigation élus par Dieu lui-même.

Grégoire dirigea d'abord ses regards sur les peuples chez qui la foi de leurs pères commençait à s'ébranler par suite des mouvemens religieux qui de l'Allemagne s'étaient peu à peu répandus chez les nations voisines. Les révolutions politiques de la Hongrie et de l'Angleterre affligèrent profondément le Saint-Père. Aussi ses premiers soins furent-ils de venir au secours de ses frères menacés. Ce fut pour cela que, dans sa prudence apostolique, il se décida, en l'an 1579, à ériger à Rome deux nouveaux colléges, sur le modèle du collége allemand. Ce furent les colléges hongrois (60) et anglais (61). L'un et l'autre furent confiés à la direction des Jésuites. Leurs lois fondamentales furent semblables à celles du collége allemand. Quant au collége hongrois, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, il se fondit complètement, en l'an 1584,

---

(60) B. R., t. IV, p. III, p. 283.

(61) B. R., t. IV, p. III, p. 259. B. M., t. II, p. 453. Clément XII en modifia les statuts en 1739. B. R., t. XIV, p. 386. B. M., t. XV, p. 300. Sous Sixte-Quint le revenu annuel du collége s'élevait à 13,000 L. st. Cf. J. Spelman in Vita Alfredi M., lib. II, § 63, p. 106; Oxonii 1678, in-f°.

dans le collége allemand, et les deux n'en formèrent plus après cela qu'un seul (62).

Le sort de l'Eglise d'Angleterre excitait particulièrement la sympathie de tous les peuples chrétiens. Grégoire et ses successeurs, aidés par plusieurs pieux rois et dignes évêques, érigèrent divers séminaires pour des jeunes gens de cette nation, afin de maintenir parmi eux l'antique foi de l'Eglise. Grégoire s'adressa, à cet effet, au cœur des dévots chrétiens, et les exhorta dans les termes les plus touchans à seconder ses travaux dans ce but. Grâce à lui, un séminaire anglais fut fondé à Reims (63) en France. Clément VIII, à la prière de Philippe II, fonda en 1592 le séminaire anglais de Valladolid (64), et en 1594, celui de Séville (65). Paul V y ajouta celui de Madrid, en 1612 (66), et Grégoire XV celui de Lisbonne, en 1622 (67). Enfin, le séminaire anglais de Douai (68), en France, dut son origine à Innocent, en 1646.

Dans l'intervalle des années 1577 à 1584, Grégoire

---

(62) B. R., t. V, p. V, p. 352. Comparez avec les statuts modifiés par Clément IX en 1668. B. R., t. VI, p. VI, p. 270; puis par Clément X en 1672, et par Innocent XI en 1677. B. R., t. VII, p. 197, 206. B. M., t. XI, p. 50, 124.

(63) B. R., t. IV, p. IV, p. 386. B. M., t. II, p. 486, 587.

(64) B. R., t. V, p. I, p. 402; t. VI, p. II, p. 38.

(65) B. R., t. V, p. II, p. 26.

(66) B. R., t. V, p. III, p. 80.

(67) B. R., t. V, p. V, p. 60.

(68) B. R., t. VI, p. III, p. 70.

fonda à Rome le collége des Grecs (69), celui des Mahométans, des Juifs et des Turcs (70) convertis au christianisme ; puis encore celui des Arméniens (71) et celui des Maronites du Mont-Liban (72). C'est de ce dernier institut que sont sortis les grands Assemanni, qui seuls suffiraient pour apposer le sceau de l'immortalité aux services rendus par Grégoire à l'Eglise et à la science.

Les soins paternels de Grégoire ne se bornèrent pas à la seule ville de Rome. Son œil vigilant de pasteur embrassait le monde entier. Partout il voulait élever des monumens impérissables de ses bienfaits. A la demande de pieux princes et d'évêques éclairés, il fonda, en 1579, à Milan (73) un séminaire pour de pauvres Suisses, et à Venise le séminaire patriarcal (74) et le séminaire ducal (75). Mais de tout le pontificat

---

(69) B. R., t. IV, p. III, p. 328. B. M., t. II, p. 439; les confirmations ultérieures de Sixte V, en 1586, et de Clément VIII en 1592. B. R., t. V, p. I, p. 160, 333; d'Urbain VIII et d'Alexandre VII, de 1624 et 1659. B. R., t. V, p. V, p. 277; t. VI, p. IV, p. 279.

(70) B. R., t. IV, p. III, p. 346.

(71) B. R., t. IV, p. IV, p. 78.

(72) B. R., t. IV, p. IV, p. 65. B. M., t. II, p. 610; étendu par Urbain VIII en 1625. B. R., t. V, p. 350.

(73) B. R., t. IV, p. III, p. 398; étendu par Urbain VIII en 1623, 1626 et 1627. B. R., t. V, p. V, p. 172, 422; t. VI, p. II, p. 110.

(74) *Flam. Cornelius* Ecclesiæ Venetæ antiquæ monumenta. Dec. VII, p. 31-64; Venetiis 1749, in-4°.

(75) Cornelius, l. c., p. 407.

de Grégoire, l'année la plus féconde à cet égard fut la dernière. Ce fut alors qu'il créa les séminaires de Braunsberg (76), de Bruges (77), de Fulde (78), d'Ypres (79), de Madrid (80), de Mantoue (81), de Mons (82), de Prague (83), de Riga (84), et de Wilna (85). Tous ces instituts furent confiés à la direction des Jésuites et obtinrent des preuves plus ou moins éclatantes de sa générosité.

Il restait pourtant encore un établissement qui jouissait le moins de la protection de Grégoire, quoiqu'il fût en quelque sorte l'âme de tous les autres, je veux dire le collége romain. C'était lui qui fournissait presque exclusivement des professeurs à toutes les écoles fondées par Grégoire à Rome. Il fallait donc, pour assurer la réussite de cet établissement, donner au collége romain une position plus élevée. Le cardi-

---

(76) B. R., t. VI, p. VI, p. 175. Comparez *Vita Hosii*, lib. II, c. XVIII.

(77) B. R., t. IV, p. IV, p. 69.

(78) B. Rom., t. VI, p. I, p. 157. B. M., t. V, p. 179.

(79) B. R., t. IV, p. IV, p. 60. Philippe II dota ce collége d'une rente de 450 ducats.

(80) B. R., t. IV, p. IV, p. 79.

(81) B. R., l. c., p. 72.

(82) B. R., l. c., p. 73.

(83) B. R., t. VI, p. I, p. 52. B. M., t. V, p. 128.

(84) B. R., t. IV, p. IV, p. 47.

(85) B. M., t. XIX, p. 45. *P. Dogiel*, Codex diplomaticus Poloniæ et M. Ducatus Livoniæ, t. VI, p. 196; Vilnæ 1757, in-f°.

nal Contarelli, grand partisan de la Société de Jésus, et confident intime du pape, dont il était le dataire, profita d'une occasion favorable pour la lui procurer. Un jour, dans un entretien particulier qu'il eut avec Grégoire, la conversation vint à tomber sur les écoles fondées par celui-ci à Rome, et Contarelli dit qu'il lui semblait que Sa Sainteté avait élevé une statue majestueuse, mais qui ressemblait à celle que Nabuchodonosor avait vue dans sa vision. Grégoire lui ayant alors demandé pourquoi il pensait cela, il répondit : « Parce que le collége allemand, le plus richement doté de tous ceux que Votre Sainteté a favorisés, me représente la tête d'or de la statue ; l'anglais, moins opulent, est la poitrine d'argent ; les autres colléges, tous plus ou moins riches, sont les parties inférieures de la statue ; mais tout repose, pour ainsi dire, sur des pieds d'argile, et il est à craindre, d'après cela, que la statue ne finisse par s'écrouler. Car les pieds sur lesquels cette superbe masse s'appuie, continua Contarelli, sans satisfaire sur-le-champ à la curiosité du pape qu'il venait d'exciter, ne sont autre chose que le collége romain de la Société de Jésus. Comme c'est elle qui est chargée de former les élèves des autres colléges, tant pour les mœurs que pour la science, c'est elle aussi qui soutient le tout. Or, sa position actuelle est des plus tristes ; sa maison est si petite et en si mauvais état, elle est d'ailleurs surchargée de tant de dettes, qu'il lui sera impossible de se soutenir pendant long-temps encore. » Grégoire ne put s'empêcher de sourire de la tournure adroite que

le cardinal avait prise, et il lui répondit : « Vous avez raison..... Occupez-vous donc de soutenir les pieds de la statue. » A compter de ce moment, grâce à la puissante parole de Grégoire, ce collége s'éleva à une hauteur qui rappelle involontairement la magnificence de l'antique Rome (86).

Le zèle de Grégoire pour les écoles de théologie se transmit à ses successeurs. Ils suivirent dignement ses traces. Benoît dit qu'en montant sur le trône pontifical, chacun d'eux s'était imposé le devoir de fonder tel ou tel séminaire, ou du moins de contribuer à son établissement. Sixte-Quint institua les séminaires de Montalto (87), lieu de sa naissance, de Pavie (88), de Saint-Tron (89) et de Tournay (90). Le pieux Clément VIII parut vouloir se montrer l'égal de Grégoire dans la fondation des écoles de théologie : de tous les successeurs de ce pape il fut celui qui contribua le plus à l'instruction du clergé. Lui aussi embellit Rome de deux colléges : le collége clémentin (91) et le collége écossais (92). Ce dernier, à l'imitation des colléges alle-

---

(86) Sacchini Annal. S. J., p. V, lib. I, n° 50. Cordara, lib. II, § 58, p. 62, l. c.

(87) Bull. Rom., t. V, p. I, p. 29, année 1588.

(88) B. R., t. IV, p. IV, p. 298, année 1587; étendu par Paul V en 1610. B. R., t. V, p. III, p. 616.

(89) B. R., t. V, p. I, p. 225, année 1590.

(90) B. R., t. V, p. I, p. 50, année 1589.

(91) B. R., t. V, p. III, 56, année 1604.

(92) B. R., t. V, p. II, p. 319, année 1600. B. M., t. III, p. 115.

mand et anglais, devait fournir aussi des missionnaires pour l'Ecosse. Les séminaires de Marseille (93), de Toulouse (94), de la Flèche dans l'Anjou (95), de Kommittau (96) dans le dioecèse de Prague, et enfin ceux de Liége (97) et de Tournai (98), fondé avec le secours de Clément, offrent de belles preuves de son zèle apostolique. Les deux derniers étaient spécialement destinés à la jeunesse allemande : ce sont par conséquent des espèces de succursales du collége allemand de Rome. Les ecclésiastiques qui en sortaient étaient envoyés en mission dans le nord de l'Allemagne.

Il ne faut pas que nous oubliions ici la lettre pastorale que Clément adressa, en l'an 1592, aux recteurs, préfets et élèves de tous les séminaires, tant de ceux qui étaient établis sous la protection immédiate du Saint-Siége, que de ceux qui avaient été fondés par le soin de pieux évêques et princes (99). Clément y exhorte tant les maîtres que les disciples à remplir leurs devoirs réciproques, afin d'accomplir le grand et noble but pour lequel ces écoles avaient été instituées. Aux élèves il recommande de prier Dieu avec ferveur, pour

(93) B. R., t. V, p. I, p. 363, année 1592.
(94) B. R., t. V, p. III, p. 122, année 1590.
(95) B. R., t. V, p. III, p. 96, année 1604.
(96) B. R., t. V, p. II, p. 34, année 1594.
(97) B. R., t. V, p. II, p. 266, année 1599.
(98) B. R., t. V, p. I, p. 362, année 1592.
(99) B. R., t. V, p. I, p. 366. B. M., t. III, p. 8. Je n'ai pu m'empêcher de donner cette magnifique lettre tout entière dans l'appendix n° 8.

qu'il daigne continuer à bénir ces établissemens, afin d'arriver par eux au salut de l'Eglise, à la diminution des hérésies, au maintien de la concorde parmi les princes catholiques, et enfin à la conservation du repos, de l'ordre et de la paix dans l'Etat et dans l'Eglise. A cet effet il les engage, dans la semaine qui suivra la réception de sa lettre, à jeûner le mercredi, le vendredi et le samedi, à se confesser et à communier le dimanche. On conçoit que ces institutions salutaires, calculées pour le ciel et pour l'humanité, ne pouvaient obtenir un si vaste succès que sous la protection de la religion. Avec quel éclat le véritable esprit du Christianisme ne se reflète-t-il pas en elles! Il serait à désirer que cette lettre fût gravée sur des tables de marbre et placée à l'entrée de chaque séminaire et de chaque collége, afin que, par sa constante lecture, maîtres et élèves pussent être en tout temps pénétrés du but de l'institution.

Paul V fonda à Rome le collége Mattheï (100), un séminaire à Lisbonne pour les Irlandais (101), et un autre à Paris pour la nation écossaise (102); puis encore un quatrième dans l'Alsace, à la prière du pieux margrave Maximilien (103). Urbain VIII se plaça glo-

---

(100) B. M., t. III, p. 208, 211, année 1605.

(101) B. R., t. V, p. IV, p. 115, année 1613.

(102) B. R., t. VI, p. II, p. 357, année 1617; plus, la Bulle de confirmation de Clément IX, de l'an 1669. B. R., t. VI, p. VI, p. 364; et d'Innocent XII, de l'année 1694. B. R., t. IX, p. 430. B. M., t. XII, p. 266.

(103) B. R., t. V, p. III, p. 244, année 1606.

des Cophtes. Ces places devaient être à perpétuité à la nomination de la famille de Barberini (115). Quelque temps après, à une nouvelle demande du même cardinal, treize autres places furent créées par Urbain, aux mêmes conditions, en l'an 1639 (116). En vertu d'une bulle pontificale de l'an 1641, le cardinal Barberini et la Congrégation de la Propagande devaient se partager la direction de cet institut (117), pour lequel Clément XI laissa en mourant de grandes preuves de ses soins paternels (118).

Innocent X fonda, dans les années 1646, 1647 et 1648, les séminaires de Ravenne (119), de Rome (120) et d'Angelopoli (121). Le premier était destiné à des Maronites du Mont-Liban, et se rattachait, sous ce rapport, à la fondation de Grégoire XIII, pour les Syriens de Rome. Mais Alexandre VII crut devoir supprimer ce séminaire en 1665, parce qu'il ne répondait pas aux espérances que l'on en avait conçues. Le second séminaire fondé par Innocent, à Rome, fut pour de pauvres Irlandais et remplit par conséquent un vide sensible. Le cardinal Ludovisius l'érigea avec le secours de son illustre frère le prince de Piombino

---

(115) B. R., t. VI, p. II, p. 93.
(116) B. R., l. c., p. 198.
(117) B. R., l. c., p. 284.
(118) Comparez les Bulles des années 1705 et 1708. B. M., t. VIII, p. 227, 229, 425. B. R., t. X, p. 1, p. 197.
(119) B. R., t. VI, p. III, p. 156.
(120) B. R., t. VI, p. III, p. 115.
(121) B. R., l. c., p. 154, 175.

et de sa pieuse belle-sœur Constance, de la noble famille de Pamphile, et proche parente du pape. Innocent (122) le confirma et lui fit quelques nouveaux dons. Le séminaire d'Angelopoli renferma les trois séminaires de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Jean. L'un servait de passage à l'autre. Ce n'était que dans le séminaire de Saint-Pierre que l'on recevait les ordres majeurs. Innocent XII (123) favorisa beaucoup cette institution, et lui accorda, en 1697, des priviléges importans. Aux séminaires déjà existans à Rome il ajouta celui que l'on appelle ecclésiastique (124). Benoît XIII fonda un séminaire à Césène (125), dans l'année 1724, et un second à Citta della Pieve (126), en 1728.

C'est à Clément XII que nous devons les séminaires de Plaisance (127) et d'Ulano (128), dans le diocèse de Besignano, au royaume des deux Siciles. L'un et l'autre sont de l'année 1732. Le dernier était destiné aux Grecs italiens.

Si nous voulions suivre l'histoire de chaque évêché

---

(122) B. R., t. VI, p. VI, p. 86.

(123) B. R., t. IX, p. 465. B. M., t. XII, p. 295.

(124) B. R., l. c., p. 507. B. M., l. c., p. 321.

(125) B. R., t. XI, p. II, p. 422. B. M., t. VIII, p. 220; t. X, p. 246.

(126) B. R., t. XII, p. 288. B. M., t. XIII, p. 349.

(127) B. R., t. XIII, p. 287, 321. B. M., t. XIV, p. 223, 264.

(128) B. R., l. c., p. 235. B. M., l. c., p. 255. Clément XII y ajouta en 1736 et 1739 plusieurs nouveaux réglemens. B. R., t. XIV, p. 123, 257. B. M., t. XV, p. 96, 277.

en particulier, nous trouverions encore un grand nombre de séminaires qui ont dû leur fondation à la sollicitude des papes. Nous nous sommes contentés de parler de ceux dont les actes d'institution sont consignés dans les bullaires. Dans la suite de cet ouvrage, nous aurons encore bien souvent occasion de revenir sur la coopération des pontifes à la fondation de ces écoles.

Le Saint-Siége ne se borna pas à veiller à l'instruction inférieure du clergé ; il donna encore les preuves les plus frappantes de l'intérêt qu'il prenait à son éducation scientifique. Depuis la restauration des lettres dans le seizième siècle, les papes, d'accord avec les princes et les évêques, ne cessèrent de créer une foule d'académies ou universités qui eurent l'influence la plus avantageuse, non seulement sur l'étude de la théologie, mais encore sur celle de toutes les hautes sciences, quoique plus spécialement destinées à la première.

Jules III fut le premier qui donna ce bon exemple. Ce fut lui qui, en 1552, fonda l'université de Dillingen (129). Celle de Douay dut, en 1559, son origine à Pie IV (130). A la prière de Philippe II, cette dernière université fut réunie au collége des Jésuites de la même ville. Clément VIII la dota, en 1600, de dix mille francs de rente (131). Grégoire prouva encore

(129) B. R., t. IV, p. I, p. 293.
(130) B. M., t. X, p. 75.
(131) B. R., t. V, p. II, p. 315.

dans cette occasion toute l'importance qu'il attachait à la profonde instruction du collége, et il s'immortalisa dans les années 1572, 1579 et 1583, par l'érection des universités de Pont-à-Mousson (132), de Wilna (133) et de Gratz (134). Il les plaça, comme l'avaient fait précédemment Jules III et Paul IV, sous la direction des Jésuites. Les évêques de Metz, de Toul, de Verdun reçurent, en 1585, de Sixte-Quint l'autorisation de rédiger les statuts de l'université de Pont-à-Mousson (135). Valère, évêque de Wilna, surpris

---

(132) B. R., t. IV, p. IV, p. 95. B. M., t. II, p. 528.

(133) B. R., l. c., p. 321. B. M., l. c., p. 525.

(134) B. R., t. V, p. I, p. 148. B. M., l. c., p. 754.

(135) B. R., t. IV, p. IV, p. 128. Cette académie est devenue, dans ces derniers temps, célèbre par le père Guénard, né en 1750, dans les environs de Nancy. Guénard était jésuite, et l'un des plus grands orateurs de son siècle. Malheureusement il se vit obligé pendant la terreur, pour éviter la guillotine, de livrer aux flammes son ouvrage sur la religion, auquel il avait travaillé pendant vingt ans, et qui, bien qu'il n'existât encore qu'en manuscrit, avait acquis la réputation du plus beau chef-d'œuvre du dix-huitième siècle. Guénard mourut dans une paisible retraite en 1795. Le cardinal Maury dit en parlant de lui : « Le temps manqua sans doute aux Jésuites pour déployer, en faveur du père Guénard, l'esprit de corps, ou plutôt de famille, qu'on leur attribuait à un si rare degré, et leur ardente sollicitude à développer par la plus habile destination, comme à prôner avec le zèle le plus officieux, tous les talens dignes de rehausser l'éclat de leur Compagnie. » (Essai sur l'éloquence de la chaire, t. II, p. 41; Paris 1827, in-8°.)

des grands progrès que faisait la jeunesse dans le collége des Pères de la Société de Jésus, ne crut pas pouvoir mieux animer le zèle des maîtres et des élèves qu'en obtenant de Grégoire XIII que le collége reçût le titre d'académie. Sixte V érigea, en 1586, l'université de Quito (136), et Clément VIII les académies de Zamoski, dans le diocèse de Culm, en 1594 (137), de Tlascala dans l'Inde, en 1598 (138), et de Thonon en Savoie, 1599 (139). Paul V se rendit célèbre par l'établissement des académies de Coimbre (140), en 1610, et de Paderborn (141), en 1615. Les universités de Pampelune (142) et d'Evora (143) durent, en 1621, leur origine à Grégoire XV. Ces deux papes conférent également aux Jésuites les académies qu'ils instituèrent. Ce dernier (144), convaincu de l'excellence des études que l'on faisait dans les colléges de cet ordre, publia, en outre, dans l'année 1621, à la de-

---

(136) B. R., t. IV, p. IV, p. 332; amplifié par le pape Innocent XI en 1681. B. R., t. VIII, p. 225. B. M., t. XI, p. 338.

(137) B. R., t. VI, p. III, p. 367; amplifié par Innocent XI en 1684. B. R., t. VIII, p. 299. B. M., t. XI, p. 411.

(138) B. R., t. V, p. II, p. 197.

(139) B. R., t. V, p. III, p. 119.

(140) B. R., l. c., p. 420.

(141) B. R., t. V, p. IV, p. 172. B. M., t. III, p. 553.

(142) B. R., l. c., p. 382.

(143) B. R., l. c., p. 393. Urbain VIII les étendit en 1641 et 1643. B. R., t. VI, p. II, p. 87, 329.

(144) B. R., t. V, p. IV, p. 357.

mande pressante de Philippe, un privilége d'après lequel tous ceux qui auraient étudié pendant quinze ans dans un collége de Jésuites, pourraient être admis à toutes les dignités académiques. Urbain VIII (145) et Innocent XII (146) maintinrent et confirmèrent ce privilége dans les années 1627 et 1692.

Urbain VIII érigea en 1629 l'académie d'Osnabruck (147), et Innocent X, en 1645, celle de Manille (148), dans les îles Philippines, aux Indes Orientales; puis, trois ans après, celle de Bruges en Flandre (149). C'est à Clément X que l'on doit, en 1671 et 1673, les académies d'Urbin (150) et de Majorque (151). La fondation de celle de Guatimala en Amérique (152) est l'œuvre d'Innocent XI, en 1687, et de celle de Léon de Linarès (153) l'œuvre d'Innocent XIII

---

(145) B. R., t. VI, p. I, p. 29.

(146) B. M., t. VII, p. 152.

(147) B. R., t. VI, p. I, p. 182.

(148) B. R., t. VI, p. III, p. 54. Nouveaux priviléges par Innocent XI, en 1681 et 1685. B. R., t. VIII, p. 227, 360. B. M., t. XI, p. 360-463; et par Alexandre VIII en 1690. B. R., t. IX, p. 88. B. M., t. VII, p. 106.

(149) B. R., t. VI, p. III, p. 161.

(150) B. R., t. VII, p. 100. B. M., t. VI, p. 345. Nouvelles extensions accordées par Clément XI, dans les années 1720 et 1721; et par Innocent XIII, dans l'année 1725. B. R., t. XI, p. II, p. 165, 171. B. M., t. VIII, p. 211, 215, 605.

(151) B. R., t. VII, p. 213. B. M., t. XI, p. 57.

(152) B. R., t. VIII, p. 458. B. M., t. XI, p. 528.

(153) B. R., t. XI, p. II, p. 252. B. M., t. XIII, p. 55.

en 1722. Benoît XIII se signala par la fondation de l'académie de Gamerino, en 1727 (154), et par l'extension des priviléges de l'académie de Césène (155). Il nous reste à nommer l'académie de Girone en Catalogne, fondée en 1730 par Clément XIII (156).

Après avoir jeté ainsi un regard sur les institutions d'instruction théologique et scientifique fondées sous la protection immédiate du Saint-Siége, il sera impossible de ne pas reconnaître les grands services que les pontifes ont rendus aux lumières en général, et combien sont par conséquent injustes les calomnies de ceux qui se plaisent à représenter le Saint-Siége comme cherchant à maintenir partout les ténèbres et l'ignorance.

Jetons maintenant les yeux sur les évêques, et voyons ce qu'ils ont fait de leur côté pour l'établissement des séminaires, et comment ils ont imité, à cet égard, l'exemple qui leur avait été donné par les papes.

Dans tous les pays du Catholicisme se montraient les efforts les plus actifs pour l'introduction des séminaires. Il n'y avait qu'une voix pour la nécessité de ces institutions. Chaque évêque luttait par une sainte émulation à qui serait le premier à en fonder dans son diocèse.

---

(154) B. R., t. XII, p. 234. B. M., t. XIII, p. 315.

(155) B. R., t. XI, p. II, p. 390, 412. B. M., t. X, p. 242.

(156) B. R., t. XIII, p. 114. B. M., t. XIV, p. 96.

Les évêques assemblés en 1565 à Tolède (157), à Compostelle (158), à Cambrai (159), se prononçaient avec force sur l'indispensable nécessité de donner à l'éducation du clergé une direction toute différente, et en conséquence d'établir dans leurs diocèses des séminaires dans le sens du décret des Pères du concile de Trente.

En Espagne, l'évêque de Cordoue et l'archevêque de Salamanque, qui présidèrent les deux conciles de Tolède et de Compostelle, dont je viens de parler, mirent surtout un zèle ardent à coopérer à l'érection des séminaires. L'un et l'autre de ces prélats se servirent, pour l'organisation de leurs instituts, des Pères de la Société de Jésus, et les confièrent à leur sage direction.

L'Italie reçut l'impulsion de Charles Borromée. L'exemple qu'il donna au concile tenu par lui à Milan, excita la plus sainte émulation parmi les évêques ses suffragans. A leur retour du concile, ils s'empressèrent à l'envi de fonder des séminaires dans leurs diocèses respectifs. Chacun voulut se montrer le plus digne de l'amitié et de l'estime de Charles. Ce fut ainsi qu'en très peu de temps une foule de séminaires s'élevèrent jusqu'aux extrémités de l'Italie. A Vé-

---

(157) Act. III de reform., c. xvii, apud Aguirre Coll. Concil. Hisp., t. V, p. 406, ed. Catalani.

(158) Act. I. Decret. 40, p. 454 sq., l. c.

(159) Conc. Mediol. I, p. II, c. x. De Seminario Clericorum, ap. Hard. Coll. Conc., t. X, p. 656-658.

rone (160), à Bénévent (161), à Larino (162) en Sicile, il s'en établit en 1567, et l'année suivante à Brescia (163). Les cardinaux Augustin Valérius, évêque de Vérone, et Sabellius, archevêque de Bénévent, rendirent, sous ce rapport, de grands services à l'Italie. A compter de ce moment, on regarda l'ordonnance rendue par Charles Borromée, au concile de Milan, comme une explication et une extension du décret de Trente sur les séminaires, et l'on s'accoutuma, lors de l'érection de ces institutions, à se fonder égalcment sur l'ordonnance du concile œcuménique de Trente et sur celle du concile provincial de Milan.

C'est à l'archevêque de Cambrai (164) qu'appartient l'honneur d'avoir été, parmi les évêques de France pieux et inspirés de Dieu, le premier qui, pénétré de la haute nécessité de l'érection des séminaires, dans le sens des décrets du concile de France, se prononça

---

(160) *Notizie de' chierici del Seminario vescovile*, chez *G. Biancolini : Notizie storiche della chiesa di Verona*, t. IV, p. 416-418 ; Verona 1752, in-4°.

(161) Conc. Prov. X, sess. IV in Synod. Eccles. Benevent., t. II, p. 296 sq. Romæ 1727, in-f°.

(162) *Andrea Tria* Memorie storiche, civili et ecclesiastiche della città et diocesi di Larino, metropoli degli antichi Trentani ; Roma 1774, in-4°, lib. XIV, c. xi, p. 250-255.

(163) *J. H. Gradonicii* Pontificum Brixianorum series, p. 367 sq. Brixiæ 1765, in-4°.

(164) Tit. IV. Harzheim Conc. Germaniæ, t. VII, p. 100 sq. ; chez Hard., t. X, p. 578.

avec franchise et résolution à ce sujet, dans son concile provincial de l'an 1565. Il la regarde comme le seul moyen de préserver l'Eglise des erreurs et des hérésies et de lui rendre son ancien éclat. « Car ce ne sera qu'alors, dit le digne archevêque à ses suffragans et à ses prêtres, que l'Eglise pourra en peu de temps se montrer de nouveau florissante par la science, la piété et la pureté de conduite de ses serviteurs. En effet, comment aurait-on pu proposer et exécuter rien de plus beau que ce décret du concile de Trente, par lequel il est ordonné d'ériger dans tous les diocèses des séminaires pour les prêtres? » L'archevêque exhorte après cela tout le clergé, tant séculier que régulier, à ne rien négliger pour faciliter l'exécution d'une mesure si agréable à Dieu, si utile à l'Eglise et à l'Etat; de n'épargner ni soins ni argent, afin que ces pépinières de la religion, de la science et des bonnes mœurs, s'établissent le plus promptement possible.

Un zèle non moins saint et non moins ardent se manifesta aussi en Allemagne pour l'établissement des séminaires. Là, ce fut encore le vénérable cardinal Othon de Truchsess, évêque d'Augsbourg, qui donna l'exemple. Il serait difficile de trouver un évêque allemand qui ait fait tant de sacrifices pour l'Eglise (165).

(165) « Ut enim pietate in Deum, studio ac devotione in Sacrocanctam Sedem Apostolicam, animi sinceritate et candore erga omnes, a nemine sui Ordinis facile superetur; hoc certe sibi peculiare, et quasi proprium habet, quod nemo est Antistitum in Germania, qui tantum in Religionem contulerit, tantaque pro eadem perpessus sit, ac etiamnum

Nous avons déjà admiré plus haut son infatigable activité, à l'occasion de l'érection du collége allemand.

---

sustineat fortiter ; nam si cultus divini amorem et observantiam spectet S. V., nihil desiderabit in ea, quod priscorum Ecclesiæ Procerum pietati et devotioni addi queat : si zelus fervens, si animus pro Religione intrepidus, si neglecta præsentissima pericula in considerationem veniant, heroicæ appareant istæ virtutes, omnesque in sui admirationem atque amorem rapiant, necessum est; si denique tam Episcopatus, quam propriorum bonorum effusissima largitio, in usus Ecclesiæ optimos et saluberrimos facta, suo pondere disculiatur, dignissimus profecto judicabitur, cui ab eo loco, in cujus honorem et dignitatem ista omnia collata sunt, gratiæ efficaces sæpius habeantur, ...

....

Nam universalis Diligensis Studii nova constructio et institutio, amplissima Professorum salaria, pauperum scholarium stipendia, Ædificia et Collegia his rebus idonea et necessaria, quanti constiterint, quam exhaustum reddiderint Authorem, facile conjecturam facient, qui talium rerum experientia sunt edocti. Addita quoque novæ Scholæ libraria officina suos requirit peculiares sumptus, ac dignum est illud opus ingenii beneficio : siquidem ex eo subinde prodeunt, elegantissimis typis excusi, optimi et utilissimi libri, qui per Germaniam ac Gallias etiam hinc inde dispersi plurimos in Fide Catholica confirmant, nutantes erigunt, perversos restituunt, eos maxime, quibus per Magistratus suos non est integrum vivas habere et audire recta docentium voces. Hæc novæ Scholæ fundatio, quæ tum propter se ipsam æternitatis gloria dignissima est, utpote quæ instructissimi promptuarii instar omnis generis ac ordinis idoneos homines Reipublicæ largitur, tum etiam Authoris pietate ac virtute

Ce fut lui qui érigea, pour ainsi dire à ses propres frais, les colléges de Dillingen et d'Ingolstadt, et éleva

---

commendabilis existit, omnibus satisfacere, omnibus placere atque grata esse merito potuit, ipsi autem Fundatori non satisfecit soli. Florebant ibi studia publica, privata docebantur, discebanturque ingenuæ artes magna alacritate. Verum, qui nihil magis in votis habebat, quam ut ea, quæ docerentur disserenturque, ad Omnipotentis Dei laudem ac gloriam simul unice confluerent; utque honestissimis morum præceptis vitæ quædam sanctimonia egregie responderet, desiderabat in magistris laicis disciplinæ rigorem, in discipulis et auditoribus vitæ ac morum continentiam. Quibus ut mederetur ex æquo, ut tam professores in ordinem redigeret, quam scholarium petulantiam cohiberet; maximis impensis jam erexit Dilingæ novum Societatis Jesu Collegium, hominum sanctissimorum et doctissimorum contubernium, qui formandorum ingeniorum ac morum soli deinceps magistri maneant, solique in cæteros imperium habeant. Quà ex re, quantum ad Ecclesiam Catholicam, quantum ad Rempublicam, et conservandas in Germania sinceræ avitæque Religionis reliquias accedere queat; ipsa Sanctitas Vestra æstimabit commodissime. Ego certe tam publico Ecclesiæ, quam meo nomine privatim, tantum mihi polliceor ex isto Catholici Cleri Seminario, ex hac nobilium et ingenuorum adolescentium castissima educatione et informatione, quantum ex omnium aliorum Germaniæ Episcoporum scholis, studiis et impensis, cum inde non eruditi solum, sed et sanctissimis moribus imbuti homines expectentur. Quæ omnia cum ita se habeant, cum Reverendissimus et Illustrissimus Cardinalis non modo omnes suas et Episcopatus facultates his rationibus in usus tam sanctos et utiles optime collocarit; sed etiam temporis iniquitate, belli

le dernier au rang d'académie. Othon n'épargnait ni ses biens ni même sa vie quand il s'agissait de la gloire de Dieu et du bien de la religion. Dans la mission apostolique dont le Saint-Siége l'honora précisément au moment où les affaires de l'Allemagne étaient le plus difficiles, il courut plus d'une fois les dangers les plus imminens. Rien ne nous fait mieux connaître le mérite d'Othon que la lettre que l'honnête et pieux duc Albert-Maximilien de Bavière écrivit à Pie V, en 1566. Le duc, après avoir décrit toutes les démarches d'Othon, et avoir énuméré les grands sacrifices pécuniaires qu'il avait faits, conjure le pape de lui envoyer quelque secours en argent, attendu que par suite de ses généreux efforts sa fortune était complètement délabrée, iul qui, sortant d'une famille si noble et si illustre, comptait naguère au nombre des hommes les plus opulens de l'Allemagne.

Othon se montra infatigable dans sa vocation apostolique. A peine revenu d'Italie, nous le retrouvons encore, dans un concile de son évêché, s'occupant de

---

ac seditionum incommodo, sumptuumque magnitudine obrutus, æs grande alienum conflaverit; unius ac solius certe Pontificiæ liberalitatis erit, auxiliares adhibere manus, tam præclarissimas virtutes, ne sub pondere concidant et languescant, fovere; tot erga Sanctissimam Sedem Apostolicam, in Religionem, in Rempublicam merita agnoscere, frequentissimas profectiones, itinerumque, cum valetudinis discrimine, varia pericula ponderare et his omnibus dignissima munera decernere,» etc. (Apud Laderchi Annal. Eccles. ad. a. 1566, n. 59, p. 157-159; Romæ 1728, in-f°.)

l'érection d'un séminaire diocésain. Dans cette institution seule, il reconnaissait le moyen de remédier aux maux qui désolaient l'Eglise d'Allemagne.

« La situation des affaires prouve clairement, disait Othon à son clergé assemblé en conseil à Augsbourg, dans l'année 1567, que l'Eglise catholique court de grands dangers dans notre Allemagne, où elle est attaquée et ébranlée jusque dans ses fondemens, et qu'il n'y aura aucun moyen de venir à son secours si nous continuons à être privés de bons ministres des autels, de dignes pasteurs et de prédicateurs éclairés par la science et par la piété. Car il est difficile de ne pas reconnaître que les ministres qui de nos jours seraient en état de guérir les maux de l'Eglise disparaissent non seulement chez nous, mais encore en tous lieux, et c'est ce qui rend ces maux de jour en jour plus graves et plus incurables. D'après cela, les Pères du concile de Trente, inspirés par Dieu, ont jugé que le seul moyen de prévenir la décadence de la religion était de choisir, dans chaque diocèse, un certain nombre de jeunes gens capables, de les élever dans la piété et la crainte de Dieu, et après qu'ils auraient ainsi achevé leurs études, de les consacrer au service des autels. Or, comme ces pépinières pour le clergé sont aujourd'hui, non seulement utiles, mais encore nécessaires et indispensables, les Pères réunis au concile de Trente, ainsi que le pape, ont ordonné que chaque évêque devait élever et nourrir pour le service des autels un certain nombre de jeunes gens studieux, proportionné à ses moyens et à l'étendue de son diocèse. »

Après cela, Othon, dans un canon fort étendu, donne des règles sur la manière d'organiser et de doter ces séminaires. Le pieux évêque est ensuite saisi d'une sainte colère contre les prélats qui mettaient de la négligence à ériger leurs séminaires, ou qui même s'y montraient opposés. « De tels hommes, continue-t-il, refusent au saint concile de Trente l'obéissance qui lui est due. Ils privent l'Eglise, non seulement pour aujourd'hui, mais encore pour l'avenir, de l'institution de salut la plus grande et la plus sûre. Ils négligent le secours de tant de fidèles et bons pasteurs, aux dépens de la perte de milliers d'âmes qui échouent par la faute de mauvais prêtres. Aussi seront-ils un jour sévèrement jugés pour cela. Ils semblent mépriser plutôt qu'aimer l'Eglise leur sainte mère, puisqu'ils devraient lui consacrer leur fortune, leurs soins, leurs travaux et leurs peines; que dis-je? leur sang et leur vie même, surtout dans un moment où le culte est violé et la discipline complètement détruite (166). »

(166) Neque potest negari, hanc vel maximam videri causam religionis nostræ catholicæ, in Germania præsertim, tam graviter oppugnatæ, afflictæ atque concussæ, quod hactenus in juventute probe et catholice instituenda minus advigilemus, et ne sectariorum quidem in suis pueris ad omnem impietatis doctrinam provehendis curam incredibilem ac diligentiam perpetuam imitemur. Si vero Seminarium, ut dictum est, in hac diœcesi et aliis erigeretur, minus profecto laboraremus hac extrema fere penuria bonorum ministrorum, parochorum et concionatorum, qui passim desiderantur: non fame perirent tot parvuli, quia non est fran-

C'était avec raison qu'Othon espérait que le maintien et l'affermissement de la religion seraient les résultats de l'institution des séminaires.

Avec un zèle égal pour la bonne cause, et à peu près dans les mêmes paroles pleines de dignité, l'évêque de Constance s'exprime dans le concile tenu par lui en 1567 (167). Lui aussi il exhorte le clergé

---

gens illis panem salutaris doctrinæ, non ita deserta, inculta et horrida prorsus domini messis jaceret; in qua non modo pauci, sed etiam indigni, inepti ac deplorandi operarii subinde reperiuntur. » (Synod. August., p. III, c. XXIII, chez Harzheim Concilia Germaniæ, t. VII, p. 204-206, in-fo.)

(167) Ad hæreses et schismata exstirpanda, Ecclesiæque Dei pristinum suum nitorem, nec non clero et Sacerdotio suum decus reddendum, et consequenter efficiendum, ut Ecclesia intra non multos annos eruditione, pietate, et vitæ puritate mire floreat, singulæque Ecclesiæ Ministros idoneos ad bene et laudabiliter obeundum munus suum habeant, nihil utilius et exquisitius statui, dici, aut excogitari potuit, Decreto illo Sacrosanctæ Synodi Tridentinæ, quo jubetur, ut in singulis diœcesibus Seminaria Ministrorum Ecclesiæ instituantur: atque adeo jam inde initio nascentis Ecclesiæ ad conservandum et restituendum eidem statum sacrarum litterarum, cognitione, pietate, religione, et vitæ honestate florentissimum, vix quicquam præclarius aut efficacius institutum esse videtur. Ideo Nos hujusmodi sanctissimum et utilissimum Decretum complectentes, omnes et singulos Ecclesiastici ordinis Viros, maximeque eos, qui bonis ecclesiasticis fruuntur et abundant, in *Christo Jesu* Domino nostro, vehementer hortamur et obsecramus, ut in hanc rem longe fructuosissimam atque singularis apud *Deum* et homines

séculier et régulier à contribuer, par tous les moyens en leur pouvoir, à l'érection et à la dotation des séminaires diocésains, et leur propose en conséquence de s'imposer d'un pour cent sur le revenu de leurs bénéfices.

En Bohême, Guillaume Prussinuski de Wiezkova, évêque d'Olmutz, s'immortalisa par les services qu'il rendit à l'Eglise de sa patrie. Il fut un des premiers évêques des états de l'Autriche qui, à la demande de l'empereur Maximilien, fit adopter, dans le concile tenu par lui à Olmutz, les décrets du concile de

---

meriti omnes conatus intendant, quo eorum auxilio et libertate adjuti, in Religionis nostræ catholicæ defensionem, Ecclesiæque et totius Diœcesis nostræ salutem et ornamentum, apud eandem Ecclesiam nostram Cathedralem ejusmodi Seminarium brevi erigere, et uberem ex eo Reipublicæ christianæ segetem producere valeamus : quæ ubi ætatem maturuerit, Ecclesiam Dei ornet et horrea Domini expleat: neque enim melius opes Ecclesiasticæ, neque sanctius collocari possunt. Nam cum varia sint officiorum genera, quibus charitas erga proximos exercetur ; hoc tamen officii genus, per quod non solum pauperibus subvenitur, verum etiam Reipublicæ christianæ et Ecclesiæ rebus afflictis penesque deploratis interea quoque consulitur, præ cæteris omnibus maxime laudabile et commendandum est : in quo genere cum Ecclesiasticis reliquis hominibus prælucere conveniat, debent et ipsi in tanta calamitate et necessitate Ecclesiæ hilarem, promptum et liberalem animum in promovendo, augendo et dotando hujusmodi Seminario exhibere. (Tit. V, c. I. Harzheim, t. VII, p. 466 sq. Comparez tit. I, c. II–XX, p. 467-472.)

Trente comme seules règles en matière de foi et de discipline (168). Convaincu, comme tant d'autres dignes prélats, de la grande supériorité des Pères de la Société de Jésus, auxquels le premier il avait donné l'hospitalité en Bohême, pour la direction des écoles de hautes et basses études, il leur confia aussi celle du grand et du petit séminaire qu'il fonda à Olmutz et à Brunn, peu de temps après la publication du décret du concile de Trente. Wolfgang Piringer, régent du séminaire d'Olmutz, Adalbert Bausseck, Barthélemy Weissack, Henri Blyssenius, Laurent Magius, Balthazar Hostobinus, tous membres de la Société de Jésus, n'épargnèrent ni efforts ni sacrifices pour se montrer dignes de la confiance que leur témoignait le vénérable évêque. Par leur infatigable activité, la Bohême fut enrichie d'une foule d'excellentes institutions pour la jeunesse et de pépinières pour le clergé. Leurs noms demeureront à jamais respectables pour tout généreux ami de l'Eglise; ils vivront chéris et ineffaçables dans la mémoire des pieux Bohémiens.

En Pologne, ce fut surtout Stanislas Carneovius (169), évêque de Wladislaw, qui se distingua par son

---

(168) Harzheim Concil. Germ., t. VIII, p. 362-367. J. Schmidt Historia Provinciæ Bohemiæ S. J., p. I, lib. III, c. CXXI.

(169) Et licet difficillima sit episcopatus mei administratio, tot hæresibus in eum incumbentibus, quantum tamen per me præstari poterit, in ipso in Provinciam ingressu non neglexi. Synodum diœcesanam coegi, ac, ut totus Clerus diœ-

zèle pour le maintien de la discipline ébranlée de l'Eglise et pour l'amélioration de l'éducation du clergé. Il apprend, dans une lettre pleine de dignité, au pape Pie V, avec combien de peines et de dangers il était enfin parvenu, dans le concile tenu par lui à Wladislaw en 1568, à engager son clergé, sous le sceau du serment le plus solennel, à adopter les décrets du concile de Trente en matière de foi, et comment, par les plus grands efforts, il avait réussi à établir un séminaire diocésain qu'il avait doté en partie de ses propres fonds et en partie de ceux des abbayes. Les prélats qui en Italie montrèrent le plus d'activité pour l'établissement des séminaires, furent l'archevêque de Ravenne (170) et l'archevêque de Fano (171). L'un et l'autre résolurent, dans des conciles qu'ils tinrent en 1568 et 1569, de s'occuper sans retard de la construction des édifices nécessaires. Le respectable évêque de Salzbourg (172) déplore avec une douleur sincère et une profonde mélancolie la

---

cesis meæ professionem fidei Catholicæ sub jurejurando juxta Decretum Concilii Tridentini faceret, obedientiamque Sanctitati Vestræ præstaret, curavi. Seminarium institui, censuque ex proventibus Episcopatus mei ac nonnullorum Abbatum dotavi, etc. (Lettre de Stanislas à Pie V, chez Laderchi ad a. 1568, n° 19, p. 112.)

(170) Concil. Prov. 35, tit. XVI, ap. Laderchi ad a. 1568, p. 360 sq., ed. cit.

(171) P. M. Amiani *Memorie istoriche della città di Fano*, p. 206-230; Fano 1751, in-f°.

(172) Const. LX. Harzheim, l. c., p. 378-380.

grande décadence de l'Eglise ; et lui aussi ne voit que dans l'exécution fidèle des décrets du concile de Trente sur les séminaires, le moyen d'y mettre un terme. Les séminaires lui paraissent non seulement des pépinières pour l'Eglise, mais encore des écoles utiles pour l'Etat. Il ordonna en conséquence d'en ériger immédiatement à Salzbourg, ainsi que dans les autres églises épiscopales de sa suffragance, telles que Freisingen, Passau, Ratisbonne et Brixen. Au premier concile provincial de Malines (173), en 1570, il fut également résolu que tous les évêques suffragans de cette métropole devaient ériger au plus tard dans six mois des séminaires dans leurs diocèses respectifs. Les actes de ce concile furent signés par les évêques d'Ypres, d'Anvers, de Ruremonde, de Gand et de Bois-le-Duc. Les princes s'évertuaient à l'envi avec le pape et les pieux évêques de l'Allemagne pour l'érection des séminaires en ce pays. Excité par la parole de Philippe II et par le noble exemple de l'archevêque de Malines, l'évêque d'Osnabruck, dans le concile qu'il y convoqua en 1571, résolut d'assurer la construction et l'ample dotation d'un séminaire, par les moyens indiqués dans de précédens conciles (174).

(173) Harzheim, t. VII, p. 626.

(174) Ac cum Serenissimo Hispaniarum Regi Catholico, Domino harum regionum, acerrimo fidei et Religionis propugnatori, idem hoc institutum tantopere cordi, sit, ut illius nos per litteras suas semel atque iterum sedulo admonuerit, Nobis omnem assistentiam et auxilium in ea re promittendo, etc. (Tit. XX. Harzheim, t. VII, p. 732.)

Au concile de Warmie, en 1575, présidé par le célèbre Martin Cromer (175), évêque de cette ville, et qui s'est immortalisé par son histoire de Pologne, il fut ordonné que pour subvenir aux frais de la construction du gymnase et du séminaire de Braunsberg, ordonnée par son prédécesseur le cardinal Stanislas Hosius, chaque curé serait tenu de laisser par son testament un, un et demi ou deux florins, monnaie courante d'argent, selon que ses dîmes annuelles s'élevaient à plus ou moins de dix *lasts*. Pour ceux qui manqueraient de le faire, cette somme devait être prise sur le montant de leur succession. Hosius (176) fut le premier qui appela les Jésuites en Prusse, et qui leur confia la direction des écoles scientifique et

(175) Can. 48. Harz., l. c., p. 801. Dans le texte latin on lit *lastas*; je ne sais de quel genre de dîme il est question dans ce passage.

(176) Patres quoque societatis Jesu..... ex Italia et Germania in Prussiam ipse primus evocavit, templum assignavit, collegium instituit, reditus attribuit, supellectilem instruxit, et reliqua omnia vitæ præsidia maximis suis sumptibus comparavit; ac illis quoque seminarii, ex decreto concilii (Tridentini) instituti, curam ac institutionem demandavit; magnatum etiam et nobilium filios, pleroseque etiam ab hæreticis parentibus avulsos, educandos erudiendosque commisit : cujus postea studii maximi fructus et utilitates in patria nostra eluxerunt. (Vita Hosii, lib. II, c. XVIII, apud H. Lagomarsinum. Op. Poggiani, vol. IV, p. 432. On trouve plus de détails encore chez Laderchi Annal. Ecclesiastic. ad an. 1567, n° 48-55, tom. XXII, p. 436-439; Romæ 1728, in-F.)

théologiques. Cromer suivit son exemple et plaça sous leur conduite le collége et le séminaire de Braunsberg. Au concile d'Anvers, en 1576, l'institution des séminaires fut aussi considérée comme l'ancre de salut pour l'Eglise et le clergé. L'évêque demanda en conséquence à tout le clergé du diocèse de contribuer à ces établissemens (177). Le séminaire d'Ypres est cité comme déjà existant au concile tenu dans cette ville en 1577 (178). Le digne évêque prit les mesures les plus sages pour la nomination des professeurs et pour l'organisation du plan d'études. La même année, l'archevêque de Naples fonda son séminaire diocésain par l'ordre de Grégoire XIII, et dans le concile tenu cette année à Naples, il exhorta les évêques suffragans à faire de même dans leurs églises (179).

Charles Borromée renouvela, en 1579, au cinquième concile tenu par lui à Milan, le décret d'un des conciles précédens de 1565 au sujet des séminaires, et fixa pour la dotation des écoles ecclésiastiques de son archevêché des sommes considérables (180). Ainsi le séminaire de Milan reçut 6000 scudi, celui de Tortone 600, celui de Lodi 1000, celui d'Acqui 400, celui de Brescia 2000, celui de Crémone 2000,

---

(177) Rubrica V, c. II. Harzh., l. c., p. 817.

(178) Tit. 23, c. V, VI. Harzh., l. c., p. 862.

(179) G. Sparano *Memorie istoriche per illustrare gli Atti della S. Napoletana chiesa*, p. I, p. 248 sq.; Napoli 1768, in-4°.

(180) Concil. Mediol. V, p. I, c. I. Hard., t. X, p. 1038-1040.

celui de Bergame 2000, celui d'Este 600, celui d'Alexandrie 400, celui de Verceil 1000, celui d'Albi 600, celui de Vintimille 200, celui de Savone 300, celui de Casal 500, celui de Vigevano 200, celui de Novare 1200, et enfin celui de Plaisance 1500.

Nous ne devons pas passer sous silence les efforts du célèbre cardinal Augustin Valerius, évêque de Verceil. Il avait été nonce de Grégoire XIII, et avait parcouru en cette qualité l'Istrie et l'Allemagne, afin de rétablir, dans ces pays, la discipline relâchée de l'Eglise et de veiller à l'exécution des décrets du concile de Trente. Sa principale attention se porta d'après cela sur l'érection des séminaires. Il s'efforça de les introduire partout, et ce fut à lui que l'Eglise dut les premières institutions de ce genre (181). Les

(181) Episcopi Istriæ, quo magis ad homines pauperculos se missos, et inopum civitatum, egenorum oppidorum se Pastores esse intelligant, eo alacrius pusillum gregem suum pascant, præsentia suâ recreent, piisque et paternis sermonibus instruant, et quo majore cum incommodo atque etiam vitæ periculo id egerint, cum hæc Provincia plurimis in locis medicis, pharmacopolis, et hujusmodi adjumentis ad valetudines recuperandas necessariis careat, eo majorem a Domino Deo suorum laborum mercedem exspectent..... In tanta Sacerdotum paucitate atque inscitia Seminaria pro Diœcesis facultate omnino in hac provincia sunt erigenda, quemadmodum etiam erigi cœpta sunt, aut ecclesiasticorum beneficiorum parva contributione, aut eorundem unionibus, aut denique illorum puerorum collationibus, qui in Seminaria recipientur juxta S. Concilii Tridentini sanctionem,

ordonnances que Valerius fit pour le clergé d'Istrie portent, en général, le caractère de la prudence et de la dignité apostolique les plus parfaites. Il ne se montre pas moins zélé pour l'Allemagne. Dans les instructions que Grégoire XIII lui donna pour ce pays, et qui s'étendaient sur les archevêchés de Cologne, de Mayence et de Trèves, sur les évêchés de Bâle, de Strasbourg, de Spire, de Worms, de Munster, d'Osnabruck, de Paderborn, de Liége, de Luxembourg, ainsi que sur tout le clergé de la Basse-Allemagne, de la Belgique, et des duchés de Juliers et de Clèves, il exhorte les évêques à promulguer dans leurs diocèses les décrets du concile de Trente, de soigner strictement l'éducation religieuse et scientifique de leur clergé, et à cet effet d'ériger le plus promptement possible des séminaires dans tous les lieux où il n'y en avait point encore (182).

---

quæ si nulla earum rationum, quas enumeravimus, erigi nequiverint, rogandus erit S. Dominus noster Gregorius XIII, ut unionibus beneficiorum atque extra hanc Provinciam Istriæ Ecclesiis consulat. (Ordinationes et hortationes ab Augustino Valerio, Episcopo Veronensi, Comite, Visitatore Apostolico, relictæ Reverendissimis Istriæ episcopis, Magistratis et Rectoribus civitatum aut oppidorum, Canonicis, Parochis, Sacerdotibus et Clericis, atque etiam Laicis quo loco explicandæ et observandæ.) Ces statuts sont inédits et encore inconnus. Je les ai trouvés à Paris parmi les lettres inédites du cardinal de Lorraine, à la Bibliothèque du roi. MM. 88. Lat. n° 8882.

(182) Harzheim, tom. VIII, p. 498-503.

Vers cette époque il régna en France la plus grande activité dans le haut clergé pour l'établissement des séminaires.

Ce fut au zèle infatigable du grand duc de Guise, cardinal de Lorraine et archevêque de Reims, que l'Eglise doit principalement le succès de ces efforts. Dès son retour du concile de Trente, en 1567, il avait fondé à Reims un séminaire pour les besoins de son diocèse, et l'avait richement doté de ses propres deniers. Cinquante enfans de parens pauvres y étaient élevés aux frais du cardinal. Leur nombre fut plus tard considérablement augmenté. Il donna pour base à cette institution les réglemens du collége allemand de Rome qu'il copia presque textuellement. La direction de ce séminaire, dont l'organisation est réellement exemplaire, fut confiée aux Jésuites (183). Les Etats assemblés à Blois, en 1576, insistèrent aussi avec force sur la fondation des séminaires qu'ils regardaient comme le terme des maux de l'Eglise (184). Le cardinal de Lorraine s'y montra encore l'âme de l'assemblée. Mais ce fut surtout à la convocation de Melun que le cardinal s'exprima avec force à ce sujet.

---

(183) Érection d'un séminaire en la ville de Reims en 1567, par M. le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, dans le recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, tom. II, p. 608-633; Paris 1716, in-f°.

(184) Ordonnances concernant l'établissement, dotation et gouvernement des séminaires. Extrait de l'ordonnance de Blois, art. 24, p. 591 sq.

L'assemblée du clergé imposa aux ecclésiastiques et aux évêques l'érection des séminaires comme un devoir indispensable, et rédigea sur-le-champ le plan de leur organisation, de leur dotation et de leur administration. Il diffère peu de celui que le cardinal avait donné pour base à son séminaire de Reims(185).

L'archevêque de Rouen, cardinal et prince de Bourbon, primat de Normandie, s'exprima avec vigueur et dignité au concile de Rouen, en 1581, sur la nécessité des séminaires, et somma ses suffragans, les évêques de Bayeux, de Seez, d'Evreux, de Lisieux, d'Avranches et de Coutances, de faire en sorte qu'au mois d'octobre suivant toutes les mesures fussent prises pour pouvoir s'occuper sur-le-champ de la construction des édifices. Dans son zèle apostolique pour

(185) Extrait du réglement général, concernant la discipline ecclésiastique, dressé devant l'assemblée générale du clergé de France, convoquée à Melun en 1579, tit. 24.

Leges seminarii, quod juxta Concilii Tridentini decretum Sess. XXIII, cap. XXIII, institui debet in quavis diœcesi.

Cap. I. De admittendis et demittendis.

Cap. II. De iis, quæ ad pietatem.

Cap. III. De iis, quæ ad obedientiam pertinent.

Cap. IV. De iis, quæ ad modestiam.

Cap. V. De iis, quæ ad studia.

Cap. VI. De iis, qui seminarii negotiis spiritualibus et litterariis ac etiam temporaneis præerunt.

Cap. VII. De rebus temporaneis.

Conf. Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France, t. V. Pièces justificatives, n° 10, p. 115-118; Paris 1772, in-f°.

la bonne cause, il ne s'adressa pas seulement au clergé de sa province, si distingué par sa véritable piété et par ses dispositions vertueuses, mais encore aux laïcs reclus et religieux, et les exhorta en des discours chrétiens à contribuer de toutes leurs forces à l'utile et bienfaisant établissement des séminaires. Le pieux archevêque disait à cet effet que, d'une part, les ecclésiastiques s'efforcent du haut de la chaire de faire sentir aux chrétiens la nécessité de l'établissement des séminaires, et que de l'autre ils s'introduisent dans les maisons du clergé et des laïques aisés, afin de solliciter des aumônes pour cette œuvre, et d'engager en outre ces personnes à donner des preuves de leur libéralité par leurs dispositions testamentaires (186). Les dignes et pieux archevêques de Reims (187), de

(186) Quoniam nonnisi tenuis admodum potest fieri contributio, quæ multis alendis, et habitationi comparandæ atque ædificandæ aliisque ad Seminarii supellectilem necessariis sufficere nequeat; in pronis et concionibus, atque etiam per domos ditiorum tam ecclesiasticorum quam sæcularium in tota diœcesi fiant adhortationes et eleemosynarum petitiones ad hoc tam sanctum opus promovendum : cujus nec oblivisci debebunt in testamento pii viri præsertim ecclesiastici. (Can. 15. De scholarum et Seminariorum fundatione et regimine statuta. Hard., tom. X, p. 1256-1262.)

(187) Quemadmodum autem agricola, nisi serat tempestive, non potest metere, ita Ecclesia Dei ex prædictis sacramentis fructus uberes per idoneos operarios afferre nequit nisi seminaria juventutis erudiendæ, et moribus informandæ causa foveat. (Hard., l. c., p. 1290.)

Bordeaux et de Tours (188), dans les conciles provinciaux qu'ils tinrent en 1583, ne parlèrent pas avec moins d'énergie pour l'établissement immédiat des séminaires dans leurs diocèses. Eux aussi obligèrent leurs suffragans d'ériger des séminaires avec le moins de retard possible, et les exhortèrent à s'adresser à cet effet à la générosité et à la libéralité des pieux chrétiens. L'archevêque de Bordeaux alla plus loin encore dans son zèle apostolique. Lui et les évêques de sa province s'adressèrent au roi, et le supplièrent d'user de son autorité pour faciliter l'établissement des séminaires dans ses états, et en conséquence d'exhorter tous les magistrats à prendre sous leur protection spéciale des institutions si importantes pour le salut de l'empire, et s'il s'en trouvait qui refusassent de leur accorder les secours nécessaires, de les forcer par tous les moyens de droit à remplir un devoir si sacré (189).

---

(188) Hard., can. 20, l. c., p. 1437-1442.

(189) Regem autem christianissimum, pro sua eximia in Deum pietate et singulari erga ejus Ecclesiam studio atque voluntate rogamus et obsecramus, ut tam salutaris instituti exsecutioni regiam suam auctoritatem interponere velit, omnibus regni sui summis magistratibus et aliis quibuscumque mandet atque imperet, ut tam necessarium Reipublicæ christianæ opus suo præsidio tueantur. Reluctantes vero quoscumque ac tergiversantes ad officii munerisque persolutionem modis omnibus compellant. (De institutione et legibus Seminariorum Provinciæ Burdigalensis. Hard., l. c., p. 1382-1388.)

Le cardinal Quiroga, archevêque de Tolède et grand inquisiteur d'Espagne, exhorte, dans les termes les plus forts, ses suffragans assemblés en concile à Tolède en 1583, à ne pas tarder plus long-temps à établir des séminaires dans leurs diocèses respectifs (190).

L'archevêque de Bourges (191), patriarche et primat d'Aquitaine, exprima au concile de Bourges, en 1584, son profond regret de ce que, dans son diocèse, on n'avait pas encore mis dans l'érection des séminaires toute l'activité qu'il aurait désirée, les malheureuses guerres de religion dont sa province avait été l'un des principaux théâtres lui en ayant enlevé tous les moyens. Il ne voit qu'un seul dédommagement au défaut de séminaires dans son diocèse, c'est que dans plusieurs des églises cathédrales de sa suffragance avait été établie une sorte d'instruction religieuse qui s'en rapprochait beaucoup. L'archevêque conseille pourtant de la réformer et de la mettre sur le pied des établissemens qu'ordonne le concile de Trente. Il fait aussi sagement la distinction entre les

---

(190) Quoniam Seminaria tam insignem continent Reipublicæ Christianæ utilitatem, hortatur hæc S. Synodus omnes hujus Provinciæ Prælatos ut..... ea quamprimum erigenda curent. (Act. II. Decret. 6, ap. Aguirre ed. cit., tom. VI, p. 6.)

(191) Quoniam non desunt quibusdam in urbibus collegia ab ecclesiasticis instituta, et proprio patrimonio dotata, quæ instar seminariorum sunt. (Tit. 29, de Seminariis majoribus et minoribus. Hard., t. X, p. 1489.)

grands et les petits séminaires. Aux conciles tenus en 1585 à Aix (192) et à Liége (193), le décret du concile de Trente sur les séminaires fut encore confirmé, sa grande utilité pour l'Eglise fut de nouveau reconnue. En 1586; l'archevêque de Cambrai donna un grande extension au séminaire de son diocèse (194). Les ordonnances qu'il rendit à ce sujet sont si sages qu'elles pourraient servir de bases fondamentales à tous séminaires quelconques. Elles sont en effet devenues la règle de tous ceux de la France, et le sont restées avec très peu de modifications jusqu'à ce jour. L'archevêque voulut que les sciences enseignées dans les académies le fussent aussi en toute leur étendue dans les séminaires. A celui qui déjà existait à Cambrai, il en joignit un second à Douai, qu'il mit en communication avec l'académie de cette ville. Ces deux séminaires furent confiés à la direction des Jésuites. Vers la même époque, l'évêque d'Osino fonda son séminaire diocésain, à la demande de Sixte-Quint (195). Le cardinal archevêque de Toulouse, au concile de cette ville en 1590, exhorta les élèves du séminaire qu'il y avait fondé à se rappeler cet établissement dans leur testament, lorsque, par la suite,

---

(192) Hard., l. c., p. 1574.
(193) Harzheim, tom. VIII, p. 510.
(194) Cap. VII, VIII. Harz., l. c., tom. VII, p. 1024.
(195) Pompejo Compagnoni et Philippo Vecchietti : *Memorie istorico critiche della chiesa et de' Vescovi di Osino*, t. IV, p. 179, 208, 211; Roma 1783, in-4°.

ils seraient entrés en jouissance de riches bénéfices (196). Stanislas Polowski, successeur de Guillaume au siége épiscopal d'Olmutz, continua avec autant de générosité et de succès que lui l'œuvre de ses prédécesseurs. Les décrets du concile de Trente, revêtus désormais de la sanction impériale et reconnus comme loi fondamentale de l'Eglise de l'empire, furent publiés comme tels par lui au concile d'Olmutz, en 1591. Le discours qu'il tint à cette occasion est solennel et sublime, ainsi que l'exigeait la haute importance du sujet. Il porte l'empreinte de la plus profonde et de la plus touchante sensibilité. Ce prélat s'exprima avec une vigueur toute septentrionale dans le discours de clôture de ce concile. Après avoir encore une fois recommandé aux prêtres l'exécution des décrets de Trente, comme l'unique moyen de salut pour l'Eglise, il continue en ces termes : « Maintenant que les tempêtes grondent, que la mer se soulève dans son lit, que les flots irrités montent jusqu'aux nuages, que l'infernal Éole lui-même ouvre les sombres prisons de ses vents déchaînés, que les nuées chargées de la foudre se joignent à toutes ces horreurs; nous, recouverts du bouclier de la foi, et tendant les voiles de la foi dans notre nacelle, nous n'avons pas à craindre de naufrage, quand même nous perdrions toutes nos ancres ; nous serons éclairés par le phare du salut qui ne trompe jamais. » Stanislas aurait pu difficilement offrir à son clergé un plus beau présent en le

(196) Tit. 5. Hard., t. X, p. 1811 sq.

renvoyant à ses travaux apostoliques. C'est ainsi encore que le vénérable évêque s'écrie, à l'occasion de la sanction impériale donnée aux décrets du concile de Trente : « O felix Tridentum, cui vel id calamitosissima hac « tempestate solatii obtigit, ut tot doctissimorum « pene ac piissimorum totius christiani orbis virorum « de rebus gravissimis, nimirum de summa christianæ « fidei deque aliis fidem ipsam, non secus ac corpus, « quodque umbra sequi solet, concomitantibus, con- « sultantium, deliberantium, ac tandem salutaria « decreta legesque saluberrimas figentium capax fie- « res, etc. » Ne le dirait-on pas animé par l'enthousiasme de ce célèbre poète du moyen âge, qui exprimait en paroles prophétiques l'avenir de l'illustre maison d'Autriche : *Tu felix Austria nube?* et voulant faire entendre par là que ce serait désormais à son ferme et fidèle attachement pour l'Eglise que l'Autriche devrait aussi son bonheur temporel (197). C'est ainsi que s'explique la belle position politique de cet empire, composé de parties en apparence si hétérogènes, position que l'on peut appeler avec raison providentielle, et qu'il ne partage avec aucun autre membre de la société européenne.

Un concile s'assembla à Breslau en 1592 (198), et l'évêque de cette ville y déploya une louable activité pour l'érection du séminaire diocésain. Il paraît pourtant qu'il eut de grands combats à soutenir avec l'indis-

---

(197) Harzheim, tom. VIII, p. 323, 360.

(198) Harz., l. c., p. 385 sq.

cipline et l'avarice de son clergé, d'ailleurs si riche, puisqu'il fut obligé d'invoquer le secours du Saint-Siége. Paul V (199) lui donna en conséquence de pleins pouvoirs pour forcer tout le clergé de son diocèse, tant régulier que séculier, à contribuer à la dotation du séminaire et à s'occuper immédiatement de son établissement, sous la menace des peines canoniques, s'ils refusaient. Les Pères du concile de Trente, en 1593 (200), d'Avignon (201) et de Mantoue (202), en 1594, ainsi que ceux d'Aquilée (203), en 1596, s'expriment très formellement sur le sujet des séminaires, et rapellent, à cette occasion, les travaux et les efforts des plus illustres prélats, qui n'ont rien épargné pour fonder cet établissement dans leurs diocèses. Le patriarche d'Aquilée engage ses suffragans, vu la grande pauvreté de leurs diocèses, à se réunir et à s'entendre pour fonder un seul grand séminaire où les ecclésiastiques dont ils auraient besoin pour le service de leurs Eglises respectives, pussent être élevés en commun.

En Autriche, ce fut Stobée, évêque de Lavant, qui, sur la fin de ce siècle, s'occupa avec le plus de succès de l'institution des séminaires. Partisan zélé des Jésuites, dont il avait appris à connaître les talens

(199) Bullar. Rom., t. V, p. III, p. 177.

(200) Cap. xxx. Harz., t. VIII, p. 424.

(201) Tit. 49. Hard., t. X, p. 1863.

(202) F. Tonelli : *Richerche storiche di Mantua*, t. III, p. 221-227 ; Mantua 1798, in-4°.

(203) Tit. 12. Hard., t. X, p. 1904-1907.

et le mérite pendant son séjour à Rome, où il avait été l'élève de Bellarmin, il désirait par-dessus tout placer les séminaires sous leur direction. La jalousie du clergé leur en fit un crime à tous deux. Les Jésuites ne furent alors désignés dans le pays que sous le sobriquet de Pères de Stobée (204). Ce prélat avait pendant long-temps rempli les fonctions d'ambassadeur de l'empereur à la cour de Rome, et par son zèle vraiment apostolique il s'était acquis l'estime du pape Clément VIII et de tout le collége des cardinaux. En conséquence, Clément, par une lettre de l'an 1595 (205), prie Stobée d'obtenir le consentement de l'empereur pour l'établissement d'un collége de Jésuites et d'un séminaire diocésain à Laybach. Le pieux empereur n'hésita pas à accorder cette prière, et le collége ainsi que le séminaire furent fondés immédiatement sur le plan le

---

(204) Stobæi, epp. 118, 141, 143, p. 226, 228, 233, 260; Venetiis 1749, in-4°. Stobée parle partout des Jésuites dans les termes les plus affectueux. C'est ainsi qu'il conseille à son neveu, Étienne de Palmaburgo, élève du collége d'Ingolstadt, de choisir pour société intime un père de cette superbe compagnie, toutes les fois qu'il voudra se reposer de l'étude aride du droit : « Quæris ubi hunc reperias? Quæris aquas in aquis. Sat multos tali Ingolstadium hujuscemodi viros, alit et collegium, in quo degis convictorum, ad quorum moderamina sedent viri S. J. religiosissimi. Ex his unum tibi delige, eoque, quoties studiis vacaveris, familiariter utere. (Stob., ep. 116, p. 233.) Étienne fut plus tard chancelier de l'empereur Ferdinand.

(205) Inter Stob., epist., p. 4.

plus vaste. D'accord avec l'évêque, le dernier fut aussi confié à la direction des Jésuites. Obéissant à une seconde demande du même pape, Stobée (206) obtint encore de l'empereur qu'il établît un collége de Jésuites et un séminaire diocésain à Klagenfurt, ainsi qu'un second séminaire à Gratz. Toutes ces institutions furent richement dotées. Cette dernière reçut le nom de *Seminarium Ferdinandum,* d'après son auguste fondateur (207). Il devint la pépinière des hommes les plus distingués de l'Eglise et de l'Etat en Autriche. Les deux séminaires furent également confiés à la direction des Jésuites. Nous ne devons pas omettre à cette occasion les témoignages honorables rendus aux Jésuites par le célèbre cardinal Cincio Passeri Aldobrandini, frère de Clément VIII, nonce du pape à la cour de Vienne et chargé d'honorables missions en Hongrie, de la part de l'empereur. Il ne tarit pas sur les éloges qu'il fait des infatigables efforts des Pères de la Société de Jésus pour l'établissement des séminaires et l'éducation du clergé dans l'empire autrichien, et surtout en Hongrie, en Bohême, en Moravie, en Pologne et en Lithuanie (208).

---

(206) Inter Stob., ep., p. 141.

(207) L. c., p. 215-219.

(208) La lettre du cardinal se trouve dans l'ouvrage, intéressant pour l'histoire, intitulé : *Della epistolografia di Francesco Parisi, Bibliotecario dell' Eccel. casa Borghese,* lib. I, p. II, p. 28 sq. ; Roma 1787, in-8°. Dans ce même ouvrage on lit : *Lettera di Mgr. Germanico Malaspina, Ve-*

Le dix-septième siècle commença sous les auspices les plus favorables à l'établissement des séminaires, tant de la part du haut clergé que du clergé inférieur. Aux conciles de Namur, en 1604 (209), de Culm (210) et de Prague, en 1605 (211), on en parle comme étant déjà organisés, et l'on se loue de l'influence bienfaisante qu'ils exerçaient sur l'Eglise et sur l'Etat. Les évêques qui s'y étaient assemblés ne manquèrent pas de rendre grâces à la Providence et d'exhorter leur clergé à les aider de toutes leurs forces à soutenir de si saints établissemens. La situation des églises de Belgique et de Brabant s'offre sous un aspect moins favorable. L'archevêque de Malines, primat des Eglises réunies de Belgique, de Brabant et des Pays-Bas, s'exprime de la manière la plus touchante au concile provincial convoqué par lui en 1607, sur la décadence des Eglises. Il l'attribue exclusivement à ce que les écoles sont négligées, et à ce que l'on s'occupe avec froideur de l'établissement des séminaires. Il déplore d'une manière saisissante l'imprévoyance de ces prêtres qui, cédant aux illusions du siècle, rendent trop facilement hommage aux autres croyances, permettent librement dans leurs paroisses la lecture du livre symbolique de ces sectes et mettent ainsi en péril la pure et vérita-

---

covo di S. Severo, al Card. S. Giorgio sù gli affari di Polonia et Transilvania; p. 196-202, 222 sq., l. c.

(209) Tit. 3. Harzh., t. VIII, p. 611.

(210) Harzh., l. c., p. 668,

(211) Harzh., l. c., p. 761.

ble foi de l'Eglise catholique. « Qui d'entre nous, dit le pieux archevêque à son clergé assemblé, ne serait profondément affligé à la vue des maux qui pèsent sur l'Eglise de la Belgique? qui pourrait retenir des larmes de compassion et de repentir?.... Qu'est-ce que l'Eglise du Seigneur exige de nous dans un pareil état de choses?.... Veut-elle que nous laissions tomber les mains en repos et que nous demeurions spectateurs oisifs de la décadence de l'Eglise, sans venir à son secours et nous jeter au devant du danger comme les remparts que nous sommes de la maison d'Israel? ou bien suffirait-il de sauver chacun pour soi, s'il le peut, le troupeau qui lui est confié, seulement pour l'amour de la laine et du lait qu'il en tire, sans s'inquiéter de ce qu'il devient plus tard? » Puis, dans un canon étendu, l'archevêque impose à tous les évêques de la province l'obligation d'ériger, avec le moins de délai possible, des séminaires dans leurs diocèses respectifs, en leur enjoignant de rendre compte de ce qu'ils auront fait à l'assemblée du printemps suivant. Il ordonne aussi aux ecclésiastiques de son diocèse d'acheter les décrets du concile de Trente, le catéchisme romain, divers ouvrages moraux et théologiques du Père Canisius, ainsi que de quelques autres docteurs catholiques (212), connus par leur piété et leur science. Dans le court espace de deux ans, Malines fut dotée d'un grand et d'un petit séminaire (213).

(212) Harzheim, t. VIII, p. 790.
(213) Tit. 20. Harzh., t. IX, p. 18.

Dans le premier on recevait des jeunes gens de dix-huit ans. A leur entrée dans la maison, ils devaient s'engager à la soutenir par des secours d'argent proportionnés à leur revenu, dans le cas où par la suite ils obtiendraient de riches bénéfices. L'impôt pour les séminaires posé dans le concile de 1607 fut maintenu par celui de 1609, mais avec la promesse qu'il serait ôté lorsque les fonds de l'établissement seraient devenus plus considérables. La même année, l'évêque de Constance renouvela le décret d'un précédent concile au sujet de l'érection du séminaire diocésain (214). Jean Mirée, évêque d'Anvers, célèbre par sa haute piété, par son zèle infatigable pour le maintien de la discipline ecclésiastique en Belgique, ainsi que par les grands et immortels services qu'il rendit à la science, fit à son concile diocésain de 1610 le rapport le plus satisfaisant sur les heureux résultats du séminaire qu'il avait fondé cinq ans auparavant à Anvers, et il exhorta paternellement son clergé à le soutenir par de généreuses contributions. Il exprime surtout le désir qu'ils se rappellent particulièrement cette salutaire institution dans leurs dernières volontés et qu'ils engagent les pieux laïcs à les imiter, attendu qu'elle contribue plus encore à leur salut qu'au salut des prêtres (215). L'évêque de Warmie (216),

---

(214) Tit. 26. Harzh., t. VIII, p. 889.

(215) Tit. 20. Harzh., t. VIII, p. 1007.

(216) Tit. De fidei Catholicæ tuendæ cura. Harzh., t. IX, p. 94 sq.

au concile de 1610, ne put assez se louer des progrès que les élèves du séminaire de Braunsberg faisaient sous la direction des Jésuites, et il se décida en conséquence à leur confier la censure des livres dans son diocèse. Le cardinal archevêque de Gran, comte Forgatsch, stimula par tous ses efforts l'établissement des séminaires en Hongrie. Celui de son diocèse ne pouvant fournir assez d'élèves, il pria le pape Paul V, dans un mémoire qu'il lui adressa à l'issue du concile tenu à Gran, en 1611, de vouloir bien admettre dans chacun des colléges des Jésuites, fondés par le Saint-Siége à Prague, à Olmutz, à Vienne et à Gratz, trois Serviens et Croates; comme aussi d'augmenter le nombre des Hongrois admis dans le collége allemand de Rome, et enfin d'engager les évêques de Hongrie d'envoyer à cet effet à Rome des jeunes gens honnêtes et capables. Il voulait aussi que l'archevêque de Gran ou de Cologne fût déclaré protecteur-né du collége allemand à Rome (217).

Laurent Métrius, second évêque de Bois-le-Duc, eut la gloire de rétablir et de doter richement, au concile diocésain de 1612, le séminaire ecclésiastique qui y avait été érigé par son prédécesseur, à l'instante prière de l'empereur Charles-Quint, mais qui avait été complètement détruit pendant les troubles religieux auxquels cette partie de la Belgique avait été si cruellement en proie (218). L'évêque de Gand, dans

(217) Chez Peterffy Concilia Hungariæ, t. II, p. 217.

(218) T. 25. Harzh., t. IX, p. 259. Il est dit entre autres choses : Juxta serias admonitiones Catholicæ Majestatis.

son concile diocésain de 1613, ordonna que les jeunes gens qui entreraient dans le séminaire qu'il venait de fonder devaient être âgés de plus de dix-huit ans et avoir déjà suivi des études assez fortes dans les écoles supérieures pour leur permettre d'assister avec avantage aux cours de théologie. A leur entrée, ils devaient prêter, dans les mains du régent du séminaire, le serment d'entrer dans les ordres, et après avoir subi les examens nécessaires, de se soumettre à remplir toutes les fonctions ecclésiastiques dont il plairait à l'évêque de les charger, ou sans cela de restituer au séminaire tous les frais et toutes les dépenses qu'il aurait encourus pour eux. Ils étaient en outre obligés de promettre qu'après avoir obtenu un bénéfice suffisant, ils prouveraient leur reconnaissance envers le séminaire par des contributions pécuniaires. La taxe établie dans le concile de Malines, en 1609, fut introduite aussi à Gand, avec les mêmes modifications (219). Le pieux évêque de Sees en Normandie donna en outre à son séminaire la forme d'une maison d'assemblée et de préparation ecclésiastique.

---

(219) « Ego N. N. die Mensis... anni... in hoc Seminarium assumptus, declaro in his scriptis, me habere animum ad statum ecclesiasticum, et promitto me, cum idoneus inveniar, id muneris in Ecclesia suscepturum et obiturum, quod a Rmo. D. Episcopo Gandensi mihi injungetur, aut refusurum expensas omnes, quibus seminarium affecero. Promitto insuper, me gratum fore et memorem beneficii a seminario accepti, si quando ad meliorem fortunam devenero. » (Tit. 20. Harzh., t. IX, p. 258.)

Il ordonna, dans un concile diocésain tenu en 1614, que tout ecclésiastique qui serait destiné à avoir charge d'âmes, serait tenu, avant d'entrer en fonctions, de faire une retraite de trois mois dans un séminaire. Cette extension de l'utilité des séminaires fut adoptée aussi par l'évêque de Lisieux, en 1650 (220), et par l'évêque d'Avranches, en 1693 (221), et l'usage s'en est maintenu en France jusqu'à nos jours. Une si louable coutume mériterait certes d'être partout suivie, et surtout lorsqu'un prêtre aurait, par quelque circonstance particulière, suspendu pour un temps ses fonctions et voudrait les reprendre ensuite; ces exercices devraient être particulièrement obligatoires pour les curés (222).

Au concile de Spolète, tenu en 1621, il fut décidé, à la grande satisfaction de tout le clergé du diocèse, que l'on fonderait un grand séminaire diocésain (223). L'archevêque de Bordeaux, de son côté,

---

(220) Chez G. Bessin Concilia Rothomagensis Provinciæ, t. II, p. 446; Rothomagi 1717, in-f°.

(221) Bessin, l. c., p. 544.

(222) Nous déclarons qu'à l'avenir tous ecclésiastiques, pourvus de bénéfices à charge d'âmes, n'obtiendront de *Nous* nos lettres de provision de leurs dits bénéfices, ni de *vise*, s'ils ne sont entrés auparavant dans quelqu'un de nos séminaires, qui leur sera indiqué par Nous, ou par nos vicaires généraux, pour y apprendre et y exercer pendant trois mois de retraite, les fonctions du saint ministère auquel ils sont appelés. (Bessin, l. c., p. 347.)

(223) Acta Concil. Spolet., tit. 36, p. 119; Perusiæ 1622, in-4°.

renouvela, dans son concile de 1624, l'ordonnance rendue en 1583 par son prédécesseur, au sujet des séminaires, et enjoignit à sa suffragance d'en ériger sans retard dans tous les diocèses où il ne s'en trouverait pas encore (224).

La guerre qui agitait l'Allemagne ne permit qu'en 1626 au vénérable évêque d'Osnabruck de fonder le séminaire diocésain qu'un de ses prédécesseurs avait projeté dès l'an 1571 (225). L'évêque, à l'aide des sentimens pieux et chrétiens de son clergé, qui consentit à une contribution proportionnée à son revenu, parvint à le doter richement. Guillaume Aschendorf, Jésuite et docteur en théologie, devint régent de l'institut. Au concile, Aschendorf prononça un beau discours dans lequel il prit pour texte les paroles du psalmiste : « *Apprehendite disciplinam, ne quando irascatur Dominus, et pereatis de via justa.* Il ne manqua pas, à cette occasion, de tracer un tableau effrayant, mais ressemblant, de l'Eglise d'Allemagne et d'indiquer les dangers qui la menaçaient encore si l'éducation du clergé ne recevait pas une nouvelle direction. La pieuse assemblée fut fortement émue par ce discours, et elle résolut unanimement de ne rien négliger pour doter convenablement le séminaire. Le digne évêque d'Ypres, dans une lettre pasterale pleine d'onction, qu'il écrivit en 1631, ordonne que la taxe pour les séminaires devait être acquittée tous les ans à Pâques,

(224) Tit. 16. Hard., t. XI, p. 103.

(225) P. I, c. VI. Harz., t. IX, p. 422-426, 438.

et cela dans les mains de l'archiprêtre, lorsque les curés venaient chez lui chercher les saintes huiles (226). L'archevêque de Cambrai, à son concile provincial de 1631, fit plusieurs nouveaux réglemens des plus salutaires pour le perfectionnement de ses séminaires (227). Lui aussi exigea des élèves, à leur entrée, le même serment que leur avait imposé l'évêque de Gand, mais avec cette modification que ceux qui en sortant du séminaire entreraient immédiatement dans un ordre religieux seraient dispensés du remboursement des frais de leur séjour dans le séminaire. Les évêques de Saint-Omer, d'Arras, de Namur et de Tournai adoptèrent les mêmes décrets dans leurs diocèses.

En Hongrie, le cardinal archevêque de Gran, comte Forgatsch, chancelier du roi, déploie aux deux conciles provinciaux de Gran, en 1633 (228) et en

---

(226) Harzh., t. IX, p. 535.

(227) Harzh., l. c., p. 567.

(228) Præcipua calamitas spiritualis Ecclesiæ Ungaricæ ortum habere videtur ex defectu sacerdotum. Nam in plurimis locis nulli habentur sacerdotes; in nonnullis vel indocti vel scandalosi habentur. Hi vero defectus fontem ac originem inde habent, quod SS. Tridentinæ Synodi decretum Sess. 23, c. XXIX, de seminariorum erectione minus sollicite observetur. Nam si seminaria essent, ex quibus annuatim prodirent docti ac bene morati sacerdotes, necesse non esset, vel rudes, vel minus idoneos ad sacerdotium promovere, vel profugos religiosos Parochiis admovere. Quocirca publicat sancta Synodus rursum decretum Tridentinæ

1638 (229), le plus grand zèle en faveur des séminaires de ce royaume. Il déplore dans les termes

---

Synodi antea memoratum ; ac Episcopos cæterosque Prælatos obligationis suæ commonet, ut postpositis aliis minus necessariis erogationibus serio adjiciant animum ad curam seminariorum erigendorum. (Cap. VI, Peterffy Concil. Hungariæ, t. II, p. 328.)

(229) Erectionem Seminariorum, in Ecclesiis præsertim Cathedralibus ac Collegiatis, districte præcepisse Concilium Tridentinum, notissimum est Dominis Episcopis ac Prælatis, quod et in superiorum annorum Synodis Provincialibus agitatum est ac definitum. Nisi enim seminaria habeantur, ex quibus prodeant sacerdotes bene morati ac docti, qui regere Parochias cum ædificatione ac fructu spirituali possint, perseverabit rudium, indoctorum, scandalosorum, ac profugorum Religiosorum administratio in Parochiis cum summa animarum jactura : in quamplurimis autem locis deerunt, qui esurientibus frangant panem, et administrent victum spiritualem, cum obligatione Prælatorum ad severas rationes reddendas in his coram tribunali justi judicis Dei. Quapropter quia sic habet Concilium prædictum Tridentinum : quod si cathedralium ac aliarum majorum Ecclesiarum Prælati in Seminariorum erectione eorumque conservatione negligentes fuerint, ac suam portionem solvere detrectaverint, Episcopum Archiepiscopus, Archiepiscopos et superiores Synodus Provincialis acriter corripere, eosque ad omnia (de Seminario scilicet) supradicta cogere debeat, et ut quamprimum hoc sanctum ac pium opus, ubicumque fieri potest, promoveatur, studiose curabit : idcirco neglectum aliquorum hac in re sancta Synodus acriter corripit, ac præsenti statuto sub indignatione Dei omnipotentis, ac sub pœna suspensionis per Illustrissimum Dominum Ar-

les plus touchans la triste décadence de l'Eglise de Hongrie, dont il trouve la preuve dans le grand nombre de prêtres pervers et dépravés qu'elle renferme. Le manque de ministres du Seigneur vrais et éclairés est dû, à ce qu'il pense, à la non-exécution du décret de Trente sur les séminaires. En conséquence le pieux archevêque exhorte tous les évêques du royaume à ériger sans retard des séminaires dans leurs diocèses respectifs, et les menace des peines canoniques, dans le cas où ils tarderaient plus long-temps à exécuter une entreprise si louable et si sainte. Le clergé du diocèse est engagé à seconder de toutes ses forces les évêques dans l'établissement de ces saints instituts.

Le souhait exprimé par tant de vénérables dignitaires de l'Eglise pour que de vertueux et pieux laïcs joignissent leurs efforts à ceux des évêques pour l'érection des séminaires ne demeura pas sans résultat. Le pieux évêque de Culm, Gaspard Dzialynski (230), fut, entre autres, assez heureux pour être efficacement secondé par eux. Il annonça avec une

---

chiepiscopum Strigoniensem Regnique Primatem infligenda, irremissibiliterque coactionem adhibet, si iidem Prælati pro suo quisque statu saltem de uno aliquo communi seminario erigendo non providerint, in quo videlicet singularium Diœcesium tot numero admittantur et educentur proportionaliter, quot nimirum pro ratione fructuum, a cujusque Diœcesis Prælato conferendorum, ali et educari poterunt. (Cap. VIII, Peterffy, l. c., p. 368.)

(230) Tit. 19, 20. Harzh., t. IX, p. 613.

grande joie aux prêtres qu'il avait convoqués en 1641 à un concile à Culm, que Paul Pilkovicki, sénateur de cette ville, avait abandonné le magnifique palais qu'il venait de faire bâtir, pour y placer le séminaire diocésain; qu'en outre, les bourses fondées par les nobles familles de Ruskovicz et de Peplowski pour l'éducation de jeunes ecclésiastiques à l'académie de Cracovie, avaient été ajoutées à celles du séminaire; et enfin que la pieuse abbesse de Culm, Madeleine Mortag, décédée en 1618, avait légué au séminaire la somme de 11,300 florins d'or. Les vénérables Pères de la Société de Jésus de Thorn se montrèrent également disposés à soutenir cette institution. Aux fonds des séminaires déjà existant, ils joignirent la somme de 10,000 florins d'or, que feu l'évêque de Culm, Jean Ruezborski, leur avait laissée par son testament, afin d'organiser dans leur collége une sorte de séminaire pour de jeunes ecclésiastiques.

Au concile de Bénévent, en 1656, le décret du concile de 1567 fut confirmé (231).

Le vénérable archevêque Jean Philippe de Mayence acheva, dans l'année 1662, le *Seminarium Bonifacianum*, fondé tout juste un siècle auparavant par un de ses prédécesseurs; il lui donna une grande extension, et, ainsi que Daniel l'avait ordonné, il le confia à la direction des Jésuites (232). Le concile de Presbourg,

(231) Conc. Prov. XIII, sess. 1, tit. 28. Synod. Benevent., edit. cit., p. 446-453.

(232) Joann. Serrarii Rerum Moguntiæ, lib. V, t. I, p. 959, ed. cit.

de la même année, s'exprima sur la nécessité des séminaires avec tout autant de force que l'avait fait celui de Gran en 1638 (233). Le duc Maximilien de Bavière, archevêque de Cologne, déploya, ainsi que tout son clergé, la plus grande activité au concile de 1662, pour achever le séminaire diocésain que son prédécesseur avait établi, mais que de malheureuses circonstances avaient fait déchoir (234).

Au concile de Subiaco, en 1664, l'érection d'un séminaire fut aussi résolue (235).

En 1667, le pieux baron de Buchholz-Ory, prévôt du chapitre de Liége, érigea un séminaire à Trèves, et y ajouta une fondation spéciale en faveur de dix pauvres jeunes gens de noble naissance qui devaient se consacrer à l'état ecclésiastique. Buchholz stipula encore dans son testament que cet institut devait être mis sous la direction des Jésuites (236). Dans le concile de Presbourg de 1669, on parle du séminaire de cette ville comme venant d'être établi (237), et le clergé est exhorté à venir, par des contributions, au secours de l'évêque pour son entretien.

Cette même année vit s'élever aussi le séminaire de

---

(233) Ignatius Comes de Batthyan, Episcopus Transylvaniæ : Leges ecclesiasticæ Regni Hungariæ et provinciarum adjacentium, t. I, p. 687; Albæ-Carolinæ 1785, in-f°.

(234) P. IV, tit. 10. Harzh., t. IX, p. 1065.

(235) Synod. Subiac., tit. 19, p. 57; Romæ 1665.

(236) Hontheim historia Trevirensis, t. III, p. 750 et 760.

(237) Chez Batthyan, l. c., p. 699.

Palestrine (238). Le cardinal Spinelli, archevêque de Naples, montra beaucoup de zèle pour l'extension du séminaire diocésain de cette capitale. Il y travailla au concile provincial de cette ville, en 1686, et posa en outre les premiers fondemens d'un autre petit séminaire à Naples (239); mais ce dernier ne fut achevé que sous l'épiscopat du cardinal Spinelli en 1744 (240). Le cardinal Pignatelli, archevêque de Bénévent, plus tard pape sous le nom d'Innocent XII, accorda, lors du concile provincial de 1693, une rente annuelle de 4000 scudi pour l'agrandissement du séminaire diocésain de cette ville (241).

Avant de passer au dix-huitième siècle, il est nécessaire de revenir sur nos pas, et de jeter un regard sur l'Eglise de France, pendant celui qui vient de s'écouler, afin de rendre compte de ce qu'il s'y est fait par rapport aux séminaires. Ses actes à cet égard furent si grands et si nobles, ils découlèrent si évidemment d'une pensée unique et dominante qui formait à cette époque l'esprit vivifiant de l'Eglise de France, et préparait pour elle une période du plus grand éclat, que nous n'avons pu convenablement ni scinder la description de ces sublimes efforts, ni la présenter plus tôt. L'Eglise de France avait commencé par le

(238) *Memorie Prænestine*, p. 256, 285; Roma 1795.

(239) Sparano, *Memorie istoriche della S. Napoletana chiesa*, t. II, p. 269-273, ed. cit.

(240) Sparano, l. c., p. 322-325.

(241) Conc. Prov. XIV, t. 46. Synod. Benev., ed. cit., p. 550-552.

beau projet de l'érection des séminaires, et elle l'a terminée par l'exécution plus belle encore de cette grande entreprise.

Malgré les nombreux et grands efforts qu'elle avait faits vers la fin du seizième siècle pour parvenir à sa régénération, et surtout pour améliorer l'éducation du clergé, par la fondation de séminaires, sa situation n'en était pas moins restée fort triste et fort malheureuse. Du reste, personne n'était plus pénétré de ses maux que les dignes évêques de France eux-mêmes. Ils exprimèrent sans détours leurs pensées à ce sujet, dans les assemblées de Blois, en 1588 et 1589, ainsi que dans celle de Paris en 1595. Ils firent parvenir leurs plaintes au Saint-Siége dans plusieurs lettres fort touchantes, et le pape Clément VIII y répondit par un bref plein d'onction, le 17 août 1598 (242). Clément y adjure les archevêques et les évêques, au nom de Dieu, d'unir tous leurs efforts pour guérir les maux de l'Eglise et surtout pour améliorer la vie morale des prêtres; puis de mettre le plus grand soin à perfectionner leur éducation scientifique, puisque le mauvais état de l'une et de l'autre était et serait toujours la seule cause de la décadence de l'Eglise.

L'appel apostolique du premier pasteur de l'Eglise fut entendu des pieux pasteurs de l'Eglise de France.

---

(242) Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle (par M. Picot); Paris 1824, t. I, p. 8 sq., 46 sq. Nous aurons souvent occasion de citer cet excellent ouvrage.

Il sortit de son sein, vers le commencement du dix-septième siècle, une foule de prêtres respectables et éclairés, qui, frappés des maux de l'Eglise et animés par la sainte parole de son auguste chef, s'occupèrent exclusivement de la retirer du honteux état de décadence et d'abaissement dans lequel elle était tombée.

A la tête de ces ministres du Seigneur, éclairés par Dieu, se trouvait quatre hommes aussi distingués par la sainteté de leur vie que par l'ardeur de leur zèle pour le bien de l'Eglise. Ces hommes étaient Bérulle, Bourdoise, Vincent de Paul et Olier. Ils attribuèrent la décadence de l'Eglise uniquement à la démoralisation et à la dépravation du clergé, ainsi qu'à leur honteuse ignorance, et ils s'accordèrent à penser que le seul remède à ces maux serait de procurer au clergé une éducation dans laquelle la connaissance de Dieu s'unirait aux connaissances du siècle. Ils choisirent pour cela l'institution des séminaires, prescrite par les Pères du concile de Trente, laquelle, ainsi que nous l'avons déjà vu, avait été fortement recommandée au clergé par l'édit de Melun de 1579; et la nécessité lui en fut de nouveau inculquée dans les assemblées du clergé, à Paris, dans les années 1614, 1615, 1625, ainsi que dans l'ordonnance rendue à Blois en 1629.

L'évêque d'Avranches s'était fortement prononcé à l'assemblée de 1614, sur la haute nécessité de l'établissement des séminaires, et il y avait fait décider que toute personne pourvue d'un bénéfice rapportant 300 livres par an serait tenue de contribuer aux frais de

l'érection du séminaire diocésain (243). Les congrégations religieuses et les couvens furent compris dans cette ordonnance. L'exemple de ce pieux évêque fut suivi par le respectable François de Harlay, évêque et plus tard archevêque de Paris, à l'assemblée de 1615 (244), et par l'évêque de Chartres, L. d'Estampes, à l'assemblée de 1625 (245). Ces deux prélats prirent avec un zèle égal, devant les Pères assemblés, la défense des séminaires. D'Estampes, également connu par sa piété éclairée et par sa profonde science, remit à l'assemblée un mémoire intéressant, afin d'attirer son attention sur les points à réformer dans l'Eglise et qui exigeaient des éclaircissemens. Dans les paragraphes 154 et 155 de ce mémoire, il s'exprime sur la question des séminaires avec une grande perspicacité, et il prouve qu'il connaissait à fond la chose dont il parlait. Malheureusement, les observations de ce prélat, qu'animait le zèle le plus pur pour la cause de Dieu, demeurèrent sans résultat, parce qu'ils avaient offensé la vanité sophistique de la Sorbonne et réveillé les gardiens de l'arche d'alliance des libertés de l'Eglise gallicane. En effet, dans le 137e paragraphe, d'Estampes avait défendu l'infaillibilité ecclésiastique

(243) Collection des procès-verbaux du clergé de France, t. II, p. 153 sq.

(244) Collection, l. c., p. 25. P. J., n° 1.

(245) Le mémoire d'Estampes est intitulé : Avis de l'assemblée générale du clergé de France, à Messeigneurs les archevêques et évêques de ce royaume. (Collection, l. c., t. II. P. J., n° 14, p. 98.)

du pape, et par ce seul motif il dut éprouver l'humiliation de voir son mémoire qui déjà avait été imprimé, distribué et couronné du plus grand succès, supprimé et défendu par l'assemblée avant la clôture de sa session. Par l'ordonnance de Blois, de 1629, tous les bénéficiaires jouissant d'un revenu de six cents livres étaient obligés de contribuer à l'érection des séminaires (246).

Adrien Bourdoise, le premier qui, comme nous le verrons bientôt, exécuta la belle résolution de l'érection des séminaires, se replia dans sa modeste humilité et laissa à son célèbre collègue la gloire de cette grande œuvre.

L'Église française fut alors rajeunie dans ses prêtres par trois établissemens. Les séminaires de Saint-Magloire, de Saint-Lazare et de Saint-Sulpice lui procurèrent un grand nombre d'hommes vertueux, saints, et éclairés de Dieu, qui resteront à jamais les objets de notre admiration et de notre reconnaissance. L'histoire qui se montre souvent capricieuse, quand il s'agit d'apprécier le mérite de ses instrumens, n'a qu'une voix sur ces trois établissemens si utiles à l'Etat et à l'Eglise. Les deux premiers finirent par céder la préséance au dernier, et malgré les lauriers qu'ils avaient cueillis, ils finirent par disparaître sous l'éclat de leur plus jeune frère.

Puissent ces hommes vertueux qui ont passé incon-

---

(246) Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, t. II, p. 592 sq.; Paris 1716, in-f°.

nus au milieu de leurs contemporains, et dont la postérité, dans ses agitations, a oublié la mémoire, trouver une place dans nos pages ! Ils l'ont méritée. Ils ont contribué aux grands phénomènes de l'avenir.

Si l'on jette un regard scrutateur sur les travaux, et principalement sur les premiers commencemens de ces réformateurs de la vie morale et scientifique du clergé français, on pourrait croire que les hommes dont nous parlons, chacun desquels a suivi un plan différent dans l'érection de son école théologique, ignoraient complètement le décret du concile de Trente au sujet des séminaires. Du moins ils se montrèrent, à l'exception du seul Vincent de Paul, trop timides pour le rappeler. Si le haut clergé avait exécuté sur-le-champ ce décret, avec cette sainte conviction qui présida à sa rédaction par les Pères du concile, ce qu'avaient réellement fait les illustres archevêques de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen, de Reims et de Cambrai, avec le secours des Pères de la Société de Jésus, l'Eglise de France n'aurait jamais été affligée de maux si affreux. Mais l'aveuglement du siècle fut cause que le haut clergé de France regardait d'un œil inquiet et les actes des Pères du concile de Trente, et les efforts des vénérables Pères de la Société de Jésus qui s'y rattachaient.

Les sophistes de la Sorbonne avaient complètement induit en erreur à cet égard le respectable épiscopat, dont je regarderais toutefois comme un crime de mettre un seul instant en doute la piété éclairée, le saint zèle et les sincères efforts. Ces sophistes en-

tretenaient l'illusion par les récits les plus touchans des antiques libertés de l'Eglise gallicane, et créèrent ainsi un fantôme qu'à l'aide de tirades libérales ils décorèrent des plus belles apparences, afin de l'opposer au concile de Trente. Ils ne manquèrent pas non plus d'assurer, avec leur empressement ordinaire, que Rome menaçait ce palladium de l'Eglise de France. Alors un cri de réprobation s'éleva de toutes parts. Les chevaliers de la Sorbonne, qui ne demandaient qu'à combattre, se rassemblèrent dans la lice qu'ils avaient élevée eux-mêmes, afin de rompre, en l'honneur de l'Eglise gallicane, mainte lance contre Rome et les ultramontains. Ce fut ainsi que le respectable épiscopat de France demeura, pendant près de deux siècles, le jouet d'un club de sophistes aveuglés. Il se plaça, par ce moyen, dans la position la plus fausse vis-à-vis du trône et du chef de l'Eglise; position qui devint la source de maux incalculables, non seulement pour l'Etat et l'Eglise de France, mais encore pour tout le Catholicisme. L'épiscopat fut dès lors obligé de se soumettre sans restriction aux caprices du parlement de Paris, qui était complètement dans les mains de la Sorbonne, et qui avait trouvé les défenseurs les plus zélés dans les professeurs de cette école, pour la plupart élèves et réfugiés du séminaire de Saint-Magloire, asile du jansénisme et des fameux solitaires de Port-Royal.

En considérant la position extraordinaire de l'épiscopat français, à l'égard de l'Etat et de l'Eglise, depuis le milieu du seizième siècle, on comprendra fa-

aisément pourquoi les décrets du concile de Trente produisirent des effets si peu avantageux sur l'Eglise de France, et l'on comprendra également la position pénible et malheureuse de la Société de Jésus dans ce royaume. Car les vénérables Pères de la Société de Jésus, partout où ils allaient, proclamaient les paroles de Jésus-Christ dans l'Evangile : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; » partout aussi ils expliquaient ces paroles dans le sens que les successeurs de saint Pierre leur donnaient, et ils déclaraient que le concile de Trente était la seule règle de leur foi et de leur conduite. Ils refusaient avec raison d'admettre les trompeuses libertés de certaines Eglises particulières; car ils ne connaissaient d'autres libertés que celles que Jésus-Christ avait données à l'Eglise de tous les pays et de tous les climats par la bouche des successeurs de saint Pierre. Ces libertés sont gravées en caractères d'or inaltérables dans le grand livre de la vie ecclésiastique et dans les décrets du concile de Trente. C'est sous cette double bannière que les Pères de la Société de Jésus sont entrés dans le monde, c'est sous elle qu'ils ont vaincu, c'est en la défendant qu'ils sont tombés, alors que, vers le milieu du dernier siècle, le monde, dans sa grande apostasie, crut pouvoir se passer de ces deux guides de l'humanité; et c'est encore avec elle qu'ils sont ressuscités, quand le genre humain, sortant de son ivresse, a reconnu de nouveau en eux ses seuls véritables sauveurs.

L'Eglise allemande avait, dès le commencement,

mieux compris sa position. Sans se laisser égarer par les sophismes de ses propres savans ou des Eglises protestantes, sophismes qui chez elles se montraient sous une forme toute différente de celle qu'elle avait prise en France, elle entra sur-le-champ dans le port de salut que lui offrait le concile de Trente. Elle ne se trompa pas davantage sur les actes des vénérables Pères de la Société de Jésus. Elle partagea avec eux le poids des travaux, et elle eut la céleste satisfaction de se voir, en fort peu de temps, délivrée de presque tous les maux qui l'accablaient. En Allemagne, les Jésuites ne trouvèrent d'ennemis que chez les protestans; en France, au contraire, ils avaient à combattre à la fois et les protestans et ses ennemis, tant déclarés que cachés, que recélait le clergé. En conséquence, alors que l'Eglise d'Allemagne brillait déjà par la pureté des mœurs, la dignité et la science de ses ministres, celle de France gémissait encore dans son aveuglement. On n'a qu'à parcourir l'intéressante correspondance de saint Vincent de Paul pour s'en convaincre. On trouve à chaque instant les preuves les plus frappantes de l'incroyable décadence du clergé français, nonobstant les fameuses libertés de l'Eglise gallicane. C'est ainsi qu'un pieux évêque écrivait à Vincent, en 1631 : « Je travaille sans relâche avec mes grands vicaires à la réformation de mon clergé; mais mes efforts sont couronnés de fort peu de succès, à cause du nombre inconcevable de prêtres ignorans et vicieux dont ce clergé se compose. On ne peut les corriger ni par des paroles ni par des exem-

ples. Je frémis quand je pense que je compte dans mon diocèse environ sept mille prêtres ivrognes et dépravés qui n'en approchent pas moins de l'autel du Seigneur, sans avoir la moindre vocation (247). » Dans une autre lettre au même saint, on lit : ». Dans notre diocèse, le clergé est sans discipline, le peuple sans crainte de Dieu, les prêtres sans piété et sans charité, la chaire sans orateur, la science n'est pas honorée, le vice n'est pas puni. Ici la vertu est persécutée, l'autorité de l'Eglise raillée et méprisée, le seul intérêt est la considération de la prêtrise ; les plus abandonnés d'entre eux sont les plus puissans. La chair et le sang ont défiguré ici l'Evangile et le Saint-Esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ (248). » Telles furent les plaintes qui retentissaient dans l'Eglise de France, durant les années qui précédèrent immédiatement le grand siècle de Louis XIV, et même durant celles qui commencèrent ce règne !

Dans ce funeste état de choses, il fallait que la Providence envoyât un homme qui pût apposer le sceau de la durée et du respect aux efforts pour l'amélioration de la conduite morale et de l'éducation scientifique du clergé, qui se montraient par-ci par-là isolément. Cet homme fut Vincent de Paul.

---

(247) La vie du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul, instituteur et premier général de la congrégation de la mission, divisée en trois livres, par messire Louis Abelly, évêque de Rhodez, à Paris 1664, in-4°, lib. III, p. 244.

(248) Abelly, l. c.

Voyons maintenant comment Vincent sut donner de la vigueur et de l'ensemble aux tentatives partielles de ses prédécesseurs pour la réforme du clergé.

Parmi ces prédécesseurs, la première place appartient incontestablement au pieux abbé de Bérulle (né le 4 août 1575 et mort le 28 octobre 1628), plus tard cardinal et fondateur de la Congrégation des prêtres de l'Oratoire. Dans le triste état où se trouvait le clergé français, il dirigea principalement son attention sur l'instruction, et il travailla à la perfectionner, avec ses quatre collaborateurs, les prêtres Bance, Gasteau, Metezeau et Bourgoing, qui étaient animés d'un zèle aussi généreux que le sien. Il choisit pour cela le moyen de l'éducation jointe à la méditation. Secondé par saint François de Sales, évêque de Genève, par César de Bus, fondateur des écoles de la doctrine chrétienne, dont les chefs prirent le nom modeste de *Frères ignorantins,* et par plusieurs autres contemporains en crédit, Bérulle obtint, en 1618, de l'évêque de Paris, l'abbaye supprimée de Saint-Magloire, dans laquelle il établit sur-le-champ une école pour les membres de sa Société. Les prêtres qui y furent élevés se distinguèrent par des mœurs irréprochables, ainsi que par leur instruction, et ne tardèrent pas à acquérir une grande influence en France. Plusieurs évêques, tels que ceux de Troyes, patrie de Bérulle, de Mâcon, de Lyon et de Langres, demandèrent des prêtres à cet institut afin de réformer par leur secours le clergé démoralisé de leurs diocèses.

Les prêtres de l'Oratoire se consacrèrent principalement à l'éducation scientifique de la jeunesse en général, et ils ont rendu sous ce rapport les plus éminens services à la France. Toutefois la fausse position que la Congrégation prit sous la direction d'Abel de Sainte-Marthe, par son alliance secrète avec la Sorbonne et Port-Royal, qui trouva dans les prêtres du séminaire de Saint-Magloire tant de sincères et ardens défenseurs, rendit bientôt cette congrégation suspecte aux yeux du clergé français, et paralysa son influence, en dépit des grands et nombreux talens qu'elle nourrissait dans son sein. Les séminaires diocésains, qui, lors de la création de la Congrégation, avaient été placés sous sa direction, s'en retirèrent et passèrent en d'autres mains. Ces prêtres si respectableset si savans se virent enfin bornés aux chaires des académies et des colléges du siècle (249).

Adrien Bourdoise, né à Brou, dans le diocèse de Chartres, en 1585, et mort à Paris le 19 Juillet 1655, mérite aussi d'être cité parmi ceux qui améliorèrent l'éducation du clergé et lui donnèrent une nouvelle direction, avant même que Vincent de Paul et Olier eussent mis à exécution leur vaste entreprise. Le savant et pieux Godeau, évêque de Nîmes, contemporain de Bourdoise, lui attribue l'honneur d'avoir été le premier qui forma le plan de l'érection des séminaires en France, et qui fraya par là le chemin à saint

(249) Vie du cardinal de Bérulle, par M. Tabaraud; Paris 1817, 2 vol. in-8°.

Vincent de Paul et à Olier (250). Godeau, qui mourut en 1672, est trop impartial et trop équitable, et d'ailleurs il se rapproche trop de l'époque qu'il décrit pour que nous puissions récuser son témoignage. Ce n'est que de nos jours que Tabaraud, ancien membre de la Congrégation de l'Oratoire et fameux par ses opinions jansénistes, a voulu enlever ce mérite au vertueux Bourdoise pour en revêtir l'illustre fondateur de son ordre, le respectable Bérulle (251).

Dans l'année 1612, Bourdoise, qui était encore élève au collége de Reims et n'avait pas même encore reçu les ordres, fonda une petite communauté de six membres, la plupart bacheliers en théologie. Ils vivaient en commun, et s'efforçaient de cultiver les vertus, ornemens de l'état ecclésiastique. Quand il fut devenu prêtre, il tint avec ses confrères de fréquentes conférences et prononça, sur les devoirs de sa profession, des discours pleins d'onction qui ne tardèrent pas à lui acquérir une grande réputation. Plusieurs élèves du collége de Reims, et dans le nombre les enfans des familles les plus distinguées, et jusqu'à des ecclésiastiques et des docteurs en théologie, fréquentèrent sa maison. Ces conférences eurent les effets les plus heureux. Le clergé de la ville commença sur-le-champ à mener une conduite plus régulière. Il se montra plus fréquemment en soutane et

---

(250) Traité des Séminaires; Aix 1660, in-12.

(251) Vie du cardinal de Bérulle, t. I, p. 251.

avec les autres marques distinctives de l'état ecclésiastique.

La congrégation de Bourdoise, que l'on désignait déjà sous le nom de la *Cléricature*, obtint, en 1618, une existence plus stable. En cette année, Bourdoise et ses six compagnons prirent à Paris la résolution solennelle de se consacrer à l'éducation des jeunes clercs. Guillaume Compaing, fils d'un secrétaire du roi et membre de l'association, lui donna à cet effet sa maison, non loin de l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet. Froger, curé de cette église, se mit à la tête de cette institution. Lui et Compaing, qui avait pris les ordres en 1619, sollicitèrent auprès de l'archevêque de Paris l'autorisation nécessaire, et elle fut accordée en 1632. L'archevêque prit tant d'intérêt à cette institution qu'il y transféra son séminaire diocésain et en confia la direction à ces prêtres.

Les personnages les plus distingués soutinrent cet établissement par des contributions pécuniaires. Parmi eux on remarque surtout les ministres Le Pelletier, de la Houssaye et Destouches, les présidens Nesmond, Hervé et Gaussault, ainsi que les pieuses et vertueuses dames de Chauvelin, de Clermont et de Miramion. L'assemblée du clergé affecta une somme considérable à l'entretien de ce séminaire. Le prince de Conti lui légua par son testament, 36,000 livres.

Cette institution avait un double but : d'abord de maintenir les prêtres dans les vertus de leur profession, et ensuite de préparer de jeunes élèves pour la prêtrise. Elle acquit sous les deux rapports une exten-

sion considérable. La vie commune de l'institution de Bourdoise, qui reçut le nom de *Cléricature*, fut introduite dans plusieurs des principales paroisses de Paris. Elle s'étendit ensuite avec une rapidité extraordinaire à presque toutes les grandes villes de France. Bourdoise, infatigable pour son œuvre, les avait organisées lui-même à Beauvais, à Orléans, à Brou, à Chartres, à Boinvilliers, à Arles et à Lyon. Angers, Saint-Bonnet, Bordeaux, Vendôme, Meaux, Senlis et d'autres villes ne tardèrent pas à suivre l'exemple des premières. Plusieurs évêques s'adressèrent à Bourdoise et prirent ses conseils pour l'organisation de leurs séminaires. Il coopéra à l'érection de ceux de Beauvais et de Chartres. Un grand nombre furent fondés par des élèves sortis de son école (252).

A côté de Bourdoise se place Vincent de Paul, né à Poy, dans le diocèse d'Acqs, le 24 avril 1576, décédé le 27 septembre 1660, mis au rang des bienheureux par Benoît XIII le 13 août 1729, et canonisé par Clément XII le 16 juin 1737.

Il serait inutile de nous étendre ici sur un homme dont la vie et les travaux demeureront à jamais dans la mémoire de chacun, depuis l'enfant au berceau jusqu'au monarque sur le trône, et qui est également l'objet de la vénération de tous; sur un homme à qui les révolutionnaires de 1793 accordèrent le titre flatteur de *premier philosophe chrétien*. Vincent, élu par la Providence pour sa sainte mission, se présenta parmi

---

(252) Vie d'Adrien Bourdoise; Paris 1714, in-4°.

ses contemporains avec une innocente et une naïve simplicité qui leur causa le même étonnement et la même admiration que Jésus-Christ en inspira aux Pharisiens dans le temple de Jérusalem. Sans avoir aucune prétention à l'éclat de l'éducation et de la science mondaine, armé seulement de la science de Dieu qu'il confessait avec l'humilité de l'homme-Dieu, il n'eut à combattre ni l'hypocrisie des Pharisiens, ni l'orgueil des sophistes de son siècle. Chacun reconnaissait en lui le bienfait et de l'humanité, l'homme selon Dieu. Un pareil homme ne pouvait manquer d'exercer une grande influence sur son siècle.

Les souffrances de l'humanité étaient le sujet de ses réflexions, de ses prières et de ses supplications à Dieu. C'est pour cela qu'il se consacra spécialement à la classe pauvre. Il commença par elle sa sainte mission apostolique, et se fraya par elle le chemin jusqu'au trône. Plus d'une fois il se montra le généreux intermédiaire entre le monarque et le peuple dans ces circonstances critiques.

Ce fut durant les fatigantes et pénibles missions qu'il entreprit chez le peuple des campagnes, qu'il apprit à connaître la triste situation de l'Eglise. Ce fut là qu'il acquit la sainte conviction que la semence de l'Evangile ne pouvait pas germer ou porter des fruits, tant que ses cultivateurs, les ecclésiastiques, ne seraient pas mieux instruits des devoirs de leur saint ministère. Pendant qu'il portait aux pauvres paysans la parole vivifiante de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il réunis-

sait en même temps les pasteurs autour de lui pour les instruire des obligations qui leur étaient imposées. Les uns et les autres avaient besoin de cette grâce, et l'on s'en convaincra quand on réfléchira que, d'après ce que Vincent nous apprend, ces malheureux chrétiens parvenaient quelquefois à leur trentième année sans avoir reçu le saint baptême, et cela seulement par suite de l'ignorance et de la négligence des prêtres, qui ne connaissaient pas même les premiers élémens du Christianisme. Tel fut le motif qui engagea Vincent à former le plan de la Société des Missions.

Dès l'an 1611, quand Vincent se renferma dans la maison de Bérulle pour y faire une retraite spirituelle, il s'occupa de la pensée de fonder des écoles pour le clergé. Bérulle reconnut dans le saint zèle de ce digne serviteur de Dieu les grandes choses auxquelles la Providence avait destiné Vincent. Aussi, d'après ce que nous apprend le pieux Abelly, lui aurait-il prédit un jour que quand le moment serait venu, Dieu se servirait de lui pour venir au secours de son Eglise, et qu'il fonderait une Congrégation de prêtres qui travailleraient avec les plus heureux succès dans la vigne du Seigneur (253).

Ce ne fut pourtant que dans l'année 1635 que Vincent, soutenu et animé par Bourdoise, mit la première main à l'établissement d'une école de théologie pour la jeunesse, dans le collége des Bons-Enfans à Paris. Il se conforma, pour son organisation, complè-

(253) Abelly, l. c., lib. I, p. 24.

tement aux décrets du concile de Trente. Des jeunes gens de douze à quatorze ans y étaient admis. Vincent ne se promettait pourtant pas beaucoup de fruit d'une éducation si prolongée. Il craignait que les élèves de cette école ne devinssent souvent infidèles à leur sainte vocation, et ne l'échangeassent plus tard contre une profession mondaine. Il ne tarda donc pas à renoncer à ce plan et s'occupa exclusivement de l'organisation de grands séminaires, sans abandonner pour cela le petit séminaire qu'il avait fondé. Vincent transporta les élèves de cette dernière institution dans une aile du couvent de Saint-Lazare, que lui et sa Congrégation avaient acquis en 1632, et le collége des Bons-Enfans fut mis, dès l'an 1637, sur le pied des grands séminaires (254).

Cette même année, le séminaire des Missions reçut une existence plus stable dans la maison de Saint-Lazare. Jean de la Salle, un des trois dignes prêtres qui avaient les premiers accompagné saint Vincent dans ses missions, et qui depuis s'était attaché à lui, devint recteur de cette école, qui devait servir de modèle à toutes celles que la Congrégation avait déjà fondées ou qu'elle fonderait par la suite. Vincent envoya un de ses jeunes gens les plus distingués passer quelque tempsdans le noviciat des Jésuites de Paris, pour y suivre les exercices de saint Ignace et pour y recueillir la grande expérience pratique, qui élève le

---

(254) Collet, Vie de saint Vincent de Paul, t. I, p. 242 sq., 325-337.

prêtre à un si haut degré de dignité et l'arme du feu de ce saint zèle, qui, pour me servir de l'expression de saint Vincent, avait déjà converti et sanctifié le Nouveau-Monde (255).

La haute réputation que les prêtres du séminaire de Saint-Lazare s'étaient acquise dans les provinces pendant leurs missions parmi les catholiques et parmi les protestans, et surtout la merveilleuse charité et la douceur qu'ils mettaient dans leurs rapports avec ces derniers, leur procurèrent l'entrée de presque tous les diocèses de France. De toutes parts on demandait ces dignes ministres de l'Evangile. Le cardinal de Richelieu les employa principalement dans le midi et dans l'ouest de la France, où les protestans commettaient tant de cruautés contre les catholiques. Plusieurs évêques leur confièrent le soin de faire des élèves pour la prêtrise, et, d'après le conseil de Vincent, ils élevèrent pour eux de magnifiques séminaires.

Les premiers qui furent fondés en province, sous la direction immédiate de saint Vincent, furent celui d'Annecy en Savoie et celui de Cahors. Le célèbre évêque Jean d'Aranthon, digne successeur de saint François de Sales sur le siége épiscopal de Genève, et Alain de Solminhiac, évêque de Cahors, s'étaient adressés les premiers à Vincent pour obtenir de lui quelques prêtres qui pussent se charger de diriger les études du clergé (256). Le pieux Sillery, grand prieur

---

(255) Collet, l. c., t. I, p. 271-275 sq.

(256) Vie de saint Vincent de Paul, avec les règles de

de l'ordre de Malte, transplanta aussi l'institution des séminaires de Saint-Lazare dans les commanderies de son ordre (257).

Saint Vincent ne manqua pas, dans l'ardeur de son zèle, d'offrir l'éxemple de ces vertueux dignitaires de l'Eglise, comme des modèles à suivre par tous les évêques de France, et ne négligea rien pour les y engager. Il avait par dessus tout à cœur l'établissement des séminaires. C'est pourquoi il ne cessait d'exhorter ses compagnons à n'épargner aucun effort pour les répandre.

La destinée des séminaires en France était dès lors décidée. L'intervention zélée d'un homme tel que saint Vincent de Paul ne pouvait manquer de les mettre à l'abri de toutes les vicissitudes des circonstances. Les évêques regardèrent leur extension comme un de leurs devoirs les plus saints, et l'Etat jugea, de son côté, que l'obligation lui était imposée de seconder, dans cette œuvre, les évêques et les pieux ecclésiastiques. Le gouvernement lutta de zèle avec le clergé pour faire réussir cette noble entreprise, dans laquelle il voyait le salut et le bonheur des citoyens. Louis XIV, par un édit rendu en 1666, exempta l'établissement d'un séminaire de toutes les formalités judiciaires auxquelles étaient soumis les couvens, les colléges, les communautés et autres éta-

---

son ordre, par F. Léopold, comte de Stolberg; Vienne 1819, in-8°, art. XXXII. Institution de séminaires, p. 135-137.

(257) Collet, l. c., t. I, pp. 292, 328, 408 sq.

blissemens ecclésiastiques, en ce qui regardait les lettres patentes, et plaça la fondation des séminaires, leur gouvernement et leur organisation sous l'autorité et la surveillance exclusive des évêques (258). Ceux-ci furent vivement exhortés par le roi à l'exécution d'une si salutaire entreprise et furent chargés de faire connaître au gouvernement les dispositions qu'ils jugeraient devoir conduire à ce but, afin que toute protection leur fût accordée et même des avances d'argent, s'il était nécessaire. Le roi renvoyait d'ailleurs les évêques aux édits précédemment publiés sur le même sujet, et notamment aux décisions de la dernière assemblée du clergé, tenue à Paris en 1665.

Les évêques, archevêques et cardinaux de l'Eglise de France, réunis dans cette assemblée, avaient unanimement décidé qu'il ne fallait pas tarder davantage à instituer des séminaires. Les archevêques de Narbonne et de Toulouse, ainsi que les évêques de Montauban, de Boulogne, de Giron et de Moulins, s'exprimèrent avec beaucoup de force sur ce sujet. Le digne Père de Combalot prononça au sein de l'assem-

---

(258) Édit du roi du mois de décembre 1666, par lequel Sa Majesté excepte les séminaires des formalités prescrites pour l'établissement des religieuses, colléges et autres communautés, avec injonction aux archevêques et évêques d'instituer des séminaires en leurs diocèses, et de pourvoir à leur dotation par union de bénéfices ou autrement. Enregistré au Parlement le 31 mars 1667. (Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, t. II, p. 598 sq.)

blée un discours sur cette importante matière, et lui présenta un ouvrage qu'il avait composé sous ce titre : « *Idea cœtus concionatoribus efformandis addicti,* » et dans lequel il exposait la manière dont il fallait, selon lui, organiser les séminaires et les communautés ecclésiastiques. Le cardinal de Richelieu, président de l'assemblée, charmé du zèle que les évêques montraient pour l'institution des séminaires, promit de seconder de toutes ses forces l'exécution de cette œuvre auprès du roi et du parlement (259).

L'intérêt que Bérulle, Bourdoise et Vincent de Paul avaient pris aux séminaires ranima le zèle du clergé pour ces écoles théologiques. L'amour et le respect que Vincent s'était attirés pour sa noble et céleste ardeur dans la cause de Dieu, firent venir tous les prêtres, les évêques et les curés les plus vertueux de France dans le séminaire de Saint-Lazare à Paris. Chacun voulait puiser, dans la présence de ce saint homme, la tranquillité, la consolation et l'instruction dont il avait besoin pour remplir les devoirs de sa profession. Il n'y eut peut-être pas un seul prêtre tant soit peu distingué en France, à cette époque, qui n'eût assisté au moins pendant quelques semaines aux conférences de saint Vincent, et qui n'eût fait avec lui, ou sous la direction de ses disciples, les exercices spirituels, d'après la méthode de saint Ignace de Loyola.

---

(259) Collection des procès-verbaux du clergé de France, t. IV, p. 423 sq.

Il était naturel, d'après cela, que ces dignes prêtres, en retournant dans leurs foyers, y rapportassent quelque chose de ce zèle sublime pour la cause de Dieu. La nécessité d'améliorer l'éducation du clergé, que Vincent regardait comme le seul moyen de rendre à l'Eglise son éclat et sa sainteté antiques, devint l'unique sujet des réflexions, des efforts et du zèle, tant des laïques que du clergé. Des prêtres animés de l'esprit du Seigneur élevèrent une voix courageuse et forte pour l'institution des séminaires, et des laïques pieux et charitables n'hésitèrent pas à seconder, par tous les moyens en leur pouvoir, ces généreux ministres du Seigneur. Les riches ouvrirent leurs coffres et s'efforcèrent à l'envi d'étendre et de glorifier le royaume du Seigneur. La sublime et céleste conviction qui, vers la fin du dix-septième siècle, avait fait naître, comme par un coup de baguette, en France, et surtout à Paris, les plus vastes établissemens de charité, et avait assuré leur durée par des dépenses qui nous paraissent encore aujourd'hui incompréhensibles, ce même sentiment contribua à la fondation et à la dotation des écoles ecclésiastiques. Si aujourd'hui nous sommes livrés tout entiers au vil intérêt de l'égoïsme et de la cupidité, à cette époque on savait que les aumônes prodiguées à des prêtres vertueux étaient des dons faits au genre humain, et qui rapportaient les fruits les plus beaux et les plus riches.

Au nombre des dignes prêtres qui, exaltés par les discours de Vincent, se pénétrèrent de la sainte nécessité des séminaires, nous trouvons Charles Gaude-

froy, Christophe d'Authier de Sisgau, Jean Eudes, Claude Bernard, François Poullard-Desplaces, de Chanciergues et Olier.

Charles Gaudefroy, curé à Creteville dans le diocèse de Coutances, avait présenté à l'assemblée du clergé de 1625, à Paris, un plan pour la parfaite organisation, non seulement des séminaires, mais encore des colléges et autres établissemens d'éducation pour la jeunesse (260). Malheureusement les détails de ce plan ne nous sont point parvenus. L'assemblée donna de grands éloges au zèle et à l'activité de Gaudefroy; elle résolut de prendre son projet en considération, afin de l'exécuter.

Christophe d'Authier de Sisgau, né à Marseille en 1609, et mort à Valence en 1667, ancien religieux de Saint-Victor à Marseille, rassembla autour de lui un petit cercle de prêtres pieux et zélés qui portèrent leurs soins en partie aux missions et en partie à l'éducation des jeunes clercs. L'archevêque d'Aix favorisa le noble but de ces prêtres, et leur procura l'entrée de plusieurs diocèses.

Les membres de cette nouvelle Congrégation prirent le nom de Missionnaires du clergé. Innocent X

(260) Délibération de l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en l'année 1625, par laquelle elle approuve l'érection des colléges ou séminaires des saints exercices, qui avait été proposée par maître Charles Gaudefroy, curé de Creteville, au diocèse de Coutances. (Recueil des actes, etc., du clergé de France, t. II, p. 590 sq.)

la confirma dans l'année 1647, et lui donna le nom de Missionnaires du Saint-Sacrement.

Sans faire beaucoup de bruit, ces missionnaires se rendirent extrêmement utiles. Ils prirent sur eux la direction de plusieurs séminaires diocésains, et en fondèrent de nouveaux à Valence ainsi qu'à Thiers en Auvergne. Ils dirigeaient principalement les vues de leurs élèves vers les missions, et les envoyaient dans les provinces de France où le protestantisme avait pénétré. Laurent Krus, danois et luthérien converti, a rendu célèbre cette association à laquelle il appartenait. A son retour dans ses foyers, il ramena dans le giron de l'Eglise catholique sa famille, ses parens, et plusieurs d'entre les hommes les plus distingués de sa patrie (261).

Jean Eudes, ci-devant prêtre de l'Oratoire de Paris, acquit une renommée également grande par son zèle pour les missions et pour l'éducation du clergé. Lui aussi s'entoura d'un petit nombre de dignes prêtres qu'il faisait travailler avec lui au but qu'il s'était proposé.

La pieuse duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, et plusieurs autres personnes de distinction secondèrent les projets d'Eudes. En 1644, il commença à Caen l'établissement d'un séminaire qui servit de centre à ceux de la Normandie et de plusieurs diocèses de France. Ce fut d'après le modèle

---

(261) Vie de Christophe d'Authier de Siegau, par Borely; Lyon 1703, in-12.

de celui de Caen que furent fondés, en 1651 et 1657, ceux de Coutances et de Lisieux, dont la direction fut confiée aux prêtres de la Congrégation d'Eudes.

Cette belle association prit le nom de Jésus et Marie ; mais elle est plus connue sous celui de son fondateur, c'est-à-dire comme Congrégation des Eudistes (262).

Claude Bernard, né en 1588, mort en 1641, qu'à cause de ses vertus vraiment apostoliques on surnomma *le pauvre prêtre*, était fils d'un conseiller au parlement de Dijon. Il se consacra dès sa plus tendre jeunesse au plus noble but de la charité chrétienne. D'après le conseil du Père Marnat, Jésuite, il entra dans l'état ecclésiastique et prit les ordres majeurs. Sa vie tout entière se passa dans l'exercice des plus sublimes vertus du Christianisme. Le sort des classes pauvres fut l'objet dont sa charité chrétienne ne cessait de s'occuper. Il conçut la belle et noble pensée d'ériger un séminaire pour des étudians sans fortune, qui désireraient se consacrer à l'état ecclésiastique, et lui donna le nom de Séminaire des Trente-Trois, en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui avait marché trente-trois ans sur la terre, et qui, pendant ce temps, avait répandu sur le genre humain les trésors de sa grâce.

Bernard immortalisa encore même son séminaire, par cette circonstance qu'il l'avait fondé en mémoire

(262) Picot, Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle, t. I, p. 385-388.

de la naissance de Louis-le-Grand ; heureux présage de ce que ce monarque devait faire un jour pour l'institution des séminaires! Cette circonstance procura à cet établissement la protection des personnes les plus distinguées. La pieuse reine Anne d'Autriche fut à la tête de ses bienfaiteurs.

Cette institution fournit aussi un grand nombre des plus dignes et des plus zélés ministres de l'Eglise, qui répandirent la sainte lumière de l'Evangile, non seulement en France, mais jusque dans les contrées les plus lointaines de l'Orient (263).

Le dévot prêtre François Poullard-Desplaces, du diocèse de Reims, mort en 1709, fut pénétré et animé du même généreux désir de procurer aux fils de pauvres parens une éducation qui leur permît d'embrasser l'état ecclésiastique. Il posa à Paris les fondemens d'une institution semblable à celle de Bernard, et lui donna le nom de séminaire du Saint-Esprit; il le plaça sous la protection immédiate de la sainte et immaculée Vierge Marie. Desplaces réunit pour le maintien de ce séminaire ses efforts à ceux de son compatriote, l'abbé Grignion de Montfort, qui se rendit si célèbre par sa haute piété et par les sacrifices qu'il fit pour l'éducation du clergé (264). L'un et l'autre lui firent don de tout leur patrimoine.

---

(263) Vie de Claude Bernard, par Lempereur; Paris 1708, in-12.

(264) Vie de Grignion de Montfort, par Picot de Closrivière; Paris 1785, in-12.

L'Etat accorda aussi sa protection à cet établissement. L'assemblée du clergé de l'an 1723 lui assigna une pension annuelle. Charles-le-Baigue, curé de Saint-Médard à Soissons, lui légua, par son testament, un capital de 44,000 livres; le cardinal de Bissy, évêque, ne se montra pas moins libéral.

De ce séminaire sortirent une foule d'hommes de mérite qui travaillèrent avec une abnégation extraordinaire et un zèle admirable dans la cause de Dieu, se soumirent aux exercices spirituels les plus pénibles et se destinèrent à des missions dans les colonies françaises. Leurs efforts furent, même en France, couronnés des plus beaux succès. Plusieurs évêques confièrent la direction de leurs séminaires à des jeunes gens élevés dans celui du Saint-Esprit (265).

Le vertueux Père de Chauciergues porta ses vues encore plus loin que Bernard et Desplaces. Il est à proprement dire le fondateur des petits séminaires, qui ne contribuèrent pas peu à rehausser l'éclat de l'Eglise de France, et y contribuent encore. Le pieux Chauciergues se sentait profondément affligé de ce que tant de jeunes gens vertueux et pleins de talens étaient hors d'état de se consacrer au service des autels, leur véritable vocation, par la seule raison qu'ils étaient trop pauvres. Il forma, d'après cela, un noble et vaste plan pour l'érection de séminaires exclusivement destinés aux enfans de pauvres parens. Dans ces institutions, des jeunes gens qui montraient de bonnes

---

(265) Picot, t. II, p. 426 sq.

dispositions pour l'état ecclésiastique, mais à qui leur fortune ne permettait pas d'entrer dans les grands séminaires, étaient élevés gratuitement aux frais de l'établissement, et y apprenaient les sciences théologiques, la discipline et tout ce qui avait rapport à la partie pratique du ministère. Les élèves pouvaient parvenir aux plus hautes distinctions ecclésiastiques; les grades académiques étaient les seuls qu'ils ne pussent point obtenir.

Chauciergues fut généreusement secondé dans son entreprise par plusieurs évêques, et notamment par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, ainsi que par plusieurs personnages d'un rang élevé. L'archevêque donna à cette institution le nom de Saint-Pierre et Saint-Louis. L'abbé de Marillac, arrière-petit-fils du célèbre garde des sceaux, et supérieur des prêtres du Mont-Calvaire, ainsi que François de Pingré de Farinvilliers et sa pieuse femme Catherine Peppin, furent les principaux bienfaiteurs de cet institut. Le premier lui légua plusieurs domaines considérables, et les deux époux payèrent de leurs fonds la construction de la maison et de l'église.

Le nombre des élèves admis dans cette école était communément de cent vingt. Ils pouvaient être pris dans tous les diocèses de France.

Les prêtres élevés dans cet établissement étaient destinés aux places les plus pénibles et les moins lucratives du sacerdoce, telles que celles d'aumôniers dans les hôpitaux, de vicaires dans les petits villages, de maîtres d'école, et, en général, aux bénéfices peu

recherchés à cause de la faiblesse de leurs revenus. Cette institution ne tarda pas à se répandre dans toute la France, et rendit à l'Eglise les plus éminens services. A la mort de son fondateur, qui arriva le 10 avril 1691, elle comptait déjà trente-huit maisons. Le pieux Chauciergues recommanda le soin de perpétuer sa sainte entreprise à trois dignes prêtres, Godet-Desmarais, La Frezelière et Le Pelletier, fils du célèbre ministre de ce nom. Tous trois parvinrent plus tard à la dignité d'évêque. Ils réunirent tous leurs efforts pour soutenir et étendre cette entreprise. C'est au zèle de ces trois grands prélats que la France doit la fondation de la plupart de ses petits séminaires (266).

Olier, connu pour le zèle infatigable qu'il déploya en faveur des missions de France, qui exerçaient leur influence bienfaisante sur les laïcs comme sur les prêtres, avait été nommé, par le cardinal de Richelieu, à la prière particulière de Henri Clausse, évêque de Châlons-sur-Marne, coadjuteur de ce dernier évêché; mais il avait refusé cette dignité afin de pouvoir se consacrer tout entier à sa sainte vocation. Sa principale affaire était le perfectionnement de l'éducation du clergé. Il y consacra sa jeunesse, ses talens et sa fortune. Il fonda dans ce but une association de prêtres capables et vertueux qui devaient

---

(266) Picot, l. c., t. II, p. 283 sq. Voyez Gallia christiana, t. VII, p. 1041; et Recueil des actes, etc., concernant les affaires du clergé de France, t. II, p. 679-687.

s'occuper exclusivement de la direction des séminaires. Le célèbre Père de Condreu, prêtre de l'Oratoire à Paris, seconda surtout Olier dans son entreprise.

L'association se réunit à Vaugirard, près de Paris, le 29 octobre 1641. François de Caulet, abbé de Saint-Volusien de Foix, et plus tard évêque de Pamiers, Jean du Ferrier, Balthazar Brandon, Charles Picotté, François Houmain, en furent les premiers membres. Bientôt après s'y joignirent le célèbre Père Ferrier du Cambiat, le Père Gondrin, plus tard archevêque de Sens, et de La Coste. Le cardinal de Richelieu reconnut sur-le-champ l'importance d'une association formée dans un but si généreux, et lui accorda toute sa haute protection. Saint Vincent de Paul, dom Tarisse, supérieur de la Congrégation de Saint-Maur, et les célèbres jésuites Hayneuve et Saint-Jure, secondèrent Olier par leurs conseils, et l'animèrent tant qu'ils purent à réaliser sa grande œuvre. Plusieurs curés de Paris réunirent leurs efforts à ceux d'Olier. Dans ce nombre était surtout Bretonvilliers et de Poussé, qui succédèrent tous deux à Olier dans la direction de la cure, Claude Joly, plus tard évêque d'Agen, Gabriel de Caylus, abbé de Loc-Dieu, l'un des plus infatigables missionnaires au Canada, et Pierre de Sève-Polard, ci-devant président au parlement de Paris, qui, touché de la vie sainte et vertueuse d'Olier, dont il devint le plus intime ami, se démit de ses honorables fonctions, et embrassa l'état ecclésiastique.

Cette association, par attachement pour le lieu où

Olier avait exercé tant de vertus apostoliques, et avait déposé les premiers germes de sa grande pépinière théologique qui ne devait pas tarder à éclairer toute la France par sa doctrine, prit le nom de Congrégation de Saint-Sulpice. Elle acquit bientôt, par la dignité de ses membres, la plus haute importance; elle s'étendit dans le royaume en toutes les directions, et triompha de toutes les autres congrégations formées dans le même but qu'elle. Elle rendit des services inappréciables à l'éducation du clergé. Dans la description succincte que nous faisons des séminaires, il ne saurait être question de présenter un tableau détaillé de cette congrégation et de ses travaux : qu'il suffise de remarquer que, moins d'un demi-siècle après sa fondation; la direction de presque tous les séminaires de France se trouva dans ses mains. Elle a survécu aux orages de la révolution; momentanément renversée par elle, on l'a vue sortir plus brillante de ses ruines, et elle étend encore aujourd'hui son sceptre protecteur sur les séminaires de France (267).

A ces dignes prêtres se joignirent plus tard encore quelques pieux et éclairés ministres du Seigneur, qui travaillèrent en silence, mais non pas sans succès, pour les séminaires.

Dans ce nombre, nous devons seulement compter les pieux et vertueux Pères de la Jonquières, à Paris, qui, en l'an 1650, fondèrent les séminaires de Nantes

---

(267) Vie de M. Olier, par Nagot. Remarques historiques sur Saint-Sulpice, par l'abbé Simon, in-12.

et de Seez. Augustin de Ré, prévôt du chapitre de cette dernière ville, dota le séminaire d'une somme de 50,000 livres (268). C'est au zèle du digne Louis de Kerlivio, élève du collége des Bons-Enfans de Paris, que l'on dut, en 1685, l'érection du séminaire de Vannes (269). A Angers, le séminaire diocésain fut également fondé par Boury du Perrier, le Cerf et Maillard, zélés disciples de saint Vincent de Paul. Jean Bourdon et son frère Michel Bourdon, nés à Limoges et élèves du séminaire de Saint-Sulpice, érigèrent en 1662, avec l'appui du pieux et éclairé évêque de Limoges, François de la Fayette (270), le séminaire de cette ville, auquel ils léguèrent tout leur bien patrimonial (271). Les soins des prêtres du séminaire de Saint-Sulpice amenèrent encore la fondation des séminaires de Bazas et de Grenoble, dans les années 1660 et 1663 (272). Henri de Maupas, évêque du Puy, l'un des prélats les plus distingués de son temps, fonda, son séminaire diocésain avec le secours d'Olier (273). Le grand Le Tellier, archevêque de Rheims, compléta l'œuvre de son illustre prédécesseur

(268) Picot, l. c., t. I, p. 389 sq.

(269) Vie des fondateurs des maisons de retraite; Nantes 1698, in-12.

(270) Picot, l. c., t. II, p. 121 sq.

(271) Picot, l. c., t. II, p. 124-126.

(272) Collection des procès-verbaux du clergé de France, t. IV, p. 974.

(273) Picot, l. c., t. I, p. 379-381.

le cardinal de Lorraine, et au petit seminaire qui existait déjà il joignit, en 1680, un grand séminaire(274). Enfin, le rival des Bourdaloue et des Bossuet, Mascaron, évêque d'Agen, depuis 1679, ajouta à sa renommée par la fondation d'un séminaire diocésain (275).

Le zèle de ces pieux prêtres pour l'éducation du clergé ne se borna pas à la France et ne chercha pas seulement à répandre le Christianisme dans les contrées païennes. La malheureuse destinée de l'Eglise d'Angleterre et d'Irlande pendant les règnes orageux de Charles II et de Jacques II, avait excité une vive sympathie chez le magnanime clergé français. L'horrible intolérance du clergé anglican avait chassé de leur patrie une foule de pauvres prêtres catholiques. Pour ajouter au malheur des Eglises de ces pays, tous les séminaires y avaient été fermés et même incendiés en certains endroits. Ces malheureuses victimes des haines religieuses cherchèrent un asile en France et y reçurent l'accueil le plus hospitalier.

Nous avons déjà dit plus haut tout ce que le Saint-Siége avait fait pour adoucir la souffrance de cette nation infortunée, et le soin qu'il avait pris pour lui procurer de dignes ministres des autels. La France suivit l'exemple du Saint-Siége.

Guillaume Bailly, sorti d'une famille distinguée et riche de la magistrature de Paris, s'intéressa particu-

---

(274) Recueil des actes, etc., t. II, p. 633-638, 734-811.
(275) Picot, l. c., t. II, p. 90.

lièrement à l'éducation spirituelle des jeunes Irlandais. Bailly était entré de bonne heure dans l'état ecclésiastique. Quoique ses hautes vertus et ses vastes connaissances lui donnassent le droit d'aspirer aux plus hautes dignités de l'Eglise, il ne voulut pas même se faire ordonner prêtre, et, par excès d'humilité, il resta sous-diacre jusqu'à sa mort, qui arriva en 1691, à l'âge de soixante-douze ans. Il emporta avec lui au tombeau l'estime de tous ses contemporains et la vive reconnaissance de la nation irlandaise.

Grâce aux efforts de Bailly, les dignes prêtres irlandais Malachie Kelly et Patrick Mac-Quin obtinrent le collége supprimé des Lombards à Paris, afin d'y organiser un séminaire pour leur nation. Bailly en fit tous les frais de premier établissement et le dota encore de rentes considérables. Il devint le premier supérieur de cette institution, à laquelle Louis XIV délivra des lettres patentes en 1681. Bailly entretenait en outre à ses frais dans l'hôtel Saint-Michel trois petites divisions de pauvres étudians irlandais, qui n'avaient pas pu être reçus au collége des Lombards, faute d'espace. A Reims, il entretenait également deux communautés semblables de pauvres étudians ecclésiastiques, qui faisaient leurs études dans le collége anglais que Grégoire XIII avait déjà établi dans cette ville. Plus tard, il trouva moyen de faire établir à Paris un second séminaire pour les Irlandais. Le duc de Richelieu, le marquis de Chandenier, ainsi que les présidens de Mesmes et de Bailleul accordèrent leur puissant appui à cette insti-

tution. Enfin, par sa générosité et sa libéralité chrétiennes, Bailly parvint à établir un séminaire en Irlande même, à Kilkenny. Son frère, digne héritier de sa bienfaisance envers la nation irlandaise, professeur au collége des Missions Etrangères à Paris, appuya cette institution fondée sur le sol étranger, et qui faisait tant d'honneur à son nom et à celui de son frère (276).

C'est à cette époque qu'eut lieu la fondation du collége de Saint-Grégoire à Paris, que Louis XIV confirma en 1701. Il doit son existence principalement à la générosité d'un particulier anglais, Thomas Carr, mort en 1674, recteur d'une maison religieuse anglaise à Paris, et qui devint supérieur du séminaire. Jean Betham, mort en 1709, son successeur, ancien prédicateur de la cour de Jacques II et précepteur du prince de Galles, organisa cet établissement et le mit dans l'état qu'il conserva jusqu'à la révolution de 1789 (277).

L'influence bienfaisante que, dès leur origine, les séminaires exercèrent sur l'Eglise de France avait convaincu le gouvernement de leur nécessité. Godeau, évêque de Vence, avait dit à ce sujet en 1660 « Si l'on compare l'état de l'Eglise de France depuis cinquante ans avec ce qu'il était auparavant, on trouve dans ses ministres autant d'instruction, de zèle et de

---

(276) Picot, l. c., t. II, p. 285 sq.

(277) The church History of England, from M. Dodd; Bruxelles 1742, t. III, p. 485.

piété qu'il y avait autrefois d'ignorance, de tiédeur et de scandale (278). » Nous avons déjà donné plusieurs preuves de l'avantage que l'intervention du gouvernement procura aux séminaires.

Louis XIV travailla avec un zèle infatigable pour cette institution. Je ne dirai pas trop en assurant que de tous les princes catholiques du temps, ce monarque fut celui qui en sentit le mieux l'importance : il n'y en a point qui lui ait rendu des services aussi grands et aussi durables. Il suffit de parcourir le grand nombre de lettres patentes délivrées par Louis-le-Grand pour les séminaires, et nous y verrons les sentimens purs et vraiment chrétiens dont il était inspiré. Si jamais un souverain a mérité d'être comparé à Charlemagne en ce qu'il a fait pour les écoles ecclésiastiques, c'est incontestablement Louis XIV. De même que Charlemagne, il ne cessa d'exhorter les évêques à instituer des séminaires, et il leur en fournit les moyens. De même encore que Charlemagne, il plaça l'érection, l'organisation et le gouvernement de ces instituts, dont l'Etat se déclarait le protecteur, sous l'autorité exclusive des évêques. Il leur recommanda surtout de mettre le plus grand soin au choix des professeurs.

Les lettres patentes pour l'érection et la dotation des séminaires d'Aire (279), de Saint-Malo (280), de Sain-

---

(278) Traité des Séminaires, p. 96 sq.

(279) Recueil des actes, etc., concernant les affaires du clergé de France, t. II, p. 654 sq.

(280) Recueil, l. c., p. 648 sq.

tes (281), de Châlons-sur-Marne (282), de Laon (283), de Luçon (284) et de la Rochelle (285), dans les années 1645, 1646, 1650, 1661, 1663 et 1664, sont des monumens frappans de la sagesse vraiment chrétienne qu'il mettait dans son gouvernement. Je ne puis m'empêcher de rapporter quelques extraits de celles qui ont rapport aux séminaires de Châlons (286)

(281) Recueil, l. c., p. 651 sq.
(282) Recueil, l. c., p. 656 sq.
(283) Recueil, l. c., p. 666 sq.
(284) Recueil, l. c., p. 668 sq.
(285) Recueil, l. c., p. 674 sq.
(286) Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Le nom de très-chrétien et de fils aîné de l'Église, dont nous sommes honorés, nous fait assez connoître que nous devons avoir un soin tout particulier de protéger les intérêts, et de coopérer à l'exaltation d'icelle, suivant l'exemple des rois nos prédécesseurs, qui ont toujours eu grand zèle pour maintenir la discipline ecclésiastique, et d'en procurer la réformation lorsqu'elle était déchue, faisant assembler à cet effet des conciles, qu'ils protégeoient de leur autorité, et prêtoient leurs forces au besoin, pour réprimer les désordres et établir ce qui a été ordonné par iceux; de sorte qu'en aucun lieu de la chretienté l'Église n'a jamais été plus florissante en ses évêques et en tout son clergé qu'elle l'a été dans notre royaume. Mais comme, entre toutes les ordonnances qui ont été faites pour ce dessein, il n'y en a poiut de plus utiles que celles par lesquelles il est enjoint aux évêques d'établir des séminaires pour les clercs, afin d'y élever et instruire ecclésiastiquement ceux que Dieu appelle aux fonctions du clergé;

et de la Rochelle (287). Nous y reconnaissons que Louis voyait dans les séminaires, non seulement des pépi-

---

aussi nous ne trouvons point de plus assuré moyen de reconnoître des esprits propres au service de l'Église, de leur donner l'estime qu'ils doivent avoir de leur condition, et de les entretenir dans l'innocence qu'ils pourroient facilement perdre dans le siècle, étant notoire que l'hérésie, qui a égaré tant de nos sujets, n'a été causée que par l'ignorance et mauvais exemple des ecclésiastiques, au temps qu'elle a commencé, et que ces désordres procédoient principalement de l'inobservance des décrets des conciles et des ordonnances des rois nos devanciers, au fait de l'établissement desdits séminaires, etc. (Recueil, l. c., p. 656.)

(287) Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Les bénédictions toutes particulières qu'il a plu à Dieu verser sur nous et sur notre État depuis notre avénement à la couronne, nous obligeant d'en rendre grâces à sa divine bonté, et de témoigner par tous les moyens possibles, que c'est à elle seule que nous nous reconnoissons redevables de tous les avantages que nous avons remportés sur nos ennemis, et qui ont été enfin couronnés par une paix glorieuse à nous et à notre État; nous ne croyons pas pouvoir mieux faire voir les ressentimens que nous avons de tant de grâces reçues du ciel, qu'en procurant, autant qu'il est en nous, l'exaltation et augmentation de la religion catholique, et de la rétablir dans tous les lieux de notre royaume où elle a souffert quelque relâchement par les malheurs de la rébellion de l'hérésie; et comme il n'y a point de moyen plus propre à cet effet que de pourvoir à ce que ceux que Dieu a appelés au ministère de son Église, soient rendus capables des fonctions nécessaires à un emploi si saint et si relevé, et instruits des choses

nières pour le clergé, mais encore des institutions salutaires et efficaces pour combattre avec succès la réforme en France. Car de même que la réforme avait eu principalement sa source dans l'abaissement moral et dans l'ignorance des prêtres, par la même raison elle ne pouvait être combattue que par le zèle apostolique, la noblesse des vertus et des mœurs, la profondeur de l'instruction des ecclésiastiques. Et dans quels endroits le clergé pouvait-il mieux espérer d'acquérir ces ornemens de sa profession, si ce n'est dans les séminaires? C'est pourquoi Louis favorisa leur établissement, surtout dans les provinces de son royaume qui étaient infectées du venin de la réforme. Ses espérances ne furent point trompées. C'est aux séminaires, c'est aux ministres du Seigneur qui y furent formés que la France dut la prompte et inconcevable disparition du calvinisme de son sein, et il n'y a pas d'Eglise qui se soit déchargée d'une manière

---

qui concernent leur ministère; nous avons estimé ne pouvoir rien faire de plus à propos que de tenir la main à l'exécution des ordonnances que les rois nos prédécesseurs ont faites sur ce sujet, en procurant l'établissement des séminaires, qu'ils ont ordonné être faits en chaque diocèse de notre royaume, pour donner moyen aux jeunes ecclésiastiques de se former dans l'administration des sacremens, dans le service de l'Église, et les rendre capables d'enseigner les peuples en ce qui regarde le culte de Dieu, la pureté de la foi et la sainteté de la morale chrétienne, etc. (Recueil, l. c., p. 674 sq.)

aussi noble du grand péché qu'elle avait commis par la réforme que ne l'a fait celle de France.

La sollicitude paternelle que Louis montra dans ses lettres patentes des années 1666, 1693 et 1699 pour les séminaires déjà fondés d'Aix (288), de Chartres (289) et de Rennes (290), fait beaucoup d'honneur à ses sentimens chrétiens.

Cette protection royale ne pouvait manquer d'exciter la plus grande émulation parmi les évêques, et c'est à elle en effet que la France doit en grande partie l'existence de ses séminaires. Car lorsqu'en 1699, Louis XIV (291) publia son célèbre édit à leur sujet et exhorta derechef les évêques à favoriser ces écoles théologiques, il restait bien peu de diocèses auxquels cet édit fût applicable (292). Louis désirait en même

---

(288) Recueil, l. c., p. 811 sq.

(289) Recueil, l. c., p. 860 sq.

(290) Recueil, l. c., p. 870-896.

(291) Je n'ai pu m'empêcher de donner ce beau document dans l'appendix n° IX. Voyez aussi Recueil, l. c., p. 606 sq.

(292) Ecoutons ce que Picot, écrivain distingué et bien versé dans l'histoire de l'Église de sa nation, dit au sujet de cette ordonnance : « Ainsi, quand Louis XIV donna sa déclaration sur ce sujet, il restait bien peu de diocèses auxquels elle fût applicable, et le prince parut plutôt confirmer ce qu'avaient fait les évêques, qu'exciter leur zèle sur un point qui tenait tellement à leur ministère et qui était si important pour la religion, qu'aujourd'hui même nous avons peine à concevoir qu'on ait été si long-temps sans recourir à ce moyen pour perpétuer le sacerdoce et pour mainteni

temps que les séminaires servissent de maisons de retraite spirituelle pour les membres du clergé déjà en fonctions. Plusieurs évêques leur avaient, en effet, déjà donné cette salutaire et convenable destination, comme nous le voyons par la belle lettre pastorale de l'évêque de Lisieux, de l'an 1696 (293).

Mais ce sont surtout deux institutions qui s'élèvent comme des monumens impérissables du saint zèle de Louis XIV. L'un des deux a été achevé; l'autre attend encore son perfectionnement de la volonté d'un second Louis-le-Grand. Je veux dire le séminaire des Missions-Etrangères et le séminaire de Saint-François de Sales.

Le séminaire des Missions-Etrangères fut érigé par les soins du nouvel évêque de Babylone, le Père Bernard de Sainte-Thérèse, de l'ordre des Carmes déchaussés, et par la généreuse contribution de la pieuse veuve de Nicouart, qui avait déjà consacré 66,000 livres à la fondation de l'évêché de Babylone. Cet établissement fut confirmé par Louis XIV, en 1663 (295), et le roi ajouta une rente de 15,000 livres aux successeurs des évêques de Béryte et d'Héliopolis, que ceux-ci avaient léguée aux séminaires.

Ce séminaire est devenu trop célèbre par le saint

---

l'esprit du ministère ecclésiastique. » (Picot, l. c., t. II, p. 105.)

(293) Bessin Concilia Rothomagens., t. II, p. 454 sq.

(294) Recueil, l. c., p. 723-734. Histoire de l'établissement du Christianisme dans les Indes; Paris 1746, 2 vol. in-12.

zèle de ses missionnaires pour qu'il soit nécessaire de m'étendre ici à son sujet. Il a survécu aux orages de la révolution, et quoique ses propriétés aient été englouties dans le naufrage, il s'est relevé de ses cendres avec un nouvel éclat et il poursuit aujourd'hui son œuvre sainte. Naguère encore, il a envoyé des missionnaires en Chine et dans les contrées limitrophes pour y porter la parole du Seigneur (295).

L'Eglise aussi devait avoir son hôtel des invalides. Il était bien naturel que les généreux guerriers qui avaient combattu avec un saint zèle, et avaient consacré leurs forces à la gloire de la maison d'Israël, pussent trouver dans leur vieillesse un asile où il leur fût permis de vivre sans inquiétude et d'attendre dans une sainte résignation le moment où le Seigneur les appellerait à l'éternité. L'hôtel des Invalides, dont Louis XIV posa la première pierre, le 30 novembre 1671, prouve mieux que toute autre chose le généreux esprit national dont l'Eglise française était animée. Ce fut au sein de l'assemblée de son clergé que cette institution, qui fait avec raison l'admiration de l'Europe entière, fut d'abord projetée et exécutée. L'argent pour les premiers fondemens et celui qui servit à l'érection du dôme fut fourni d'une main prodigue par les diverses assemblées du clergé. La religion avait bien, par conséquent, le droit de porter le sceptre dans ce temple national, et cela malgré les attaques auxquelles de nos jours ce droit est en butte.

(295) Picot, l. c., t. II, p. 62-65.

Et ne devait-elle pas espérer que l'Etat lui accorderait aussi à son tour un hôtel des invalides? La grande et consolante conviction qui soutient le guerrier dans les combats, et qui lui assure que quand il aura versé son sang pour sa patrie, il pourra finir ses jours sans être à charge à son prochain, conviction qui devient la source de tant de belles actions, pourquoi serait-elle refusée à ceux qui ont vécu pour défendre leur patrie céleste?

Louis reconnut, en effet, qu'une institution de ce genre manquait à la France, et sur la proposition du cardinal Antoine de Noailles, archevêque de Paris, il forma le beau plan d'un séminaire pour les prêtres blanchis dans le service du Seigneur. Il devait porter le nom de Saint-François de Sales; on devait y recevoir des prêtres non seulement du diocèse de Paris, mais encore de tous ceux du royaume. Les lettres patentes en furent délivrées au mois de janvier 1700 (296).

---

(296) Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Les bénédictions toutes particulières qu'il a plu à Dieu de verser sur nous, nous obligent d'en rendre des grâces continuelles à sa divine bonté, et d'appliquer tous nos soins à faire fleurir dans notre royaume la véritable religion et en bannir l'erreur. Pour satisfaire à un si juste devoir, nous avons estimé qu'il n'y avoit rien qui pût y contribuer davantage, que de tenir la main à l'exécution des saints décrets sur l'établissement des séminaires; et pour remplir entièrement l'intention du concile de Trente, nous ne nous sommes pas contentés d'en

Le clergé et la nation montraient la plus grande sympathie pour cette magnifique institution. L'un et

---

établir pour préparer aux saints ordres ceux qui sont en âge de les recevoir ; nous avons ordonné, par notre déclaration du 15 décembre 1698, qu'il y en auroit aussi où l'on recevroit ceux qu'il plairoit à Dieu d'appeler au service de ses autels dès leur plus tendre jeunesse : en sorte que ces saintes retraites leur servissent en même temps d'asile pour conserver leur innocence, et d'école spirituelle pour y être nourris des paroles de la foi et de la bonne doctrine, et formés dans les principes d'une solide piété. Mais notre très cher et bien amé cousin, Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de nos ordres, nous ayant représenté que ce n'est pas assez d'élever des clercs et de former des pasteurs, qu'il faut aussi pourvoir à leurs besoins, surtout lorsque la vieillesse ou des maladies incurables les mettent dans l'impuissance de continuer leurs fonctions ; qu'entre toutes les œuvres de piété qui sont dans notre bonne ville de Paris, et auxquelles nous donnons notre protection, il manquoit une maison qui fût établie à l'effet d'y recevoir gratuitement les ecclésiastiques et les prêtres qui auroient servi l'Église avec édification dans le diocèse, et à qui leur grand âge ou leurs infirmités ne permettoient plus de continuer leurs services ; qu'il étoit et de charité et de justice de procurer une retraite et une subsistance raisonnable à des personnes honorées du sacerdoce, qui, après avoir travaillé long-temps avec désintéressement dans des emplois qui ne leur avoient fourni que le nécessaire pour vivre, après avoir employé leur santé et leur vie au service des âmes et au culte de Dieu, se trouvoient, par leur vieillesse ou par leurs infirmités, réduits à de grands besoins et à une pauvreté honteuse à la religion, au carac-

l'autre, tant des plus hautes que des plus basses classes, y contribuèrent par les sacrifices les plus gé-

---

tère sacerdotal et aux chrétiens qui en avoient reçu les secours dans l'administration des choses saintes; qu'il y avoit même des prêtres, faute de retraite, obligés de demeurer dans des lieux peu séans à leur caractère, ou de prendre place dans les hôpitaux; qu'il avoit trouvé plusieurs paroisses mal desservies, des peuples sans instruction et l'administration des sacremens négligée, à cause de la foiblesse, suite inévitable de l'âge des curés: à quoi il ne voyoit pas qu'on pût remédier qu'en procurant une retraite commode à ces vieillards, qu'un tel établissement étoit un moyen puissant pour encourager les ecclésiastiques à travailler avec plus de désintéressement, quand ils se verroient assurés d'un lieu où ils seroient reçus et assistés dans leur vieillesse d'une manière convenable à leur caractère, sous la conduite de quelques ecclésiastiques de vertu qu'il en chargeroit. Que dans ces vues, animé de zèle pour son Église, et touché de compassion pour les ministres qui l'aidoient à la conduire, il avoit cru faire une chose utile à son diocèse, en imitant le soin que nous avons eu d'établir l'hôtel des Invalides pour les officiers et soldats estropiés dans nos armées, de commencer cette bonne œuvre en choisissant une maison à laquelle il avoit donné le nom de séminaire de Saint-François de Sales, pour y retirer quelques-uns de ces vieux ecclésiastiques, sous le gouvernement d'un prêtre, à qui il en avoit donné le soin. Qu'il s'en trouvoit déjà quelques-uns qui bénissoient Dieu des secours spirituels et temporels qu'ils y recevoient; que beaucoup d'autres attendoient une forme d'établissement plus stable pour s'y venir retirer, et que plusieurs personnes charitables, touchées de l'utilité d'une œuvre si édifiante, vouloient y contribuer de leurs

néreux. Louis la confirma par lettres patentes des années 1702, 1703 et 1704, que le parlement enregistra sur-le-champ (297). Mais malgré cette protection universelle, l'entreprise demeura sans exécution.

Sans parler de l'utilité et de l'importance d'un si magnifique établissement, qui pouvait avoir des résultats si excellens pour l'Eglise et pour l'Etat, il suffira de citer quelques passages de l'acte d'institution du séminaire de Saint-François de Sales, et de les soumettre aux sérieuses réflexions du lecteur.

Puisse-t-on voir s'élever un jour, dans la capitale de la France, un hôtel pour les invalides de l'Eglise, qui rivalise en grandeur et en magnificence avec celui qui est consacré aux invalides de l'armée ! L'Etat accomplira par là un saint devoir de reconnaissance envers l'Eglise. Alors l'Eglise, en dépit de sa pauvreté, remplira scrupuleusement le sien, et l'Europe admirera à Paris un monument de plus de la magnanimité française. Dans tous les empires surgiront, par une sainte émulation, des institutions semblables, et la France aura la douce satifaction de se dire qu'elle a été la première à en donner l'exemple. Il n'y a point d'Eglise où le mérite de la charité ait plus brillé que dans celle de France.

Le dix-huitième siècle s'ouvre sous une suite des plus grands et des plus vertueux papes, qui se distinguèrent autant par l'ardeur de leur zèle pour le bien

---

biens, s'il nous plaisoit de l'autoriser et confirmer par nos lettres patentes..... (Recueil, l. c., p. 682 sq.)

(297) Recueil, l. c., p. 687-722.

de l'Eglise que par leur science et leur sainteté. Eux aussi reconnurent que dans les séminaires résidait le salut de l'Etat et de l'Eglise, et ils s'efforcèrent à l'envi d'en augmenter le nombre. Dans leurs brefs particuliers, comme dans leurs actes publics, ils en parlent comme de choses si récentes, que l'on pourrait croire que c'est à eux qu'ils doivent leur origine, et pourtant depuis près de deux siècles ils portaient déjà les plus beaux fruits.

Clément XI déploya pour les séminaires non moins d'activité que l'illustre Grégoire XIII. De même que celui-ci, il fixa ses regards principalement sur l'Allemagne. Dans son bref adressé à l'évêque de Munster, en 1712, il déplore dans les termes les plus touchans la décadence des mœurs et de la discipline du clergé allemand, et il l'attribue exclusivement à l'inexécution des décrets du concile de Trente. Il exhorte d'après cela les évêques de ce pays de recommander de nouveau avec force à leur clergé, dans les conciles, d'ériger des institutions d'éducation pour le clergé, et d'envoyer quelques uns des jeunes gens les plus capables de leurs diocèses au collége allemand à Rome, afin d'y être formés pour l'état ecclésiastique (298). Des brefs du même contenu furent adressés aux évêques de Leitmeritz, de Strasbourg, de Spire, de Freisingen, d'Eichstadt, de Nassau, de Chiemsee, de Sedan, de Neustadt, de Bâle, de Constance et de Brixen,

(298) Clementis XI. P. M. Epistolæ et Brevia selectiora, t. II, p. 172-174; Romæ 1724, in-f°.

ainsi qu'aux archevêques de Mayence, de Saltzbourg et de Prague (299).

Cependant, un des plus grands archevêchés d'Allemagne manquait de séminaire. Le clergé de Cologne était ordinairement élevé dans le séminaire de Tournai, sous la direction des Jésuites (300). L'archevêque de Cologne, affligé d'un pareil état de choses, prit enfin la résolution d'ériger un grand séminaire diocésain, sur le modèle de celui de Tournai, à Cologne et dans les églises épiscopales de sa suffragance. Innocent se réjouit beaucoup de cette détermination du prélat, et l'exhorta, avec les expressions les plus vives et les plus pieuses d'une véritable charité apostolique, de persévérer dans sa sainte entreprise (301). Son bref

---

(299) Clementis Epistolæ, l. c., p. 754 sq.

(300) Clementis Epistolæ, t. I, p. 925.

(301) Pastorali, quam gerimus, omnium Ecclesiarum sollicitudini magnum plane solatium comparatum est ex litteris fraternitatis tuæ die 28 julii nuper elapsi ad Nos datis, ex quibus consilium audivimus a te susceptum de ineunda ratione, qua seminarium clericorum in unaquaque vigilantiæ tuæ commissa ecclesia quamprimum institui possit. Satis enim superque intelligimus, ubi pium hoc et sanctum opus perficiatur, quemadmodum de perspecta pietate, zeloque tuo nobis pollicemur, in maximam ovium fidei tuæ creditarum utilitatem cessurum esse, ac ingenti potissimum adjumento fore ad restituendam ecclesiasticam disciplinam, quam pluribus in locis concidisse tecum summopere dolemus. Quocirca idem consilium tuum effusis in Domino laudibus commendamus, ac ut illud omni studio et ope promoveas, iis præsertim adhibitis mediis, quæ saluberrimo Tri-

adressé à l'impératrice Eléonore-Thérèse n'est pas moins remarquable. Dans cet écrit, il la remercie de l'érection du séminaire de Linz, auquel était attachée une fondation de missionnaires pour les provinces septentrionales de l'empire autrichien (302). Lorsque le fils du pieux duc Maximilien de Bavière fut élevé au siége épiscopal de Munster et Paderborn, bien qu'il n'eût pas atteint l'âge exigé par les canons, Innocent mit pour condition à la dispense qu'il lui accorda, que le duc, son père, s'engagerait, au nom de son fils, à agrandir et à améliorer les séminaires de Munster et de Paderborn (303).

Les brefs adressés à l'évêque de Toul (304), ainsi qu'aux archevêques de Cambrai (305), de Mayence (306) et de Salzbourg (307), offrent des preuves non moins belles de la sollicitude d'Innocent pour les séminaires. Ceux qu'il envoya aux évêques de Ratisbonne (308) et d'Eichstadt au sujet des séminaires qu'ils avaient érigés pour des jeunes gens pauvres de la nation écossaise, qui désiraient se consacrer à l'état

---

dentini concilii Decreto præscripta sunt, fraternitatem tuam vehementer hortamur. (Clementis Epistolæ, t. II, p. 440. Cf. Ejusdem epist., t. I, 225 sq.)

(302) Clement. epist., t. II, p. 122.

(303) Clement. epist., t. II, p. 707-709.

(304) Clement. epist., t. II, p. 40, 234.

(305) Clement. epist., t. I, p. 375.

(306) Clement. epist., t. I, p. 376.

(307) Clement. epist., t. I, p. 376.

(308) Clement. epist., t. I, p. 667.

ecclésiastique, et, leurs études achevées, retourner en mission dans leur patrie, sont rédigés dans les termes les plus saisissans (309).

Au commencement de ce siècle, l'archevêque de Spalatro et de Dalmatie fonda son séminaire diocésain. Il fut richement doté et pourvu d'une fort belle bibliothèque. Les citoyens les plus distingués de la ville et de la province ayant appris à connaître les éminentes qualités qui distinguaient les prêtres savans et vertueux élevés à Rome, et qui étaient venus

---

(309) ....Nec iis contenta finibus eximia pietas tua novum in ista civitate seminarium pro eadem natione condere, opportunisque reditibus instruere nunc maxime meditatur, in quo duodecim nobiles alantur juvenes, ac ecclesiasticis disciplinis sedulo instituantur, ut congruo tempore Scotiam repetentes illic sacris missionibus vacent orthodoxæque Religionis cultum tueri et propagare diligenter curent. Quæ omnia cum Nos ex litteris........ non sine ingenti paterni cordis nostri solatio cognoverimus, prætermittendum Nobis non esse duximus, quin has nostras apostolicas litteras ad te daremus, quæ singularis lætitiæ, qua affecti sumus, auctæque majorem in modum benevolentiæ erga te nostræ testes esse possent. Perge itaque, venerabilis frater, ejusmodi exemplis præclaram, sacroque Antistiti maxime dignam virtutem tuam prodere et explicare, ac de re catholica animarumque salute cumulatius in dies bene mereri : dum Nos a bonorum omnium authore Domino, cujus gloriam tam enixo pioque studio promoves, congruam tibi retributionem tum in hoc tum in futuro sæculo ex animo apprecantes, apostolicam benedictionem Fraternitati Tuæ permanenter impertimur. (Clementis Epistolæ, t. II, p. 393.)

chez eux en qualité de missionnaires, ces citoyens, dis-je, se sentirent convaincus de l'avantage dont une semblable institution devait être pour eux, et ils lui fournirent tous les secours en argent dont elle avait besoin avec la plus noble libéralité. On rédigea un acte pour la fondation et la dotation de l'établissement, et on l'envoya à Rome à la *Congregatio cardinalium concilii Tridentini interpretum.* Clément XI confirma l'institution; et, conformément au désir de l'archevêque, il décida que la direction en serait confiée aux Jésuites (310).

Dans l'année 1710, Clément approuva l'érection d'un séminaire diocésain à Segni, qui avait été décidée dans un concile (311).

Benoît XIII marcha dans les mêmes voies que Clément XI. Peu de jours après son exaltation au trône pontifical, en 1724, il convoqua un concile à Rome, dans lequel il promit de corriger les abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise, et de lui rendre la dignité qu'elle avait puisée dans les décrets du concile de Trente. Le concile de Rome s'assembla le 15 avril de l'année suivante, et tint diverses séances les 15, 22, 29 avril, 6, 13, 22, et enfin le 29 mai la séance de

---

(310) Illyricum Sacrum, t. III, p. 519-530. Ed. Dan. Farlato; Venetiis 1765, in-f°. Le continuateur de Kosma ajouta, en 1748, un second séminaire à Almissa. (Farlati, l. c., p. 562-564.)

(311) Acta Synodi Signianæ, t. 16; Romæ 1713, in-4°, p. 79.

des séminaires. Il ordonna aux évêques, dans tous les lieux où il y en avait déjà, de les maintenir, et, autant que possible, de les étendre et de les agrandir, et partout où il n'y en avait pas encore d'en ériger sans retard, conformément au décret du concile de Trente (312). Quant à la direction et à l'administration des séminaires, le pape renvoyait à la constitution *Creditæ nobis*, qu'il avait publiée dans ce but le 22 mai clôture. Benoît s'y exprima, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, avec la plus grande fermeté, au sujet

(312) Cum satis compertum unicuique sit, quam utilis ac proficua ad pueros in ecclesiasticis disciplinis instituendos, et ad pietatem religionemque informandos, Seminariorum erectio extiterit; ut tam pium propterea et sanctum institutum conservetur omnino, atque in dies magis magisque augeatur, Episcopi, in quorum Diœcesibus eadem Seminaria erecta jam fuerint, quæ ad bonum illorum regimen sacrosancta Tridentina Synodus censuit præscribenda, et a locorum Ordinariis executioni demandanda, ea ipsi observent, et nullatenus negligant adimplere. Ubi vero ea nondum constructa et fundata fuisse cognoverint, hujuscemodi ne diutius opere, non minus laudabili, quam necessario, in suis Diœcesibus Dei Ecclesia privetur, omni ope illa quantocius, eadem ut sancta Tridentina Synodus præcipit, erigenda procurent; et pro Seminariis iisdem, sive erectis, sive erigendis, illa ipsi prorsus exequantur, quæ Nos Episcopis singulis et eorumdem Seminariorum deputatis in nostra, quam nuper edidimus constitutione, sequenti appendici adjungenda, plenius præcipimus observari. (Concil. Roman., tit. 30, cap. 1, p. 105 sq.; Romæ 1725, in-4°.)

de la même année, dans la sixième séance du concile (313).

---

(313) Creditæ Nobis cœlitus dispensationis officium salubriter exequi, adjuvante Domino, satagentes, ad ea mentem curasque Nostras libenter convertimus, per quæ sedulæ clericorum institutioni opportune prospicitur. Ubi enim illi a teneris annis ceu plantæ novellæ benigniori cultura educentur, hoc est, ad pietatem, morum candorem, litterarumque scientiam in seminariis accurate informentur, cum postea ad laboriosa ecclesiastica ministeria in vineam dominicam transplantantur, Ecclesiarum regimini populorumque saluti maxime fructuosos ac utiles esse, diuturna plurimorum annorum experientia satis compertum habemus.........

....

Cum autem, sicut accepimus, Seminaria plerisque in locis ideo erecta minime reperiantur, vel quia Episcopi taxam conficere detrectant, ne illam a semetipsis inchoare cogantur, vel quia beneficia simplicia, quorum dispositio ad eos libere spectat, occurrente illorum vacatione suis familiaribus, aliisve personis sibi gratis et bene visis conferre volunt; hinc est, quod Nos, omnem scopulum ac obicem impeditivum boni spiritualis, ab ejusmodi Seminariorum erectione provenientis, e medio prorsus tollere ac removere intendentes, motu, scientia, ac potestatis plenitudine paribus, Congregationem, Seminariorum nuncupandam, in qua venerabiles Fratres Nostri S. R. E. Cardinales, Congregationi super negotiis et consultationibus Episcoporum et Regularium, nec non Congregationi Interpretum Concilii Tridentini præfecti, utriusque Congregationis Secretarii, Datarius, seu Prodatarius ac Subdatarius, nunc et pro tempore existentes esse debeant, tenore præsentium perpetuo erigimus ac instituimus, ejusdemque Congregationis Secretarium illum

Cette constitution est un des plus beaux monumens de la sollicitude paternelle de Benoît pour l'éducation

---

ipsum, qui Congregationis Concilii prædicti Secretarius pro tempore fuerit, constituimus ac deputamus, prædictæque Congregationi ac illius Secretario omnium et singulorum Seminariorum in locis, ubi adhuc erecta non sunt, erigendorum, et ubi erecta quidem sunt, sed sufficientes non habent redditus, iis pro modo indigentiæ, ut præfertur, augendorum omnimodum curam committimus ac demandamus; nec non ejusdem Congregationis deputatis prædictis semel singulis mensibus et quoties opus fuerit, se congregandi, dictorum Seminariorum erectionem promovendi, jam erectorum statum et proventus recognoscendi, eorum necessitatibus opportune consulendi, taxas approbandi, reformandi et augendi, numerum alumnorum in singulis Seminariis taxandi et præfigendi, eumque pro modo redditūum augendi et minuendi, statuta pro recto felicique eorundem Seminariorum regimine et administratione condendi, eaque mutandi, variandi, corrigendi, ac toties, quoties illis expedire videbitur, de novo faciendi, emergentes controversias summarie, solaque facti veritate inspecta, cognoscendi et definiendi, visitatores etiam, qui ejusmodi Seminaria diligenter perlustrent, et an recte, atque fideliter administrentur, ac in iis potissimum regulæ, a Tridentino Concilio prescriptæ, sedulo adimpleantur, inspiciant et recognoscant, ubi, quando et quoties opus esse judicaverint, facto tamen prius verbo cum Romano Pontifice pro tempore existenti, delegandi, ac deputandi, aliaque in præmissis necessaria et opportuna pro data ipsis a Domino prudentia, decernendi, gerendi et exequendi, plenariam atque omnimodam facultatem, potestatem, authoritatem tribuimus, concedimus ac impertimur.

du clergé et pour le bien de l'Eglise. Elle est à peu près du même contenu que le canon du concile de Latran

---

Universis itaque Episcopis, quorum in Diœcesibus non adsunt, vel congruis redditibus instructa non sunt, Seminaria, per præsentes injungimus et mandamus, ut quamprimum præfatam taxam sedulo conficiant, eamque ad antedictæ Congregationis Secretarium intra sex menses, a die publicationis præsentis Constitutionis computandos, omnino transmittant, una cum distincta et accurata relatione omnium beneficiorum suorum Diœcesum, eorumque annui valoris, nec non locorum, animarumque et Ecclesiarum, in illis existentium, cum suis qualitatibus, ad hoc ut eadem Congregatio, omnibus mature perpensis, statuere possit, an prædicta taxa approbari, necne debeat, simulque numerum alumnorum, in unoquoque Seminario retinendorum et summam pro singulorum sustentatione necessariam præscribere, et reliqua tandem omnia, quæ pro recta eorundem Seminariorum administratione, sedulaque alumnorum institutione utilia ac opportuna judicaverit, salubriter decernere valeat..

....

Postremo saluberrimo præfati Concilii dispositioni inhærentes, volumus, præcipimus et sancimus, ut in omnibus Seminariis tam hactenus erectis, quam in posterum erigendis, alumni Grammatices, Cantus Gregoriani, Computi ecclesiastici, aliarumque bonarum artium tantum disciplina erudiantur et Sacræ Scripturæ, Catechismi, aliorumque Ecclesiasticorum librorum, præsertim vero de Sacramentis, sacrisque Ritibus et Cærimoniis tractantium, lectioni diligenter incumbant, ut cum ad vineam Domini excolendam vocati fuerint, dignos, peritos, utilesque operarios sese probare valeant, fructumque ei reddant uberrimum temporibus

dont je viens de parler, seulement elle s'exprime avec plus de force encore au sujet des évêques à qui il y est fortement enjoint d'obliger les membres du clergé de leurs diocèses à acquitter une taxe annuelle pour subvenir aux frais d'établissement et de dotation des séminaires. Cette taxe est fort modérée, le minimum étant de trois et le maximum de cinq scudi par chaque cent scudi de revenu. Les chapitres des cathédrales y sont soumis. Dans le cas où cette taxe ne suffirait pas pour couvrir les frais d'érection et d'entretien des séminaires, les évêques étaient autorisés à ajouter aux fonds des séminaires des bénéfices ecclésiastiques et autres. Enfin Benoît, devenu méfiant par les promesses sans cesse répétées et jamais remplies par les évêques, quant à l'érection des séminaires, créa une congrégation de cardinaux qui devaient veiller à l'exécution des souhaits exprimés par Sa Sainteté à cet égard. Elle reçut le nom de *Congregatio seminariorum*, et sa mission fut d'enjoindre aux évêques de percevoir consciencieusement la taxe des séminaires et de l'envoyer à Rome à ladite congrégation, afin qu'il en fût formé un fonds général, auquel les évêques pouvaient s'adresser en cas de besoin et en recevoir les secours nécessaires pour leurs séminaires. Cette constitution se termine par l'énumération des sujets d'études théologiques qui devaient être principalement

---

suis. (Benedicti XIII. Constitutio X in Appendice Actor. Concil Romani, n° 27, p. 287-294, ed. cit. Bull. Rom., t. XI, p. II, p. 409. B. M., t. XIV, p. 479.)

enseignées dans ces établissemens. Les élèves devaient y recevoir des leçons de langue, de hautes sciences, de liturgie et de catéchisation. La bulle fut publiée avec la plus grande solennité et affichée aux portes de Saint-Jean de Latran, de Saint-Pierre, de la chancellerie apostolique, et du tribunal général de Montecitorio, ainsi qu'au Campo di Fiori. Quoique cette bulle fût principalement destinée pour l'Italie et les îles qui l'avoisinent, il paraît, par des témoignages plus récens, qu'elle ne tarda pas à acquérir force de loi dans toute l'Eglise; du moins elle méritait de l'avoir.

Si jamais il exista un projet qui devait avoir des résultats avantageux pour l'Eglise, ce fut sans doute l'établissement de la Congrégation des séminaires telle que Benoît l'avait imaginée. Elle serait encore aujourd'hui, avec quelques modifications, une des plus sûres garanties du salut de l'Eglise et de l'Etat. Des souverains éclairés, instruits par les orages qui depuis plus d'un demi-siècle ont flétri de leur souffle empoisonné les plus beaux germes, et convaincus que l'éducation religieuse des nations est le plus ferme appui des Etats, et le meilleur moyen de maintenir ensemble les pierres qui composent l'édifice social, n'hésitèrent pas à seconder le chef de l'Eglise dans l'exécution de cette grande entreprise; et le pontife qui aura le courage apostolique d'implorer à cet effet l'appui des monarques temporels immortalisera son nom qui sera couvert des bénédictions de la postérité. L'illustre Benoît XIV regarda aussi l'institution des séminaires comme inséparable de l'E-

glise (314). Il s'exprima à son égard absolument dans le même sens que Benoît XIII, et cela dans une lettre

(314) In primis vero date operam omnique studio atque ope satagite, ut morum integritas et divini cultus studium eluceat in Clero, utque ecclesiastica disciplina sarta tecta servetur et ubi collapsa fuerit, redintegretur. Satis enim constat nihil esse, quod omnem populum ad pietatem, religionem et christianæ vitæ institutionem efficacius instruat, excitet, inflammet, quam eorum exemplum, qui divino se ministerio dedicarunt. Itaque in id mentis vestræ acies primum dirigenda est, ut cum accurato delectu ii clericali militiæ adscribantur, a quibus merito possit expectari, ut iis in lege Domini ambulantibus et de virtute in virtutem euntibus, eorum vita cunctis afferat venerationem et eorum opera Ecclesiis vestris spiritualem afferat utilitatem. Melius enim profecto est, pauciores habere ministros, sed probos, sed idoneos, atque utiles, quam plures, qui in ædificationem Corporis Christi, quod est Ecclesia, nequicquam sint valituri. Quoniam idcirco Episcoporum cautionem ea in re Sacri Canones requirant, non ignoratis Fratres; sed ab eorum norma, quæ omnino servari debet, ne patiamini vos abduci humano ullo respectu, vel importunis ambientium suggestionibus, vel fautorum precibus. Apostoli vero præceptum, ut ne manus cuiquam nimis propere imponantur, tunc potissimum servari necesse est, ubi de promovendis ad sacros ordines et ad sacratissima mysteria, quibus nihil est divinius, agendum sit. Non enim sufficit ætas, quæ per sacras Ecclesiæ leges unicuique ordini præscripta est, nec indiscriminatim omnibus, qui in inferiori aliquo ordine jam sint constituti, suo quasi jure patere debet aditus ad sublimiorem; sed studiose magnaque adhibita diligentia investigandum a vobis est, an eorum, qui priora susceperint ministeria, talis fuerit

pastorale encyclique écrite peu de jours après son couronnement, le 3 décembre 1740.

---

vivendi ratio et in sacris scientiis progressio, ut vere digni judicandi sint, quibus dicatur : ascende superius : cum alioquin expediat in inferiori potius aliquos remanere gradu, quam cum suo majori periculo et aliorum scandalo *ad altiorem* provehi.

Et quoniam supra dici possit, interest eos, qui in sortem Domini vocantur, ab ineunte ætate ad pietatem, morumque integritatem et ad canonicam disciplinam, veluti novellas plantationes, in juventute sua informari ; cordi idcirco vobis esse debet, ut, ubi forsan nondum instituta fuerint Clericorum Seminaria, quam citissime instituantur, vel jam instituta amplificentur, si majori alumnorum numero pro Ecclesiarum conditione opus sit, adhibitis in eum finem mediis, quorum parandorum potestate Episcopi jam sunt instructi et quibus alia etiam, si de eorum necessitate edocti a vobis fuerimus, addituri et Nos sumus. Eadem vero collegia singulari vestra sollicitudine foveantur, necesse est, videlicet ea sæpe visendo, singulorum adolescentium vitam, indolem et in studiis profectum explorando, magistros idoneos, virosque ecclesiastico spiritu præditos ad eorum culturam destinando, litterarias ipsorum exercitationes, sive ecclesiasticas functiones quandoque præsentia vestra decorando, aliqua demum beneficia iis, qui virtutum suarum specimen clarius præstiterint, majoremque laudem retulerint, conferendo. Hujusmodi enim irrigationem arbusculis hisce, dum adolescunt, ministrasse non vos pœnitebit, sed vestra opera lætissimum deinde vobis referet fructum in uberi bonorum operariorum copia. Consueverunt quippe Episcopi sæpius dolere, messem quidem esse multam, operarios autem paucos : at fortasse eis quoque dolendum esset, non eam, quam

Dans cette lettre, il exhorte tous les évêques de l'Eglise à faire en sorte que leur clergé reçoive une éducation convenable et d'accord avec les besoins du temps. Il les presse de maintenir les séminaires dans le sens que l'ont entendu les Pères du concile de Trente, et d'en établir partout où il n'en existe pas encore. Il engage aussi les évêques à visiter souvent en personne les séminaires et les colléges ou gymnases, d'examiner la conduite, la manière de vivre, les mœurs et les progrès des élèves, de veiller à ce que les possesseurs de ces établissemens soient instruits, capables et pleins de dignité ecclésiastique, d'honorer souvent de leur présence les exercices littéraires ainsi que les solennités religieuses des élèves, afin d'exciter en eux une sainte émulation par des récompenses. Benoît trouve que les plaintes de tant d'évêques sur le manque de bons ouvriers dans la vigne du Seigneur, ne sont que trop souvent injustes et fondées sur la négligence dont ils sont eux-mêmes coupables à l'égard de leurs

---

debuissent, industriam ipsos adhibuisse, ut operarii ad messem pares aptique formarentur : boni namque et strenui operarii non nascuntur, sed fiunt; ut autem fiant, ad Episcoporum solertiam, industriamque maxime pertinet. (Epistola encyclica et commonitoria ad omnes episcopos, § 1 et 2, in Bullario Benedicti, P. M. XIV, t. I, p. 4; Romæ 1746 in-f°.) Benoît parle des séminaires dans deux de ses principaux ouvrages, comme un écrivain profondément versé dans l'histoire ecclésiastique. (Institutio Ecclesiastica 58. Oper., t. XI, p. 398-400; Romæ 1750, in-f°. De synod. diœcesana, lib. V, c. II. Oper., t. XII, p. 201-205 ed. cit.)

séminaires; il remarque avec raison que les ouvriers ne naissent pas bons, mais qu'on les rend tels, et que cela ne dépend que du zèle et de l'industrie des évêques. Benoît offre aussi à de pauvres évêques le secours du Saint-Siége pour l'érection de leurs séminaires.

L'appel pieux et pastoral de Benoît, émané dans des circonstances si graves, ne demeura pas sans résultat. Pendant que l'Eglise semblait vouloir sortir de ses gonds, et pendant qu'en Allemagne on renouvelait à Ems la comédie religieuse de Paris en 1682, mais sans un Bossuet; pendant qu'au cœur de l'Italie on la parodiait à Pistoie, et que le père des chrétiens se voyait obligé, dans cette confusion générale, de lâcher le dernier chaînon par lequel il retenait encore l'hydre des révolutions, en supprimant l'ordre des Jésuites, les prélats vraiment religieux durent sentir qu'il devenait de plus en plus nécessaire de se rattacher à l'Eglise et à ses saints décrets. Pendant que les principaux évêques d'Allemagne contemplaient avec calme cette guerre impie contre la Divinité, pendant que l'Eglise de France, dans sa sublime agonie, cueillait en grand nombre sur l'échafaud les couronnes du martyre, l'Eglise d'Italie s'efforçait avec courage de poser une digue aux efforts de l'impiété et de la révolution, et de rétablir la paix intérieure de l'Eglise. On en trouve les preuves les plus frappantes dans les conciles tenus dans les années 1764, 1772, 1773, 1776, 1777, 1779, 1780, 1784, 1788,

1789, 1790, 1804 et 1805 à Frascati (315), à Césène (316), à Iési (317), à Fermo (318), à Frascati (319), à Ferrare (320), à Ancône (321), à Anagni (322), à Macerata et Tolentino (323), à Bo-

---

(315) Constitutiones Ecclesiæ Tusculanæ diebus 8, 9, 10 et 11 septemb. 1763, celebratæ, c. XXII, art. 5, de seminarii Tusculani alumnis, t. I, p. 262-268; Romæ 1764, in-4°.

(316) Secunda synodus Cæsenatensis habita diebus 3, 4 et 5 septemb. 1764, p. III, c. II, p. 92 sq.; Cæsenæ 1766, in-4°.

(317) S. Æsinæ Ecclesiæ synodales constitutiones in diœcesanis comitiis editæ diebus 14, 15 et 16 junii a. 1772, p. IV, c. IV, p. 162 et 169; Æsii, in-4°.

(318) Synodus diœcesana Firmana diebus 23, 24 et 25 maji a. D. 1773 celebrata, lib. IV, c. I, p. 245-252; Firmi, in-4°.

(319) Synodus Tusculana secunda diebus 1, 2 et 3 septemb. a. 1776, celebrata, p. I, c. XXIII, p. 65-89; Romæ 1777, in-4°.

(320) Appendix n° 25, ad Synod Ferrariens., a. 1781; p. 90 sq.; Ferrariæ 1781, in-4°.

(321) Synodus diœc. Anconitana diebus 1, 2 et 3 septemb. 1779, celebrata, p. I, tit. 1, § 9, de Clericorum studiis, etc., p. III, tit. III, de Seminario, p. 12, 229-235; Romæ 1779, in-4°.

(322) Synodus diœc. Anagnina, a. 1780, sect. I, cap. VII, p. 216-225; Romæ 1788, in-4°.

(323) Synodus diœcesana habita in Cathedrali Maceratæ diebus 9, 10 et 11 maji et in Cathedrali Tolentini diebus 23, 24 et 25, ejusdem a. 1784, cap. XI, p. 17-25; Maceratæ, in-4°.

logne (324), à Farva (325), à Urbin (326), à Palestrina (327) et à Anagni (328).

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner de plus près les causes de la nature révolutionnaire des temps qui ont immédiatement précédé le nôtre, et nous nous contenterons d'y jeter quelques légers regards, afin d'y chercher la clef des troubles qui nous agitent encore et qui semblent menacer de nous replonger dans le même abîme.

Le grand et terrible changement que nous remarquons depuis la fin du dix-huitième et le commencement du dix-neuvième siècle dans l'éducation de la jeunesse, tant de celle qui se destine au ministère

---

(324) Synodus diœces. Bononiensi celebrata diebus 2, 3 et 4 septemb. 1788, lib. IV, c. II, p. 233-239; Bononiæ, in-4°.

(325) Synodus diœcesana Farfensis diebus 10, 11 et 12 maji 1789, celebrata sub auspiciis S. P. Pii VI, p. *III*, cap. VI, de Seminario ac de ludimagistris, p. 126-130; Romæ 1790, in-4°.

(326) Synodus diœcesana celebrata Urbaniæ diebus 16, 17 et 18 maji 1790, auspice Pio VI, P. M., sess. 2, t. VIII, de Clericis Seminarii eorumque moderatoribus, p. 92-96; Fulcinæ, in-4°.

(327) Synodus Prænestina diebus 8, 7 et 6 kal. sept., a. 1804, auspice S. P. Pio VII, p. IV, cap. VI, de moderatoribus, magistris et clericis Seminarii, p. 190-195; Romæ, in-4°.

(328) Decreta Synodi Diœcesanæ Anagninæ, cap. VI, p. 89-92; Romæ 1805, in-8°.

des autels que de celle qui doit remplir diverses fonctions civiles de la société, ne peut s'attribuer qu'à la suppression de la Société de Jésus. Ce fut cette suppression qui entraîna le renversement de toute éducation chrétienne, à laquelle elle en substitua une tout athée, qui ébranla l'Eglise et l'Etat jusque dans leurs fondemens. La destruction de cette illustre Société fut suivie de celle des institutions les plus respectables et les plus saintes (329). Elles tombèrent avec celle qui avait été leur plus ferme appui. Qu'il me soit donc permis de dire ici quelques mots sur la suppression de la Société de Jésus. En décrivant cet événement, nous apprendrons à connaître et à juger la véritable tendance des destructeurs de cette Société.

---

(329) Parmi les nombreux témoignages des écrivains les plus distingués, tant catholiques que protestans, qui viennent à l'appui de ce que j'avance, je me contenterai de citer le passage suivant, de M. Pierre de Joux : « On a aboli en France cette merveilleuse institution, qui avait élevé le siècle brillant de Louis XIV, et qui régna long-temps sur l'opinion par l'ascendant unique des talens et des vertus. Cette congrégation renommée, tant qu'elle eût été debout, aurait prévenu le grand cataclysme politique ; elle était aux avant-postes de l'ordre social ; on ne pouvait le renverser sans anéantir préalablement la puissance morale qui le soutenait. Elle est tombée sous les coups d'une coalition abusée par de faux renseignemens et par l'esprit de parti, cette institution conservatrice ; mais avec elle tombèrent, bientôt après, les ordres religieux, le clergé séculier, les autels, la monarchie. » (Lettres sur l'Italie ; Paris 1827, t. I, p. 133.)

Il ne manquait pas d'hommes clairvoyans en France qui prévoyaient le mal irréparable qui résulterait, non-seulement pour leur patrie, mais encore pour tous les Etats catholiques, si l'on ne s'appliquait avec vigueur et énergie à faire échouer le complot impie des Encyclopédistes et à contrecarrer leur tendance irréligieuse. Cette tendance se dévoile le mieux dans leur combat contre la Société de Jésus.

Voltaire, ce Luther du dix-huitième siècle, était à la tête de l'infernale ligue. Il combattit avec les mêmes armes déloyales, avec la même démence, avec autant de méchanceté que le terrible révolutionnaire du seizième siècle contre l'Eglise et ses institutions, afin de préparer sur ses ruines le prompt et inévitable renversement des Etats (330). Le grand obstacle qui s'opposait encore à l'exécution d'un si vaste plan,

---

(330) Sur les mille preuves que je pourrais offrir de cette assertion, je me contenterai d'en citer quelques unes des moins fortes. La conscience ne me permet pas de reproduire les passages les plus directs contre le trône et l'autel. « Si j'étais empereur, dit Luther, je sais fort bien ce que je ferais. Je prendrais tous ces infâmes coquins, le pape, les cardinaux et tous les papistes; je les attacherais et je les lierais ensemble, et je leur ferais faire seulement trois milles de chemin, de Rome à Ostie; là il y a un petit étang qui s'appelle en latin *Mare Tyrrhenum;* c'est un excellent bain médicinal contre la contagion et la maladie papale. Là je prendrais plaisir à les bien plonger et baigner, et si par hasard ils avaient peur de l'eau, comme il arrive aux enragés, je leur mettrais au cou la pierre sur laquelle eux et leur église

était la Société de Jésus, à cause de son grand zèle pour la religion, de son influence sur l'esprit de la jeunesse, de la grande estime qu'avaient pour elle les souverains, et enfin par le respect inébranlable qu'elle ne cessait de témoigner pour la chaire de saint Pierre. Voltaire reconnut tout cela et dirigea en conséquence toute la force de ses armes contre l'ordre des Jésuites, qu'il regardait comme le seul appui qui soutenait le Christianisme contre ce déluge de railleries et de sarcasmes (331). « Quand une fois nous aurons détruit les Jésuites, écrivait-il en

---

sont bâtis, » etc. (OEuvres allemandes, édition de Iéna, pag. 241, 247, 248, 266.)

« De même que nous punissons les voleurs par la corde, les meurtriers par le glaive, les hérétiques par le feu, pourquoi ne nous attachons-nous pas aux nuisibles professeurs du péché, aux papes, aux cardinaux, aux évêques et à tout l'essaim de la Sodome romaine, qui empoisonnent sans relâche l'Église de Dieu et la ruinent de fond en comble ; nous devrions les attaquer avec toutes sortes d'armes, et *nous laver les mains dans leur sang*. » (Éd. de Wittemberg, p. 51.)

« Les gouverneurs, les princes et les seigneurs qui appartiennent à l'essaim de la Sodome romaine, doivent être attaqués avec toutes sortes d'armes, et on doit se laver les mains dans leur sang. » (OEuvres, t. I, p. 51 ; t. IX, p. 24.)

Robespierre, Danton et Marat tiennent précisément le même langage, si ce n'est que le leur avait encore quelque chose de plus noble et de plus humain que celui du moine fanatique.

(331) Correspondance de Voltaire avec d'Alembert, dans la

1761 à Helvétius, nous aurons beau jeu avec l'*infâme.* » C'est ainsi qu'il appelait la religion chrétienne (332). D'Alembert, l'ami intime de Voltaire,

---

collection des œuvres du premier; éd. de Kehl, t. LXVIII, p. 118.

(332) Correspondance générale, t. LVII, p. 107. Il ne sera pas sans intérêt de trouver ici quelques passages de la correspondance de Voltaire avec d'Alembert, pour faire connaître comment cet ennemi du Christianisme savait former les gens dont il avait besoin. Dans une lettre de l'an 1757, il écrivait: « Il ne faut que cinq ou six philosophes qui s'entendent pour renverser le colosse... Je voudrais que les philosophes pussent former un corps d'initiés... Je voudrais que vous écrasassiez l'inf... C'est là le grand point... » Le 20 avril 1761: « Que les philosophes véritables fassent une confrérie comme les francs-maçons, qu'ils s'assemblent, qu'ils se soutiennent, qu'ils soient fidèles à la confrérie, et alors je me fais brûler pour eux. Cette académie secrète vaudrait mieux que l'académie d'Athènes et toutes celles de Paris. Mais chacun ne songe qu'à soi, et on oublie le premier des devoirs, qui est d'anéantir l'inf... Confondez l'inf... le plus que vous pourrez. » Le 28 septembre 1763: « J'ai toujours peur que vous ne soyez pas assez zélé. Vous enfouissez vos talens. Vous vous contentez de mépriser un monstre qu'il faut abhorrer et détruire. Que vous coûterait-il de l'écraser en quatre pages, en ayant la modestie de lui laisser ignorer qu'il meurt de votre main? Lancez la flèche sans montrer la main. Faites-moi quelque jour ce petit plaisir. Consolez ma vieillesse. » Le 18 juillet 1760: « J'avoue qu'on ne peut pas attaquer tous les huit jours l'inf... avec des écrits raisonnés, mais on peut aller, *per domos*, semer le bon grain... » A Damilaville il écrivait en 1761: « Courez tous

et celui qui lui ressemblait le plus en scélératesse, en ruse, en esprit infernal et en caractère, fut choisi pour être l'instrument qui devait élever le cri de guerre générale contre les Jésuites. Ce fut donc d'après l'ordre de Voltaire, et, à ce qu'il paraît, à l'instigation du marquis de Pombal, de madame de Pompadour, dont la vie dissolue était l'objet des reproches des sévères Jésuites, et du duc de Choiseul, à cette époque premier ministre, qui aspirait après les biens des Jésuites afin de couvrir le déficit causé dans les finances par l'administration prodigue des ministres de Louis XV, prince faible et indignement trompé, que d'Alembert composa son célèbre écrit *De la Destruction des Jésuites*, qui devint le signal de l'assaut général livré à cette Com-

---

sus à l'inf... habilement. Ce qui m'intéresse, c'est la propagation de la foi, de la vérité, les progrès de la philosophie et l'avilissement de l'inf... » A Saurin la même année: « Il faut que les frères réunis écrasent les coquins. J'en viens toujours là, *delenda est Carthago*. » A Helvétius en 1763 : « Dieu vous demandera compte de vos talens. Vous pouvez plus que personne écraser l'erreur. » (OEuvres de Voltaire, édition citée, t. LXVIII, p. 58, 84, 118, 121, 165, 164, 254; t. LVII, p. 117, 262, 333, 345, 328; t. LVIII, p. 117, 357.) Voltaire allait si loin dans sa haine contre l'Église, qu'il inventa une formule dont il se servait dans toutes les occasions quand il écrivait à ses amis; c'était : *Ecrasez l'infâme*. Plus tard il ne se donnait plus même la peine de l'écrire tout entière; il l'abrégeait de différentes manières : *écr. l'inf... Ecr. l'inf... Ecrlinf.*

pagnie. Ce pamphlet est dédié à M. de la Chalotais, procureur général au parlement de Rennes et instructeur du procès contre les Jésuites, dont Choiseul et le club se servaient pour l'exécution de leur ténébreuse entreprise. D'Alembert n'épargna dans cet écrit ni ruse ni mensonge pour calomnier les Jésuites, et afin d'être plus sûr de son affaire auprès du parlement et du gouvernement, il fit l'éloge le plus pompeux de Carvalho, ce monstre de cruauté, plus connu sous le nom de comte d'Œiras et marquis de Pombal, qui venait précisément, le 3 septembre 1759, par suite des plus indignes intrigues et de la violence la plus incroyable, de chasser les Jésuites du Portugal. Il sommait tous les gouvernemens chrétiens de suivre l'exemple magnanime de Pombal. Cet écrit, production inconsidérée de la plus aveugle passion, déplut généralement, même dans son propre parti (333).

(333) Ce fut à cette époque que parurent les fameux *Extraits des assertions*, rédigés par le conseiller au Parlement Roussel de la Tour, et par les abbés Gouget, Minard et plusieurs autres bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui, dans ce siècle, formaient en quelque sorte une colonie de fougueux Jansénistes, ce qui se prouve clairement par leur ouvrage, beaucoup trop vanté, de l'*Art de vérifier les dates*. L'histoire des Papes, qui est placée en tête de cet ouvrage, est une tache à la renommée de cet ordre illustre qui avait produit un Mabillon, un d'Achery, un Montfaucon et un Constant. « Cette chronologie historique des Papes, dit le savant auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, est un modèle de partialité et de mauvaise foi, par la manière dont

Mais Voltaire ne put cacher à d'Alembert la joie maligne qu'il éprouvait : il le félicita d'avoir joué un

---

on y parle de plusieurs papes, et surtout de ceux du dix-huitième siècle. » (Tome II, p. 547 ; Paris 1815.) Les plus savans d'entre nos protestans allemands, bien qu'ils n'y regardent pas de si près avec les papes, rougiraient de mettre leur nom aux jugemens téméraires et contraires à l'histoire, que ces moines se sont permis de porter, afin de flatter l'esprit irréligieux du temps. Les auteurs des *Assertions* ont renoncé à toute équité et à toute conscience. Rien n'est sacré pour eux. On y accuse les Jésuites des crimes les plus horribles, et, qui plus est, on ose en chercher la preuve dans leurs propres ouvrages. Mais les passages que l'on cite sont tantôt complètement supposés, tantôt horriblement tronqués, tantôt malignement interprétés. L'honnête Grimm, protestant et allemand d'origine, l'un des plus spirituels organes des encyclopédistes, lequel, bien qu'il ne fût pas absolument athée comme ses amis et collègues Voltaire, Diderot, d'Alembert, Helvétius, d'Holbach, était du moins indifférentiste en religion, fut le seul qui ne put prendre sur lui d'approuver la conduite déloyale de l'auteur des *Assertions*, contre les Jésuites, et cela à une époque (1764), quand tous les écrits en faveur des Jésuites étaient brûlés par la main du bourreau, dans les parlemens de Paris et des provinces. Ce fut alors que Grimm eut le courage d'écrire : « S'il eût été permis aux Jésuites d'opposer assertion sur assertion, ils en auraient pu ramasser de fort étranges dans le code des remontrances. » (Corresp. de Grimm, part. I, t. IV, année 1764.) Qui croirait que Dom Clément, ce bénédictin si vanté par les philosophes et les savans, l'âme de l'*Art de vérifier les dates*, ait été le principal rédacteur de cet infâme pamphlet : l'*Extrait des Assertions?* Le digne évêque de Sarlat

si bon tour au pape, et l'exhorta à continuer avec joie à écraser la tête de l'hydre. Pombal se hâta de témoigner à d'Alembert sa haute satisfaction de son écrit, et lui envoya en témoignage de bienveillance une magnifique tabatière d'or.

Voltaire ne connut dès lors plus de bornes, et il mit toute honte de côté dans la guerre qu'il faisait à la religion et à l'Etat. Il ne fut plus question pour lui de Jésuites. Il confondit dans leur cause celle du clergé tout entier et s'efforça de renverser celui-ci dans la personne des premiers. Les Jansénistes, dont son collègue et lui s'étaient servis de la manière la plus adroite contre les Jésuites et le clergé, devinrent à leur tour les objets de sa haine et de sa persécution. Ce fut ainsi qu'en 1761, il se servit dans une lettre à Helvétius de cette expression infâme que Diderot avait employée quelque temps auparavant en parlant des rois (334). Il lui dit : « Est-ce que la proposition honnête et modeste d'étrangler le dernier Jésuite avec les boyaux du dernier Janséniste, ne pourrait amener

---

démasque publiquement l'auteur de cet ouvrage dans son instruction pastorale pour l'année 1764; il y trouve « l'empreinte d'une main ennemie de Dieu, de ses saints, de l'Église et de ses ministres, du roi et de ses sujets. » Et pourtant cet ouvrage est une mine inépuisable pour tous les écrivains de nos jours!

(334) « Je voudrais, et ce sera le dernier comme le plus ardent de mes souhaits, je voudrais que le dernier des rois fût étranglé avec les boyaux du dernier des prêtres. » (Œuvres de Voltaire, t. LXVIII, p. 195.)

les choses à quelque conciliation (335) ? » Dans une autre lettre adressée à Chabannes, il dit : « Il ne serait pas mal qu'on envoyât chaque Jésuite dans le fond de la mer avec un Janséniste au cou (336). » Au comte d'Argental, il écrivait le 28 janvier 1762 : « Les Jésuites et les Jansénistes continuent à se déchirer à belles dents. Il faudrait tirer sur eux pendant qu'ils se mordent (337). » Il va plus loin encore dans une lettre du même jour à Damilaville ; il lui dit : « C'est bien dommage que les philosophes ne soient encore ni assez nombreux, ni assez zélés, ni assez riches, pour aller détruire, par le feu et par la flamme, ces ennemis du genre humain (les Jésuites) (338). » L'animosité de Voltaire et consorts devint plus ardente encore quand le Père Norbert, capucin fugitif et qui courait les aventures, plus connu sous le nom de l'abbé Platel, instrument du marquis de Pombal pour la suppression des Jésuites, se fut pris en relation avec Voltaire et les conjurés de Paris. Ce fut ce monstre, par la ruse de qui Pombal, peu de temps avant la suppression de la Société à Lisbonne, avait fait brûler vif l'innocent et vénérable jésuite Malagrida, vieillard de soixante-quinze ans, sous le ridicule prétexte qu'il était un prophète, et après qu'il eut été acquitté par l'inquisition ; ce fut lui, dis-je, qui dirigeait les plans

(335) OEuvres de Voltaire, t. LVII, p. 109.
(336) Ibid., t. LV, p. 327.
(337) Ibid., t. LVII, p. 325.
(338) Ibid., t. LVII, p. 321.

des Parisiens et leur faisait parvenir les instructions secrètes du marquis de Pombal; car la conscience bourrelée de ce ministre ne pouvait pas laisser subsister en France les Jésuites qu'il était déjà parvenu par ses intrigues à faire chasser d'Espagne, en 1762, par l'orgueilleux Aranda. Norbert se rendit donc lui-même à Paris, et alors on commença à s'occuper, avec toute l'ardeur de la passion, de la suppression des Jésuites en France. On ne voulut rien écouter en leur faveur.

Cependant, au milieu de ces intrigues cachées et de ces attaques ouvertes, il s'éleva en France des voix généreuses, qui cherchaient à défendre l'innocence et l'honneur de cette Société si méritante, et à faire échouer le complot des méchans. Au sein même de l'académie, le poète Le Franc de Pompignan, frère de l'évêque du Puy, dévoila les indignes attaques de ses collègues contre l'Eglise et l'Etat. Mais il succomba sous la satire de Voltaire, qui fit pleuvoir contre lui et ses amis un déluge de petits pamphlets.

A l'aspect de cet assaut que les philosophes et les athées livraient aux Jésuites, et qui devenait de plus en plus menaçant, le clergé intervint et prit avec vigueur la défense de l'ordre. Il déposa ses griefs aux pieds du roi lui-même, qui chargea les évêques, alors assemblés à Paris, de lui faire connaître leur opinion sur les Jésuites. Cette opinion fut émise le 30 novembre 1761, et tous les prélats furent unanimes en faveur de l'ordre, à l'exception du seul Fitz-James, évêque de Soissons et ami de M. de Choiseul; et

pourtant M. de Fitz-James lui-même, tout ennemi déclaré qu'il était des Jésuites, et quoiqu'il y prononçât que leur institut était nuisible et dangereux pour l'Etat, rendit dans son mémoire le témoignage le plus honorable de la pureté de mœurs des membres de l'Ordre (339). Dans des représentations que l'assemblée du clergé remit au roi le 23 juin 1762, elle dit au sujet des Jésuites : « Sire, en vous demandant aujourd'hui la conservation des Jésuites, nous vous soumettons le vœu unanime de tous les diocèses du royaume. Ils ne peuvent voir sans crainte et effroi la destruction d'une société religieuse si respectable par la pureté de ses mœurs, la sévérité de sa discipline, la vaste étendue de ses travaux et de son instruction, ainsi que par les nombreux services qu'elle a rendus à l'Eglise et à l'Etat. Cette Société, Sire, n'a cessé d'éprouver des obstacles depuis le premier moment de sa fondation. Les ennemis de la foi l'ont de tout temps persécutée ; et même au sein de l'Eglise, elle a trouvé des adversaires, aussi dangereux émules de ses progrès et de ses talens qu'attentifs à ses moindres fautes (340). »

(339) Quant à leurs mœurs, elles sont pures. On leur rend volontiers la justice de reconnaître qu'il n'y a peut-être point d'ordre dans l'Église dont les religieux soient plus réguliers et plus austères dans leurs mœurs. (Mémoire, p. 20.)

(340) Nous croyons être agréable à des lecteurs exempts de préjugés, en leur offrant ici encore un passage de ce superbe mémoire justificatif. C'est celui qui suit immédiatement l'endroit que j'ai cité dans le texte : « Mais malgré des

Les évêques s'exprimèrent plus fortement encore dans l'assemblée du 5 mai 1770, sur les tendances ir-

---

secousses violentes et réitérées, ébranlée quelquefois, jamais renversée, la Société des Jésuites jouissait dans votre royaume d'un état, sinon tranquille, au moins honorable et florissant. Chargés du dépôt le plus précieux pour la nation dans l'éducation de la jeunesse; partageant, sous l'autorité des évêques, les fonctions les plus délicates du ministère; honorés de la confiance des rois dans le plus redoutable des tribunaux; aimés, recherchés d'un grand nombre de vos sujets; estimés de ceux mêmes qui les craignaient, ils avaient obtenu une considération trop générale pour être équivoque; et des lettres patentes émanées de votre autorité, des déclarations enregistrées sur les effets civils de leurs vœux, des arrêts des parlemens rendus en conséquence de ces déclarations, des procédures multipliées où ils ont été admis comme parties, des donations, des unions faites en leur faveur et revêtues des formes légales, la durée de leur existence, le nombre de leurs maisons, la multitude des profès, la publicité de leurs fonctions, leur genre de vie entièrement consacré à l'utilité publique, tout, jusqu'aux obstacles mêmes dont ils avaient triomphé, leur annonçait un avenir heureux. Et qui aurait pu prédire l'orage affreux qui les menaçait? Leurs constitutions déférées au parlement de Paris sont un signal qui est bientôt suivi par les autres parlemens; et dans un délai si court, qu'à peine aurait-il été suffisant pour l'instruction d'un procès particulier, sans entendre les Jésuites, sans admettre leurs plaintes et leurs requêtes, leurs constitutions sont déclarées impies, sacriléges, attentatoires à la majesté divine et à l'autorité des deux puissances; et, sous le prétexte de qualifications aussi odieuses qu'imaginaires, leurs colléges sont fermés, leurs noviciats détruits,

réligieuses de ces philosophes. L'avocat général Séguier attaqua ouvertement et avec courage les Encyclopédistes, dans la séance du parlement du 18 août 1770, et les accusa sans réserve de viser au renversement du trône et de l'autel, tendance qu'il reconnaissait également dans leur lutte contre la Société de Jésus. Ses paroles sont trop remarquables pour qu'elles ne trouvent pas place ici. Elles désignent trop bien les manœuvres impies de nos propres contemporains, et devraient être profondément méditées par tous les gouvernans. Puissent-elles s'imprimer dans l'âme des souverains! puissent-elles les éclairer sur les dangers auxquels ils s'exposent, eux et leurs peuples, s'ils continuent à prêter l'oreille aux organes impies de la prétendue opinion publique! « Au milieu de nous, dit Séguier, il s'est élevée une secte perverse et audacieuse. Elle a décoré sa fausse sagesse du nom de philosophie. Ses partisans se sont arrogé le droit d'enseigner le genre humain. La liberté de conscience est leur cri de ralliement. D'une main ils ont essayé d'é-

---

leurs biens saisis, leurs vœux annulés; on les dépouille des avantages de leur vocation; on ne les rétablit pas dans ceux auxquels ils ont renoncé; on les prive des retraites qu'ils ont choisies; on ne leur rend pas leur patrie; proscrits, humiliés, ni religieux, ni citoyens, sans état, sans biens, sans fonctions, on les réduit à une subsistance précaire, insuffisante et momentanée...., etc. » (Voyez Picot, Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle, t. II, p. 411 sq.)

branler le trône, de l'autre ils ont voulu renverser les autels. Leur but était d'anéantir toute foi... et la révolution est pour ainsi dire faite. Leurs prosélytes se sont multipliés; leurs principes se sont répandus; les royaumes ont senti chanceler leurs fondemens, et les peuples étonnés de voir leurs bases renversées, se sont demandé par quel cruel malheur ils étaient devenus si indifférens à leur égard. Ceux qui étaient les mieux faits pour éclairer leurs contemporains, se sont placés à la tête des incrédules; ils ont arboré l'étendard de la révolte et ils ont augmenté leur renommée par cet esprit d'indépendance. Une masse énorme de petits écrivains, sans aucune prétention au même talent, ont cependant montré la même audace... Et le gouvernement doit trembler de conserver plus long-temps dans son sein cette secte insensée qui n'a d'autre but que d'exciter les peuples à la révolte sous le prétexte de les éclairer (341). » Mais ces paroles rigoureuses d'un magistrat respecté ne purent ébranler les contemporains, et par les cabales du parti *ministériel* elles ne trouvèrent point d'accueil auprès du roi.

Et du haut de la chaire apostolique, le Saint-Père Clément XIII éleva sa voix puissante pour défendre l'institut opprimé, et exhorta par des paroles paternelles le roi, les évêques et l'assemblée du clergé, de redoubler leurs généreux efforts pour maintenir l'Ordre contre les philosophes. Il leur exposa tous les maux qui résulteraient de sa suppression pour l'Etat

---

(341) Picot, l. c., p. 569 sq.

et pour l'Eglise. Mais les philosophes étaient déjà devenus trop puissans. Ils s'étaient partagés en plusieurs clubs et travaillaient sans relâche, par des écrits et par des intrigues, à l'anéantissement total de l'Ordre. Les trois clubs principaux des Encyclopédistes et des révolutionnaires étaient désignés sous les noms de *la Synagogue*, le *Bureau d'esprit*, et le *Presbytère* (342). Le parlement de Paris, livré aux philosophes et aux Jansénistes qui, les uns et les autres, ne cessaient de le stimuler, prononça enfin, le 6 août 1762, son arrêt contre l'ordre des Jésuites. Il ne manquait plus après cela que la suppression totale de la Société de Jésus (343). Elle fut prononcée à Rome, le 21 juillet 1773.

---

(342) Personne ne caractérise mieux l'esprit janséniste et parlementaire de l'époque, que ce Grimm, que j'ai déjà cité. Il était membre des trois cercles révolutionnaires; mais il fréquentait surtout celui de madame Necker, attendu que la trop grande extravagance des hommes de la Synagogue lui déplaisait. Voici en quels termes il s'exprime au sujet de ce club : « Le vendredi est le jour philosophique chez madame Necker. *On y était janséniste, ou du moins très parlementaire; mais on n'y était pas chrétien.* » (Correspondance, t. I, p. II, p. 505.) D'Holbach avait bien peint son infâme club de la Synagogue dans l'inscription qu'il mit sur son hôtel de Paris : *Les frères en Beelzebub, dans leur caverne.* La Harpe et le célèbre astronome Lalande étaient les membres habituels de cette confrérie. (Voyez Barruel, Hist. du Jacobinisme, t. I, ch. XVI.)

(343) On ne saurait se figurer tous les moyens qui furent

Ce fut ainsi qu'après une lutte héroïque tomba une des associations les plus généreuses et les plus gran-

---

employés pour renverser les Jésuites. On essaya de tous les genres de corruption. L'or y joua un grand rôle. Carvalho dépensa de 800,000 à 1,200,000 ducats par an à payer des écrits contre les Jésuites. Il avoua lui-même qu'il envoyait jusqu'à trois millions de ducats par an à Rome pour s'y procurer des partisans à ses plans. Le duc de Choiseul surpassa encore Carvalho dans ces ruses grossières. Il accorda aux commissaires chargés d'instruire le procès contre les Jésuites, et à une foule incalculable d'écrivains, d'avocats, de conseillers au parlement, qui devaient écrire contre eux, une gratification extraordinaire de deux louis par jour, indépendamment de leur traitement. Le président Roland, qui devint plus tard si fameux, consacrait annuellement soixante mille livres au même but. Le club impie des Jansénistes avait même fondé une caisse particulière, sous le nom de *Caisse du Sauveur*, pour solder des pamphlétaires contre les Jésuites. L'abbé Nicole en fut le fondateur et le président. Des sommes immenses y furent versées. En fort peu de temps cette caisse put disposer de quatre cent mille livres par an. Elle avait des succursales dans tous les pays. L'agent janséniste de cette institution de corruption, que l'on appelait aussi communément *la Boite à Pérette*, écrivait de Rome à Paris, « que le cordon tiré contre les Jésuites était si bien tendu, qu'avec tout leur crédit et tous les trésors de l'Inde il leur serait impossible de le rompre. » (Voyez Proyart, Louis XVI détrôné, p. 134, 182, 189. Feller, Dict. hist., t. III, p. 531; t. IV, p. 634; t. VII, p. 369.) Nous pouvons donc avec raison nous écrier avec notre Denis, ci-devant Jésuite, et poète aussi distingué que savant illustre :

« Une réunion d'hommes consacrés à Dieu, utiles à toutes

dioses; elle tomba avec une résignation et une magnanimité qui fit rougir ses adversaires, et les força à reconnaître eux-mêmes le crime qu'ils avaient commis.

Tous les hommes généreux de l'époque gémirent de cet événement. Il ébranla profondément les esprits (344). On y voyait le commencement des mal-

« les races de l'humanité, dans tous les climats de la terre, « a succombé aux artifices, a été déchirée, sans avoir été « convaincue ni même entendue. » (Dernier poème de S. Sined, publié par Haschka; 1801, in-8°.)

Rapportons encore ici les paroles d'un généreux contemporain : « Respectables restes d'un corps si célèbre et si fécond en science et en vertus, illustres générateurs de tant de grands hommes dans l'épiscopat, dans la magistrature, dans l'armée, dans les sciences et dans les arts, *consolez-vous; on ne sait conserver et rétablir que les mauvaises institutions!* » (Essai sur l'art de rendre les révolutions utiles, t. II, p. 119.)

(344) « Quand on réfléchit, dit l'illustre comte de Maistre, que cet ordre de législateurs qui, au Paraguay, ne gouvernait que par l'ascendant de ses vertus et de ses talens, sans jamais s'écarter de la plus humble soumission envers les autorités légitimes souvent fort égarées; que cet ordre, dis-je, bravait en même temps avec intrépidité dans nos prisons, dans nos hospices et dans nos hôpitaux, tout ce que la misère, la maladie et le désespoir ont de plus affreux et de plus repoussant; que ces mêmes hommes, qui étaient prêts au premier appel à se jeter sur la paille, à côté de la misère, savaient se mouvoir dans les cercles du grand monde comme dans leur élément naturel; qu'ils montaient sur les échafauds pour offrir aux victimes de la justice humaine les dernières paroles de consolation, et qu'en sortant de ces

heurs affreux qui, dans le court espace de vingt-cinq

scènes d'horreur, ils montaient en chaire pour annoncer courageusement la parole de Dieu en présence des rois; qu'ils tenaient le pinceau en Chine et dirigaient le télescope sur nos observations; qu'au milieu des peuples sauvages ils tiraient des sons enchanteurs de la lyre d'Orphée, et que ces mêmes hommes avaient élevé tout le siècle de Louis XIV; lorsqu'enfin on réfléchit qu'un misérable complot de mauvais ministres, de timides autorités et d'indignes sectaires ont pu détruire cette merveilleuse institution, et se vanter encore d'avoir remporté une victoire pour l'humanité, on croit voir cet insensé qui écrasait sa montre sous ses pieds et se réjouissait d'en avoir fait taire le bruit. Mais que dis-je? un insensé n'est pas responsable. » (Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines; Paris 1814, § 36, p. 73 sq.) L'auteur fait allusion dans ce passage à un certain père Salvaterra, l'apôtre de la Californie, qui parvint à convertir au Christianisme les peuples les plus sauvages de l'Amérique, chez lesquels aucun voyageur n'avait encore pénétré, par la seule puissance d'un chant d'église simple et solennel qu'il accompagnait admirablement sur son luth. Arrivés au milieu d'eux, il entonna l'hymne sublime : *In voi credo, o Dio mio*, et aussitôt vieillards et jeunes gens, matrones et jeunes filles, entourèrent le chanteur missionnaire, inspiré de Dieu. Avec des larmes de joie ils acceptèrent la *bonne nouvelle*, l'Évangile qu'il leur annonçait. Les œuvres merveilleuses que Salvaterra, nom impérissable parmi les missionnaires, que cet Orphée de l'Amérique accomplit parmi ces peuplades sauvages et sanguinaires, sont à peine croyables. (Muratori, *Christianesimo felice*, etc., cap. XII, p. 284; Venezia 1752, in-8°.)

ans, allaient accabler l'Eglise et tous les peuples de la chrétienté.

Les résultats bienfaisans de la suppression des Jésuites, de ces ennemis du genre humain, pour parler le langage des philosophes du dix-huitième siècle, et même de ceux du dix-neuvième, ne se firent pas long-temps attendre. Le monde tomba sous le gouvernement heureux et prospère de ces nouveaux amis de l'espèce humaine. Ils ne tardèrent pas à répandre tous les trésors de leur corne d'abondance. Sans m'arrêter à examiner ce que les pauvres peuples de l'Amérique et de l'Asie, que les malheureux Pères avaient, sous l'ombre de la croix, arrachés à leur barbarie pour les élever à la haute dignité de chrétiens et d'hommes sociaux ; sans m'arrêter, dis-je, à examiner ce qu'ils sont devenus sous le nouvel empire de ces amis si vantés du genre humain, ni comment ils sont retombés dans leur premier état de barbarie (345), je me

(345) Je ne puis m'empêcher de transcrire ici le beau passage sur les missionnaires du Paraguay du comte Ferrand, pair de France et ministre d'État, décédé en 1824 : « C'est dans la partie méridionale du Nouveau Monde qu'il était réservé à une société religieuse d'établir le gouvernement le plus singulier, le plus paternel, le plus heureux qui ait jamais existé. Tandis que la cruauté des Espagnols dévastait le Pérou et le Mexique, les Jésuites avaient choisi le Paraguay comme leur terre de prédilection. Ils ne parlaient aux habitans, sauvages encore, que le langage de la douceur, de la sagesse et de la raison. Ils furent aimés de ces hommes bons et simples. Ils firent parler ensuite la voix céleste de

bornerai à jeter un coup d'œil sur notre troupeau paternel pour voir comment l'offrande de ces nouveaux Caïns a été accueillie par la Divinité.

Mais qui pourrait avoir le courage de s'arrêter sur le spectable horrible que la société humaine a offert, surtout en France, depuis la fin du dernier siècle? Le monde s'est vu lancé dans l'incendie destructeur de la révolution, dont il sort à peine, et à l'égard duquel Ancillon remarque avec justesse qu'il n'y a rien à comparer dans toute l'histoire du genre humain, si ce

---

la religion, et ses vérités consolantes furent adoptées. Ils disposèrent les habitans au travail, les gouvernèrent avec justice, et ne les laissèrent manquer de rien. Ces familles errantes et infortunées, qui avaient vu régner long-temps autour d'elles le carnage et la désolation, trouvèrent au milieu des Pères la certitude d'une vie heureuse et paisible; pendant que le sang et les larmes ruisselaient de tous côtés, ils acquirent à la société monastique d'immenses richesses, sans qu'il en coûtât à l'humanité une larme et une goutte de sang.

« Lorsqu'après avoir lu les sanglantes annales de l'Amérique, on arrive à l'histoire du Paraguay, on se croit élevé dans une région supérieure, on respire un air pur et vivifiant. Que serait-ce, si les malheureux Indiens avaient été traités dans toute l'Amérique du Sud, comme sur cette terre privilégiée! L'histoire de ce gouvernement religieux est la seule dans ce genre que nous offrent les annales du monde. Cette œuvre miraculeuse de concorde et de bonheur fit naître la jalousie, l'ambition, la rivalité des deux puissances européennes limitrophes. En moins de cinquante ans tout le pays, ci-devant inculte, s'était rempli de villages et de ha-

n'est la réforme ecclésiastique du seizième siècle (346). Dans l'une comme dans l'autre de ces révolutions, il fallut commencer par ébranler et puis renverser l'Église de fond en comble, pour arriver ensuite aux gouvernans. Les hommes qui accusaient la Société de Jésus de meurtres et de régicides sont les mêmes qui plus tard cimentèrent leur nouvel empire par le sang de milliers d'innocentes victimes, qui jurèrent la mort de tous les hommes honorables, et qui, pour gage de leur puissance infernale, jetèrent au peuple,

---

meaux ; la religion y avait fait des progrès rapides. Chaque arrondissement était une famille qu'un jésuite gouvernait.

« On entra dans cet heureux pays à main armée ; les malheureux Indiens ne purent résister aux forces militaires que l'on déploya contre eux ; ils se retirèrent dans des terres reculées, avec leurs instrumens aratoires et leurs enfans, et suivirent ceux qu'ils regardaient comme leurs dieux tutélaires ; mais ils ne purent se relever du coup fatal qui fut porté à l'existence de leurs bienfaiteurs, et leurs familles abandonnées sont retombées dans l'état sauvage d'où les Pères les avaient tirées en les civilisant. Plusieurs peuplades renoncèrent à tout commerce conjugal, et de peur de multiplier les victimes de la cruauté des Portugais et des Espagnols, ils eurent la force d'étouffer dans leur sein ce charme de la nature, cet aimant si actif qui renouvelle les générations, en provoquant l'union des deux sexes ; et le sol qui les avait produits, où ils avaient cultivé les vertus sociales et domestiques, a vu périr avec eux toutes les espérances de leur postérité. » (L'Esprit de l'histoire, t. II, p. 168 ; Paris 1809.)

(346) De la Science politique, p. 206.

ivre de vengeance, la tête d'un monarque chéri, vertueux et infortuné, qu'ils firent périr par la hache du bourreau; ce furent encore ces mêmes hommes qui, combattant pour la liberté religieuse, instituèrent le culte de la Raison dans le temple de la Divinité; qui, après s'être intitulés eux-mêmes les véritables appuis du trône, proclamèrent que la dignité sacrée des rois était incompatible avec le bonheur des peuples, et voulurent l'anéantir à jamais comme la honte de l'humanité. Tels furent les forfaits par lesquels ces grands amis du genre humain se manifestèrent, une fois qu'ils se furent emparés du pouvoir.

Je serais entraîné trop loin si je voulais citer ici, ne fût-ce qu'en petit nombre, les scènes d'horreur que l'Eglise, et principalement celle de France, eut à subir dans la personne de ses vénérables et saints ministres, ainsi que dans ses droits sociaux. Rien ne fut épargné. Les temples furent dévastés et indignement profanés; le clergé fut dépouillé de ses biens; et pour lui enlever tous les moyens de se conserver et de se perpétuer, les séminaires furent fermés, et les fondations pieuses, consacrées à l'érection de ces pépinières de la religion, furent confisquées et irrévocablement dévorées par ces traîtres, ennemis de la religion et de la patrie. La révolution éclata alors sur tous les points de l'Europe, et s'étendit avec la rapidité de l'éclair jusque dans les contrées les plus éloignées. Partout elle se manifesta avec les mêmes scènes d'horreur. Les émissaires secrets de l'hydre révolutionnaire, sortis successivement des ateliers destructeurs de l'esprit du siècle, sous les

noms de Jacobins, de Comuneros, de Carbonari, d'Illuminés, enfin sous celui de Démagogues germaniques (*Deutschthuemliche Demagogen*), ont plus ou moins ébranlé et miné les fondemens de tous les trônes chrétiens. Tous les trônes ont chancelé pendant cette période désastreuse, et en partie par leur propre faute, pour avoir trop sacrifié au démon du siècle. Le siége de l'empereur d'Allemagne qui, sous l'auguste et pieuse maison d'Autriche, s'était toujours montré la consolation et l'espérance des vrais amis de l'humanité et de la prospérité des nations d'Europe, ainsi que l'orgueil et l'appui du peuple allemand, ce siége vénérable ne fut point épargné ; il succomba. Le serpent séducteur des lumières avait su pénétrer jusqu'à lui ; il avait répandu sur ses marches son venin, qui de là infecta les hautes régions du corps politique. Il était réservé à un seul trône, à la chaire de saint Pierre, de se soutenir au milieu de ce combat contre l'impiété et la scélératesse ; à elle, il était réservé de se présenter au milieu des ruines de la société humaine comme un génie tutélaire ; d'élever aux yeux des Etats tombés le signe de la délivrance, la croix, en les sommant de se réunir avec le même zèle autour de cet étendard céleste, qui avait triomphé pendant dix-huit cents ans, et de lui jurer de nouveau fidélité après l'avoir abandonné, méconnu et trahi ; à elle, il était encore réservé de conduire derechef les peuples, rassemblés dans le bercail du Seigneur, vers une nouvelle ère de bonheur et de prospérité publique. N'avons-nous pas vu ces mêmes hommes, qui

naguère s'enivraient du sang de leurs frères, tomber avec un enthousiasme céleste aux pieds du chef de la chrétienté, gémissant dans les fers de l'étranger, soumis aux traitemens les plus cruels, et implorer la bénédiction de l'auguste lieutenant de Jésus-Christ sur la terre?

Les pontificats de Pie VI et de Pie VII demeureront à jamais dans la mémoire de tous les chrétiens, quelles que soient leurs opinions religieuses. Ils sont au nombre des plus beaux de l'histoire de l'Eglise, et peuvent être comparés, quand même ils ne les surpasseraient pas, aux plus grands et aux plus brillans pontificats du moyen âge, de ces temps si heureux pour la foi. A une victoire de l'Eglise et de l'humanité, achetée peut-être par des sacrifices plus grands et plus pénibles encore, ils joignent le mérite de la sainteté des papes des quatre premiers siècles qui, à cette époque terrible de persécutions, scellèrent courageusement de leur sang la divinité de leur premier pasteur. Pie VI qui, sur un trône purement temporel, aurait été le plus grand monarque du dix-huitième siècle, mourut dans les fers, martyr de ces impies philosophes et bourreaux, qui composaient le directoire de la république française (347). Pie VII mourut confesseur de l'Eglise. Ni

---

(347) Mallet du Pan, citoyen de Genève, s'exprime à ce sujet d'une façon admirable : « De toutes les injustices barbares qui forment l'histoire de la république française, je ne sais s'il en est une qui soulève autant d'indignation que la froide et systématique atrocité du directoire envers

la prison, ni l'exil, ni les fers, ni les cruautés ne purent le faire plier. Courageux et animé d'un esprit de sainteté, il défendit la cause de saint Pierre avec une vigueur et une résolution qui remplirent le monde d'une juste admiration pour cet illustre prince de l'Eglise. Pendant que tous les autres souverains s'humiliaient devant le grand guerrier, le successeur au trône de saint Pierre défendait avec constance et intrépidité ses saints et imprescriptibles droits contre

---

le souverain pontife. Jamais traitement ne mérita mieux le nom d'*assassinat;* il y aurait eu moins d'inhumanité à livrer la tête blanchie de Pie VI au fer d'un bourreau, qu'à profaner avec étude la sainteté de son caractère, qu'à l'abreuver d'affronts et de douleurs, qu'à le traîner de son palais ravagé dans une terre étrangère, qu'à promener sa longue agonie de prison en prison, en lui laissant la vie pour en éprouver tous les tourmens. Et sur qui exerçait-on une si exécrable violence? Sur un octogénaire aux portes de l'éternité; sur un pontife dont la piété tranquille et sincère, la douceur, la sagesse et la modération avaient mérité l'hommage même des communions séparées de l'Église de Rome. Qu'avait-on à redouter de sa caducité? Quel avantage pouvait-on retirer d'une cruauté aussi gratuite? Comment pouvait-il nuire à la France, ce pape moribond, dont la mort ou l'absence n'influait en rien sur le sort de ses États ni sur celui de l'Église? Était-ce un ôtage dont ils entendaient s'assurer? ou bien le fanatisme de la philosophie avait-il dicté d'ajouter au nombre des martyrs et des incalculables victimes qu'il s'est immolées, le chef suprême d'une religion dont il poursuit l'anéantissement? » (Apologie de Pie VI, p. 35.)

ce puissant conquérant, et dans ce pénible combat, il développa des vertus, incompréhensibles, il est vrai, dans notre siècle de corruption morale et spirituelle. La persévérance de ce saint pape finit par triompher. Il est rentré dans son héritage et continue de là à répandre sur le monde les bienfaits qu'il tire du trésor inépuisable de grâces que Jésus-Christ lui a confié. Il a reçu cet héritage de la volonté de celui qui le lui a transmis, et non pas, comme on a osé si souvent le dire, par la faveur des circonstances. Là où les saints décrets de Dieu ont décidé, l'orgueilleuse autorité de l'homme ne peut rien ajouter.

Examinons maintenant succinctement la direction que l'éducation de la jeunesse prit en France et en Allemagne, dans les deux principaux centres de la révolution, après la suppression de la Société de Jésus : voyons quelle fut son influence sur l'instruction du jeune clergé, et enfin ce que sont devenus les séminaires. Cette partie de mon ouvrage ne sera pas non plus mal choisie pour y introduire quelques observations générales sur la nouvelle éducation primaire, puisque c'est par elle que sont formés pour le service des autels les lévites, qui naturellement portent avec eux dans leur nouvelle profession, l'esprit qui a dirigé leur jeunesse.

La blessure faite à l'éducation de la jeunesse par la suppression de la Société de Jésus était incurable. Les partisans des lumières, les philosophes français, voulurent y substituer leur nouveau système, que l'on peut caractériser en deux mots en disant

qu'il consistait dans le mépris le plus impie de toute religion et la haine la plus invétérée contre tout gouvernement, contre toute autorité légitime : c'était là ce qui devait remplacer le système des Jésuites, dont le temps avait démontré l'efficacité, puisque pendant plus de deux siècles il avait été le soutien du trône et de l'autel. Ces héros qui prétendaient à l'honneur d'éclairer le genre humain, s'inquiétaient au fond fort peu de la science. Tous les nobles sentimens de convenance, de droit, de morale et de vertu furent arrachés du sein de la jeunesse, afin que vide de cœur et d'esprit, elle pût être mûre pour les actes les plus vicieux et les plus criminels. On promettait de lui enseigner tout ce qu'il était possible de savoir ; aucun sujet ne devait être exclu des études. Les jeunes gens devaient désormais savoir en fort peu de temps raisonner sur tous les arts et sur toutes les sciences ; ils devaient apprendre la danse, l'escrime, l'équitation, la lutte, la natation et toutes sortes d'amusemens semblables ; mais point d'instruction approfondie, point de religion, point de vertu. Or tout ce charlatanisme d'éducation encyclopédique se bornait au fond à l'instruction la plus commune ; et celle-ci ne devait être donnée que par les moyens et dans les circonstances dont je viens de parler. D'Alembert fut l'inventeur et le chef de ce système infernal de corruption. « Tâchez d'éclairer la jeunesse autant que vous le pourrez, » lui écrivait Voltaire le 15 septembre 1762. Et ce même Voltaire avait si bien avancé son travail à cet égard que, dès l'an 1764, il put écrire à son ami le

marquis de Chauvelin : « La lumière s'est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion, et alors se fera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles choses. »

Louis XVI versa des larmes amères sur la secousse violente que l'éducation de la jeunesse avait soufferte par la destruction des Jésuites, et accusa dans de généreuses paroles M. de Choiseul des maux qui s'en étaient suivis (348). Soulavie s'exprime à ce sujet d'une manière non moins touchante ; lui aussi attribue le renversement du trône et de l'autel à l'éducation introduite par les philosophes. « M. de Choiseul, madame de Pompadour et les parlemens, dit Soulavie, ont renversé la Société de Jésus, qui avait été fondée à l'époque la plus remarquable de la régénération des monarchies modernes, dans le but d'inspirer aux cœurs de la jeunesse des sentimens qui pussent leur

---

(348) « Le gouvernement, écrivait Louis XVI en 1777, faisant le portrait de M. de Choiseul, que l'on a trouvé dans ses papiers ; le gouvernement avait toujours accordé une protection particulière à cette célèbre société qui élevait la jeunesse dans l'obéissance aux lois, dans la connaissance des arts, des sciences et des belles-lettres. Choiseul seul livre cette société célèbre aux persécutions des parlemens, ses ennemis, et la jeunesse aux systèmes de la philosophie ou à l'influence des opinions les plus dangereuses des parlemens. Sa destruction des Jésuites a causé un vide qu'au grand détriment et de l'éducation de la jeunesse et des sciences, aucune autre corporation n'a pu combler. » (Voy. Soulavie, Mémoires du règne de Louis XVI, t. I, p. 88 et 94.)

servir d'appui. La nouvelle génération se trouve, depuis l'an 1762, privée de l'enseignement des Jésuites, qui avait en vue le respect des rois et l'amour de tout ce qui est bon et beau, et mise au contraire passionnément en rapport avec la doctrine des innovations philosophiques. L'influence des écrits de Voltaire et des doctrines de Rousseau sur l'esprit de la génération qui a accompli la révolution française suivit immédiatement l'influence de l'enseignemnnt des Jésuites sur les générations précédentes. L'éducation ne fut plus soumise à un système uniforme. D'une part, l'incrédulité, et de l'autre le mépris de toutes les règles des anciennes convenances sociales remplaça le respect pour les principes moraux et religieux (349).

Robespierre s'y prit d'une manière plus audacieuse encore pour transformer la jeunesse. Il craignait que le mode d'éducation recommandé par les Encyclopédistes ne suffît pas pour faire de la jeunesse française de bons cosmopolites, et il résolut en conséquence d'assujétir complètement son éducation au caprice et à la volonté arbitraire des autorités politiques. Il s'exprima avec force dans ce sens, dans une séance du comité de salut public, et son digne collègue Danton appuya tant qu'il put sa proposition de loi. « Vous songez sans doute, dit à cette occasion Robespierre, à donner à l'éducation un caractère grandiose, tel que l'exige la forme de notre gouvernement et les hautes

(349) Soulavie, Mémoires du règne de Louis XVI, t. II, discours préliminaire, p. 14 sq.

destinées de notre république. Vous sentirez l'indispensable nécessité de la rendre commune à tous les Français et semblable pour tous. Il ne s'agit plus maintenant de former des *seigneurs*, mais des *citoyens; la patrie seule possède le droit d'élever ses enfans.* Elle ne peut confier ce trésor ni à l'orgueil des familles, ni aux préjugés des particuliers, ces soutiens éternels de l'aristocratie et du fédéralisme domestique qui estropie les âmes en les isolant, et qui anéantit avec l'égalité, tous les fondemens de l'ordre social (350). »

Qui ne frémirait en lisant ces exécrables principes d'éducation! N'est-ce pas là anéantir toute société humaine, détruire les droits naturels et réduire les familles à n'être que des institutions de procréation aveugle, soumises à l'arbitraire d'un gouvernement fanatique, qui ne doivent avoir d'autres droits que d'engendrer de petites créatures dont l'Etat pourra faire ensuite ce qu'il lui plaira? Et ces maximes prononcées par Robespierre sur la tribune de sang, ont passé, avec plus ou moins de modifications, dans les lois fondamentales de l'instruction publique des Etats européens. Robespierre avait, à la vérité, besoin de prononcer ces maximes destructives de l'Eglise et du trône pour transformer la jeunesse en une race de tigres et de hyènes sanguinaires, telle

---

(350) Rapport fait au nom du Comité de salut public, par M. Robespierre, sur le rapport des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales.

qu'il la fallait pour l'exécution de ses plans, qui ne tendaient à rien moins qu'à exterminer le genre humain tout entier. « Regardez cette génération, s'écrie La Harpe lui-même naguère engagé dans les liens de l'erreur du siècle, regardez cette génération qui a eu le malheur de naître dans ces temps exécrables et qui est condamnée à croître au milieu de la plus destructive contagion de principes, d'exemples, d'actions et de discours, qui jamais ait infecté le genre humain, sans que dans quatre ans ces réformateurs du monde aient été en état de fonder une école dans laquelle les enfans pussent apprendre à lire, à écrire, à honorer Dieu et leurs parens (351). » Après de pareils renversemens, peut-on s'étonner qu'un député de la nation française, Sylvain Maréchal, du haut de cette même tribune sanguinaire, d'où Robespierre proclamait de si terribles maximes, ait fait entendre ces paroles plus que sacriléges : « *Les hommes, constitués comme ils le sont, méritent peu qu'on prenne la peine de les instruire* (352)! »

De semblables maximes devaient nécessairement changer les Français en véritables Vandales. Tout tomba sous les mains de ces bourreaux; ils n'épargnèrent rien; ils livrèrent à la destruction tout ce qu'il y a de plus saint. Semblables à ces Vandales du seizième siècle, ces prétendus réformateurs de l'E-

---

(351) De l'État des lettres en Europe, p. 28, 29.
(352) Dictionnaire des Athées, p. 383.

glise, les Vandales du dix-huitième, qui ne différaient des premiers que par le temps, se ruèrent sur les riches bibliothèques des églises et y mirent le feu. « Le nombre des livres, s'écriait le même Maréchal que j'ai cité tout à l'heure, augmente dans une progression effrayante. Dans peu, il faudra nécessairement y porter le *flambeau* de la critique. On commencera sans doute par les monstrueuses bibliothèques de la théologie (353). » Qui ne connaît l'horrible proposition que Condorcet fit au sein de l'Assemblée nationale de brûler en place de Grève la grande et riche bibliothèque du roi avec tous ses inappréciables trésors ou manuscrits? Par suite de cette inconcevable démence, ces superbes bibliothèques des couvens et des évêchés français, si riches en manuscrits de toute espèce, l'orgueil du pays et mines inépuisables de monumens historiques et littéraires, furent réduites en cendres ou vendues à l'enchère à vil prix. La France devint après cela, par le vandalisme de ses philosophes, aussi pauvre en manuscrits que l'Allemagne l'était devenue au seizième siècle par la barbarie de ses réformateurs.

Mais on ne s'arrêta pas à la destruction des bibliothèques. On dirigea sa haine contre toutes les institutions d'éducation ecclésiastique, et l'on tomba avec une rage toute particulière sur les séminaires. On les supprima, on les ferma, on y défendit sous peine de

---

(353) Dictionnaire des Athées, p. 122.

mort tout enseignement religieux, et l'on finit par démolir même les bâtimens. S'ils étaient épargnés, on les consacrait à d'autres usages, et on les profanait d'une manière dont on ne trouve encore d'exemples que dans le grand drame de la réformation du seizième siècle. Personne ne sait décrire ces crimes d'une façon plus touchante que l'éloquent La Harpe. De même que Symmaque déplore la mutilation, la profanation, la destruction des grands et magnifiques trésors de l'ancien empire romain par l'irruption des Barbares et des Vandales, ainsi La Harpe déplore les perpétuelles dévastations que les Vandales philosophiques de son temps commettaient dans le domaine des arts, des sciences et de la religion. « Autrefois, dit-il en s'adressant aux grands hommes de l'antiquité, autrefois, vous pouviez encore avec complaisance jeter vos regards sur les anciennes écoles, où respirait votre génie, où vos noms étaient honorés, où vos enseignemens étaient répétés; mais aujourd'hui, vous devez en détourner les yeux avec horreur ou avec pitié. Et qu'y verriez-vous? Des prisons, des solitudes et la destruction! Ce n'est pas seulement la basse, aveugle et folle envie qui a voulu détruire tout ce qui pouvait l'humilier; le brigandage insatiable a cherché aussi du butin là où il n'y avait point de richesses qui puissent lui convenir. Tout y est dépouillé, pillé et enlevé, et des bandits, qui ne savaient pas même lire, sont tombés sur les dépôts et les monumens des sciences, ont mis leur proie à l'encan et l'ont ven-

due, sans la connaître, au nom de la nation (354). »

Cependant, quoique les philosophes eussent infecté l'esprit de la jeunesse et renversé en elle toute éducation chrétienne, ils n'avaient pourtant pas réussi à empoisonner le vénérable clergé. Le clergé demeurait ferme et inébranlable dans la sainte foi de l'Eglise, et s'opposait avec un véritable héroïsme à l'irruption de ces abominables doctrines dans la jeunesse qu'il formait à l'état ecclésiastique; il voulait préserver au moins celle-là de l'impiété du siècle. Ce fut donc le clergé seul qui, dans la sainte lutte pour la vertu et la piété, pour l'autel et le trône, osa se mettre en avant dans ces temps orageux où tous les élémens politiques et sociaux s'étaient ligués contre eux. Certes, il se trouva, même dans son sein, quelques coupables, qui sortirent de ses rangs sacrés pour se jeter dans les bras de l'erreur, qui bravèrent audacieusement les droits de l'Eglise, ainsi que la religion, la vertu, la morale et la justice. Mais que sont ces rares exemples, dont la plupart encore expièrent leur crime sur *l'échafaud*, et s'écrièrent avec l'infâme Gobel, évêque constitutionnel de Paris: « J'ai mérité la mort, car j'ai trahi Jésus-Christ! » que sont-ils, dis-je, auprès de ces innombrables prêtres qui, semblables à la légion thébaine, périrent sous la hache de leurs ennemis, et souffrirent la mort pour la religion avec un

---

(354) De l'État des lettres en Europe, p. 26.

héroïsme et un dévouement à Dieu qui jetèrent l'Europe infidèle dans l'étonnement et dans l'admiration? « On remplirait, dit Séguier, des volumes avec les noms des prêtres qui sont morts victimes de leur foi; et comment oublierait-on les hymnes que les prêtres égorgés dans les fameuses journées de septembre adressaient au ciel pour leurs meurtriers (355)? »

Ces saints prêtres ont sauvé par leur sang le Christianisme en France; ils ont donné à l'Eglise un nouvel éclat, l'éclat du martyre, qui lui prêta des forces contre toutes les persécutions qu'elle pouvait avoir encore à souffrir et l'en firent toujours sortir triomphante. Mirabeau lui-même ne put refuser son admiration à ces héros de la foi. Il connaissait leur force, et s'opposa courageusement, dans la seconde assemblée nationale, le 21 septembre 1792, à la proposition de Camus, avocat et fougueux janséniste, d'employer tous les moyens de coercition pour forcer le clergé à prêter à la constitution le serment dont il était l'inventeur (356). Mirabeau craignait encore trop les disposi-

---

(355) Tableau des prisons de Paris, t. I, p. 262.

(356) Camus était auparavant le vil flatteur des évêques qui l'avaient tiré de la misère et l'avaient fait vivre. Lui et Bailly devinrent les plus furieux adversaires du clergé dans l'assemblée nationale. L'auteur de la *Prise des Annonciades* peint d'une manière touchante l'ingratitude de Camus envers le clergé:

... Foulant aux pieds d'importuns souvenirs,

tions générales de la nation qui, malgré les efforts et tous les actes de violence des philosophes et des athées, conservait beaucoup de respect pour la religion. « Votre maudite constitution du clergé, dit Mirabeau en lançant à Camus les foudres de sa colère, finira par casser le cou à la constitution que nous avons faite pour nous (357). »

On trouve une preuve de la force morale du clergé à cette occasion dans la circonstance que sur cent trente-huit archevêques et évêques, il n'y en eut que quatre qui prêtèrent le serment constitutionnel. Plus de cinquante mille prêtres eurent le courage de le refuser, prêts à sceller de leur sang leur noble confession.

Le clergé des autres pays catholiques, tels que l'Espagne, le Portugal, et surtout l'Italie, quoique soumis à des épreuves moins rudes que celles du malheureux clergé de France, ressentit toutefois le contrecoup de ces grandes convulsions, et ne déploya pas moins de vertus dans sa lutte. Il a enrichi les annales de l'Eglise d'innombrables actes d'héroïsme, qui vivront dans la mémoire des générations futures. Si les artifices des propagateurs de la lumière n'eurent pas

---

Fermant son œil aux pleurs, son oreille aux soupirs,
Enflammé d'un courroux que Quesnel autorise,
Il combat, il poursuit, il renverse l'Église;
A la fin aux remords toujours plus aguerri,
Il s'attaque aux prélats *dont la main l'a nourri.*

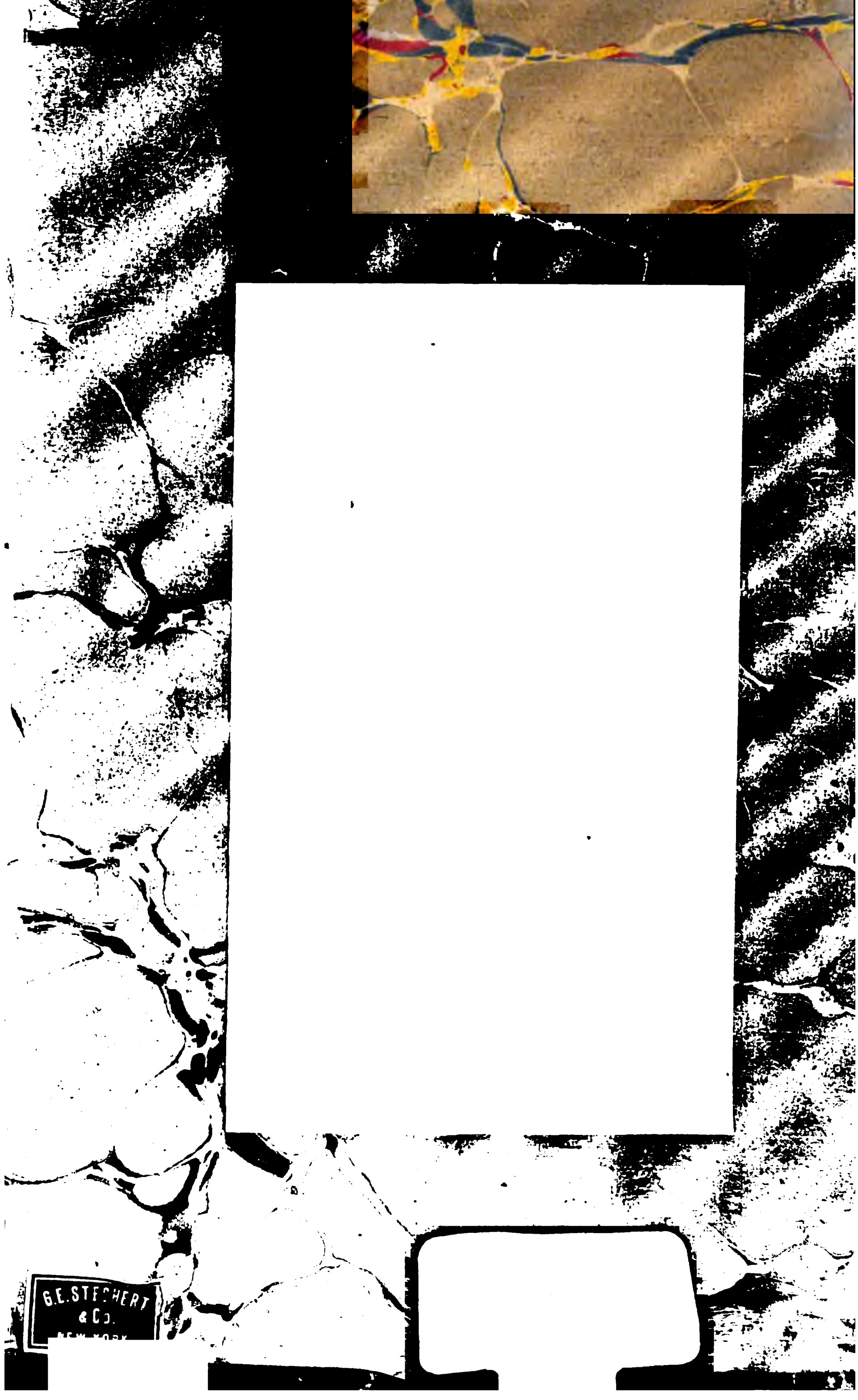
(357) Barruel, histoire du clergé de France, t. I, p. 6.

autant d'effet dans ces pays qu'en France, cela tient aux dispositions pieuses des peuples qui prêtaient encore l'oreille à la voix de leurs pasteurs et se laissaient retenir sur le bord de l'abîme où ces scélerats voulaient les entraîner.

FIN DU TOME PREMIER.






G.E.STECHERT
& Co.

